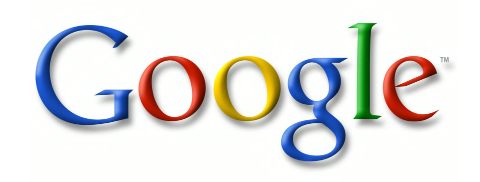
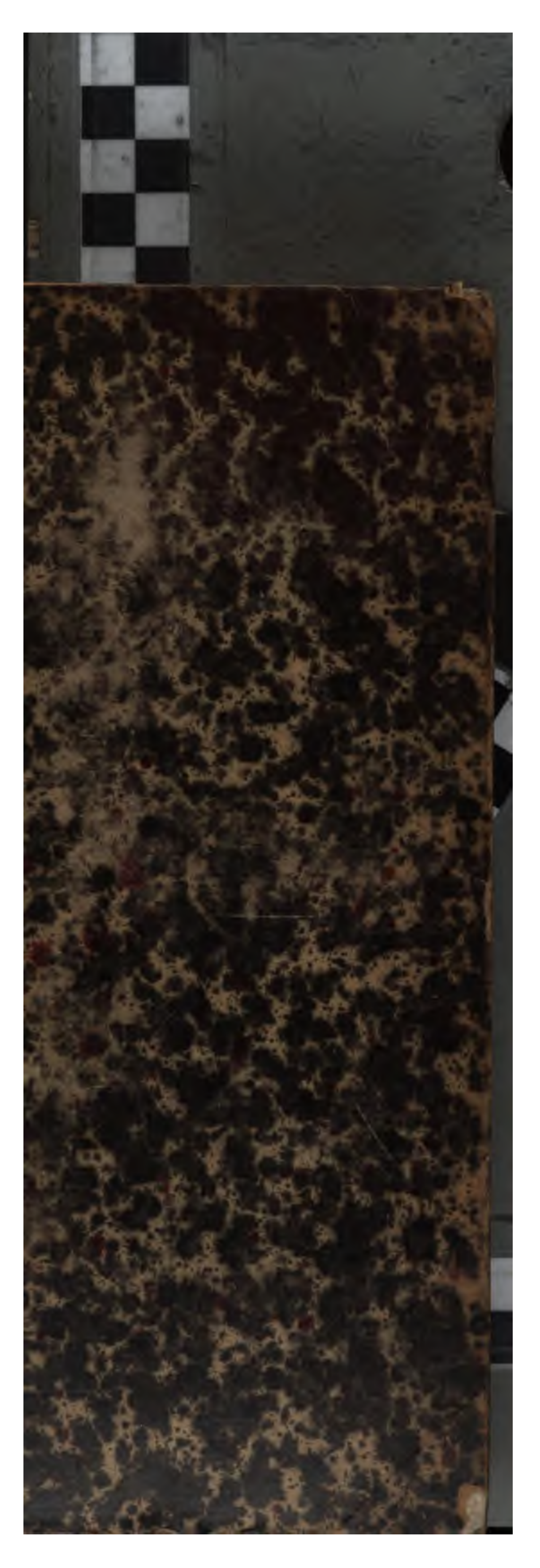
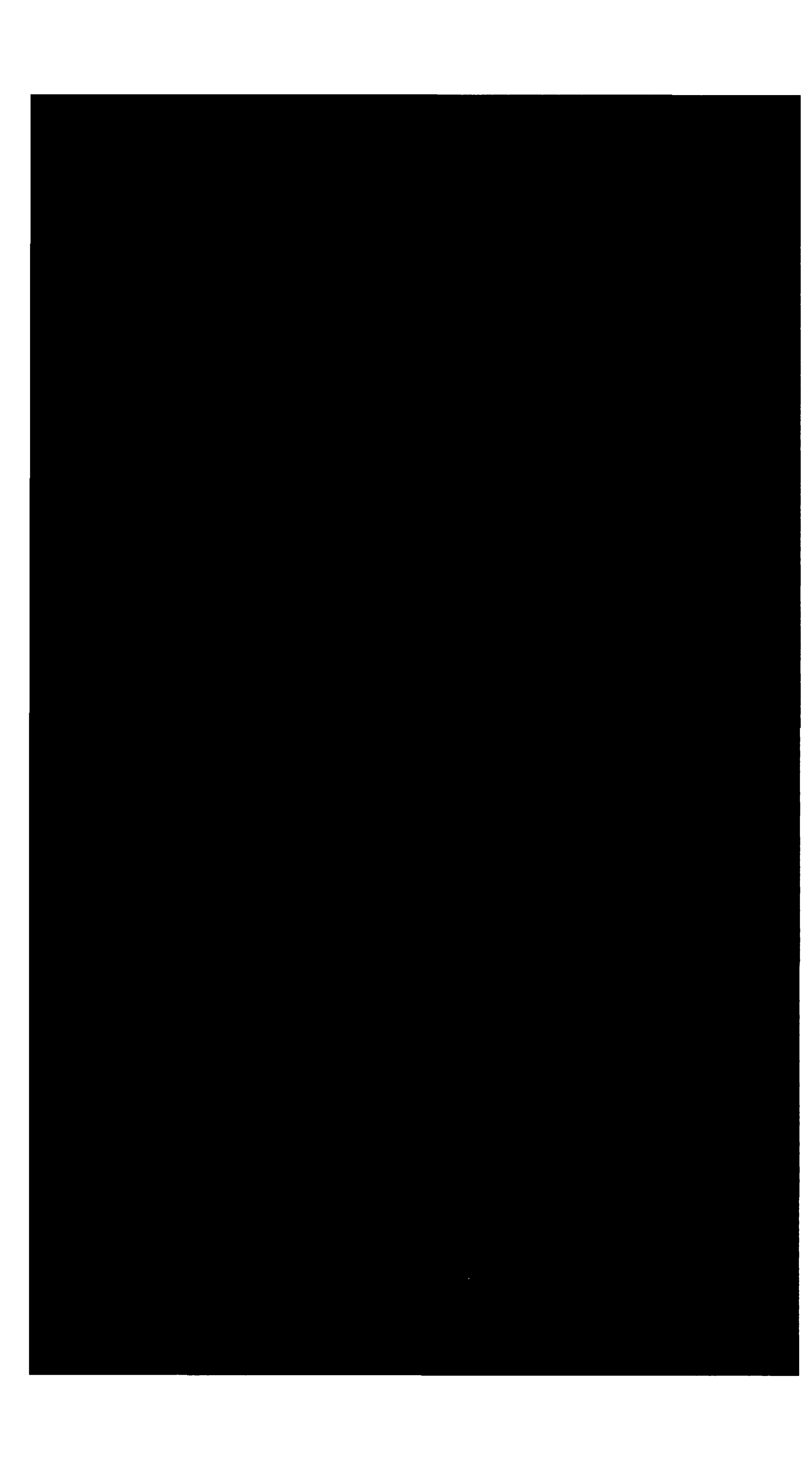










...TS LES PLUS RECU...

JUSQU'À NOS JOURS...

...RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQ...

...DES SOURCES À CONSULTER

PUBLIÉE PAR

...MIN DIDOT FRÈRES

SOUS LA DIRECTION

M. LE D^r HOEFER.

Tome Vingtième.

PARIS,

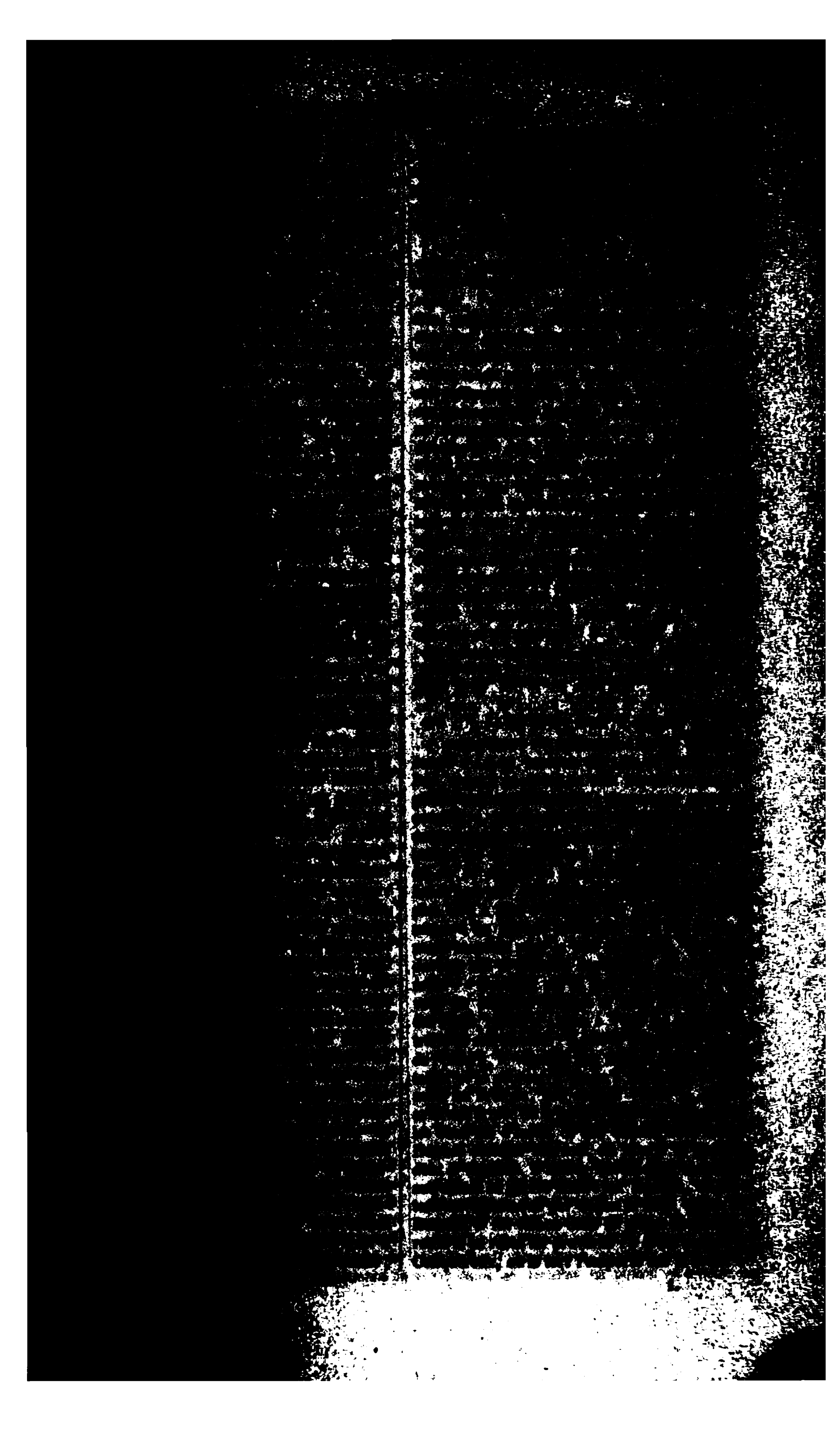
...FRÈRES, FILS ET C^{ie}, ÉDITEURS,

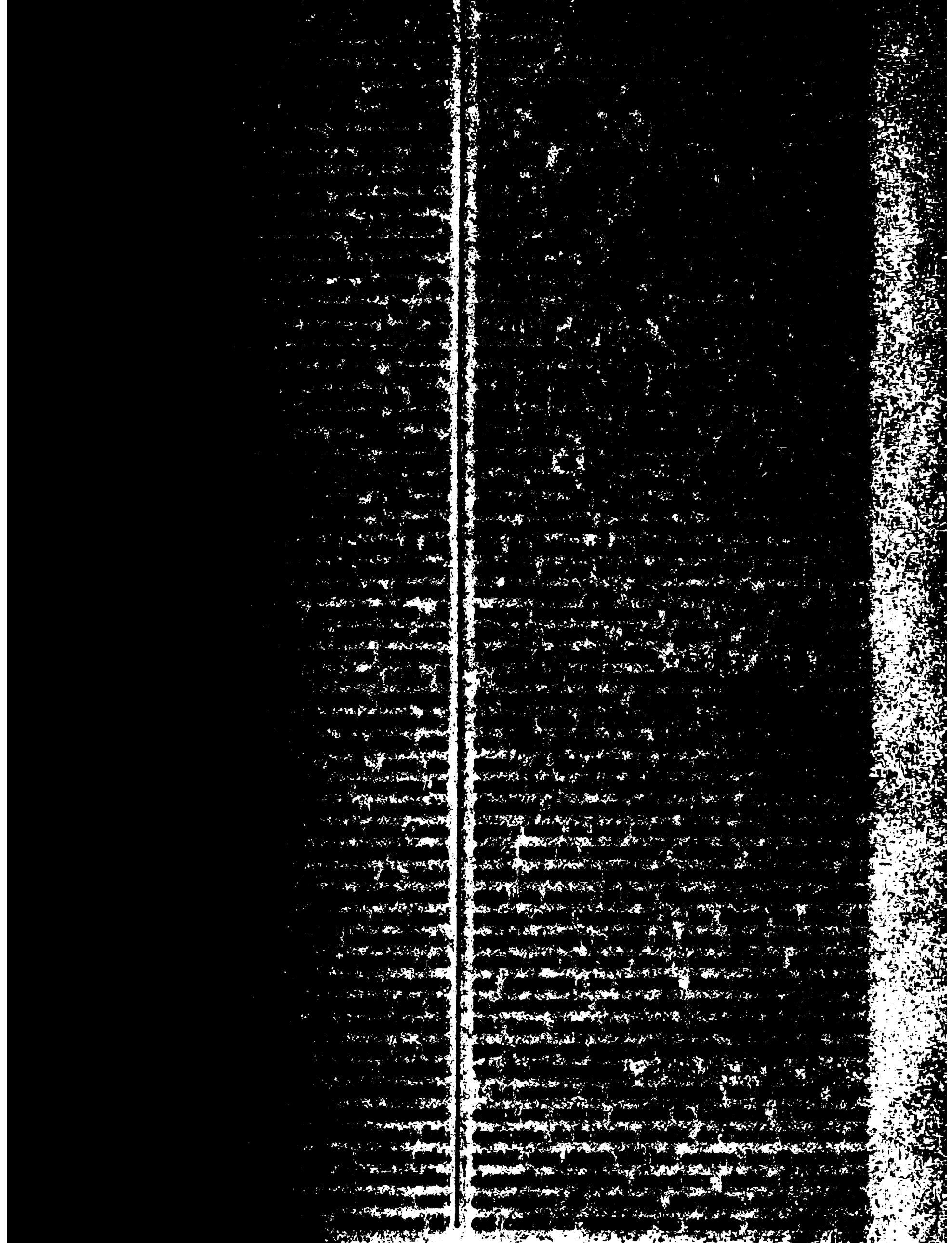
...LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE,

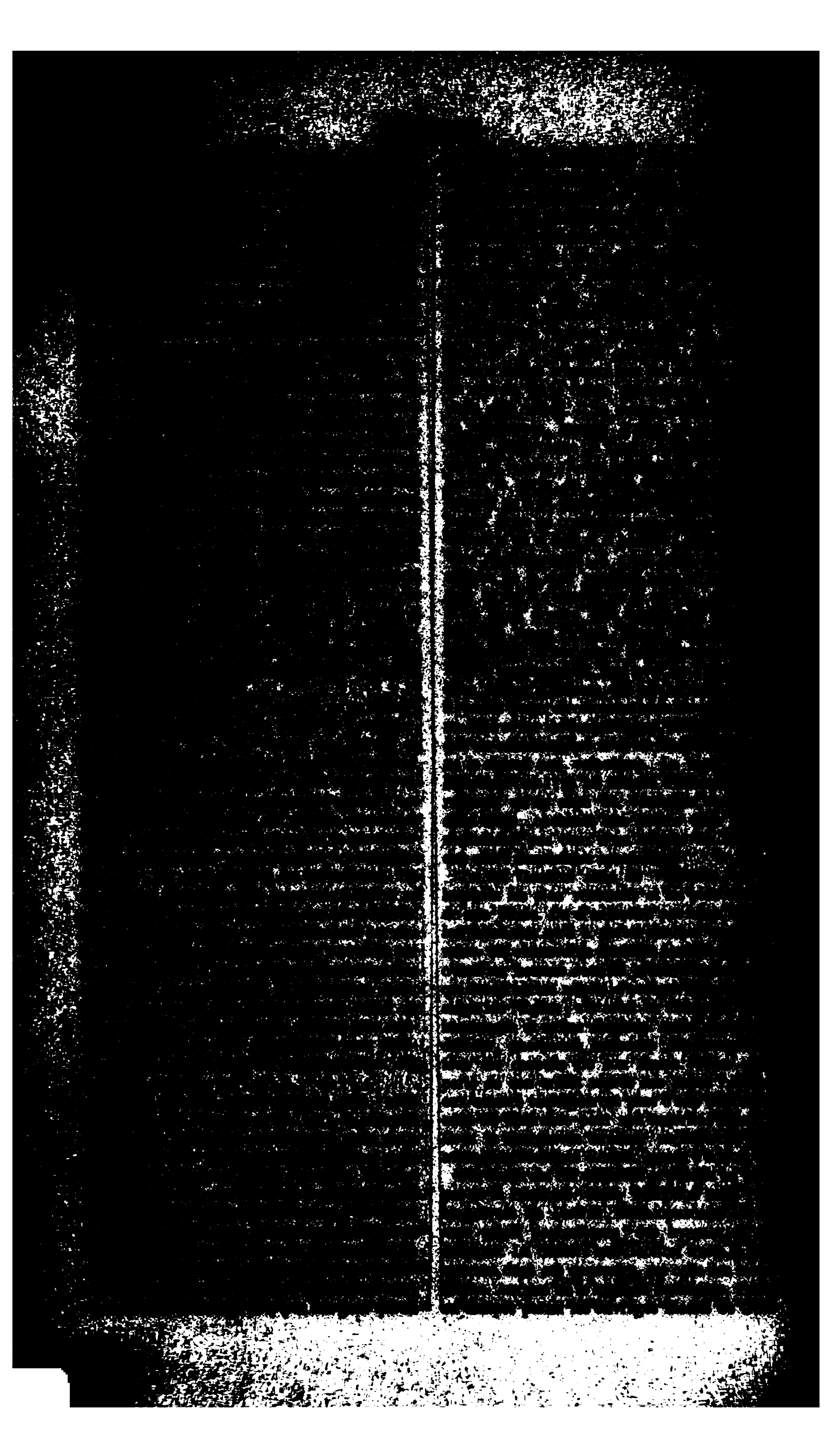
RUE JACOB, 56.

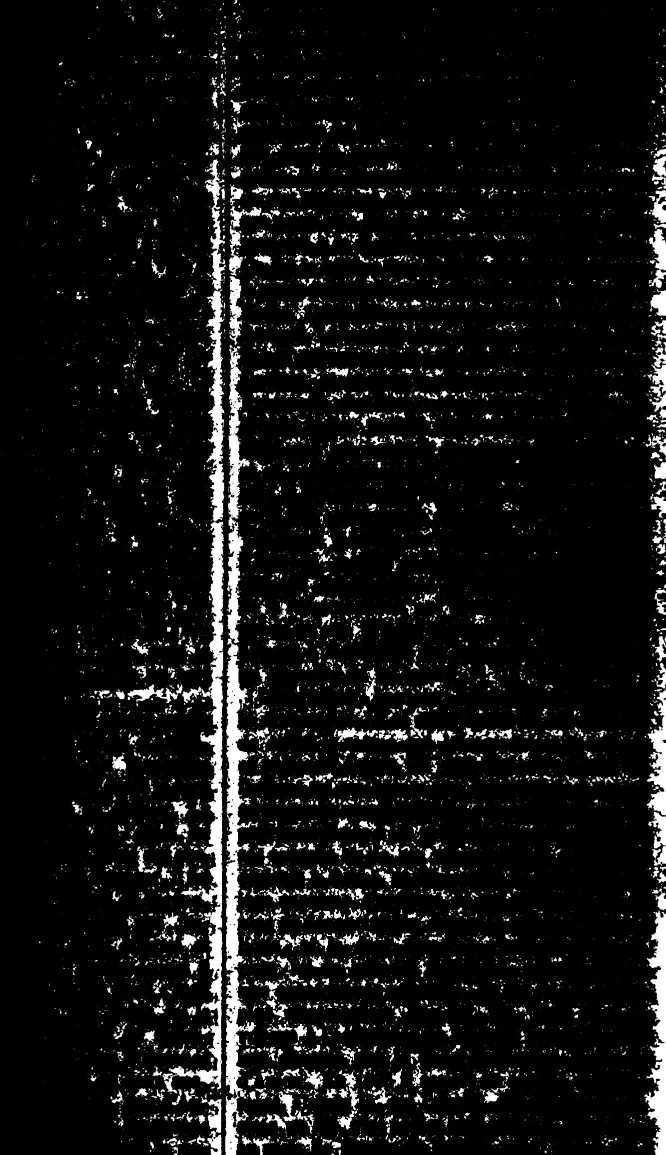
M DCCC LVII.

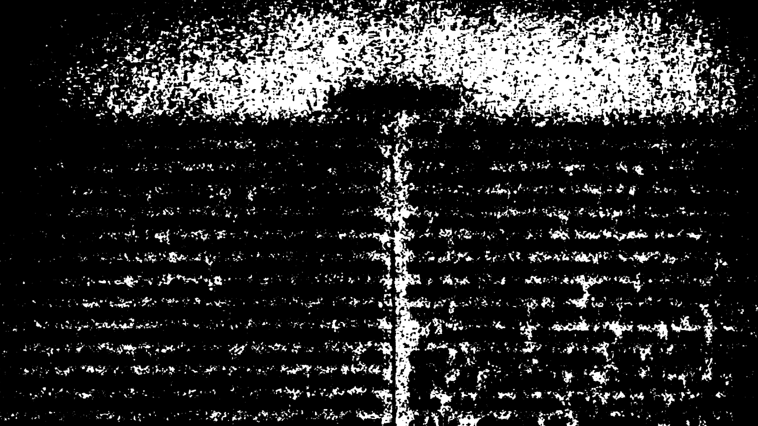


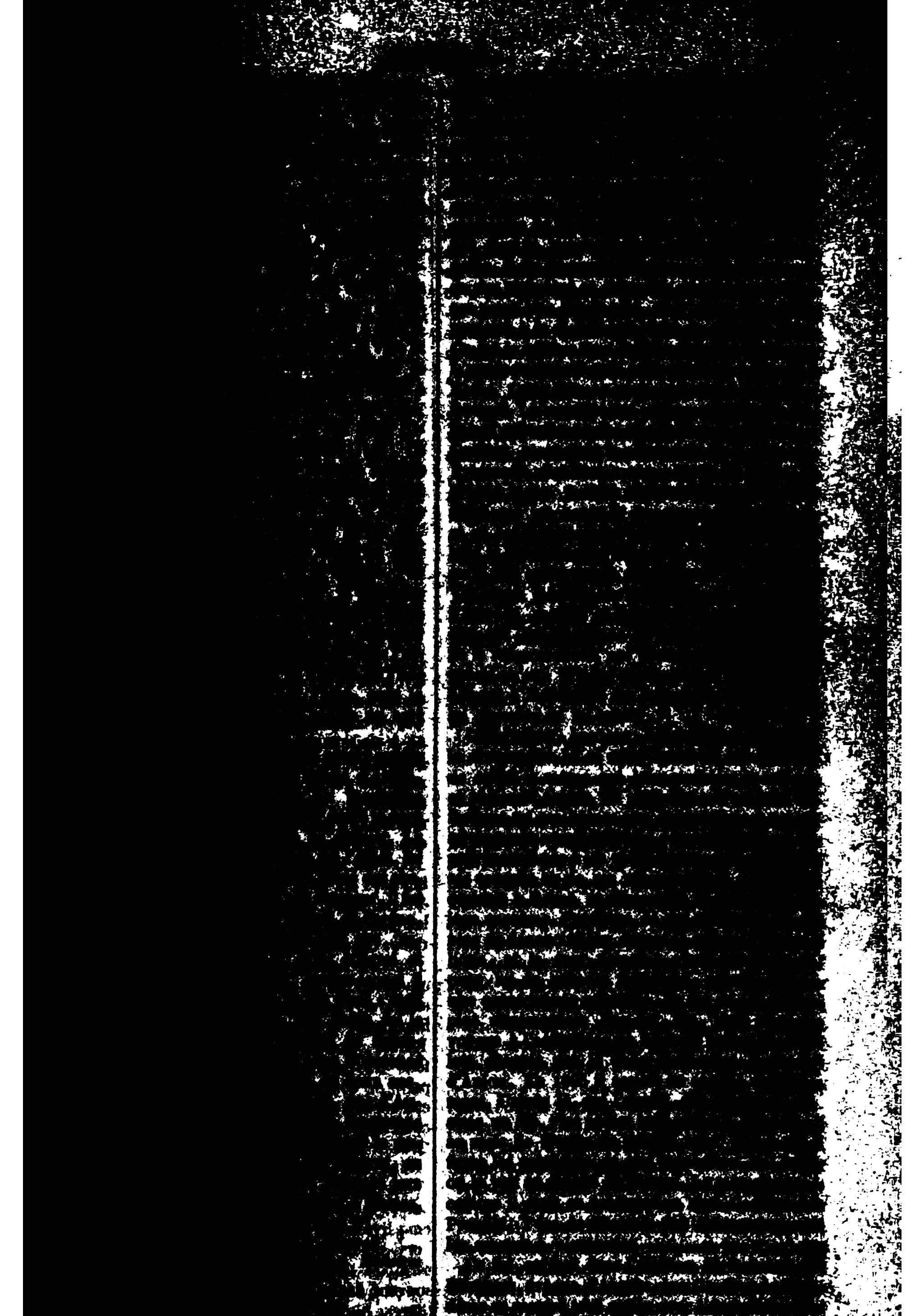


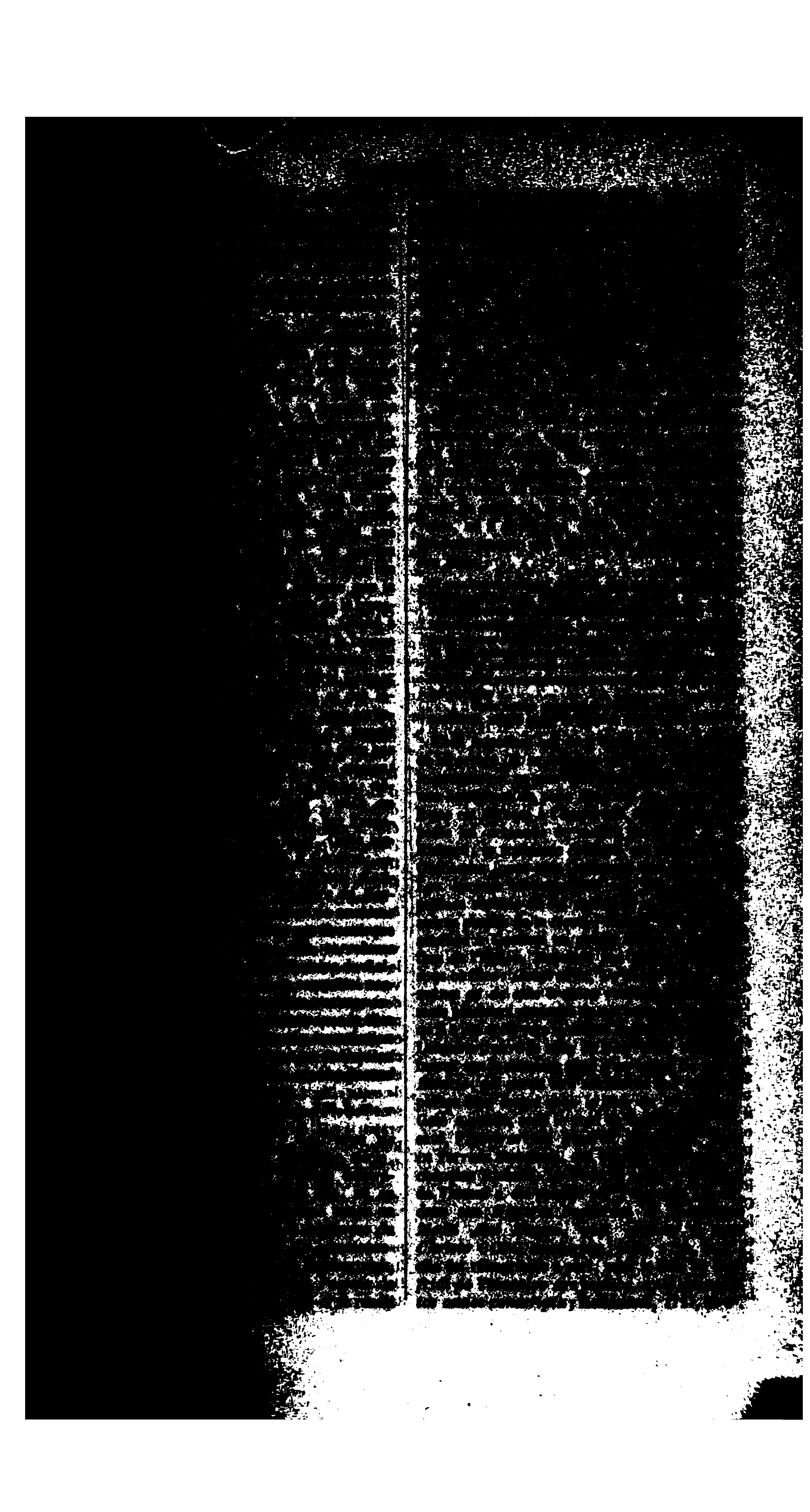


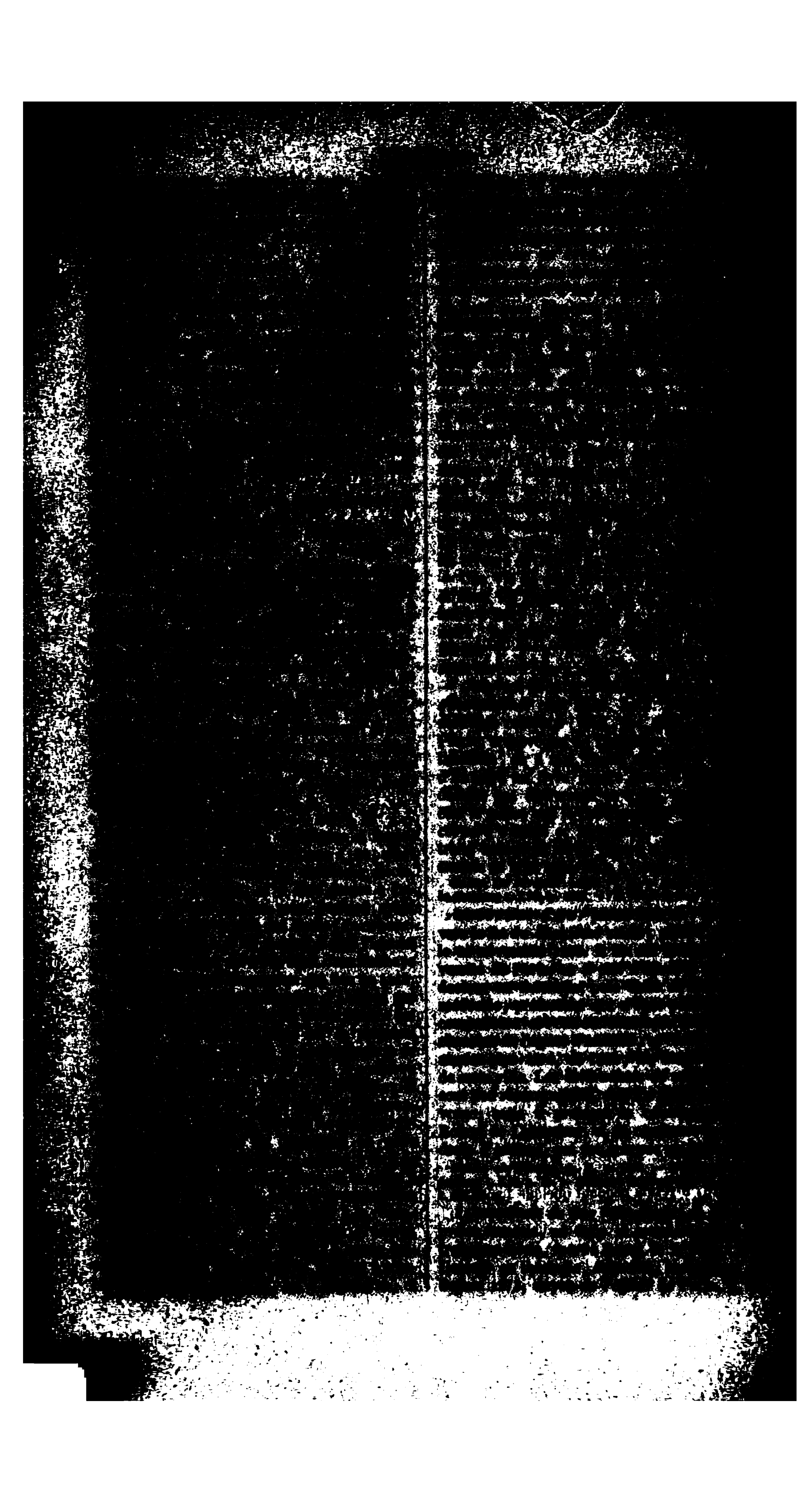


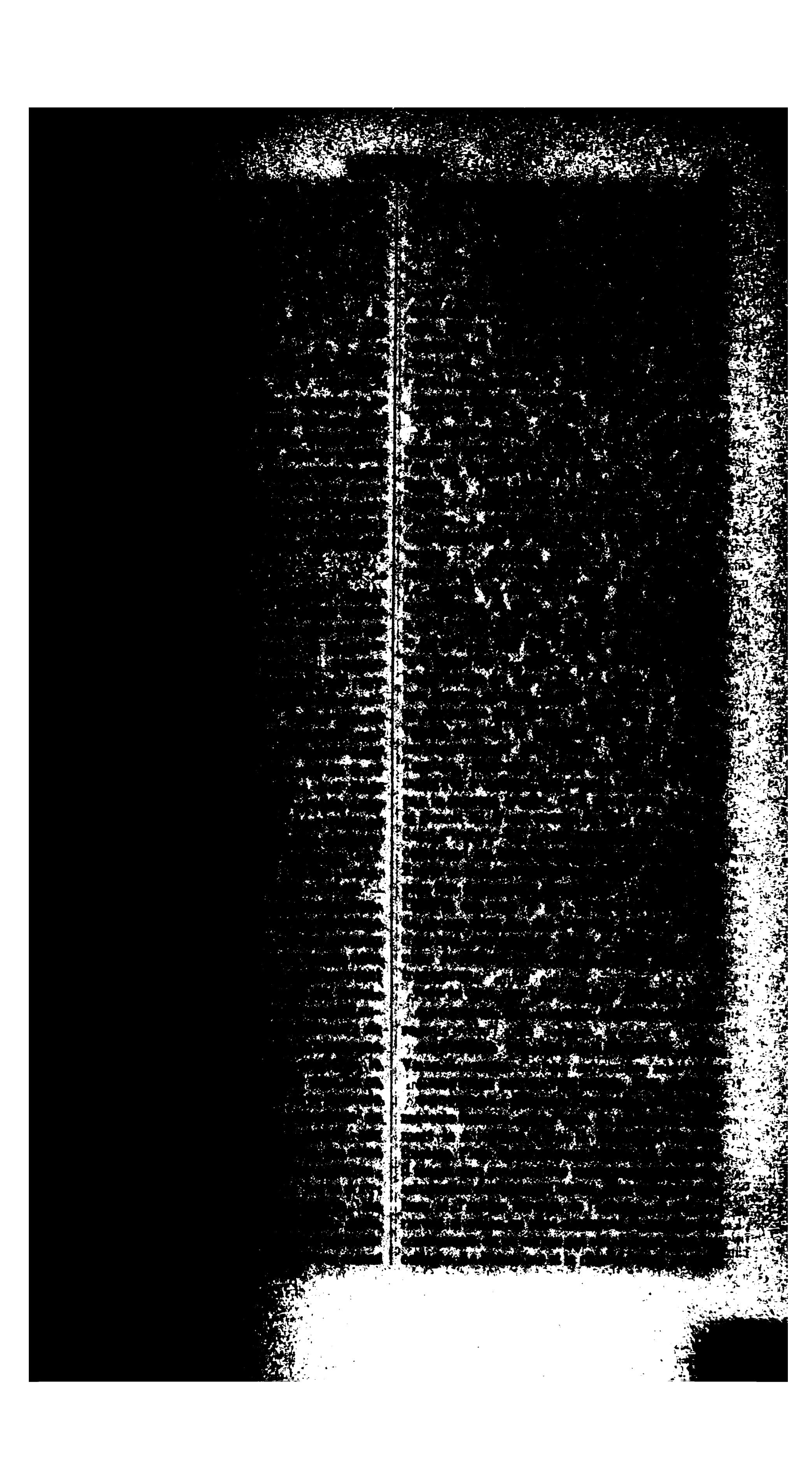




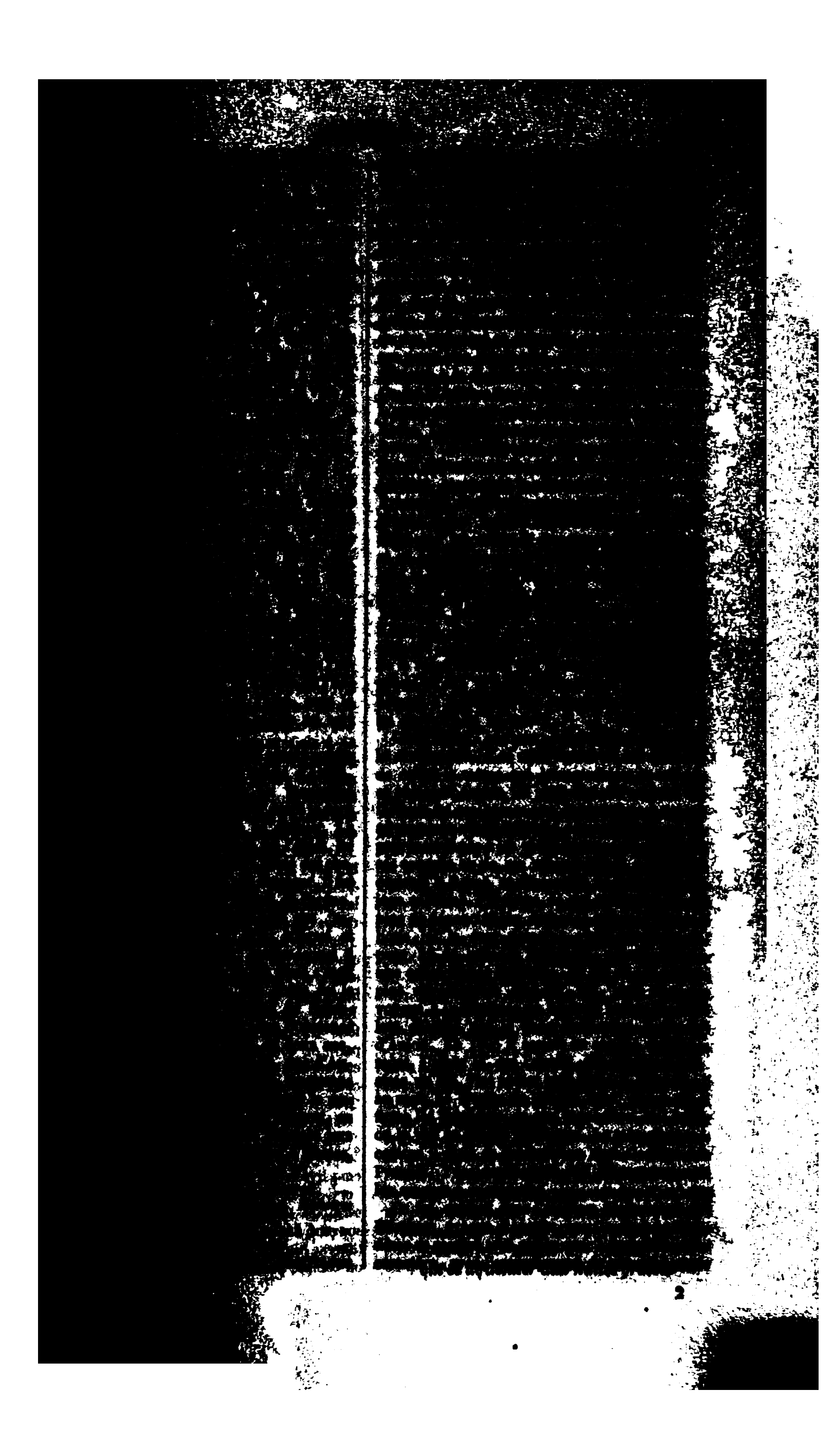












[illegible]

de paraître ce recueil ( formant [illegible]

Louis XVIII avait [illegible]

[illegible] plus de mal à Louis XVI [illegible] de Marat. [illegible]

[illegible] 1797. Geoffroy [illegible]

[illegible] de Paris, dans un [illegible]

L'habile professeur de rhétorique, [illegible] abécédaire, ne revint dans la capitale [illegible] le 18 brumaire (1799). Mais encore effrayé, [illegible]

[illegible]

Après la mort de Geoffroy, on [illegible] grande élogie. [illegible]

[illegible] Geoffroy [illegible]
[illegible] — Ce [illegible]
— [illegible] — Je ne [illegible]
[illegible], par exemple, [illegible]

Ce n'est pas seulement à [illegible] *Ami du Roi*, au *Journal* [illegible] *l'Empire* que Geoffroy [illegible] aussi, à diverses époques, [illegible] de *La Quotidienne*, qui [illegible] taire, du *Bulletin de l'Europe*, [illegible] du *Courrier universel*, et [illegible] *Mercure de la Patrie*. L'esprit [illegible] ces journaux n'était pas le même, [illegible] sut se faire tout à tous. [illegible]

Il avait publié, en 1800, une [illegible] *Idylles de Théocrite*, [illegible] maître d'école dans un village [illegible] [illegible] les chansons [illegible] [illegible] critique, rédacteur de l'*Année* [illegible] Le disciple de Fréron était un [illegible] un singulier Corydon ; cette [illegible] et de plus naturel des poètes [illegible] aucune trace dans la littérature. [illegible] auteur du *Commentaire* [illegible] *Œuvres de Racine*. M. de [illegible] ouvrage fut composé avec « trop de [illegible] d'esprit y a trop de remarques [illegible] ne fut qu'une spéculation [illegible] critique, et c'est ce qu'on peut [illegible] *Commentaire sur les Œuvres* [illegible] Une *Vie polémique de Voltaire* [illegible] la lettre initiale du nom de [illegible] attire une œuvre digne de [illegible] n'était que la reproduction d'un [illegible] Sabatier de Castres, qui avait [illegible] le titre de *Tableau philosophique* [illegible] *de M. de Voltaire*, dès 1771 [illegible] [illegible] qu'avaient été les [illegible] *Journal des Débats* fit [illegible] auteur et éditeur, qu'un [illegible] tous aurait un grand succès [illegible] le quatre vol. in-8° (1819-1820). [illegible] étaient changés. Les [illegible] [illegible] le lendemain, et de toutes [illegible] Geoffroy, il ne reste que le souvenir [illegible] du scandale de leur publicité. [Valéry [illegible] *Fillon*, *des G. du M.*]

[illegible] *Biogr. univ. et port. des* [illegible] — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*. [illegible]

[illegible] ... fin de 1799 il [illegible] ... Lhomond et [illegible] ... Jardin des Plantes [illegible] ... 1792 [illegible] ... Geoffroy [illegible] ... que la nuit

[illegible]

« Votre lettre, lui écrivait Haüy, [illegible] 1792, m'a été remise lorsque j'étais sur le point de sortir de dîner ; c'était un dessert [illegible] dont j'ai fait part sur-le-champ à [illegible] mond ; nous n'avons jamais été si [illegible] si ce n'est quand vous êtes [illegible] rétablissement de votre santé [illegible] écartez toute occupation [illegible] problèmes sur les cristaux et [illegible] et dodécaèdres hérissés d'angles et de [illegible] algébriques ; attachez-vous aux plantes qui se présentent sous un air bien plus [illegible] et parlent un langage plus intelligible. Un cours de botanique est de l'hygiène toute pure. » Au mois de novembre 1792, Geoffroy Saint-Hilaire vint reprendre ses études à Paris, et dès le mois de mars 1793, sur la demande de Daubenton, et sur la présentation de Bernardin de Saint-Pierre, alors intendant du Jardin des Plantes, il fut nommé sous-garde et sous-démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle, place laissée vacante par la démission de Lacépède. Lors de la réorganisation du Jardin des Plantes sous le nom de Muséum d'Histoire naturelle, au mois de juin 1793 (*voy.* Lakanal), il fut appelé à une des douze chaires nouvellement créées, et partagea avec Lamarck l'enseignement de la zoologie. Geoffroy Saint-Hilaire a lui-même exposé ce qu'il avait fait pour les progrès de cet enseignement, où tout

(1) Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, *Vie et travaux d'Ét. Geoffroy Saint-Hilaire*, p. 37.

[illegible]

chaque nouvel[illegible] des Plantes [illegible]

organe, [illegible] naturelle, [illegible]

sans arriver à la découverte d'une [illegible]

« Le premier pas à faire pour s'élever [illegible]

de l'être vertébré, dit M. Flourens, [illegible]

de se dégager de toute idée [illegible] qu'il [illegible]

de l'anatomie humaine ; c'est [illegible]

d'envisager les organes dans leurs [illegible]

[illegible]

l'émotion [illegible] puis sur [illegible] sujet. [illegible] revenir à ces temps [illegible] sophiques, on s'agitait, [illegible] merit se partager. Les [illegible] gnifs, ceux qui ont plus [illegible] sévère et précise des sciences qui [illegible] rapides, prirent parti pour Cuvier, [illegible] imagination rangèrent du côté de [illegible] la Allemagne, le vieux Gœthe [illegible] [illegible]

Eckermann raconte qu'il [illegible] dans les premiers jours d'août [illegible] poète lui dit : « Eh bien ! que pensez-vous de ce grand événement? Le volcan a [illegible] tout est en flammes, et désormais [illegible] d'un débat à huis clos ! » — « [illegible] histoire, » répondit Eckermann [illegible] révolution qui venait de [illegible] mais dans les circonstances que [illegible] avec un tel ministère, pouvait-on [illegible] tendre à ce que tout cela finirait par [illegible] la famille royale? » — « Il paraît que [illegible] entendons pas, mon bon, » répliqua [illegible] parle pas de ces gens-là, il s'agit [illegible] tout autre chose; je parle du [illegible] vier et Geoffroy Saint-Hilaire, [illegible] tant pour la science, et qui vient [illegible] pleine Académie. La chose est [illegible] importance, et vous ne sauriez vous [illegible] idée de ce que j'éprouvai à la [illegible] séance du 19 juillet. Nous avons [illegible] Geoffroy Saint-Hilaire un allié [illegible] nière synthétique d'envisager la [illegible] duite par lui en France, ne peut [illegible] der (1). » — Encore sous l'émotion [illegible] l'Académie, Gœthe consacra aux [illegible] *la Philosophie anatomique* de Geoffroy [illegible] ticle plein de sympathie. Deux ans [illegible] revint sur le même sujet (2), et [illegible] lignes écrites par lui furent [illegible] lutte mémorable, qui occupa [illegible] pensées de Cuvier. L'objet qui [illegible] intelligences n'était point une [illegible] d'histoire naturelle, c'était une idée [illegible] toute la science, parce qu'il s'agit de la [illegible] la plus propre à nous conduire à la [illegible] des êtres. Pour Cuvier la classification [illegible] est le but auquel la science doit tendre [illegible]

(1) Eckermann, *Gespräche mit Goethe in den* [illegible] *Jahren seines Lebens*; Magdeburg, 18[illegible].

(2) Les deux articles de Gœthe ont été [illegible] les *Œuvres d'histoire naturelle* de Gœthe, [illegible] par M. Martins.

[illegible]

[illegible] ... dire. »

La révolution de Juillet [illegible] du début, et à laquelle Geoffroy [illegible] applaudit, fut pour lui une [illegible] de signaler son humanité. Dès [illegible] la révolution, l'archevêque [illegible] Quélen, dont les jours [illegible] à l'hospice de la Pitié. Geoffroy [illegible] dans le voisinage, instruit [illegible] rait le prélat, lui [illegible] son logement du Jardin des [illegible] lia n'en sortit que le [illegible] lité était rétablie. Après [illegible] en prochant [illegible] gnéité, Geoffroy [illegible] les recherches du grand naturaliste [illegible] ments fossiles et sur les révolutions [illegible] l'accusa d'attenter à la gloire de Cuvier [illegible] dément blessé d'une imputation [illegible] renonça à des travaux qui l'exposaient [illegible] calomnies. « Le mieux, je le sens [illegible] sujet, ce serait d'avoir le courage [illegible] de ne tenir aucun compte de ces [illegible] peut-être. Mais il s'agissait ici d'une gloire [illegible] quise, du premier zoologiste de notre âge. » Et il ajoutait : « C'est à la postérité [illegible] s'occuper des luttes de cet âge [illegible] à mes adversaires [illegible] nant vers la tombe [illegible] temps ! » Au mois de juillet [illegible] de cécité, et quelques mois après [illegible] Il supporta les infirmités de la vieillesse [illegible] résignation inaltérable, et il garda [illegible] nier moment la sérénité d'un [illegible] d'un grand esprit initié aux lois [illegible] dence. Selon les belles paroles de [illegible] Quinet, « il s'approcha en souriant de la [illegible] sans voile, et il descendit sans [illegible] dans l'éternelle science ».

Voici la liste des ouvrages de Geoffroy Saint-Hilaire : *Catalogue des Mammifères du Muséum national d'Histoire naturelle*, 1813, in-8°, non entièrement achevé ; — *Philosophie anatomique : Des organes respiratoires, sous le rapport de la détermination et de l'identité de leurs pièces osseuses* ; Paris, 1818, in-8°, avec un atlas in-4° ; — *Philosophie anatomique : Des Monstruosités humaines* ; Paris, 1822, in-8°, avec atlas in-4° ; — *Système dentaire des Mammifères et des Oiseaux, sous le point de vue de la composition et de la détermination de chaque sorte de ses parties*,

[illegible]

[illegible] *stonies et les mégadermes* (*Id.*); [illegible] *espèces des genres* [illegible] (t. XVII); — *Tableau des* [illegible] (t. XIX); — *Sur les rhinolophes* [illegible] *Sur les glandes odoriférantes* [illegible] *rdignes* (*Mém. du Mus. d'hist. nat.*) [illegible] *Sur les glossophages* (t. IV); — [illegible] *laire chez les insectes, dont* [illegible] *identiques entre elles, sont* [illegible] *à leurs correspondantes* [illegible] *des animaux supérieurs* (*Journ.* [illegible] *Dict. des Sc. méd.*); — *Sur* [illegible] *fondamentales en hist. nat.* [illegible] *dérations d'où sont déduites* [illegible] *l'observation des monstres et pour* [illegible] *fication* (*Ann. gén. des Sc. phys.* [illegible]) [illegible] *système dentaire des oiseaux* [illegible] *plusieurs déformations du crâne* [illegible] *suivi d'un Essai de classification* [illegible] *céphales* (*Mém. du M. d'Hist. nat.* [illegible]) *Considérations gén. sur la vertèbre* [illegible] — *Sur les organes sexuels des an*[illegible] *grande respiration et à circulation* [illegible]

[illegible]

... *les lois et causes des monstruosités, des variétés et des vices de conformation, ou Traité de Tératologie* (3 vol. in-8) [illegible]

Dès 1830 il entra dans l'enseignement [illegible] au Muséum la seconde partie du cours d'ornithologie comme suppléant de [illegible]; ce cours fut interrompu au moment de la révolution de Juillet; sa dernière leçon [illegible] ne put s'achever, parce qu'une bataille [illegible] s'engager près du Jardin des Plantes [illegible] qui porte aujourd'hui le nom de Geoffroy-Saint-*Hilaire*. Les trois années suivantes il enseigna la zoologie à l'Athénée royal, et la [illegible] à l'École pratique; le 15 avril 1833 il fut élu, en remplacement de Latreille, membre de l'Académie des Sciences. En 1837 il fut appelé à suppléer son père à la Sorbonne, et contribua activement à l'organisation de la faculté des sciences de Bordeaux, créée sous le ministère de Salvandy. Puis il devint successivement inspecteur de l'académie de Paris (en 1840), professeur [illegible]

Geoffroy ... il fut par les ...

... d'Angleterre ...

... comme après ...

... la fatigue d'une ...

... avait faite sur les ...

... L'empereur ...

... officier ; il avait ...

... aide de camp de ...

... Geoffroy ...

... 1806. L'aîné, *Louis-* ...

... juge au ...

... Étampes, le 11 mai ...

... *Histoire* ...

... éditions, 1re, in- ...

... 3e, 1852, in-4°, à deux ...

... maître *Pierre* P...

... recueil ...

... *Académie française*, ...

... 1500; Paris, 1 ...

... *Hippolyte-Napoléon*, ...

... à une édition du ...

... *Procédure civile*; Paris, ...

... *Oise* ...

... *Histoire* ...

GEOFFROI. *Voy.* GEOFFROY.

GEORGI (*Jean-Michel*), ... allemand, d'origine ... le 20 septembre ... 14 juin 1790. Son père, simple ... une éducation convenable ... Jeanne-Catherine Blechschmidt ...

... d'Histoire naturelle ...

[illegible]

(voy. [illegible]
ROHAN [illegible] cardinal DE [illegible]
cardinal fit venir [illegible]
abbé Georgel [illegible]
[illegible] qui se trouvait [illegible]
[illegible] Exilé à Mortagne [illegible]
1785, il n'en poursuivit pas avec [illegible]
[illegible]
à Georgel [illegible]
Il avait rendu [illegible]
[illegible]
Déporté en Suisse, il alla [illegible]
(Brigue) ; et s'occupa de [illegible]
*Mémoires* jusqu'à [illegible]
de Malte, qui rétablit [illegible]
[illegible] de rédiger [illegible]
[illegible] de les accompagner [illegible]
sans peine, partit de [illegible]
eut hâte de regagner la [illegible]
l'ordre rétabli. Le [illegible]
un évêché [illegible]
général des Vosges, [illegible]
évêque de [illegible] histoire naturelle, au mois de juin 17[illegible]
dite ville de Bruyères [illegible]
lui laissait l'exercice de ses fonctions [illegible]
n'a publié que des *Mémoires* [illegible]
*ments*, parmi lesquels on cite [illegible]
*Mémoires sur les rangs et* [illegible]
cour, où M. de Gilart, [illegible]
attaquait avec violence M. de Soubise ;

[illegible]

[illegible] 21 septembre 147[illegible] [illegible]

[illegible] plus tard un grand-[illegible] [illegible] de Georges, la [illegible] [illegible] le 19 août 14[illegible] [illegible] de l'Elbe [illegible] Georges [illegible] en 1470, [illegible] après. Il [illegible] un grand [illegible] plusieurs lui [illegible].

[illegible] le 25 avril 1509, [illegible] [illegible] Posen. Il prit peu de part aux [illegible] pays, et séjourna principalement [illegible]

[illegible] tom. VIII, p. 1[illegible]

B. [illegible] d'Angleterre.

[illegible] I[er] LOUIS, roi de la [illegible] gne et de l'Irlande, né à [illegible]

[illegible] mission, bientôt suivie de [illegible]

[illegible] quand vous [illegible]

[illegible] (1749) [illegible]

[illegible] autre et [illegible] [illegible] l'armée [illegible] qualité de [illegible] ses anciennes [illegible] Le [illegible] naturelle [illegible]

[illegible] avant [illegible] démission. [illegible] la réconciliation [illegible] avec le prince de Galles [illegible] Robert Walpole, qui était [illegible] C'est à cette époque que [illegible] tastrophe financière de la Compagnie [illegible]

[illegible] (1725) [illegible] célèrent de nouveau [illegible] pagne. Cette dernière [illegible] tir en février 1726 [illegible] anglaise se rendait aux [illegible] commandement de l'amiral [illegible] dans les ports les galions [illegible] cité de cet officier, [illegible] fut désastreuse. [illegible] une grande partie de ses [illegible] vint se joindre à la mortalité [illegible] rent la carcasse des vaisseaux [illegible] nacés d'une entière destruction.

L'émotion produite en Angleterre [illegible] velle de ces tristes événements [illegible] pour le gouvernement [illegible] ouvertures de paix. Les articles [illegible] une pacification générale furent [illegible] 31 mai 1727. Après la [illegible] d'où le prince de Galles [illegible] fois exclu, le roi s'embarqua [illegible] (3 juin); il passa en Hollande [illegible] et huit jours plus tard il [illegible] brück, à une apoplexie, [illegible] une indigestion de melon. — [illegible] caractère froid et sérieux, il [illegible] l'activité de son esprit [illegible] sévérant. « Depuis son [illegible] la Grande-Bretagne, dit Lingard, [illegible] qu'une idée fixe : [illegible] Danemark, la Suède, la Prusse, [illegible] mier surtout, ses États de [illegible] chés de Brême et de Verden, qu'il [illegible] et il atteignit ce but. »

Lingard, *Hist. of Engl.* — [illegible]

GEORGES II AUGUSTE, roi de [illegible] terre, né à Hanovre, le 30 [illegible] le 25 octobre 1760, fils du précédent. [illegible] 1705, il épousa Wilhelmine-Caroline, [illegible] Jean-Frédéric, margrave de [illegible] pach. Le 9 novembre 1706 il fut [illegible] gleterre, au titre de duc de Cambridge. [illegible] Il ne se rendit dans la Grande-Bretagne [illegible] vénement de son père au trône. [illegible] Pendant la guerre de 1701 [illegible] il combattit avec son père dans l'armée [illegible] liés; il se distingua surtout au [illegible]

[illegible] en 1739. [illegible] anglais. Walpole [illegible] la pression de l'opinion publique [illegible] Walpole [illegible] guerre mit bientôt l'Angleterre [illegible]. La prise de Porto-Bello par [illegible] Vernon fut un brillant fait d'armes, [illegible] n'eut aucun résultat. L'expédition contre Carthagène, entreprise par le même amiral [illegible] moyens formidables, échoua. [illegible] la mort de l'empereur Charles VI [illegible] la guerre de [illegible]. La Grande-Bretagne [illegible] aux termes de [illegible] anciennes devaient passer sous le [illegible] de Marie-Thérèse, fille de l'empereur défunt, pendant que la France et l'Espagne soutenaient les prétentions de l'électeur de Bavière, Charles-Albert, bientôt élu empereur sous le nom de Charles VII.

[illegible]

Grande-Bretagne. Enfin, le 10 février 17[illegible], fut conclu le traité dit de *Paris*, entre l'Angleterre, la France, l'Espagne et le Portugal. Aux termes

[illegible] de la force sur les affaires de l'Amérique [illegible] qui suggéra à Grenville l'idée de [illegible] sur les marchandises [illegible] il prétendait que les charges [illegible] par la considérable [illegible]. Ce calcul était erroné; car cette [illegible], rapportait [illegible]. Grenville en ayant fait [illegible] il lui répliqua que si [illegible] n'avait pas le courage de [illegible] la mesure, il trouverait [illegible]. Grenville [illegible] (1765) la proposition de George [illegible] revenus de l'État. La guerre et l'[illegible] du projet [illegible] les Américains [illegible] des taxes [illegible] ou [illegible]; mais [illegible] des taxes directes, [illegible] de [illegible]

[illegible] Nouvelle-Angleterre que partit le [illegible]. Les habitants de cette

[illegible]

tant rallumée, devait [illegible] révolution. Mal appuyé par le [illegible] par des intrigues de cour, le [illegible] bientôt place à une [illegible] tion. Devenu membre de la [illegible] sous le nom de comte Chatham, [illegible] de la formation d'un autre ministère [illegible] de gens presque tous [illegible] uns aux autres. Il aurait [illegible] pour animer ce ministère [illegible] alors un accès de goutte [illegible] plus d'un an de se mêler des [illegible] ce fût. Il était réservé à un [illegible] administration, au chancelier [illegible] Charles Townshend, de raviver la [illegible] tion d'Amérique. Après avoir [illegible] soutenu le bill du timbre (1765) et [illegible] révocation du même bill l'année [illegible] clara formellement, en juin 1767, [illegible] devaient être taxés. L'Amérique [illegible] mais un bill déclara suspendu le pouvoir [illegible] latif de l'assemblée coloniale. L'auteur [illegible] recrudescence de la question américaine [illegible] Townshend, mourut presque immédiatement [illegible] (4 septembre 1767). Il fut remplacé [illegible] quier par lord North. Le ministère [illegible] se recomposa, sous la présidence de [illegible]

[illegible]

A l'intérieur, cette même année [illegible] Angleterre par une insurrection [illegible] Londres. Le bill qui rendait [illegible] jouissance de certains droits civils [illegible] de ces troubles. Pendant plusieurs jours [illegible] tale fut en quelque sorte livrée aux mutins, [illegible] s'attaquèrent surtout aux édifices [illegible] religion romaine. De graves excès furent [illegible] parce que, comme il arrive d'ordinaire, [illegible] tiers s'étaient recrutés d'un grand [illegible] malfaiteurs qu'ils avaient [illegible] Convoqués par le roi et [illegible] dence, les membres du conseil [illegible] d'abord que décider. « Eh quoi! [illegible] le roi, n'est-il donc aucun moyen d'arrêter ce désordre? — Je n'en vois qu'un seul, répondit le [illegible] général, c'est d'autoriser les troupes à [illegible] la permission ou la présence du [illegible] C'était violer la constitution, [illegible] gleterre; aussi tous les membres du conseil hésitèrent. « Eh bien, reprit le roi, je prends sur moi la responsabilité »; et il signa. Aussitôt le procureur général donna l'ordre, et la troupe put agir; les mutins furent repoussés, [illegible] et leur chef, Gordon, fut [illegible] communes le bill qui avait servi de prétexte aux troubles. Cependant, la guerre d'Amérique se prolongeait. Le manque de troupes et d'argent paralysait les opérations du généralissime américain, Washington, et peut-être les Anglais auraient-ils remporté de plus nombreux succès si en cette année 1780 ils n'eussent trop divisé leurs forces. La face des choses avait [illegible] changé dans les Indes orientales, par [illegible]

[illegible]

... l'Angleterre ... projet présenté par Fox ... du roi George ... l'opposition ... de la Couronne ... roi d'Angleterre et le roi ... dans le parlement ... Georges III ... ce prince se prononça contre le [illegible]

[illegible]

... ration généreuse et réparatrice ... même époque : sur la proposition ... il fut déclaré que l'on rendrait ... aux héritiers des familles ... les confiscations qui suivirent ... 1715 et de 1745.

Pendant qu'en Angleterre les ... à se pacifier, l'Irlande ... au commerce et à l'industrie ... Irlandais ... la force le redressement de ... un soulèvement analogue à celui de ... le parlement anglais ... la complète indépendance du parlement ... en même temps on accorda ... pays de nouveaux et plus nombreux ... Il fut permis aux Irlandais d'importer ... et d'échanger leurs produits ... colonies anglaises d'Amérique, ... et l'Afrique. L'année 1785 ... par la ratification parlementaire ... traité de commerce conclu entre la ... l'Angleterre. En même temps ... projet de consolidation des droits ... grandes branches du revenu public ... l'accise et le timbre. Le ... plus devant les communes, et ...

[illegible]

La mort du roi Louis XVI [illegible] de George III le [illegible] qui reçut l'ordre de quitter [illegible] Grande-Bretagne. À son tour la Convention nationale déclara la guerre à la Grande-Bretagne, puis à l'Espagne. La première de ces puissances se coalisa [illegible] avec la [illegible] les rois d'Espagne et de Prusse, enfin avec l'empereur François et le Portugal. Elle conclut des traités de subsides avec Hesse-Cassel, [illegible] Hesse-Darmstadt, enfin avec le Hanovre [illegible] comme électorat. Il existait déjà un traité d'a-

[illegible]

... contre Hoche [illegible] ... de la guerre [illegible] ... la paix [illegible] ... porter. On doit reconnaître [illegible] ... lui donnaient raison [illegible] les succès des Français en [illegible] paix et d'alliance imposés aux [illegible] de Naples et de Sardaigne, l'[illegible] triche après deux campagnes [illegible] la Hollande en république [illegible] tout, les dépenses énormes [illegible] Grande-Bretagne pour soutenir [illegible] que avait suspendu ses payements [illegible] qui aurait pu avoir des suites [illegible] nait d'éclater parmi les équipages [illegible] et n'avait été réprimée que par [illegible] Allan Gardner (voy. ce nom) [illegible] d'amirauté. Sous l'empire de [illegible] tuation, lord Malmesbury fut [illegible] où il arriva le 21 octobre 179[illegible] plénipotentiaire. Mais sa mission [illegible] durée : ses exigences étaient [illegible] que le gouvernement français [illegible] En effet, outre la mutuelle [illegible] quêtes, contre l'offre de rendre les [illegible] çaises des Indes orientales, et [illegible] demandait que la France évacuât [illegible] gique, etc. Le Directoire répondit [illegible] de la république ne permettait pas [illegible] semblables conditions, et lord [illegible] l'ordre de quitter sous deux jours [illegible] français.

L'expédition de Hoche sur les [illegible] rendue nulle par les vents contraires [illegible] vel obstacle à la paix. Bientôt [illegible] dévastèrent Terre-Neuve, et le [illegible] ses alliés à fermer leurs ports [illegible] glais. Il en résulta qu'à l'exception [illegible] des villes hanséatiques et des places [illegible] pendant, toutes les côtes maritimes [illegible] bouches de l'Elbe jusqu'à l'Adriatique [illegible] rent fermées au commerce anglais [illegible] 1796, lors de l'ouverture du parlement [illegible] déclarant qu'il n'avait rien négligé [illegible] à la paix, le roi demanda et obtint [illegible] de nouveaux sacrifices : 15,000 [illegible] la marine, recrutement des régiments [illegible]

[illegible]

avec la Grande-Bretagne.

A l'extérieur, un événement [illegible] eut lieu vers la même époque : Nelson trouva [illegible] la flotte française commandée par [illegible] vue d'Alexandrie. Le combat [illegible] 1798 [illegible] que [illegible] lutte [illegible] d'autre par des prodiges de [illegible] par la victoire de la marine [illegible]. On [illegible] dans presque toute l'Europe une recrudescence d'hostilités contre la France. Une nouvelle coalition se forma contre elle ; elle se composait de l'Angleterre, de l'Autriche, de la [illegible], de Naples et de la Turquie (1799).

Pendant qu'il armait ainsi l'Europe contre la France, le gouvernement du roi Georges préparait le grand acte de la réunion de l'Irlande à la Grande-Bretagne. Le 22 janvier 1799 un message royal proposa cette réunion à la chambre des communes, comme le plus sûr moyen de prévenir les desseins des malveillants qui méditaient la séparation des deux pays, et d'ailleurs comme devant augmenter les ressources de la Grande-Bretagne. Quelque temps après le parlement anglais donnait sa sanction à la fusion légale des deux pays : il fut décidé qu'ils ne formeraient désormais qu'un seul État, sous le nom de *Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.* Cette mesure privait ce dernier pays

[illegible]

... l'Alexandrie, l'autre vers la Baltique. La

[illegible]

... 17 octobre 1801, et le 25 mars ... d'Amiens fut signé.

Lors de l'ouverture des ... nonça la conclusion de la paix ... d'avantageuse et ... britannique. Une importante ... ensuite sur les dettes de la liste civile ... s'élevait à 990,000 liv. sterl. ... conditions du traité avec la France ... Windham attaquèrent avec ... Grenville blâma particulièrement ... Malte, du Cap, de Minorque ... Cette violente attaque du traité ... dissolution de la chambre des communes ... nue près du terme de ses pouvoirs ... Tout annonçait du reste que la paix ... durée. On voyait avec déplaisir ... consul ne perdait pas de temps pour ... territoire de la France; qu'il se ... nexer l'île d'Elbe; qu'il s'attribuait ... Confédération suisse et présidait la ... Cisalpine; qu'il obtenait de l'Espagne ... et le duché de Parme; enfin, qu'il ... mont en département français. Il ... dispositions que lorsque Bonaparte ... cuper la Guadeloupe et recouvrer ... mingue, l'amiral Mitchell reçut l'ordre ... veiller les mouvements de l'expédition ... commandée par le général Leclerc. ... le premier consul tardait à envoyer à ...

[illegible]

Napoléon. On prit l'initiative [illegible]

[illegible] Cadix, et l'on employa contre [illegible] moyens que l'abomination [illegible] naires de la guerre ; par exemple [illegible] des *catamarans* (1). [illegible] s'opéraient à l'insu de ces [illegible] Napoléon se plaignit avec raison [illegible] versions de cette violation du droit des gens. [illegible] moins, il offrit à George III, par une lettre écrite de sa main et où l'appelait « [illegible] frère », de rétablir la paix. Le roi [illegible] que le souverain de la Grande-Bretagne [illegible] muniquait jamais avec [illegible] que par l'intermédiaire de ses ministres, [illegible] grave, chargé des affaires étrangères, [illegible] Talleyrand que le roi son maître [illegible] vait conclure la paix qu'avec l'assentiment de ses alliés. Au mois d'avril 1805 l'Angleterre conclut avec la Russie un traité d'alliance [illegible] accéda au mois d'août l'Autriche [illegible] d'octobre la Suède. Quant à la Prusse, [illegible] plus prudent de garder la neutralité. [illegible] sultats désastreux de cette nouvelle coalition [illegible] retenti dans l'histoire ; on se rappelle la capitulation du général autrichien Mack [illegible] Ulm (17 octobre), l'entrée de Napoléon à Vienne (13 novembre), enfin [illegible] grande journée d'Austerlitz (2 décembre), dont le résultat fut la paix de Presbourg (26 décembre 1805). Pendant que ces faits mémorables se passaient sur le continent, les Anglais remportaient, près du cap Trafalgar (21 octobre 1805), une

(1) On donne ce nom à des bâtiments chargés de poudre et de matières combustibles. (*Voy.* CATAMARAN et [illegible])

[illegible] après la mort de Fox, [illegible] Grenville, échoua encore par [illegible] du roi, qui, suivant son [illegible] son refus sur le serment du cou[illegible]. Un nouveau ministère, présidé par [illegible], succéda au cabinet Grenville [illegible]. Le rapprochement de Napoléon et [illegible] en quelque sorte dans l'inq[illegible] le gouvernement du roi Georges. L'empe[illegible] avait, il est vrai, offert sa médi[illegible] la France et l'Angleterre; mais dans [illegible] de Tilsitt, il s'engageait [illegible] avec la France et la Grande-[illegible] paix était [illegible] de [illegible] en outre qu'on [illegible] de Copenhague [illegible] traité. On savait en [illegible] le Danemark n'avait ni la force [illegible] Napoléon. En consé[illegible] frapper ce grand coup de [illegible] Copenhague qui eut un si [illegible] en Europe (voy. GAMBIER). [illegible] le gouvernement britannique [illegible] expédition d'une ex[illegible] avait envoyé une flotte dans le

[illegible] de l'expédition, le général [illegible] évacuer le pays.

En Amérique, [illegible] pas plus heureuse. Après [illegible] commencement de [illegible] fort de Montevideo [illegible] Buénos-Ayres; mais [illegible] troupes, 3,000 morts et 4,000 [illegible] furent ensuite [illegible] d'Espagne ouvrit [illegible] Georges une sphère [illegible] droits de l'humanité [illegible] pour opérer une diversion [illegible] que l'Angleterre dirigea [illegible] vers l'île de Walcheren [illegible] par lord Chatham, eut [illegible] 14 août 1809 Flessingue fut [illegible] fièvre contagieuse décima [illegible] mée anglaise, dont les débris [illegible] grand'peine en Angleterre, vers la [illegible]. Cette expédition plongea dans le [illegible] nombre de familles et coûta à [illegible] 20,000,000 liv. sterl. En revanche [illegible] le peuple de Londres, le [illegible] grandes fêtes à l'occasion du [illegible] niversaire du règne de Georges III.

Une nouvelle et dernière rechute [illegible] sée, dit-on, par la perte de sa fille [illegible] Amélie, qu'il aimait tendrement [illegible] convocation extraordinaire du [illegible] mois de juillet 1810. Les médecins [illegible] claré qu'il ne recouvrerait plus [illegible] lement déféra la régence au [illegible] Georges vécut dans cet état de [illegible] dix ans. Les événements qui s'accomplirent [illegible] rant ce laps de temps appartiennent [illegible] son successeur, Georges IV [illegible] (voy. l'art. ci-après).

Par les événements comme [illegible] règne de Georges III fut un des plus [illegible] bles de l'histoire de la Grande-Bretagne [illegible] seul de ces événements, tels que [illegible] l'Irlande à l'Angleterre, l'annexion [illegible] la séparation de l'Amérique, la [illegible] nitière lutte contre le plus grand [illegible] temps modernes, eût suffi à illustrer [illegible] souverain ordinaire. A aucune époque [illegible] on ne vit se produire une plus brillante [illegible]

[illegible]

GEORGE IV (*Auguste-Frédéric*) [illegible] gleterre, fils aîné du précédent, né le [illegible] mort à Windsor, le 26 juin [illegible] après sa naissance, il fut [illegible] Une éducation assez sévère, et [illegible] hommes de mérite, tels que lord [illegible] docteur Markham, et plus tard le docteur [illegible] développa les heureuses qualités physiques [illegible] intellectuelles dont la nature l'avait [illegible] Une instruction classique [illegible] connaissance de plusieurs langues [illegible] mèrent la base de cette éducation, [illegible] pendant deux graves défauts. [illegible] terdit au prince jusqu'aux plus [illegible] ments, ce qui devait bientôt le pousser [illegible] excès; ensuite on évita systématiquement de lui donner la moindre [illegible] des connaissances nécessaires au gouvernement d'un grand peuple; aussi n'eut-il jamais de principes arrêtés en politique. Le prince fut déclaré majeur le 1er janvier

[illegible] jusqu'au moment où [illegible] Fitz-Herbert, dont il [illegible]

[illegible] beaucoup de goût.

Cependant, [illegible] qui pouvait [illegible] roi lui-même [illegible] paraissait être le désir de la nation [illegible] d'une négociation, dont la condition fut une nouvelle liquidation de [illegible] s'élevaient au chiffre [illegible] sterling (plus de [illegible] supplémentaire considérable [illegible] prince accepte le mariage [illegible] avec [illegible] Fitz-Herbert, [illegible] 1795, sa cousine Caroline-A[illegible] Brunswick. Cette princesse [illegible] son époux; car la première [illegible]

(1) « Si vous voulez le luxe d'une [illegible] il faut savoir aussi en supporter les frais. »

[illegible] Henri III sur son [illegible] [illegible] avec les lettres. C'est [illegible] [illegible] [illegible], t. [illegible], des G. de M.

[illegible] Clarence [illegible] [illegible] [illegible] sont origi- [illegible] — Walters, [illegible] IV ; Londres, [illegible], Hist. d'Angl. — [illegible] de Clarence [illegible] [illegible] Londres, [illegible]

[illegible], des frères d'É- [illegible], né en 1449, mort en [illegible] de duc de Clarence, il avait [illegible] proportionnée à son rang ; on lui [illegible] la dignité de lieutenant en [illegible] trop jeune encore pour remplir ces [illegible] avait déléguées au comte de Wor- [illegible]. De ce moment aussi date sa mésintelli- [illegible] avec le roi. Mécontent de l'influence des [illegible] de Woodville, il rechercha sou- [illegible] la société du comte de [illegible] dont il aimait la fille Isabelle. Malgré [illegible] du roi son frère, et même sans [illegible] il épousa cette jeune personne, [illegible] dans l'église Saint-Nicolas, [illegible] 1469, par l'archevêque d'York, [illegible]. Par une heureuse coïncidence, [illegible] par la demande d'une [illegible] quantité de mesures de [illegible] Yorkshire. Georges débarqua [illegible] où les troupes royales, [illegible] les insurgés, venaient d'es- [illegible] Édouard à Olney, et [illegible] assez équivoque des [illegible] [illegible] l'effet des royalistes, telle que

[illegible]

En ce moment [illegible] par l'archevêque d'York [illegible] et Warwick, à une fête [illegible] à Moor, dans le Yorkshire [illegible] [illegible] Welles, lui dit [illegible] armés étaient cachés [illegible] surprendre et l'enlever [illegible] temps de s'informer [illegible] Édouard [illegible] galop vers Windsor. [illegible] qu'Édouard, [illegible] conférences furent [illegible] nard, sous la médiation de [illegible] d'York, mère d'Édouard, et [illegible] conciliation, aussi peu durable [illegible] nouvelle insurrection éclata [illegible] elle avait pour cause les [illegible] les habitants par les officiers [illegible] un nommé Robert Welles. [illegible] auxquels le roi venait d'ordonner [illegible] troupes pour son service, [illegible] ment ce mandat. Ils écrivirent [illegible] Welles de tenir bon, et lui pro[illegible] envoi de secours. Puis, après [illegible] insurgé, il déclara qu'il n'avait [illegible] que pour favoriser les desseins [illegible] de Warwick ; qu'il s'agissait de [illegible] mier sur le trône ; que ces deux [illegible] encouragé les insurgés, etc. [illegible] *garter-king at-arms* (roi d'armes [illegible] rettière) sommer son frère et W[illegible] paraître devant lui et de se [illegible] qui leur étaient imputés. En [illegible] au duc de Clarence la lieutenance [illegible] la donner au comte de Worcester [illegible] frère et Warwick n'ayant point [illegible] le délai fixé, il les déclara traîtres [illegible] récompenses à ceux qui les li[illegible] deux proscrits se réfugièrent [illegible] Warwick, entrant dans la politique [illegible] promit à Marguerite d'Anjou, [illegible] de rendre à ce prince la couronne [illegible] ravie. Égaré par la haine, le duc [illegible] sanctionna cet arrangement, qui [illegible] de moins qu'à la destruction de sa [illegible]

[illegible] le prince George à [illegible] plantée aux environs de [illegible] de Zélande.

Lingard, *Hist. of Engl.*

C. [illegible]

[illegible] I^er^, patriarche d'Arménie, [illegible] en 792 de l'ère chrét. [illegible] mourut en 795. Son successeur fut [illegible]

Tchamtchian, *Hist. d'Arménie*, t. II, [illegible]

[illegible] III (*Kéork*), patriarche d'Arménie, né à Karabh, mort en 897 de J.-C. [illegible] palais patriarcal, il fut [illegible] après la mort de [illegible] III. [illegible] prudent et habile, qui [illegible] il signa avec les principaux [illegible] adressée au khalife pour le prier de [illegible] titre de roi au prince [illegible] Ashod, gouverneur d'Arménie. Envoyé en ambassade [illegible] Sémpad, successeur d'Ashod, auprès d'[illegible] général arabe, qui voulut [illegible] fut retenu captif, et ne recouvra [illegible]

[illegible]

[illegible] David, qui [illegible] jusqu'en vue de Kiev [illegible]. Les khans [illegible] de Crimée [illegible], intimidés par ce succès, l'empêchèrent de s'acquitter du tribut auquel ils étaient soumis. Georges [illegible] jugea à propos de se mettre sous la protection d'une grande [illegible], et [illegible] de plusieurs de ses prédécesseurs, il [illegible] à son aide l'empereur de Russie, Paul Ier [illegible] deux régiments, qui, [illegible] des montagnes, formèrent un corps d'armée sous le commandement du prince [illegible]. Les [illegible] furent vaincus sur les bords [illegible] Caucase et forcés [illegible]. Après la mort de Georges, [illegible] son fils David, qui céda ses droits à l'empereur Alexandre, et reçut en retour le titre de lieutenant général.

*Mémoires relatifs à l'état [illegible]*, [illegible] par [illegible], in-8°, part. II. — Rabbe, *Hist. de Géorgie*, [illegible]

## II. Grands-ducs de Russie.

GEORGES Ier (*Youry*), Wladimirowitch, dit *Dolgorouki* ou *Longue-Main*, grand-duc de Kiew, régna de 1155 à 1157. Cinquième fils du célèbre Wladimir Monomaque, il reçut en apanage, après la mort de son père, les provinces de Souzdal et de Rostow. Ses frères eurent, au même titre, diverses provinces de la Russie, à l'exception de l'aîné, Mstislaw, qui hérita du trône grand-ducal. Mstislaw mourut en 1132. Georges fut presque continuellement en guerre avec ses frères et ses autres parents. Cette lutte, où le succès favorisa tour à tour l'un et l'autre parti,

[illegible]

... la luxe et l'éclat ... de sa fortune, il ... musiciens ... noir. Pendant qu'il ... sa fille allait ... les autres filles du village ... sensible à l'attrait de l'or ... pris pour un simple paysan. Il ... de la forêt, ou ... alimenter un moulin. Il ... jour, en mettant un cercle ... les décorations qu'il avait ... Mais devant l'ennemi le ... aspect les Serviens ... Turcs tremblaient. On le ... à sa taille haute et ... à sa figure longue, ... très, à ses cheveux noirs ... accentué, à ses yeux ... aimait les formes ... pas écrire. Mais s'il voyait ... les affaires en longueur, ... manière terrible. Son frère ... de l'impunité, ayant ... fille, il le fit pendre, et ... pleurer. Quoique, dans la vie ... vaillant, il ne se possédait pas ... tua de sa main le ... son élévation. Revenu à lui ... manifestait sa fureur. Il ... oublier les injures. ... lutter contre les forces ...

[illegible]

Alexandre Georgewitch, est [illegible] de la Servie (1). Léo [illegible]

(1) Après avoir [illegible] sur les [illegible] toute la vie de Czerni-George [illegible] nous [illegible] le fait naître à Nancy, en Lorraine [illegible] été reproduite dans le [illegible] ont [illegible] Georges s'engagea dans l'armée [illegible] l'âge de quinze ou seize ans [illegible] en 1776 ; et il se fonde sur un acte de baptême [illegible] dans les registres de la paroisse [illegible] à Nancy. Or, voici cet acte de baptême, que le [illegible] a négligé de produire :

Extrait du registre contenant les actes de baptême de la paroisse Saint-Sébastien de Nancy, de janvier [illegible] avril 1750, folio 212, recto, aujourd'hui déposé aux archives de l'hôtel de ville de Nancy.

« Henry, fils légitime de César-Georges, [illegible] et de Barbe [illegible], son épouse, est né le vingt-quatrième

[illegible]

Quoi qu'il en soit [illegible] de saint Georges [illegible] part de l'imagination [illegible] du calendrier [illegible]

[illegible] dire, avec les PP. [illegible] [illegible]

[illegible] les Grecs [illegible]

Il fut, [illegible] premiers [illegible] dès la période [illegible] et les premiers [illegible] sous Édouard III [illegible]. Il fut regardé comme le saint patron [illegible] terre.

[illegible]

Acta Sanctorum [illegible], Oratio [illegible] [illegible] De Symbolo, [illegible] Concilium [illegible] — [illegible] Hist. Eccl., II, [illegible] Photius, [illegible] cod. [illegible] — [illegible] Heylyn, History of saint George. — [illegible] de Rhodes, [illegible] — [illegible] Graber, [illegible] — [illegible] rius de S. Georgio martyre. — J. C. [illegible], Dissertatio de equite S. Georgio. — John [illegible], Historical and critical Inquiry into the existence [illegible] of S. George. — Thomas Lowick, History [illegible] Martyrdom of St. George.

[illegible] poète byzantin, [illegible] siècle de l'ère [illegible] la littérature grecque à [illegible] et devint, dit-on, un savant et [illegible] évêque de Constanti[illegible] [illegible] quelques hymnes [illegible] fêtes des saints [illegible] des Tri[illegible] [illegible] pour les fêtes de la Nativité [illegible]

[illegible] (Βο[illegible]), patrice [illegible] du [illegible] du Thème [illegible] de la Mysie [illegible] la Propontide [illegible] cette province [illegible] il prit de [illegible] l'empereur Philippique [illegible] envoya à Constantinople un de ses [illegible] pour se [illegible] les yeux. [illegible] principaux complices [illegible] peu après un sort pareil de la part

[illegible] écrivains byzantins [illegible] que d'Eusèbe [illegible] qui s'étend [illegible] comme la continuation [illegible] de Syncelle. La [illegible] été publiée en 1652 [illegible] collection de Bonn [illegible] *Chronographie* [illegible] in-8°.

Théophane, *Praefat.* [illegible] pend.; vol. [illegible] p. 497. — Cave, *Hist.* [illegible]

[illegible] chroniqueur byzantin [illegible] moitié du neuvième siècle [illegible] l'indique, *Pisidien* [illegible] rain de l'empereur [illegible] 641, et du patriarche [illegible] de Constantinople de 610 [illegible] lui donnent les titres de [illegible] (archiviste), de [illegible] sacrés), de la grande [illegible] Sainte-Sophie de Constantinople [illegible] Calliste l'appelle [illegible] dignité distincte des précédentes [illegible] Georges qui toutes ces places [illegible] occupa successivement. On [illegible]

(1) Presque tous [illegible] général et dans les [illegible] Πισίδου, Πισιδίου, Πισίδου, [illegible] Πισίδους. En latin, on l'écrit *Pisidae* [illegible]

[illegible]

lui reste rien de ce [illegible] ce qu'il a [illegible]

[illegible]

pensé de ses travaux [illegible] ayant reçu du pape [illegible] donnée, il jeta l'argent [illegible] « Periere labores [illegible] ote ». On raconte [illegible] sur Théodore Gaza [illegible] Georges, accusé de [illegible] à Sixte IV de la traduction [illegible] prétend que la fin de [illegible] puissant, mais [illegible] Si la fin de G[illegible] fut pas prématurée [illegible] quatre-vingt-dix ans [illegible] laissa un fils, qui [illegible] écrivit contre Théodore [illegible] leurs remarques [illegible] qui fut tué dans le sac de [illegible] de Charles-Quint. [illegible] s'accordent à nous donner [illegible] du caractère de Georges [illegible] trompeur, vain, envieux, [illegible] ne cessa d'avoir avec les [illegible] son temps confirment [illegible] rables.

Les productions de Georg[illegible] nombreuses. On peut les di[illegible] ouvrages originaux en grec [illegible] traductions du grec en latin [illegible] ouvrages sont restés [illegible] tionnerons que ceux qui [illegible] voici la liste : 1° Ouvrages [illegible] Περὶ τῶν [illegible] [illegible]

GEORGES XIPHILIN. *Voy.* XIPHILIN.

[illegible]

[illegible] pl (1608). [illegible]

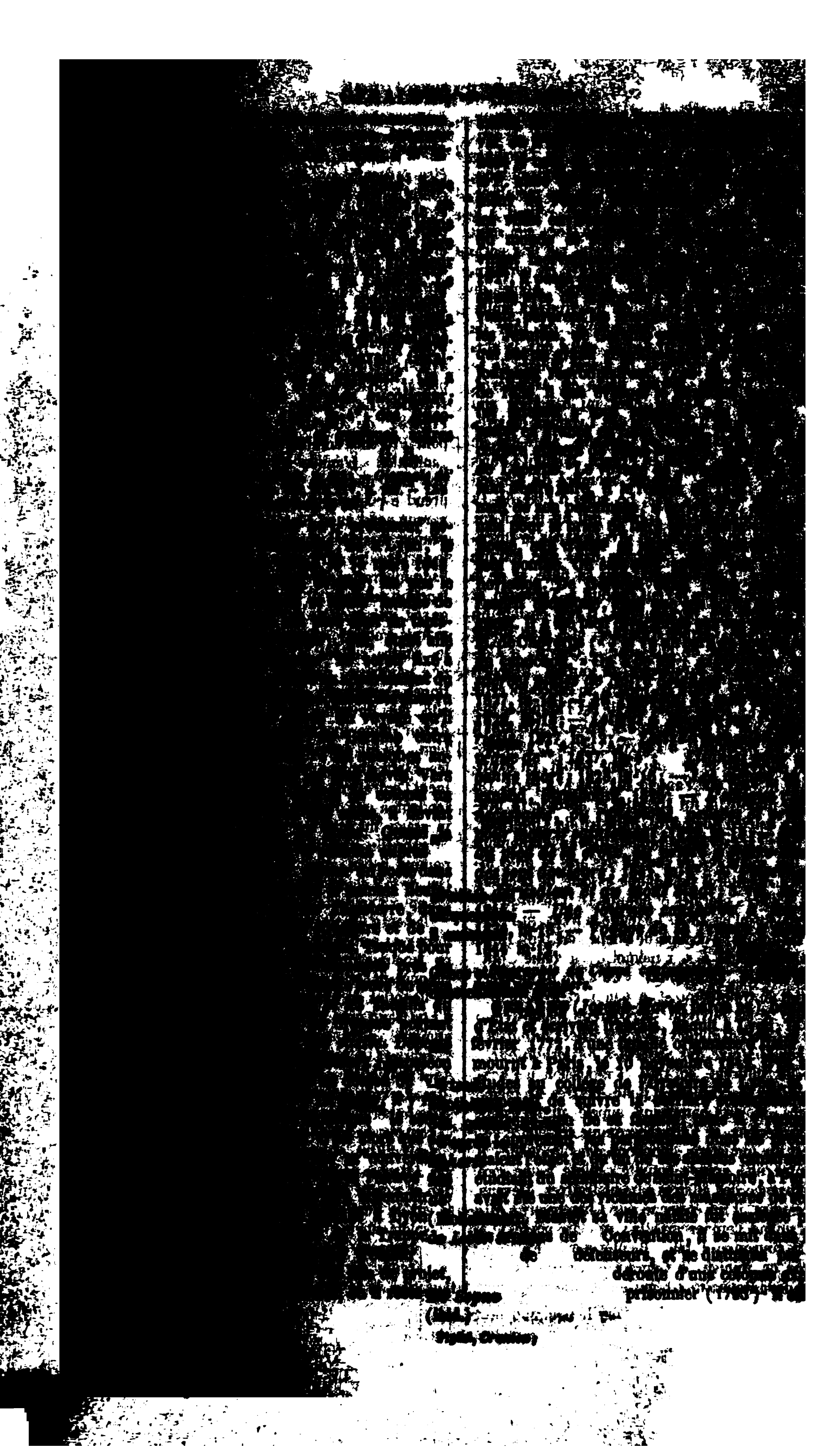
[illegible] fortune, il fut enlevé par les [illegible] envahi son pays. Vendu comme [illegible] prisonnier, comme esclave, il fut [illegible] [illegible] En Hongrie, [illegible] [illegible] trouve la [illegible] [illegible] les bords de la mer [illegible] son maître, chez qui [illegible] une position élevée. Enfin, [illegible] tivité, il parvint à se sauver de nouveau [illegible] fois, il traversa l'Asie Mineure, et alla [illegible] en Palestine, d'où il put [illegible] patrie. On n'a pas d'autre [illegible] n'est la controverse qu'il [illegible] son voyage à Rome. [illegible] quée à Warasdin, en Hongrie, par un [illegible] qui manifesta publiquement [illegible] avec les chrétiens une conférence sur les matières religieuses. Aucun ecclésiastique n'osant entrer en lice, Georgiewitsh se présenta, et engagea contre le musulman une controverse animée, d'où il sortit vainqueur. Peu de temps après, [illegible]

[illegible]

les troupes de la Convention ; il se mit [illegible] rangs de ses défenseurs, et se distingua [illegible] bravoure. Dans la déroute d'une colonne [illegible] dionnaire, il fut fait prisonnier (1793), [illegible]

[illegible]

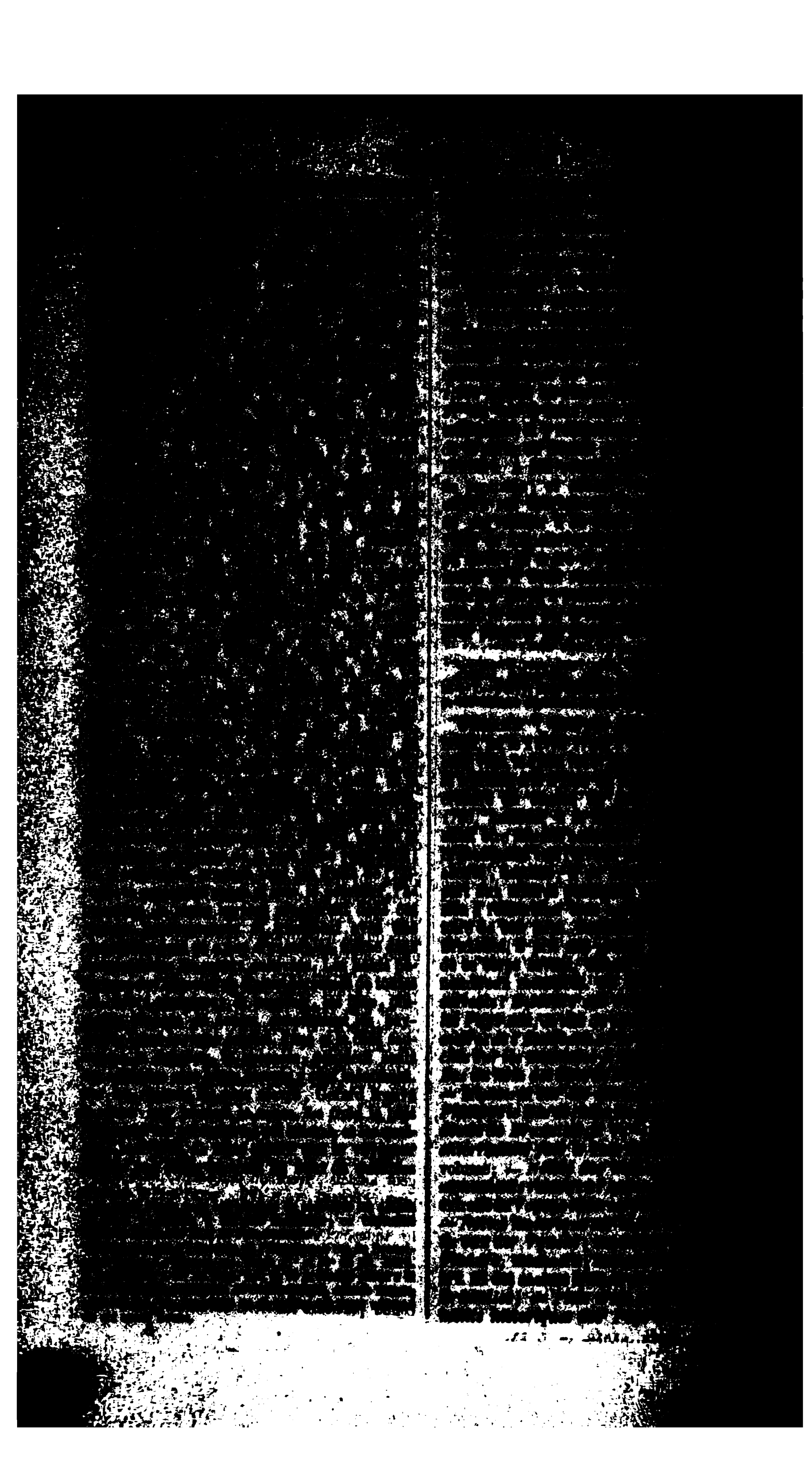
... ment l'entretien [illegible]
tendant à une dignité [illegible]
mesure, lui arriva [illegible]
membre du conseil [illegible]
nommé baron, avec [illegible]
lier de la Légion d'honneur [illegible]
fut appelé au poste [illegible]
de la haute Catalogne [illegible]
force de réparer les maux [illegible]
par une guerre longue et [illegible]
échouèrent, et à sa [illegible]
qu'il obtint en 1814 [illegible]
d'État par Louis XVIII [illegible]
quoiqu'il n'ait point [illegible]
25 mars 1815, par [illegible]
de Publication [illegible]
titre de conseiller d'État [illegible]
saisie impériale [illegible]
la rentrée du roi, de [illegible]
conseil d'État, et la [illegible]
vie. Attaché [illegible]
tion et à celui du [illegible]
dient de l'un et de l'autre [illegible]
prévaloir sur les instincts [illegible]
jurisprudence qui [illegible]
superstitions de [illegible]
tion de la plus [illegible]

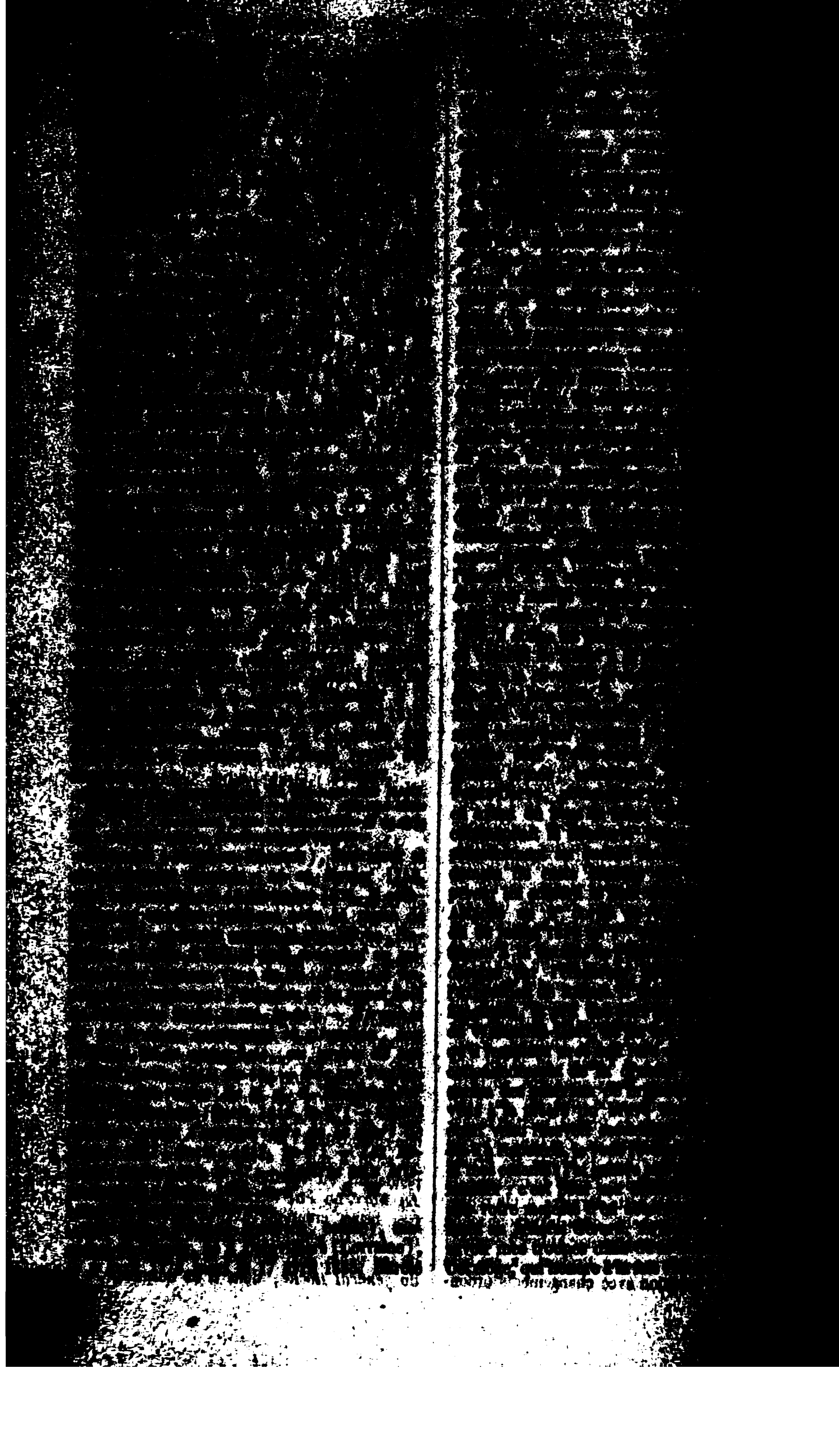


[illegible]

Allais.

[illegible] ([illegible]), [illegible] français, né à Paris, en 1757, mort dans la même ville, le 24 avril 1813. Il [illegible] mille pour [illegible]. Dès son enfance [illegible] victime d'un enlèvement [illegible] par des [illegible] dants vagabonds. Il fit ses études dans les [illegible] suites au collège Louis-le-Grand, et [illegible] en sortit avec un goût [illegible] pour les plaisirs.





[illegible]

1691 [illegible] 14 avril 1688 [illegible] Paris, et fut reçu docteur [illegible]. L'année suivante il obtint une chaire de professeur d'éloquence au Collége royal [illegible] France [illegible] charges [illegible] réglements [illegible] les commentaires [illegible] une pension de [illegible] Gerbais [illegible] beaucoup de [illegible] à lui [illegible] *[illegible] generalibus [illegible]* [illegible] *[illegible] Frédéric Rollier; Paris [illegible] tatio de causis majoribus [illegible] torquë de concil [illegible] monumentorum [illegible] libertas in [illegible] judiciorum forma confirmatur*; Paris, [illegible] in-4°; — *Traité pacifique du [illegible] glise et des princes sur les [illegible] subsistent aujourd'hui*; Paris, [illegible] *Lettre d'un docteur de Sorbonne [illegible] sonne de qualité [illegible]*; Paris, 1694, in-12; — *Lettre d'un docteur de Sorbonne à un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, touchant le [illegible]*

(1) « [illegible] » [illegible]

[illegible]

citée par le P. Labbe, [illegible]

[illegible]

— *Anleitung* [illegible] *course* (Instruction [illegible] du Change), ibid., [illegible]

Ersch et Gruber, *Allg.* [illegible]

GERHARDT (*Paul*), [illegible] lemand, né en 1607, [illegible] détails sur ses premières [illegible]



[illegible] auteur, [illegible]

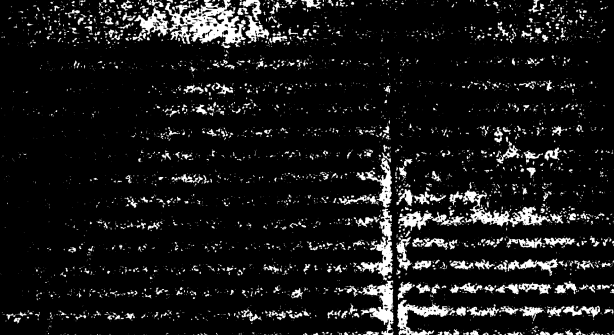
[illegible]

En 1434 [illegible]

[illegible]

II. [illegible]

(1) [illegible] *Laurent Valla*; elle est [illegible]

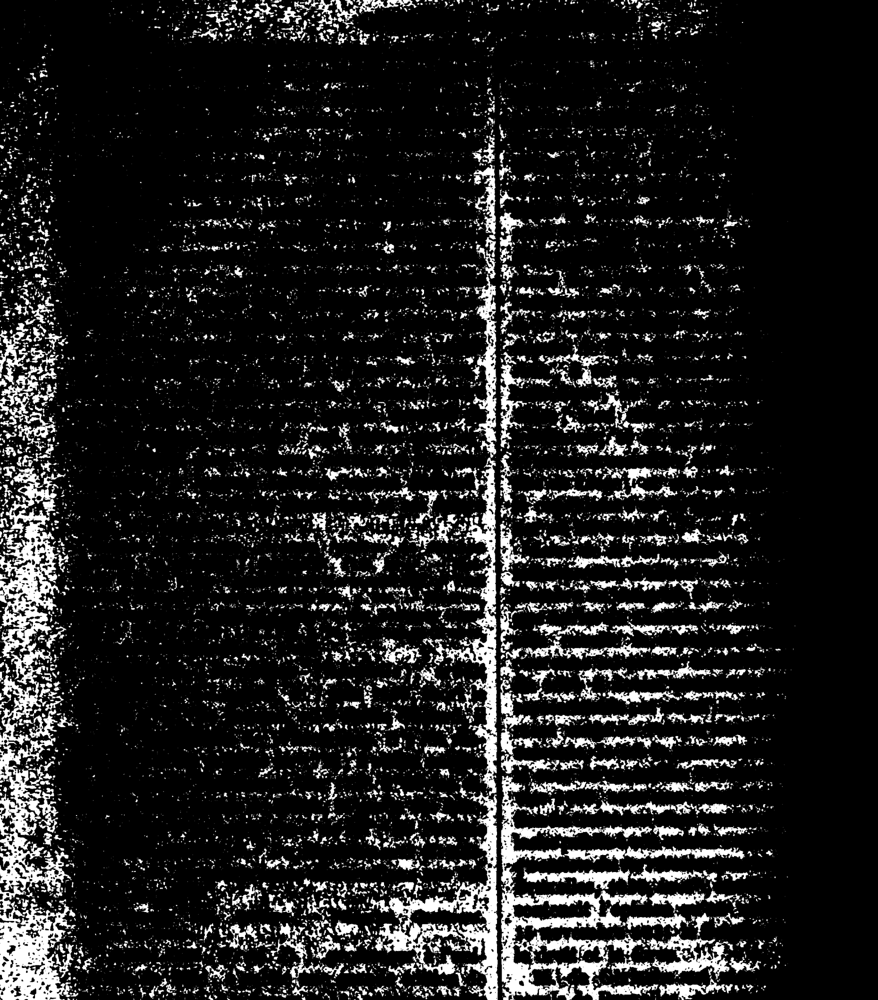


[illegible]

collège (1).

[illegible]

(2) Voy. Chevalier, *Origine de l'imprimerie à Paris*, p. [illegible]



[illegible]

(juin 1817).

[illegible]

[illegible] l'Université et la [illegible] ouvrages des deux sexes [illegible] 1835, etc.

*Moniteur universel*, an VIII [illegible] — *Biographie moderne des Contemporains*.

GERMAIN (*Charles-Antoine-Guillaume*), homme politique et historien français, né à Narbonne, vers 1770, mort à Sèvres, près Versailles, en 1835. Son père habitait Versailles et était entrepreneur des routes de chasse du roi; mais fut élevé par les soins d'Arthur Dillon, archevêque de Narbonne. Malgré son origine et ses relations de famille, il devint l'un des plus ardents démocrates dans les réunions publiques de Versailles. Un organe sonore, une certaine éloquence, quelques dons [illegible] lui assurèrent de grands succès dans ces réunions. Il mérita ainsi d'être élu secrétaire [illegible] du département de Seine-et-Oise. Il pensa cependant que son courage et son enthousiasme serviraient mieux la France aux frontières que dans les clubs. Il s'engagea dans un régiment de cavalerie légère, se conduisit bravement et devint bientôt lieutenant. L'inquiétude était le fond de son caractère; il quitta l'armée, on ne sait trop comment, et revint pérorer à Paris, en 1795. Il acquit bientôt une grande influence dans le club ultra-républicain du Panthéon. Orateur infatigable, plein de saillies et d'à-propos, il attaqua sans relâche le Directoire et [illegible] qu'il accusait avec quelque raison « de tuer la liberté depuis qu'ils avaient bu si longtemps à la coupe du pouvoir ». Ami de Babeuf, il fut arrêté en 1796, et traduit en février 1797 devant la haute cour de Vendôme comme complice de la conspiration dite des *babouvistes*. Durant les débats, il se fit remarquer par son esprit caustique autant que par sa véhémence : il apostropha vivement le vérificateur-expert Guillaume, qu'il accusa publiquement d'ignorance ou de mauvaise foi dans ses expertises. Il flétrit ensuite énergiquement le dénonciateur Grisel. Passant à sa propre défense, il soutint que sa correspondance avec Babeuf n'avait aucun trait à une conspiration, qu'il ne lui écrivait qu'en qualité de publiciste, et qu'il ne l'avait jamais consulté que sur le système du *bonheur commun*. Mais il échappa à Germain quelques paroles violentes, qui certainement empêchèrent son acquittement. Lorsqu'on fit lecture des pièces relatives aux accusés contumaces, il s'écria : « Nous ne périrons pas tous, et ceux de nous qui échapperont à la guillotine vengeront leurs compagnons et extermineront nos ennemis ». Au surplus, Germain avait des antécédents politiques très-fâcheux ; il avouait lui-même que

[illegible]

[illegible] Pannonie, [illegible] Elbe, [illegible] avant (an 8 avant J.-C.). Germanicus [illegible] moins heureux; Tibère, [illegible] mit les [illegible] quelles il [illegible] étaient [illegible] Germanicus, [illegible] que Tibère [illegible] d'autres [illegible] venant [illegible] le plus [illegible] la Pannonie sous la domination [illegible] comme la [illegible] villes [illegible] mais dut [illegible] territoire, et les [illegible] la campagne, que le [illegible] d'y porter la [illegible] titre d'imperator et les [illegible] en commun avec Tibère, et [illegible] honneurs de la préture, le droit de [illegible] sénat après les consulaires, et le [illegible] briguer le consulat avant l'âge. [illegible] voué du pouvoir proconsulaire, il [illegible] bère dans son incursion en Germanie (an 11 ap. J.-C.), et à son retour il fut nommé consul sans avoir passé par l'édilité et même avant [illegible] tions de préteur. Ces distinctions [illegible] n'étaient pas seulement la récompense de ses services; elles étaient [illegible] cation de son nom. [illegible] avait appelé à l'adoption [illegible] autres héritiers; après de [illegible] valeur, par les intrigues de Livie, il se décida à adopter Tibère, qu'à la condition que celui-ci [illegible] Germanicus comme successeur (an 4 ap. J.-C.) [illegible] Tacite, pour [illegible] les [illegible] éprouvée par tant de malheurs domestiques, [illegible] on peut croire aussi, avec Suétone et Dion Cassius, qu'Auguste cherchait lui-même, dans la [illegible] d'un héritier [illegible] désigné, un appui contre l'ambition inquiète et [illegible] successeur, qu'il n'aimait pas; peut-être est-ce dans cette pensée qu'il plaça Germanicus à la tête de huit légions stationnées sur les bords du Rhin (an 13 ap. J.-C.); c'était du moins une force considérable mise, en cas de danger personnel, entre ses mains. Quoi qu'il en soit, ce gage de confiance fût ou non une menace, il faillit devenir un péril pour Tibère à son avénement. Deux révoltes éclatèrent presque en même temps en Pannonie (Autriche) et dans la Germanie inférieure (Clèves-Berg). L'armée de Germanie que commandait Germanicus était divisée en

[illegible]

que la guerre durât encore, [illegible] triomphe lui fut décerné.

Germanicus se proposa [illegible] la guerre pendant [illegible] rore, au mois d'avril [illegible] permis de mettre à profit [illegible] du printemps contre les Cattes [illegible] les divisions de Ferment [illegible] et Arminius [illegible] parmi les Germains [illegible] d'une fois [illegible] Cecina quatre légions [illegible] et les milices germaines. Il [illegible] à la tête d'un corps [illegible] relève sur le mont Taunus un fort [illegible] par son père, et fond avec son [illegible] bagages sur le pays des Cattes [illegible] sent sur ses derrières [illegible] tenir les routes et les digues. [illegible] pris, se [illegible] brûler Mattium, leur capitale [illegible] vint aussitôt vers le Rhin [illegible] (Lunebourg, Brunswick [illegible]) avaient annoncé l'intention de venger les Cattes; mais l'armée de Cecina les [illegible]. Quant aux Marses, qui tentèrent le combat, ils furent vaincus. L'armée romaine n'avait pas encore regagné ses quartiers, quand arriva une députation

[illegible]

* GERMANUS, général byzantin, [illegible] de l'empereur Justinien [illegible], né vers le commencement du [illegible] siècle, mort en [illegible]. Peu après l'avénement de Justinien, il fut placé à la tête d'un corps de troupes en Thrace, et [illegible] une horde d'Antes, tribu slave qui avait envahi cette province. Envoyé ensuite en Afrique pour [illegible]

[illegible]

*[illegible] defendere* [illegible] *conservo Libri duo*; Turin, 1[illegible], in-[illegible] [illegible]

Rome, 16[illegible], in-fol. [illegible]

— *De [illegible]* [illegible] libri; Rome, 1617, in-[illegible] [illegible]

— *Epistolarum [illegible]* [illegible] *populum [illegible]*; [illegible] 1620, in-4°. [illegible] œuvres; Rome, 1623, in-fol.

[illegible], *[illegible] Lugdunensis*, [illegible]. — [illegible], *Bibliotheca [illegible]*, t. I, p. 1[illegible]. — [illegible] [illegible], t. [illegible], p. [illegible].

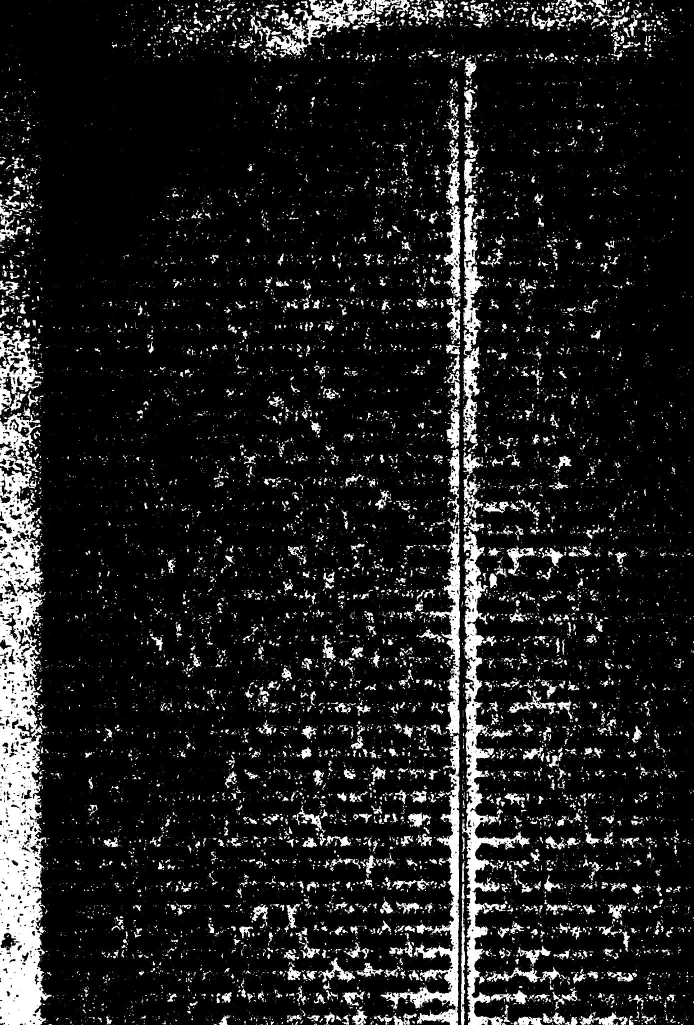
[illegible] (*[illegible]*), [illegible] hague, le 9 décembre 16[illegible], [illegible] 1[illegible]. Il étudia en Hollande et en [illegible], [illegible] [illegible], pasteur à [illegible] [illegible] tomba aux mains des Suédois, [illegible] [illegible] fuite, puis il s'entendit avec [illegible] pour reprendre à [illegible] la forteresse de [illegible], dont il était [illegible]. Mais il fut pris par les Suédois, qui le retinrent captif et le mirent [illegible] à la torture. Enfin, il fut condamné à la peine de



[illegible]

[illegible] aussi rouge que du sang. On y puisa de l'eau ; on la trouva pleine de « petits vers rouges qui, » [illegible]

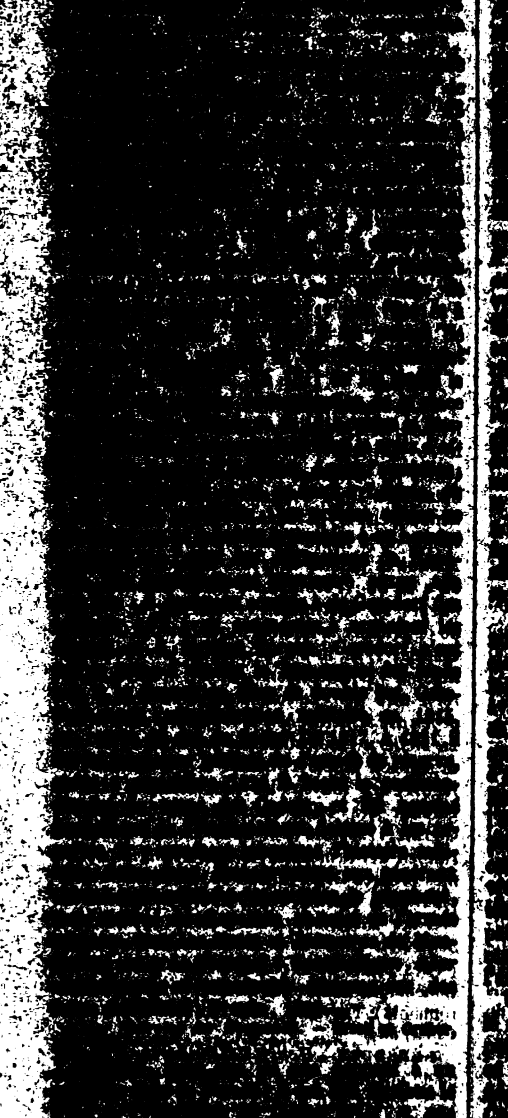
(1) On en trouvera le détail à l'article [illegible]



[illegible]

[illegible] romans); Freyburg, [illegible]

[illegible] (Henriette-Catherine) [illegible] poète [illegible] 1645 [illegible] de [illegible]



[illegible]

La première [illegible]

Adelung, Suppl. à Jöcher, [illegible]

[illegible] (Ben Salomon) [illegible] natif de la [illegible] moins des [illegible] a Chamorim (Porta Cœli) [illegible] 1547, in-4°. La première [illegible] éléments ; la deuxième, de [illegible] sions, du ciel et du monde, [illegible] d'Averroès ; la quatrième, [illegible] théologiques proprement dits.

Castro, *Bibliotheca Espanola.*

GERSON (*Christian*), [illegible] né à Recklinghausen, en 1569, mort le 25 septembre 1627. Il professa la langue [illegible] et le Talmud à Francfort-sur-le-Mein et dans d'autres localités ; puis il se convertit au christianisme. Il donna ensuite des leçons de langue hébraïque, et se livra à la prédication ; enfin, il devint diacre et pasteur à Bernbourg, dans la principauté d'Anhalt. Il se noya par accident dans la Saale, au retour d'une noce. On a de lui : *Chelek* (Trésor) ; c'est un sommaire du Talmud,

[illegible]

la voix de [illegible]

[illegible] Bourgogne, dont il [illegible]

[illegible] rolent de partager les [illegible]

[illegible] ce qu'ils auraient laissé.

(1) Grégoire de Tours [illegible]

(2) Fleury, Hist. eccl., l. [illegible]

[illegible] sans cesse vul- [illegible] naturelles et his- [illegible] Gerson n'a [illegible] à la discipline [illegible] réforme, toute [illegible] qu'elle ne tou- [illegible] avait une [illegible] contrariétés [illegible] et la ruine de [illegible] Gerson. Or, [illegible] la théo- [illegible] je puis dire, [illegible] une œuvre [illegible] les dépenses qui [illegible] introduire le [illegible] utiles et [illegible]

[illegible]

En même temps qu'il [illegible] études, Gerson attaquait [illegible] et de l'astrologie. En 1398 [illegible], à son instigation, lança [illegible] tion en vingt-sept articles contre [illegible] prétendue science y était taxée de [illegible] et d'idolâtrie. Le vingtième article [illegible] figures d'airain, de plomb, d'or, de cire blanche ou rouge ou d'autre matière, conjurées ou [illegible], après les avoir baptisées, [illegible] la vertu de produire [illegible]. C'est, y était-il dit, une erreur contre la foi, la philosophie naturelle et la véritable astrologie. « Error in fide, in philosophia naturali, et in astrologia vera (1). » Qu'est-ce donc que cette astrologie vraie ? Ailleurs Gerson parle de l'astrologie avec respect. Il la proclame une science [illegible]; il ajoute que c'est une [illegible] que Dieu a établi certains rapports entre les événements du monde et les [illegible] des astres. Il ne serait pas [illegible] que Gerson eût partagé sur l'astrologie [illegible] universelle à son époque, [illegible] d'Ailly, et qui deux siècles plus tard conservait encore une grande force. Cependant, si on veut prendre la peine de lire le traité *De [illegible] coelestium Siderum* et le *Trilogium Astrologiae theologizatae*, on y trouvera les éléments de la plus complète et de la plus solide réfutation de l'astrologie qu'on puisse faire. Gerson proteste hautement contre cette science mensongère, au nom de la raison et du libre arbitre.

« C'est par l'expérience, les lois [illegible], dit-il, que l'humaine raison doit se diriger, et non par des superstitions ridicules... Qu'il faille [illegible] à sa raison, abdiquer sa liberté et [illegible] les conseils de la prudence humaine, pour suivre [illegible] ou plutôt le délire de quelques hommes qui [illegible] avoir, je ne sais comment, la [illegible] dans les astres ou ailleurs, cela est [illegible], absurde, extravagant... Pourquoi chercher si loin des causes à des actions que le seul libre arbitre suffit à expliquer (2) ? »

Que Gerson ait voulu distinguer une vraie et une fausse astrologie, il est difficile de le nier, en présence des textes; et, d'autre part, après son argumentation, on ne saurait trop démêler ce que peut être cette astrologie véritable.

L'ennemi le plus pressant à terrasser n'était pas l'erreur et la fausse science, c'était le schisme. L'édit de soustraction d'obédience notifié à Be-

(1) *De Erroribus circa artem magicam. — Determinatio Facultatis Paris. circa eamdem materiam*, t. I, p. 210.
(2) *Contra Superst. dierum observantiam*, propos. 27 et suiv., t. I, p. 203.

[illegible]

[illegible] conseillers. A Tarascon, [illegible] De quel droit [illegible] S. Pierre avait résisté en face, [illegible]

(1) [illegible]

[illegible] en vie pour [illegible] la voie de [illegible] à la fois et à la plus [illegible]

[illegible]

(1) Juvenal des Ursins, p. 182.

10.

[illegible] concile général [illegible] la convocation [illegible] du pape. Dans son traité [illegible] 1409, il établit ces mêmes principes [illegible] avoir été destiné à représenter [illegible] du concile dans le cas où [illegible] ne lui seraient pas permis d'y assister. [illegible] m'a inspiré ce traité, [illegible] partout et mon misérable corps [illegible] (que Jésus [illegible] les cœurs). »

[illegible] pas de juger le fond de [illegible] souvent discutée, et avec tant [illegible] de part et d'autre. Notre rôle ici est [illegible] rapporteur exact et scrupuleux. Or, il [illegible] pas beaucoup de sagacité pour démêler [illegible] la pensée de Gerson. Le chancelier de l'université, après avoir énoncé ses scrupules [illegible] d'un concile non convoqué [illegible] se réunissant malgré sa pro[illegible] l'un après l'autre, et établit [illegible] que le Christ est [illegible] vicaire de l'Église, que si le [illegible] est aussi corporellement [illegible], il est de droit divin et naturel, [illegible] ne peut aller à l'encontre, [illegible] en concile général pour [illegible] représentant du Christ, et se [illegible] d'après la convoca-

[illegible]

Au jour indiqué [illegible] dans la nef de la [illegible] deux papes y furent [illegible] déclarés [illegible] livre *De Unitate* [illegible] adopta. Au reste, [illegible] une part active aux [illegible]

(1) [illegible]

(2) *De Modis* [illegible]

[illegible]

[illegible] Epoque [illegible] à la [illegible] faible, prince [illegible] force ouverte, et [illegible] détermine, s'attacher [illegible] l'avenir. Le royaume [illegible] l'Église. Un [illegible] en guerre ouverte, [illegible] la violence des factions, [illegible] tour aux entreprises des [illegible] Armagnacs, partout troublé [illegible] juillet 1411, le roi [illegible] ver des troupes. L'université [illegible] exempte de ces taxes, [illegible] défendre ses priviléges. [illegible] dit [illegible] Saint-Denis. Il accuse la [illegible] des seigneurs, et déclare [illegible] se montrer indigne du titre de roi [illegible] ses sujets d'exactions injustes. Il [illegible] l'histoire des temps passés [illegible] roi en ce monde droit de [illegible] avait mérité d'être déposé (1) ». [illegible] pour cette parole imprudente, [illegible] en droit, exact et [illegible] cette affaire [illegible] qu'il n'avait [illegible] que des exemples (2). Deux ans plus tard [illegible] Paris était dans la main des cabochiens [illegible] l'université, trop timorée pour les [illegible] faible pour les combattre, laissait la [illegible] sait faire, Gerson osa résister, et [illegible] violences. Il dit « que les manières qu'on tenoit « n'étoient pas bien honnestes ne selon Dieu ; et « il le disoit d'un bon amour et affection (3) ». Les réformateurs ayant arraché au roi un [illegible] d'emprunt forcé, prélats, ecclésiastiques, universitaires durent payer. Gerson [illegible] déroba aux poursuites et se cachant dans les voûtes de Notre-Dame ; « et fut son hostel tout pillé et desrobé (4) ». Il resta [illegible] dans cette retraite. Le duc de Bourgogne, qui soutenait la populace, quitta Paris, et l'ordre se rétablit. L'université reçut les remercîments du dauphin et des princes pour la part qu'elle avait prise au rétablissement de la paix. [illegible]

(1) Religieux de Saint-Denis (Docum. [illegible] de France), tom. IV, p. 446, [illegible] Gerson avait, en 1408, proclamé ouvertement [illegible] sujets de s'insurger contre la tyrannie [illegible] et de répondre à la force par la force. Voici [illegible] : Error est dicere tyrannum principem [illegible] ditis dominio durante obligari, quia [illegible] num et naturalem aequitatem et veritatem [illegible], quemadmodum subditi debent fidem, subsidium et servitium domino, sic etiam dominus subditis suis fidem debet et protectionem. Et si eos manifeste et cum obstinatione in injuria et de facto prosequatur princeps, tunc regula haec naturalis : vim vi repellere licet, locum habet. Et id Seneca in tragoedia : Nulla Deo gratior victima quam tyrannus ; et ad idem est Tullius, 3 De Officiis. (Sermo contra adulatores, consid. VII, t. IV, p. 614.)

(2) Religieux de Saint-Denis, tom. IV, p. 446.

(3) Juvenal des Ursins, p. 253.

(4) Juvenal des Ursins, ibid. Relig. de Saint-Denis, tom. V, p. 63.

[illegible]

… s'il en revient à résipiscence, [illegible] peines proportionnées; et, [illegible] mérite, en retombant, il [illegible] autres voies de droit (2). Le pape [illegible] contumace, fut déposé comme [illegible] parjure, scandaleux, dissipateur des biens de l'Église. Il courba la tête, [illegible] remis aux mains de Sigismond, il fut emprisonné [illegible] tour de Gottleben. Grégoire XII et Benoît XIII avaient été convoqués au concile par Sigismond. Le premier, après quelques [illegible] reconnut la légitimité du concile, et [illegible] entre les mains. Le second [illegible] tendre; des ambassadeurs [illegible] par sa soumission.

Pendant ce temps, [illegible] et de son disciple. Jean Hus avait été arrêté, à la fin de novembre 1414, au mépris du sauf-conduit de l'empereur, par les intrigues de ses compatriotes et la perfidie de Jean XXIII,

(1) [illegible] de Lenfant, tom. II, p. [illegible].
(2) Émile de Bonnechose, Les Réformateurs avant la Réforme, tom. I, p. [illegible].

[illegible]

… il ne fut pas cependant mis en liberté. Il consentit à lire le traité de Gerson : *Jugement sur les Protestations et les Rétractations en matière de foi*, que le chancelier de Paris composa à cet excès de rigueur contre le disciple de Jean Hus. Une nouvelle commission fut nommée, et l'enquête continua. Le 26 mai 1416, admis en présence du concile, Jérôme de Prague, [illegible] qu'il avait lâchement failli, par la crainte de la mort, en condamnant la doctrine de Wiclef et de Jean Hus, et revendiqua [illegible] le titre de leur disciple et la responsabilité de leurs opinions. Il fut brûlé vif, le 30 mai 1416. L'année précédente, le concile, inspiré par Gerson, avait institué comme article de foi la communion à jeun et sous une seule espèce (3).

La question que Gerson avait le plus à cœur de faire résoudre par le concile était la condamnation de l'apologie de Jean Petit. L'évêque de

[illegible]

Le [illegible] les [illegible] contre [illegible] les neuf propositions [illegible] confirmation de la [illegible] déclarant [illegible] une [illegible] moyen [illegible] la proposition [illegible] culier à faire et [illegible] fût. C'était [illegible] Le duc de Bourgogne [illegible] à Azincourt [illegible] et pensé sur les [illegible] gent à pleines mains [illegible] vendues ou [illegible] proches de Gerson. [illegible]
« monde, [illegible]
« princes ». Ils [illegible]
« yeurs de [illegible]
« aux intérêts des [illegible]
« a respecté [illegible]
« ne sont [illegible]
« rois (1). » Ailleurs [illegible] indignation : « J'[illegible]
« des juifs et des païens [illegible]
« des députés du concile (2) [illegible]
Gerson revint à la charge [illegible] veau la condamnation [illegible] nom du roi de France, de [illegible] niversité de Paris. Les [illegible] Bourgogne répliquèrent [illegible] cusation contre [illegible] se défendre et de [illegible] qu'on avait [illegible] Six mois après (janvier [illegible] nommée pour examiner [illegible] de Paris proposa de [illegible] concile n'adopta pas cette [illegible] décida rien. L'université [illegible] instant par les intrigues du [illegible] avait été sur le point de [illegible] lier ; mais, irritée de la [illegible] du concile, elle [illegible] la combattre ; le roi de [illegible] côté ; l'empereur fit [illegible] n'aboutit, et « la [illegible]
« pression de Juvenal des [illegible]
« indécise (3) ».

(1) [illegible] par M. Émile Bonnechose [illegible] XXIV.

(2) [illegible] lettre XII.

(3) [illegible]

(1) Adstitur hic [illegible]

(2) Émile de Bonnechose, *Les* [illegible], tom. II, p. 111.

(3) Au début du concile, le [illegible]

Gerson, qui [illegible] concile de Constance [illegible] de luttes stériles, [illegible] Bourguignons, maîtres de Paris, y [illegible] librement les plus cruelles [illegible] contre les Armagnacs ; il n'y pouvait [illegible] ; il prit donc, au sortir de Constance, le chemin de l'exil, sous l'habit d'un pèlerin, erra quelque temps dans les montagnes de la Bavière et dans les forêts du Tyrol, passa de là à Vienne, où le duc Frédéric d'Autriche l'accueillit avec honneur, et le nomma professeur de l'université ; il s'arrêta quelques mois dans cette ville. Désormais la vie militante de Gerson est terminée. C'est à l'étude, à la méditation solitaire et à la religion qu'il demande de consoler son âme, si durement blessée au contact des ambitions et des passions humaines. Sans inquiétude sur lui-même, et n'attendant plus rien du siècle qui l'a tant de fois déçu, il élève sa pensée vers le juge et le consolateur suprême ; s'il tourne encore ses regards vers la France, c'est pour pleurer sur les maux qui l'accablent, comme « Jérémie sur Jérusalem ». La douceur de cette âme, longtemps divertie par l'agitation des affaires et le mouvement de la vie publique, s'épanche alors librement. Il se retire en lui-même, et demande aux saintes Muses, qui ont nourri sa jeunesse, la paix, qui s'est exilée de la terre et qu'il a vainement tenté d'y rappeler. C'est pendant les jours amers de son exil que Gerson écrivit les quatre dialogues mêlés de vers et de prose intitulés : *De Consolatione Theologiæ* et son *Monotessaron* (Concordance des quatre Évangiles).

En 1419 Gerson quitta l'Autriche : le meurtre du duc de Bourgogne lui rouvrait la France. Il se rendit à Lyon, où dominait le parti du dauphin. Jean, un de ses frères, prieur du couvent des célestins, lui offrit un asile, qu'il accepta. Les dernières années de la vie du chancelier s'écoulèrent doucement, dans le silence du cloître de l'église Saint-Paul, entre les exercices d'une vive piété et la méditation. Il se rappelle sans colère, il bénit presque les amertumes qui l'ont abreuvé jusque là et l'ont ramené aux consolations intérieures. Ce n'est pas que son dévouement soit épuisé, et qu'il se renferme comme un anachorète dans une égoïste solitude. Il se mêle encore aux hommes pour les instruire : il les édifie par ses discours autant que par son exemple. Ses enseignements et ses conseils ne manquent pas à ceux qui s'adressent à lui. Il emploie ses loisirs à composer. C'est dans sa retraite de Lyon que Gerson écrivit presque tous ses ouvrages de philosophie mystique et ses *Commentaires sur les Psaumes*. Il fit aussi à Lyon son *Traité de l'Examen des Doctrines*. On y voit qu'il était

sacré collége, en 1419. Benoît XIII se prétendit pape légitime jusqu'à sa mort, en 1424. Les deux cardinaux qui étaient restés auprès de lui élurent, en 1424, Gilles de Mugnos, qui abdiqua environ six semaines après la mort de Gerson.

[illegible] de l'Église (1) [illegible] son tombeau [illegible] Saint-Paul [illegible] Le peuple [illegible] en foule, des miracles s'y [illegible]

[illegible] dans l'histoire de [illegible] dans l'histoire de l'Église, qui offre un spectacle plus désolant que celle où vécut Gerson. Guerres étrangères et discordes civiles, un roi en démence, des princes armés les uns contre les autres, des populations décimées par la famine, ruinées par le pillage, écrasées de taxes et de contributions; l'Église partagée entre deux, et quelque temps entre trois papes, qui se [illegible] des anathèmes également vains et des [illegible] également méprisées; l'université mêlée [illegible] aux troubles politiques et aux querelles religieuses; la foi ébranlée; le sentiment de la justice obscurci dans les âmes, partout les consciences troublées, les passions déchaînées, nulle part l'ordre et la paix. Toute la vie de Gerson, toute son œuvre est dans ces deux mots: pacifier et unir. S'il était le grand homme du temps, s'il faut juger des hommes par leurs efforts plus encore que par leurs succès, nul n'a été plus grand, nul n'a mieux mérité de son siècle que Jean Gerson. Fut-il jamais en effet une vie [illegible] remplie que la sienne, plus dévouée à la cause de la vérité? Fut-il jamais une âme [illegible] plus au milieu de la corruption [illegible] modérée et plus [illegible] au milieu des excès des partis, plus [illegible] au milieu des périls et [illegible]? Quelle bouche était plus digne [illegible] la vertu, la paix, l'u[illegible]

[illegible]

(1) [illegible] tom. II, p. [illegible]

(2) Michelet, Hist. de France, tom. IV, p. 362.

[illegible]

(1) « C'est une [illegible] Tom. I, p. 126.

(2) C'est ce mot [illegible] « Créez-moi, y dit-il [illegible] « l'apostre [illegible] « duc. » Hist. de [illegible]

[illegible]

[illegible] tenant la [illegible] ; et [illegible] latin. « Que le [illegible]
« se rapporte [illegible]
« termes, qu'elle [illegible]
« laisser, autres [illegible]
« propose, des [illegible]
« sur lesquels [illegible]
« l'entreprendre, à moins que [illegible]
« libre d'entreprendre [illegible]
« droits manifestes de l'Église (1). » [illegible] constante sur les rapports de la [illegible] conciles généraux d'une part, [illegible] la puissance spirituelle et de la puissance temporelle, Gerson peut être regardé comme un des fondateurs du gallicanisme et le précurseur de Bossuet. Les quatre fameuses propositions de 1682 sont écrites à chaque page dans les œuvres du chancelier de l'université.

Un mot maintenant sur la philosophie de Gerson. Ce serait faire [illegible] que de la donner pour un système bien original. La philosophie a été pour Gerson ce qu'elle fut pour Cicéron, un refuge et une consolation. C'est après avoir quitté la scène agitée du monde, et épuisé les dégoûts de la vie publique, que ces deux hommes sont rentrés en eux-mêmes, et ont demandé à la méditation, Cicéron l'oubli, Gerson le dédain de la vie active. Il y a dans la philosophie de Gerson deux éléments : l'élément scolastique, avec son appareil pédantesque de divisions et de distinctions subtiles; et l'élément mystique, qui emporte cette âme, qui a soif de Dieu, au delà des formes arides du raisonnement, dans la sphère supérieure de l'amour ineffable et de l'extase. Gerson reconnaît dans la nature de l'âme un double ensemble de facultés : les facultés cognitives ou intellectuelles, dont le degré suprême est l'entendement simple, et le dernier effort l'intuition des choses spirituelles; et les facultés affectives, qui, sous le nom de *syndérèse*, atteignent dans leur essor le plus puissant à la dilection extatique dont l'objet propre est Dieu. La foi et la pénitence sont les deux ailes sur lesquelles l'amour divin s'élève et prend possession de l'être infini. Cette possession est encore imparfaite ; ici-bas, nul ne saurait voir Dieu face à face; mais elle produit la paix du cœur, elle est accessible aux simples et aux ignorants, et à tout prendre, bien supérieure à celle où peut nous conduire la spéculation avec son cortége d'abstractions et de syllogismes, et les incertitudes, les angoisses du doute qu'elle traîne trop souvent après elle. Le mysticisme de Gerson est un mysticisme tempéré, fondé sur des analyses pleines de délicatesse : il n'aboutit pas à l'anéantissement de la personne humaine dans le sein de l'être infini, et n'exclut pas l'exer-

(1) Tractatus de Potestate Ecclesiast., cons. XII, t. II, p. 235.

[illegible] il rencontre pas toujours au [illegible] des auteurs grecs et [illegible] Quoi qu'il en soit, de que [illegible] On y sent, un [illegible] [illegible] sa vivacité (1). Son [illegible] tout hérissé qu'il est de solé[illegible] [illegible], a souvent l'énergie, le [illegible] et la couleur d'une langue vivante. Nous ne voulons pas parler ici de ses pièces en vers, qui sont presque toujours guindées, froides et [illegible] (2).

[illegible] titre de gloire de Gerson, c'est d'avoir pu être regardé comme l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, « le plus beau livre « qui soit sorti de la main des hommes, puisque « l'Évangile n'en vient pas », a dit Fontenelle. On ne s'attend pas, sans doute, à trouver ici la solution de cette question tant de fois controversée : Gerson est-il ou non l'auteur de l'*Imitation* ? Il y a trois siècles que le problème est posé, et l'on composerait une bibliothèque des plaidoyers pour ou contre les opinions qu'il a suscitées (3). Plus on y regarde de près, dit Dupin, plus les ténèbres épaississent. La critique de notre époque, si curieuse et si pénétrante, en est encore réduite à opposer les unes aux autres les conjectures et les probabilités.

Selon certains critiques (4), l'*Imitation* est

(1) On peut regretter que Dupin, dans son édition des œuvres du chancelier en cinq volumes in-folio, n'ait pas admis un plus grand nombre d'ouvrages français, et on [illegible] pourquoi, quand il pouvait choisir entre le texte français et le texte latin, il a préféré le dernier. La [illegible] renferme un grand nombre de manuscrits français inédits de Gerson, dont la publication [illegible] par M. Thomassy (dans son livre sur Gerson, en 1843) serait d'un grand intérêt, et pour l'exacte connaissance de l'état de la langue à la fin du quatorzième et au commencement du quinzième siècle, et surtout pour l'appréciation plus éclairée du mérite de Gerson comme [illegible] français. Malgré l'[illegible] des documents, [illegible] que c'est un [illegible] de Empoise, comme fait M. Thomassy, [illegible], de Monstrelet, de Juvénal des Ursins [illegible] (*Voy.* M. Thomassy, p. 72.)

(2) Il y a plus de génie, ou pour mieux dire de développement [illegible] dans le poëme de Gerson qui a [illegible], où il célèbre la sainte enfance du [illegible]

(3) [illegible] depuis 1604 jusqu'à nos jours, près de deux cents dissertations ont été publiées sur l'auteur inconnu de l'*Imitation*.

(4) MM. Ampère, Michelet et Victor Leclerc dans la préface de l'édition in-folio de 1835.

[illegible] Gerson [illegible]

Discours [illegible] cours. Les [illegible] et l'attribuent à [illegible] chanoine de Cologne [illegible] A Kempis a [illegible] formel de son [illegible] Pierre Schott [illegible] P. Bolland, [illegible] un arrêt du [illegible] huitième siècle [illegible] Amort, et [illegible] M. Gieseler [illegible] M. Charles Schmidt [illegible] la vie de Jean [illegible] en faveur de leur [illegible] qui cachent Gerson [illegible] manières qu'ils [illegible] *tation* et l'[illegible] le nom se [illegible] (*Thomas et* [illegible] *Thomas Kemp.*)

L'Italie, d'autre [illegible] tins prétendent [illegible] première moitié [illegible] sortir de l'abbaye de [illegible] vivait, pensait, à cette [illegible] Gessen, Gessen ou Gers[illegible] Le bénédictin dom [illegible] mier cette opinion [illegible] dans M. Grégory un [illegible] nier l'appuis sur l'[illegible] prétend être du [illegible] Paravia (2) a soutenu [illegible] dernière un ingénieux [illegible] mant quelques doutes [illegible] de M. de Grégory [illegible] lui-même, admet [illegible] *quis* que l'*Imitation* [illegible] comme [illegible] est originaire de [illegible] « génie peu profond [illegible] « spéculations abstraites [illegible] « propre aux recherches [illegible] « tique (4). » *Voy.* [illegible]

(1) Michelet, *Histoire de* [illegible]
(2) Alexandre Paravia, [illegible] tatione Christi *Discorso* [illegible]
(3) *Journal des Débats* [illegible] *riétés*, Eugène Renan.
(4) Ibid.

[illegible] Jean [illegible] des arguments [illegible] Gerson à l'Imitation, et [illegible] de Notre-Dame et de [illegible] l'auteur. Sans [illegible] de cette opinion, [illegible] MM. Gence, [illegible] Faugère, [illegible] d'une érudi- [illegible] à attribuer [illegible] Gerson. Il convient de [illegible] point, qui intéresse [illegible] Gerson. Les preuves [illegible] nous paraissent, [illegible] travaux tout récents [illegible] sur l'Imi- [illegible] Toulouse 1856), [illegible] les preuves [illegible] rapproche- [illegible] des habitudes qui [illegible] des tradi- [illegible] de Gerson. [illegible] mille traits qui [illegible] habitudes d'es- [illegible] morale de Gerson [illegible] Il semble que [illegible] après une [illegible] existence, ait [illegible] livre, et s'y [illegible]

[illegible] les objections [illegible] (2). M. Re- [illegible] qui attribue l'Imi- [illegible] incontestable.

[illegible] pas dans la [illegible] par son frère [illegible] et on l'a fait, [illegible] en latin, le [illegible] sermons [illegible] courtes et [illegible] Qu'est-ce que [illegible]

[illegible] combats, [illegible] fait remarquer [illegible] de Gerson, l'âme [illegible] versité, à son pays, [illegible] sion des consciences [illegible] querelles civiles et religieuses [illegible] ditation solitaire. À [illegible] cette lutte qui devait dévorer sa vie [illegible] instant : le sentiment du devoir, [illegible] futures générations s'accroît avec le [illegible] seul le retenir dans l'arène. Il y resta encore vingt ans, non sans regretter plus d'une fois le calme d'un [illegible] doyenné ; puis, rendu à lui-même, après le concile de Constance, il rentre dans ce [illegible] de la vie solitaire, comme dans un port après la tempête. L'auteur du *De in-ferribilitate Papæ* n'a rien de commun, dit-on, avec l'auteur de l'*Imitation*; pas plus, peut-on répondre, que le fougueux accusateur de Jean Petit, l'énergique adversaire des [illegible], le puissant inspirateur des conciles de Pise et de Constance, avec le solitaire de Lyon et l'humble instituteur des petits enfants.

3° « L'auteur de l'*Imitation* avait passé la moitié; mais tout porte à croire que de bonne heure il se retira de la vie. »

« On croirait plutôt, dit M. [illegible], que si l'âme s'est détachée si parfaitement des choses d'ici-bas, c'est qu'elle s'en est vue détachée. Je ne vois pas seulement ici la mort volontaire d'une âme sainte, mais au [illegible], la mort d'un monde intérieur. Ce vide que Dieu vient remplir, c'est la place d'un monde social qui a sombré tout entier corps et biens, Église et patrie. » — Est-il un homme, est-il un temps auquel cela s'applique mieux qu'à Gerson et au temps du schisme et d'Azincourt? À quelle marque voit-on qu'il se retira de bonne heure de la vie? Il semble plutôt qu'il n'est rentré en lui-même qu'après avoir vidé jusqu'à la lie le calice des dégoûts et des déceptions.

« Rien de moins universitaire que ce livre (l'*Imitation*). La protestation de l'âme contre les subtilités de l'école devait partir du séjour de l'*ergo*... Gerson, l'ennemi des ordres religieux, l'adversaire des mystiques, le représentant de l'âpreté gallicane, aurait trouvé dans son âme endurcie par le syllogisme la plus douce inspiration de la vie monacale. » — Ne trouve-t-on pas dans maints traités de Gerson une critique expresse et formelle dirigée contre les subtilités et les vaines disputes qui remuaient les universités. « Qu'avons-nous à faire des genres et des espèces, dit l'auteur de l'*Imitation*; et Gerson : « Il faut apprendre à bien vivre, et non à disputer subtilement (*bene vivere docenda esset voluntas, non acute disputare*). » Peut-on appeler Gerson « ennemi des ordres religieux et adversaire des mystiques? » Est-ce parce qu'il prétend que l'excès des pra-

[illegible] tom. IV, [illegible] d'Ovide au IV° livre de [illegible] dans le discours de [illegible]

[illegible]

[illegible] et le mouvement [illegible]

Quelle [illegible] prendre parti entre [illegible] peut-être [illegible] des juges compétents (3) [illegible] mais du quinzième. [illegible]

(1) [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] tor, collections [illegible] nuscrits de Gerson [illegible] tion, que Louis Ellies [illegible] ou, selon Casimir Oudin [illegible] en 5 volumes in-folio [illegible] quelque encore bien [illegible] supérieure à toutes les autres [illegible] et l'exactitude du texte et les [illegible] ou discours en français ou en latin qui [illegible] vent. On y a joint quelques ouvrages [illegible] à Gerson, et qui ne sont pas de lui, tels que *Compendium Theologiæ*, l'*Alphabetum* [illegible] *Amoris*, et un écrit relatif à Jeanne d'Arc, intitulé *De Puella* aut virgine [illegible] on outre un assez grand nombre [illegible] d'Ailly, de Henri de Hesse, de Jean [illegible] de Jacques Almain, contemporains du chancelier.

Le Ier volume de l'édition de Dupin contient les œuvres dogmatiques sur la religion et la foi; il est divisé en trois parties et précédé d'un préambule intitulé *Gersoniana*, divisé en quatre livres. Le premier contient l'histoire de l'époque où vécut Gerson. Le second est l'histoire de la vie de Gerson et des plus célèbres docteurs ses contemporains. Le troisième présente un catalogue des écrits de Gerson, avec un jugement critique, la date et l'occasion de leur composition. Il se termine par une dissertation sur l'auteur de l'*Imitation*. Le quatrième est un exposé critique de la doctrine de Gerson.

La première partie du tome Ier renferme les écrits qui regardent la méthode, les règles et les fondements de la théologie. La deuxième, les traités polémiques contre les superstitions profanes (*adversus profanas superstitiones*), comme la magie et l'astrologie; la troisième, les traités qui concernent les dogmes de la foi. Suivent quelques écrits de d'Ailly, etc.

Le IIe volume comprend les traités qui regardent le gouvernement ecclésiastique (*Ecclesiasticum Πολιτεῖον*) et la discipline. Il est divisé en cinq parties : la première contient les ouvrages écrits à propos du schisme jusqu'à la convocation du concile de Constance; la seconde, les ouvrages qui ont rapport au concile de Constance; la troisième, les traités qui regardent le for de la pénitence (*forum pœnitentiale*). On y trouve un mémoire à Charles VI qui a pour objet l'abolition de l'usage barbare de laisser mourir les condamnés à mort sans les secours spirituels; la quatrième partie contient les traités qui concernent les devoirs et les fonctions des prélats, des clercs et des autres fidèles de quelque condition qu'ils soient; enfin, la cinquième renferme ceux qui touchent à la discipline monastique. Ce volume se termine, comme le précédent, par un appendice, où l'on peut lire plusieurs

[illegible] de cette seconde partie renferme un [illegible] de sermons en latin et en langue [illegible] panégyriques de saint Antoine, [illegible] Pierre et de saint Paul, de saint Louis, [illegible] de saint Michel, etc.

[illegible] contient les traités d'exégèse et [illegible] de Gerson. Il est divisé en deux [illegible] a pour objet les commentaires sur les Psaumes, sur le Cantique des Cantiques, [illegible] des quatre Évangiles; [illegible] exégétiques proprement dits; [illegible] les discours d'apparat, [illegible] les poésies latines, et d'autres [illegible].

[illegible] n'est autre chose que la collection [illegible] les diverses pièces, discours, sermons, etc., qui concernent l'affaire de Jean Petit, [illegible] de l'assassinat du duc de Bourgogne. [illegible] trouve les matériaux complets de l'histoire [illegible] grand procès, depuis le sermon de Jean [illegible] jusqu'aux derniers écrits et discours de Gerson devant le concile de Constance. [illegible] enfin, des sermons et des opuscules [illegible], pour la plupart inédits : le Traité [illegible] spirituelle est celui dont [illegible] sont le plus nombreux; le manuscrit n° 7057 (de la Bibl. imp.), intitulé : [illegible] de Dévotion, contient un Traité sur [illegible] de Conscience et la Confession, un [illegible] des Commandements; Sur l'art de bien vivre et de bien mourir; L'A B C des simples gens, etc. B. AUBÉ.

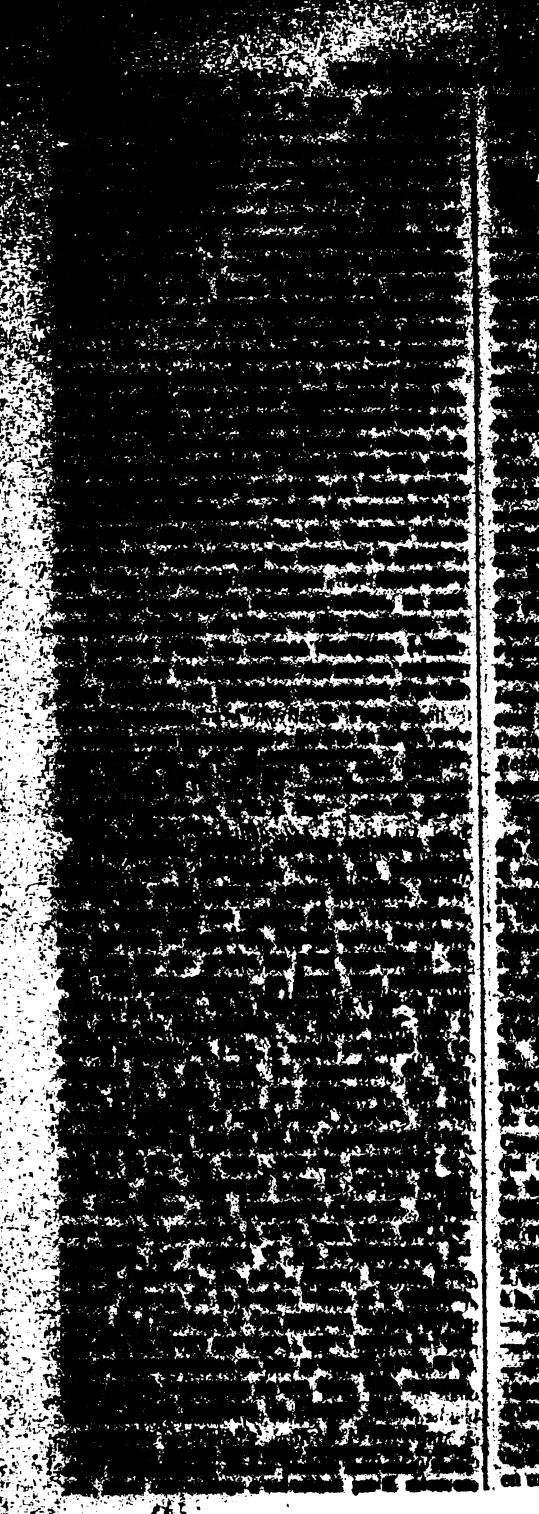
[illegible] von der Hardt, [illegible], Gersonis Vita. — Hist. [illegible] de Const., tom. I. — Jean Launoi, Hist. du Collège de Navarre, tom. II. — [illegible], Vie de Gerson, [illegible]. — Jacques Lenfant, Hist. des Concil. [illegible] Const. — [illegible], Compendio de [illegible] J. Gerson; [illegible]. — [illegible], Essai sur la Vie [illegible] Gerson; Paris, [illegible], 2 vol. in-8°. — Charles [illegible], Essai sur Jean Gerson; Strasbourg et Paris, [illegible]. — [illegible], Jean Gerson; in-12, Paris, 1858. — [illegible] — J. Je[illegible] — Pour la question de l'Imitation [illegible]

[illegible]

GERSTEN (Christian-[illegible]), [illegible] allemand, né à Giessen [illegible], le 13 août 1702. Il se [illegible] ment à l'étude des [illegible] fut appelé à professer [illegible]. Il se rendit ensuite à [illegible] bourg. Revenu en Allemagne [illegible] à Francfort, par suite [illegible] mille, où il avait un [illegible] saire. En 1760 il fut [illegible] ans plus tard il visita [illegible] et Francfort, où il mourut dans la misère. Il laissa la réputation [illegible] tinien de premier ordre [illegible] sont : Tentamina systematica [illegible] tiones Barometri ac [illegible] monstrandas; [illegible] thodus nova ad [illegible] Lunæ ad stellas [illegible] in-4°; — Exercitatio [illegible] ris meteora; [illegible] thodus nova calculi [illegible] dans les Trans. Phil. [illegible] sub Sole visus et [illegible] nomica; Leipzig, 17[illegible]

[illegible]

de Nivelles, à [illegible] et morte à Nivelle, le 17 [illegible] fille de Pépin de Landen, [illegible] rois d'Austrasie, et de [illegible] de saint Modoald, évêque de Trèves. [illegible] bienheureuse [illegible] de [illegible] sacrer à Dieu, imitant en cela [illegible]



[illegible]

[illegible]

[illegible] de Tours.

[illegible]

de Valence; [illegible]

[illegible]

[illegible] le 30 mai 156[illegible]. [illegible] parents, il apprit plusieurs langues [illegible]

[illegible]

[illegible] de Gesenius sur diverses [illegible] [illegible] et de la littérature [illegible] [illegible]

[illegible] Journal [illegible] di Halle. [illegible]

[illegible] Gesenius, [illegible]

[illegible]



… à ceux du même genre parus depuis, …

[illegible] pouvoir [illegible] ses amis [illegible] honneur, de fondre toutes [illegible] portaient [illegible] les recherches [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] il fixa le jour de son [illegible] 694 (3 novembre 1295) [illegible] pouvoir fut [illegible] princes entreprirent [illegible] 1296 et 1297 [illegible] de Tébriz [illegible] le prince [illegible] mais ces concurrents [illegible] et furent punis du supplice [illegible] de Ghazan, la mort [illegible] avoir été des plus [illegible] de page de l'histoire de [illegible] ed-Din) qui ne contienne [illegible] quelque exécution capitale. [illegible] sonnages illustres qui l'avaient [illegible] furent massacrés par ses ordres. [illegible] victimes n'inspirent [illegible] pitié ; le *sahib ed-diwan* (ministre de [illegible]) Sadr-ed-Din [illegible] l'émir Nevrouz [illegible] persécuteur des adversaires du [illegible] hommes devaient exciter [illegible] d'un souverain qui [illegible] rétablir l'ordre dans les finances, à pacifier l'empire, et à [illegible] tous ses sujets de la liberté de conscience. Les constants efforts qu'il fit dans ses diverses [illegible] sont plus dignes d'intérêt que ses expéditions militaires. Il réunit à son empire les [illegible] de Masoud, dernier sultan d'Iconium,

[illegible]

[illegible] voyageurs qui [illegible] prit d'indiquer par des [illegible] à [illegible] le titre de [illegible] droit de se faire [illegible] sept cents [illegible] quées ou d'établissements [illegible] Quelquefois ils se [illegible] réservent qu'une [illegible] taient pas à l'abri des [illegible] s'ouvrit un passage, qui se [illegible] Clément ne permit qu'à ses propres [illegible] l'usage des chevaux des relais de poste [illegible] mentaires. Les autres [illegible] d'exemple que de précepte, que ces [illegible] temps, ces [illegible] qui méritait les [illegible] ques de son temps. [illegible]

[illegible] ), naturaliste [illegible] en 1684, mort dans [illegible] 1760. Il fut élevé [illegible] docteur en médecine [illegible] de son art pour [illegible] d'Eustache Man- [illegible] des sciences, et [illegible] de Bologne en [illegible] la force d'ac- [illegible] du fils du prince [illegible] à Venise. Ca- [illegible] des Indes, voulut [illegible] y consentit, d'a- [illegible] jusqu'à Cadix; [illegible] pour l'Amé- [illegible] de son pays [illegible] et les offres du vice- [illegible] Il se rendit d'abord à [illegible] accueilli par Clé- [illegible] il obtint, sur la [illegible] la place [illegible] le collége [illegible] On a de [illegible] Bologne, 1720; [illegible] la Raccolta [illegible] Bologne, [illegible] t. I^er^.

[illegible] peintre de l'école de [illegible] en 1721. On voit de [illegible] de La Mirandole un [illegible] *Thérèse, saint* [illegible] *de la Croix*. Il a [illegible] *la Vierge avec saint* [illegible] puis La Miran- [illegible]

E. B—n.

[illegible] ), aussi appelé [illegible] européens, roi de [illegible] dynastie ta- [illegible] (1226 de J.-C.), [illegible] Né dans le [illegible] une des pro- [illegible] Il fut fait prisonnier [illegible] Mongols, et conduit à [illegible] comme esclave, en [illegible] apprit qu'il était [illegible] le roi actuel de [illegible] en fit présent [illegible] d'abord chargé de [illegible] Il s'y fit remar- [illegible] avec l'appui de son [illegible] jouissait d'une [illegible] sous le règne [illegible] du Pendjab. [illegible] par le roi [illegible] était [illegible] sous ce règne [illegible] Begum, sœur de [illegible] de la ligue formée [illegible] fait prisonnier en 634 [illegible] son évasion, il aida le [illegible] du trône. Le gouvernement [illegible] vari fut la récompense de ses [illegible] *émir hadjib* (chambellan) en [illegible] fut appelé, en 644 (1246) aux [illegible] mier vizir par le roi Nasir ed-Din [illegible] à qui il donna sa fille en mariage, en 647 [illegible]. Malgré cette alliance et malgré l'habileté et l'ac- tivité qu'il déploya dans son administration, il fut privé de sa charge en 651 (1253). Mais son ennemi Imad ed-Din Zendjani, qui l'avait remplacé, devint si odieux au peuple, que dix [illegible] engagèrent Ghéiats ed-Din à se replacer à la tête des affaires. S'étant rendu à ce désir, il [illegible] gea sur la capitale, avec ses adhérents [illegible] troupes. Avant qu'on en fût venu aux [illegible] roi le rétablit dans son ancien poste, et [illegible] jusqu'à la fin de son règne. Ghéiats ed-Din, qui avait épousé une sœur de ce monarque, lui suc- céda avec l'assentiment universel, le 11 djoumada al awwal 664 (18 février 1266). Son gouverne- ment fut juste et sage. Mais, jaloux de son au- torité, il punit de mort tous ceux qui voulaient y porter la moindre atteinte; aucun rebelle ne trouva grâce devant lui. Il ne poussait pas néan- moins la cruauté jusqu'à faire périr les femmes et les enfants des vaincus. Il se débarrassa de tous ceux qui avaient formé avec lui le complot de se partager la succession de Schems ed-Din Altmisch. Quoiqu'il ne fît acception de personne lorsqu'il s'agissait de punir, il distribuait de pré- férence les charges et les honneurs aux hommes de naissance. Les Hindous furent systématique- ment éloignés par lui de tous les emplois. Dans sa jeunesse, il s'était adonné au vin; mais dès qu'il fut parvenu au pouvoir, il s'interdit scru- puleusement l'usage de toute liqueur spiritueuse, en défendit la fabrication dans ses États, et im- posa à ses fils la même règle de conduite. Il aimait le faste, et faisait un généreux usage de ses richesses. Plus de quinze princes ou souve- rains dépouillés par les Mongols s'étant réfugiés à sa cour, il leur assigna des palais et des reve- nus. Parmi les savants et les poëtes qui rece- vaient des pensions de lui, on cite Ferid ed-Din Masoud, surnommé Schoukour Guend, Beha ed-Din Zacharia, Bedr ed-Din de Ghazna, Cotbh ed-Din Bakhtiar Kaki, et le plus célèbre des poëtes persans de l'Inde, émir Khosrou de Dehli, qui fut précepteur de l'excellent prince Moham- med, fils aîné du roi.

La plupart des expéditions militaires qui eurent lieu sous ce règne furent plutôt dirigées contre les rebelles de l'intérieur que contre les ennemis du dehors. Ghéiats ed-Din fit massacrer, dit-on,

[illegible]

... [illegible] ... la couronne sur ... [illegible] ... Khildji, qui en effet monta sur le trône. E. Beauvois.

Ferishta, *History of the rise of the Mahomedan power in India*, trad. par Briggs, t. I, p. [illegible].

GHAZY-ED-DIN I TOGHLOUC, fondateur de la troisième dynastie des rois turcs de Delhi, mort [illegible] rebi al-awwel 725 de l'hégire ([illegible] 1325 de J.-C.). Fils d'un esclave turc de [illegible]-ed-Din Balban, il fut connu avant son avénement au trône sous le nom de Ghazi-beg Toghlouc. Nommé gouverneur de Lahore et du [illegible], sous le règne de Ala-ed-Din Khildji, il battit en plaine en 705 (1305), près de [illegible], une armée de 57,000 Mongols du Mawer-[illegible], qui avaient envahi le Moultan; ceux qui échappèrent au glaive périrent dans les déserts. Cette victoire et celle qu'il remporta peu de temps après, sur un autre corps mongol, lui [illegible] une telle popularité, qu'il prit le titre de [illegible]. Il envahit chaque année les contrées de [illegible], de Ghazni, de Candahar, et les soumit [illegible] à de fortes contributions de guerre. Mobarek-Khildji, fils et successeur d'Ala-ed-Din, ayant été assassiné et remplacé par son [illegible], qui était Hindou de [illegible], Toghlouc prit les armes en 721 (1321), [illegible] de plusieurs autres gouverneurs à [illegible]

[illegible] le Bengale en 7[illegible] ... du Ghazi-ed-Din ... [illegible]

Ferishta, *Hist. of the* [illegible] *in India*, trad. par Briggs [illegible]

GHÉIAS-ED-DIN [illegible], petit-neveu et [illegible] ed-Din I, fut [illegible] le 21 safar 791 [illegible] après la mort de [illegible] qui l'avait [illegible] ... [illegible] à la bonne [illegible] ... et de la vie par son [illegible]

Ferishta, *Hist.* [illegible]

GHÉIAS-ED-DIN [illegible]

[illegible]

GHERARDESCA, nom d'une famille [illegible] qui joua un rôle important dans l'histoire [illegible] du moyen âge. Elle tenait le parti gibelin. Les principaux membres de cette famille furent, outre les comtes de Donoratico (voy. ce nom), un certain nombre de capitaines qui presque tous servirent la république de Pise, et se rendirent puissants dans le parti populaire. Les Gherardesca les plus connus sont [illegible]

GHERARDESCA (*Ugolino* [illegible]), [illegible] 1288, se servit de complots [illegible] adoptive, pour obtenir le pouvoir. A cet effet, il s'allia aux Visconti, juges de Gallura (Sardaigne), et donna sa sœur à l'un d'eux, Giovanni, bien qu'il fût chef du parti gibelin. Leurs trames furent découvertes, et, le 24 juin 1274, Giovanni Gallura fut exilé, tandis que Gherardesca demeura prisonnier. Quelque temps après, ce dernier s'échappa, et joignit les Florentins, alors en guerre contre Pise. A l'aide de ces auxiliaires, il obtint par la force son rappel, et, par des largesses adroitement distribuées, il gagna sur une certaine partie du peuple une grande influence. En 1284, nommé capitaine [illegible], sous les ordres du podestat Alberto Morosini, il commandait la réserve des Pisans au combat de La Meloria contre les Génois (6 août), et, suivant les historiens, il prit la fuite au moment où la lutte était décisive, non par lâcheté, mais dans le dessein d'affaiblir les Pisans et de les réduire plus facilement en servitude. En effet, Pise, connaissant ses relations avec les guelfes, n'eut d'autre ressource que de l'invoquer comme

[illegible] Ceux-ci [illegible] avec [illegible] Nino de Gallura [illegible] et avec les Visconti. Les Gualandi [illegible] l'archevêque de [illegible] Ugolino. Nino [illegible] Alors [illegible] il porta [illegible] le capitaine général, qu'il accusa de [illegible] du palais de la seigneurie et de s'être [illegible] l'office de podestat au mépris des lois. Ces [illegible] : Ugolino se vit forcé d'évacuer le palais de ville. Un nouveau podestat fut élu, et le pouvoir du capitaine général fut restreint. Les Pisans demandaient instamment la paix et le salut de leurs concitoyens. En avril 1287, les Génois consentirent à relâcher leurs prisonniers moyennant une rançon. Ugolino, [illegible], retarda la conclusion du traité ; et lorsqu'il dut céder au vœu général, il arma des [illegible], et fit attaquer, malgré la trêve, des bâtiments des Génois. Ceux-ci, [illegible], ne voulurent plus consentir [illegible]. Ugolino profita du trouble [illegible] pour s'emparer [illegible] chasser le podestat [illegible] capitaine-seigneur. « Il [illegible] le jour de sa naissance [illegible], au retour d'un [illegible], bouffi d'orgueil et [illegible] de sa fortune, il adresse la parole à un de ceux qui étaient près de lui. « Eh bien, Lotteringo [illegible], que me manque-t-il encore ? — Plus rien que la colère de Dieu. » Elle ne tarda

[illegible] Gaddo [illegible] un [illegible] dans [illegible] bout de [illegible] qu'il vit Ugolino [illegible] à leur patrie [illegible] desquelles [illegible] était placée [illegible] l'archevêque [illegible] geait le crâne [illegible] été son [illegible] ses derniers [illegible] entendit fermer [illegible] mière fois. Il [illegible] ronger ses poings [illegible] père, il nous [illegible] que tu manges [illegible] malheureux, c'est à [illegible] Le poète décrit ainsi [illegible] quatrième jour [illegible] mon père, que ne [illegible]

[illegible]

GHERARDI (*Antonio*), [illegible] graveur de l'école romaine, [illegible] en 1644, mort à Rome, en 17[illegible] [illegible]

[illegible]

GHERARDI (*Évariste*), [illegible] italien, né au Prato (Toscane), vers [illegible] mort près Paris, le 31 août 1700. Son père, sous le nom de *Flautin*, était un des meilleurs [illegible] de la troupe italienne des comédiens de Paris. Evariste Gherardi fut élevé dans cette capitale, et fit de bonnes études au collège de la Marche. Il prit ensuite la carrière de son père, et débuta le 1er octobre 1689, par les rôles d'*Arlequin*, que laissait vacants le célèbre Dominique,

[illegible]

par Laurent de Médicis [illegible] Corvin, roi de Hongrie, [illegible]

[illegible] Martin Schoen. [illegible]

*Catalogue du Musée de* [illegible]

GHEERINCX (*Philippe*), [illegible] à *Saint-Trond*, ville du pays de [illegible] milieu du seizième siècle, [illegible] vembre 1604. Il étudia [illegible] sité de Louvain, [illegible] une autre université, [illegible] docteur. Son [illegible] fait connaître [illegible] de Cologne [illegible] nomma son [illegible] domicilium [illegible] *fontaines* [illegible] *de fer de* [illegible] in-4°; ibid., 1583 et 1590, [illegible] médecin de l'évêque de Liége, [illegible] en latin cet ouvrage, [illegible] *Fontium acidorum pagi* [illegible] *grensis accurata Descriptio*, [illegible] *Gheringo, medico, e gallico latine* [illegible] *Thoma Ryetio* [illegible] viue, 1592, in-8°. Après la mort de [illegible] Thomas de Rye épousa sa veuve.

[illegible]

*Sweertius, Athenæ Belgicæ.* — [illegible] — Paquot, *Mémoires.* — *Catalogue* [illegible] *la Bibliothèque Mazarine.*

GHERARDI (*Odoardo*), mathématicien italien, né à Guastalla, en 1728, mort à Parme, en 1780. Il entra, en 1748, dans l'ordre de Saint-Dominique

[illegible] — *Lettres* [illegible] *de l'époque* [illegible] *des Dunes* [illegible], in-8°; — *La* [illegible] *sur les prin-* [illegible] *canonique*, *suivie* [illegible] 1790, in-8°; — *Mémoire* [illegible] *de l'histoire mo-* [illegible] *les figures de plu-* [illegible] *tant d'or que d'ar-* [illegible] année 1450; Bruxelles, [illegible] tout le clergé des [illegible] introduites par l'empe- [illegible] publia un opuscule [illegible], intitulé : [illegible] *ancienne constitution* [illegible] Bruxelles, 1790, in-8° [illegible] Belgique, où la Biblio- [illegible] que la traduction [illegible], 1790, petit in-8°. [illegible] *Académie des Sciences* [illegible] *Bruxelles* contiennent di- [illegible] E. REGNARD.

[illegible], part prior, pro- [illegible], *Notice sur le* [illegible] *Analectes hist. et litt.* [illegible] *de la Belgique*, tom. IV, [illegible] en tête de la [illegible]. — Barbier, *Enc-* [illegible] *hist.* — J. Britz, [illegible] Quérard, *La France* [illegible].

[illegible] KARES (*Léonce*). [illegible] depuis la publication [illegible] Schahnazarian, [illegible] *Guerres et des Con-* [illegible] *par l'éminent* [illegible]; Paris, 1856, [illegible] E. B.

[illegible] DUCHESNE.

[illegible] DE RÖTTERDAM. [illegible]), dit *le vieux*, [illegible], né à Anvers, en [illegible] Gheyn, peintre [illegible] étudia sous son [illegible] de la peinture. Il [illegible] de gravure de [illegible] progrès dans cet [illegible] la peinture pour la [illegible], puis plus tard il [illegible] et revint à ses pin- [illegible] coloris ferme et [illegible] les portraits de [illegible] *Gallobelgicus*, d'*Hugo* [illegible], de *Cosme de* [illegible]. Parmi ses au- [illegible] *des langues* [illegible] *séparer après la* [illegible] *Babel*, d'après [illegible] *d'Apollon et* [illegible], d'après le [illegible], d'après [illegible], où la Vierge [illegible] d'après A. Bloe-

[illegible] [illegible] — [illegible] t. I; — Gandellini, [illegible] *du Supplément* [illegible].

GHEYN (*Jacques* [illegible]), [illegible] *teur et graveur*, [illegible] vers 1660. Il appartenait [illegible] le précédent, mais on [illegible] ou son neveu. Il se rendit en Italie, [illegible] sous Antonio Tempesta. Son [illegible] est une collection de huit planches [illegible] une partie de la vie de Charles-Quint.

Gandellini, t. X du *Supplément*.

GHEYN (*Guillaume* DE), de la même famille que les précédents, né dans les Pays-Bas, [illegible] dans la première partie du dix-[illegible] siècle. Il vint s'établir à Paris, où il [illegible] vures pour le compte de Jean Leblond, [illegible] d'estampes. On a de lui un *Portrait de Louis XIV à cheval*; — un *Portrait du duc Bernard de Weimar*; — *Le Printemps et l'Été*.

Nagler, *Neues Allgemeines Künstler-Lexicon*.

GHEZZI (*Sebastiano*), architecte, [illegible] sculpteur en bois et peintre de l'école [illegible], né vers 1600, à La Commanza (village des environs d'Ascoli), mort en 1645. Après avoir [illegible] le dessin dans sa patrie, il entra à [illegible] dans l'atelier du Guerchin. On croit qu'il [illegible] quelques mois sous la direction de l'Albane. Il avait à peine vingt-cinq ans quand il fit pour les Augustins déchaussés de Monte-[illegible] *Saint François*, tableau dans lequel il est facile de reconnaître déjà un habile imitateur du Guerchin. Quoiqu'il eût dû être encouragé par ce premier succès, Ghezzi abandonna tout à coup la peinture pour l'architecture, qui lui parut offrir de plus grandes chances de bénéfice. Il devint, sous le pape Urbain VIII, inspecteur des fortifications de l'État pontifical. Ghezzi mourut dans la force de l'âge. E. B—n.

Orlandi, *Abecedario*. — Lanzi, *Storia della pittura*. — Ticozzi, *Dizionario*.

* GHEZZI (*Giuseppe*), peintre de l'école romaine, fils du précédent, né à Ripi, en 16[illegible], mort à Rome, en 1721. Ayant dès l'âge de [illegible] ans perdu son père, il fut envoyé à Fermo pour étudier le droit et la philosophie; mais c'était vers les arts que l'entraînait sa vocation. Lorenzino, l'un des premiers peintres de Fermo, lui donna des leçons, et l'engagea à aller se perfectionner à Rome. Dans cette ville, Ghezzi se forma une manière qui rappelle celle de Pietro di Cortone. Il fut bientôt chargé de nombreux travaux, que l'on retrouve dans les églises de Rome; les principaux sont : à la Chiesa-Nuova, *Le Père éternel*, à fresque, à la voûte de la croisée de gauche, et deux grands tableaux, la *Vocation de l'homme* et *Le Jugement dernier*; à Santo-Silvestro, la *Descente du Saint-Esprit*; à Santa-Maria in Via-Lata, *Saint Nicolas de Bari* et *Saint Joseph*; à Saint-Onuphre, *Saint Jérôme*; à Santa-Maria-dell'-Orazione, [illegible]

[illegible] peintre et [illegible] mort en 1766. Élève de son [illegible] [illegible] principalement dans les [illegible] [illegible] par [illegible] [illegible] pour la [illegible] de [illegible] [illegible] Louis XIV, qui le mit à la [illegible] [illegible] Saint-Jean-de-Latran [illegible] par le [illegible] à [illegible] [illegible] Ferdinand, etc. Le [illegible] de la [illegible] Sainte-Ba[illegible] [illegible] 1645. Ghezzi excellait [illegible] [illegible] [illegible] à la [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] la ville [illegible] de [illegible] [illegible] ressemblance frappante [illegible] et tous les [illegible] marquants de son époque. Il a [illegible] [illegible] [illegible] d'a-[illegible] et les Portraits de l'abbé [illegible] [illegible] la musique et dans la [illegible] par lui-même [illegible] [illegible] typographique de la ga-[illegible]

E. B—n.

[illegible] Lanzi, Storia della Pittura.— [illegible] de la galerie publi-[illegible]

[illegible] (Nicolas), [illegible] et natu-[illegible] Dongo, sur le lac de Côme, [illegible] le 14 novembre 1768. Il [illegible] où s'y fit [illegible] [illegible] Il se mêla des [illegible] et publia [illegible] des [illegible] de [illegible] [illegible] Il [illegible] [illegible] On a de lui :

[illegible]

Donatello [illegible]

[illegible] les [illegible] d'une [illegible] [illegible] et les [illegible] [illegible] Ghiberti [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] cette ville, où il [illegible] porte qui [illegible] [illegible] d'un père. Les [illegible] de la [illegible] [illegible] pour l'[illegible] [illegible] de [illegible] avait déjà [illegible] ment), Ghiberti [illegible] ans, se mit sur les [illegible] [illegible] d'Arezzo, [illegible] [illegible] donna aux [illegible] un [illegible] d'Abraham. [illegible] quatre [illegible] florentins [illegible] [illegible] trois bas-reliefs [illegible] ceux de Ghiberti [illegible] taille; mais les [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible] [illegible] dèrent [illegible] de [illegible] de Ghiberti [illegible] conservés [illegible] du Musée de Florence [illegible] sait ce qu'ont [illegible]

Ghiberti [illegible] [illegible] le [illegible] [illegible] qu'André de [illegible] la porte en vingt [illegible]

[illegible] Nouveau Testament [illegible]

[illegible]

dans la [illegible] qu'il fit [illegible] pour [illegible] et une autre [illegible] pour le pape Martin V, et une [illegible] plus [illegible] riche encore, [illegible] Eugène IV. En qualité [illegible] Ghiberti [illegible] 1418, adjoint à Brunelleschi pour la construction de la coupole de la [illegible]; mais dans cet art il était bien inférieur à son collègue.

Ghiberti a laissé plusieurs écrits sur les arts : un traité sur la sculpture [illegible] publié en partie par Cicognara; un traité sur les proportions, encore inédit; enfin, un premier essai de l'histoire de l'art en Italie a été publié pour la première fois en 1841, dans le 2^e volume de la traduction de Vasari par Jeanron et Léclanché.

Ghiberti vécut honoré de ses compatriotes, et se vit revêtu des premières charges de la république. Après sa mort, son buste de bronze fut placé au-dessus de la principale porte du baptistère, avec cette inscription : *Laurentii Cionis de Ghibertis mira arte fabricatum.*

E. B[illegible].

Vasari, *Vite*. — Orlandi, *Abbecedario*. — Lanzi, *Storia della Pittura*. — Cicognara, *Storia della Scultura*. — [illegible] *Lorenzo Ghiberti* [illegible] — Ticozzi, *Dizionario*. — [illegible] *di Belle Arti*.

* GHIBERTI (*Bonaccorso*), sculpteur florentin, fils du précédent, vivait en 1469. Fils et élève de son père, il termina après la mort de celui-ci l'admirable chambranle de la principale porte du baptistère de Florence. Il possédait le secret de fondre le bronze avec cette pureté et cette hardiesse qui caractérisent les ouvrages de Lorenzo Ghiberti; mais il a laissé peu de travaux, ayant été enlevé à l'art par une mort prématurée.

Vasari, *Vite*. — Ticozzi, *Dizionario*.

* GHIBERTI (*Vittorio*), peintre, architecte et sculpteur florentin, fils du précédent, vivait dans la première moitié du seizième siècle. Il se montra peu digne du grand nom qu'il portait. Artiste médiocre, il se fit une triste réputation en consentant seul, parmi les artistes florentins, à peindre dans le palais Médicis, en 1529, le *Pape Clément VII au pied de la potence*. Sous le pontificat de Paul III, Ghiberti, se trouvant à Ascoli, fut assassiné par un domestique. E. B—n.

Varchi, *Storia Fiorentina*. — Vasari, *Vite*. — Orlandi, *Abbecedario*. — Lanzi, *Storia della Pittura*.

GHIRA. Voy. GHIRA.

* GHIRETTI (Le chev. *Gaetano*), architecte et peintre de l'école de Parme, vivait dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. Il construisit et peignit à fresque, dans le mauvais goût de son temps, *l'intérieur de l'église Saint-Antoine-Abbé*, à Parme. Cette ville lui doit aussi la *façade de l'église Saint-Ulderic*.

G. Bertoluzzi, *Pitture di Parma*.

* GHIRONI (*Galeazzo*), peintre de l'école de Crémone, vivait à la fin du seizième siècle. Élève d'Antoine Campi, il peignit pour l'église Saint-Matthias, en 1595, une *Prédication de saint*

[illegible]

GHIKA, famille d'origine albanaise, qui a donné plusieurs hospodars à la Moldavie et à la Valachie. Le premier membre de cette famille mentionné dans l'histoire des principautés danubiennes fut Georges GHIKA, prince de Valachie, de 1660 à 1662. Il fut dépossédé par son fils Grégoire GHIKA.

GHIKA (*Grégoire*), fils de Georges Ghika, remplaça son père sur le trône de Valachie, en 1662. Il rétablit pour un temps les affaires de cette principauté; mais il se souilla d'un crime, en faisant assassiner, en 1663, Constantin Cantacuzène, son bienfaiteur et son ami. La guerre venant à éclater entre la Turquie et l'Allemagne, les Principautés fournirent un contingent à l'armée turque, et Ghika suivit en Hongrie le grand-vizir Kuprali. Il prit part aux batailles de Leventz et de Saint-Gothard; mais comme dans ces deux journées ses soldats lâchèrent pied dès le commencement du combat, il fut accusé de trahison, et, n'osant retourner à Bucharest, il se retira en Pologne, en 1664, puis en Allemagne, où il reçut le titre de prince du Saint-Empire. Trois ans après, il se réconcilia avec la Porte, par l'entremise du célèbre drogman Panajoti. Malgré la défense de l'empereur d'Allemagne, il rentra en Valachie, et ne tarda pas à obtenir pour la seconde fois le gouvernement de ce pays. Il signala son retour au trône par une violente persécution contre la famille Cantacuzène (*voy.* CANTACUZÈNE-*Sherban II*). Il livra l'administration de la Valachie à ses compatriotes grecs ou albanais, qui mirent la principauté au pillage. Ses exactions et ses rapports avec les Polonais provoquèrent le mécontentement de Kuprali, qui le déposa en 1673. Grégoire Ghika, étranger au pays qu'il administra pour le compte de la Turquie, ne peut être compté au nombre des princes nationaux de la Valachie; on le regarde comme le précurseur des Phanariotes, qui allaient pendant plus d'un siècle gouverner les Principautés.

GHIKA (*Grégoire*), hospodar de Moldavie depuis 1726 jusqu'à 1733. A cette époque il remplaça sur le trône de Valachie Constantin Maurocordato, appelé à celui de Moldavie; mais il dut à son tour lui céder la place, en 1733. Il prit le gouvernement de la Moldavie, le rendit en 1741 à Constantin Maurocordato, le reprit en 1747, et l'année suivante il le céda pour la troisième fois à

[illegible]
l'histoire [illegible]
GHIKA ( [illegible]
1766, de Mo[illegible]
das), [illegible]
lachie, 1768-1769 [illegible]
dre), hospodar [illegible]

GHIKA ( [illegible]
podar de [illegible]
pendant [illegible]
même titre la [illegible]
entre la Turquie [illegible]
sance [illegible]
[illegible]
fut chargé [illegible]
Moldavie et [illegible]
à cette [illegible]
Russie [illegible]
change de son [illegible]
du jardin [illegible]
une boutique. [illegible]
et arrêté. On le [illegible]
Pétersbourg. La [illegible]
en Moldavie, où il [illegible]
naif dans l'admini[illegible]
fut nommé [illegible]
de Kaïnardji. Il [illegible]
ses sujets. Il établit [illegible]
paris et à Non[illegible]
cueillit une colonie [illegible]
se construire un [illegible]
Basilian. Mais tout [illegible]
de la Moldavie [illegible]
il s'occupa peut-être [illegible]
et acquit d'énergie [illegible]
faute par son noble [illegible]
tive, dévouement qui [illegible]
Thérèse s'était [illegible]
25 février 1777 la [illegible]
de la Moldavie, Ghika [illegible]
cette spoliation, [illegible]
liéner les terres de [illegible]
ritèrent le divan. [illegible]
Moldavie sous le [illegible]
de Chotzim, mais [illegible]
défaire de Ghika. [illegible]
ses amis de C[illegible]
Valachie, Al. Hypsila[illegible]
soustraire au danger [illegible]
qu'il apprit l'arrivée [illegible]
visite, et fut égorgé [illegible]
fonctionnaire turc, [illegible]
tinople. Cet évén[illegible]

GHIKA (*Alexandre*) [illegible]
né en 1795. Son frère [illegible]

[illegible] Valachie en 1822; mais [illegible] gouvernement, qui [illegible] améliorations et [illegible] espérance. Sous l'admi- [illegible] Alexandre Ghika remplit [illegible] de caimacan (gou- [illegible] Valachie et de grand-spa- [illegible]. Le 21 mars 1834 il fut [illegible] la Russie hospodar de [illegible] administration du gé- [illegible] réparé en partie les maux [illegible], il restait infiniment [illegible] matérielle et le déve- [illegible] la principauté. La partie [illegible] de la population [illegible] voulait reconstituer la [illegible] les Principautés [illegible] donner des consti- [illegible] Ghika, généreux, dé- [illegible] intentions, n'aurait [illegible] de favoriser ce mouve- [illegible] compromettre vis-à- [illegible] d'ailleurs de l'écar- [illegible] d'État. S'il adopta des [illegible] que fondations d'hô- [illegible] primaires, secours [illegible] commettre beau- [illegible] dilapidations. Une [illegible] dans l'assemblée [illegible] la discorde. Mal- [illegible] fournirent à la [illegible] en 1838 une révision [illegible] constitutionnel de 1834. [illegible] politique d'où faillit sortir [illegible] confiance au parti [illegible] le projet d'un soulè- [illegible]. Ce projet, qui [illegible] d'une rupture, alors [illegible] et les puissances [illegible] juillet, devenait tout [illegible] maintien de la paix. [illegible] de ce rêve pa- [illegible] punis. Pendant que [illegible] insurrection, fomen- [illegible] Bulgarie. Au mois de [illegible] de Bulgares et de [illegible] Valachie demandèrent [illegible] joindre aux insurgés. [illegible], et fit livrer aux [illegible] mouvement. Cette me- [illegible] et un sabre [illegible], mécontenta la [illegible] la déchéance de [illegible] de l'opposition. La [illegible] la demande de dé- [illegible], et au mois d'oc- [illegible] la dignité d'hos- [illegible] a vécu en Alle- [illegible]

[illegible] hospodar de Moldavie, [illegible] France et en Alle- [illegible], il fit de l'oppo-sition à l'hospodar [illegible] le mouvement [illegible] de 1848, [illegible] la déchéance de ce prince. Il fut nommé en [illegible] pour sept ans, hospodar de Moldavie par le [illegible], et du consentement de la Russie. Il signala son gouvernement par d'importantes améliorations, et il préparait des réformes plus considérables lorsque l'invasion russe, au mois de juin [illegible], et la guerre qui en fut la suite mirent momentanément fin à son autorité. Il quitta Jassi le 18 octobre 1853, et se retira à Vienne. Après l'évacuation de la Moldavie par les Russes, il rentra en possession de l'hospodarat, et reprit son œuvre de réforme. Il se prononça pour une solution affirmative des deux questions qui intéressent le plus vivement l'avenir de la Moldo-Valachie : l'émancipation des esclaves tsiganes, et la réunion des deux Principautés. Cette politique tranchée le mit en désaccord avec la Turquie et l'Autriche, et aussitôt que ses pouvoirs d'hospodar furent expirés, il quitta la Moldavie. Il vit maintenant à Paris. L. J.

Kogalnitchan, *Histoire de la Valachie et de la Moldavie*. — Zallony, *Essai sur les princes fanariotes de la Valachie et de la Moldavie*. — Vaillant, [illegible]. — Ubicini, *Provinces Roumaines*; dans l'*Univers pittoresque*. — Regnault, *Histoire des Principautés danubiennes*.

GHILINI (*Jean-Jacques*), historien italien, né à Caravage (Milanais), vivait dans la seconde moitié du quinzième siècle. On sait seulement qu'il fut le secrétaire des ducs Jean Galeas et Louis Sforza. On a de lui : *De Origine hospitalis majoris*; Milan, 1508; — *Expeditio Maximiliani Cæsaris in Italiam anno MCCCCXCVII*, insérée dans les *Scriptores Rerum Germanicarum* de Freher, t. III. On a aussi attribué à Ghilini deux ouvrages qui appartiennent à son fils (voy. l'article suivant).

Argelati, *Bibliotheca Scriptorum Mediolanensium*.

GHILINI (*Camille*), littérateur et diplomate italien, né à Milan, vers 1490, mort en 1535. Il succéda à son père dans la place de secrétaire du duc François Sforza, et fut chargé par ce prince de plusieurs missions en Danemark, en Espagne, en Sicile. Il alla au-devant de Charles-Quint, qui revenait du siége de Tunis. A son retour il s'arrêta en Sicile, où il mourut. On croit qu'il fut empoisonné par Antoine de Leva, auquel il portait ombrage par son zèle à demander le rétablissement de Sforza sur le trône de Milan. On a de lui : *Baptistæ Fulgosi Genuensis Factorum et dictorum memorabilium Libri IX*; Milan, 1508, in-fol.; Bâle, 1555, in-8°; Cologne, 1614, in-8° : c'est une traduction d'un ouvrage italien du doge J.-B. Frégose, dont l'original n'est pas venu jusqu'à nous. Camille Ghilini la fit à l'âge de douze ou quatorze ans, mais il y a lieu de croire qu'elle fut retouchée par son père, auquel on l'a souvent attribuée; — *Tellinæ vallis et Larii lacus Descriptiones*; dans les *Scriptores Rerum Germanicarum* de Freher, t. III, et dans le *Thesaurus Antiquitatum Italicarum* de Grævius, t. III, 2e partie. Cette description

[illegible] il entra dans les ordres, [illegible] et se fit rece[illegible] de Saint-Jacques [illegible] dans le royaume de Naples, proto[illegible] et chanoine de l'église de [illegible] Milan, où il était venu se fixer. [illegible] dans cette ville, et revint [illegible], où il passa le reste de sa [illegible] la date de sa mort, mais l'on sait [illegible] à l'époque de la publication [illegible] en 1670. On a de lui [illegible] Milan, 1633, in-8°; [illegible] Niceron a jugé cet ouvrage [illegible] que de justice lorsqu'il dit: « [illegible] un auteur peu judicieux, grand et [illegible] ne contiennent presque [illegible]. La plus de dates qu'il y a [illegible], et il parle des ouvrages d'une manière si vague, qu'il n'apprend presque rien. Il faut cependant excepter un petit nombre d'articles, qui sont plus curieux, plus recherchés, et plus exacts que les autres. » L'ouvrage [illegible] de deux parties; l'auteur en avait [illegible] une troisième et une quatrième, qui sont restées [illegible] et dont [illegible] a profité; — *[illegible] Conscientiæ Resolutiones, [illegible]* Milan, [illegible], in-4°; — *Annali d'Alessandria, [illegible] anno MDCLIX*; [illegible] in-fol. — Argelati cite de lui un recueil [illegible]; *La Perla occidentale, [illegible] di Margherita [illegible] D. M. P. M.*; — *[illegible] d'Agostino-[illegible] presidente del senato di Milano*, et divers ouvrages restés manuscrits.

[illegible], t. IV, l. III. — [illegible] — Niceron, *[illegible] pour servir à l'histoire des hommes illustres*, [illegible] — Argelati, *Bibliotheca Script. Mediolanensium*.

[illegible] (François), graveur sur pierres [illegible], né à Florence, en 1659, mort à Naples, le [illegible] décembre 1708. À l'âge de quinze ans il [illegible] dans la galerie impériale de Florence, sous François Ghinghinghi, et l'art [illegible] sous le célèbre sculpteur Jean-Baptiste

[illegible] Ghinghi [illegible] fit le [illegible] frères [illegible] galerie de [illegible] la république de [illegible]

[illegible] 1708, in-4°. [illegible]

[illegible] (Luc) [illegible] né au château de [illegible] mort le 4 mai [illegible] de botanique [illegible] 1534. Il remplit [illegible] rendit en 1544 à [illegible] tanique et [illegible] est pour [illegible] Anguillara, et [illegible] d'observations [illegible] botanique, Ghini [illegible] qui ont le plus [illegible] silence. Matthioli [illegible] Schreber et Willdenow [illegible] genre de plantes [illegible] rénacées. On a de lui [illegible] titulé : *Morbi Neapolitani [illegible] brevis*; Spire, 1589, [illegible]

[illegible]

GHIRLANDAJO ([illegible]) et vulgairement [illegible] célèbre peintre [illegible] mort en 1495. Il était [illegible] Tommaso di Currado [illegible] prit l'état de son père, puis [illegible] Baldovinetti. Le premier, il [illegible] toujours l'effet de la couleur, et [illegible] la lumière de [illegible] occupés par des groupes [illegible] créa la perspective aérienne [illegible] n'avaient trouvé d'autre [illegible] que [illegible] par la [illegible] représentés. On doit aussi [illegible] de la [illegible] qui [illegible] comme le [illegible] Vinci, d'Andrea del Sarto, [illegible] d'autres maîtres qui [illegible] et perfectionnant [illegible] Quelques auteurs reprochent à [illegible] grande jalousie, qui le porta à [illegible] et même ses élèves; cependant, [illegible] pu légitimer cette [illegible] peinture : *La Résurrection* [illegible] que de la chapelle [illegible] temps détruite; — *La Vocation* [illegible] et de saint *André*, que l'on y voit [illegible] Florence, la décoration du chœur [illegible] *Maria-Novella*, où il a peint [illegible] traits de la vie de saint Jean et de [illegible] mère du Christ (2), et un *Massacre des Innocents*, qui passe pour un chef-d'œuvre. On lui reproche, dit Boyer, d'avoir [illegible] de toutes les [illegible] de son époque; [illegible] il faut admettre les [illegible] de ce temps, [illegible] artistes ne vivaient que [illegible] grands, et d'ailleurs, au point de vue [illegible] seul travail a un mérite incontestable. [illegible] Ghirlandajo épousa, en 1480, [illegible] dont il eut neuf enfants. [illegible] chez les Camaldules, on voit [illegible] ouvrages du Ghirlandajo, et le musée [illegible] possède de ce maître une *Visitation* [illegible] *Anne et la Vierge*.

A. [illegible]

(1) [illegible] Corrado avait contribué à mettre en vogue [illegible] à la famille Corradi [illegible]

(2) Dans une de ces célèbres fresques [illegible] de la *Vierge* [illegible]

[illegible] A. DE L.

[illegible] (*Dominique*), graveur italien, [illegible] né en 1480, mort en 1522. [illegible] dans la manière, et fit [illegible] de son frère [illegible] ont été quelquefois confondus [illegible] A. DE L.

[illegible] — Lanzi, *Storia* [illegible] — Orsi, Ridolfi, *Notice des* [illegible]

[illegible] (*Ridolfo*), célèbre peintre [illegible] Domenico, né en 1482, mort en [illegible], il perdit son père, dont il suivait [illegible] la carrière commerciale. Plus tard [illegible] et Bartolommeo della Porta, [illegible] *Frate*, le dirigèrent de nouveau [illegible] de la peinture. Ridolfo devint l'ami intime [illegible] Sanzio, dont il eut l'honneur de [illegible] quelques ouvrages, entre autres une *Vierge*, que le grand maître laissait à Sienne. [illegible] son ami à Rome, afin de [illegible] dans la décoration du Vatican, mais Ridolfo [illegible]. De lui-même il corrigea ce qu'il y [illegible] dans son style, et ouvrit une [illegible]. « Ce fut, dit Vasari, plutôt par [illegible] l'art que pour exercer sa profession [illegible] tous les artistes, et ne dédaignait point de diriger jusqu'aux peintres d'enseignes, de meubles et de décors. C'est de là [illegible] grand nombre de peintres qui fleurirent [illegible] du seizième siècle sont cités comme [illegible] de cet habile maître. » [illegible] avait un génie facile, vif, [illegible] eût-il égalé le Sanzio s'il se [illegible] occupé de son art. Il a déployé [illegible] une vivacité d'expression [illegible] de couleurs, un talent pour [illegible] en même temps l'embellir par [illegible] à ses charmes, qui [illegible] à un haut degré des

[illegible] d'après [illegible]
[illegible] 1632. Il [illegible]
[illegible]

[illegible] nommé le [illegible] teste et graveur [illegible] 1500. Il [illegible] probable qu'il [illegible] l'art à une [illegible] vure, dans [illegible] sa manière [illegible] Marc-Antoine [illegible] ce grand maître. Il [illegible] tion les différentes [illegible] son dessin est [illegible] burin [illegible] et maniérées. Il [illegible] aux lumières, [illegible] lequel l'harmonie [illegible] nommées parmi ses [illegible] *de Troie*, pièce [illegible] amateurs ; — *David* [illegible] — un *Guerrier* [illegible] une *Madone* ; — [illegible] *et Vénus*, toutes [illegible] On a aussi de lui [illegible] costumées à l'antique [illegible] Luca Penni.

Vasari, *Vite*. — [illegible] *Mantovani*. — [illegible]

* [illegible] ou [illegible] *de Mantoue*, peintre [illegible] vait de 1546 à 1570 [illegible] un des meilleurs [illegible] aida dans ses travaux [illegible] la manière du [illegible] chargé de terminer [illegible] restés imparfaits [illegible] Mantoue. En [illegible] dronsi, il a décoré le [illegible] voûtes des croisées de [illegible]

[illegible] fresques représentant [illegible] plusieurs sujets de [illegible] saint Dominique, et [illegible] et des Carmes, [illegible] d'un haut style; enfin, le [illegible] malheureuse, où les [illegible] on rend à plusieurs [illegible] d'un théâtre. Dans [illegible] dépendant de la même [illegible] ont point également à [illegible] la *Descente du Saint-* [illegible] la *Vierge.* Pozzoli fait [illegible] tableaux peints à Carpi [illegible] encore pour la pla- [illegible] l'autel des reliques [illegible] *l'Assomption*, qu'il avait [illegible] le chœur de Saint-Jean- [illegible] au séminaire; enfin, [illegible] également par Pozzoli, [illegible] l'église paroissiale de [illegible] possède de ce maître [illegible] *Vénus et Adonis.*

E. B—n.

[illegible] *della Pittura.* — Ti- [illegible], *Nuova Prospetto* [illegible] *carpigiana.* — Cam- [illegible] *negli Stati Estensi.* [illegible]

[illegible]), dit *le Mantouan*, [illegible], en 1524, et mort [illegible] fils et élève de Giam- [illegible] nom); habile artiste, [illegible] comme peintre, archi- [illegible] le surnom de *Man-* [illegible] sa famille. Georgio [illegible] de Jules Romain pour [illegible] pour la gravure. Il [illegible] branche de l'art, [illegible] son père. Sa touche, [illegible], manque quel- [illegible] perspective; mais son [illegible] pur et anatomique. [illegible] ses défauts et des [illegible], car il s'inspira sur- [illegible], dont il a avec [illegible] mieux reproduit les [illegible] gravures, souvent sor- [illegible] sont généralement [illegible], et quelquefois [illegible] T. ou M. A. F en- [illegible] sont : *Les Pro-* [illegible] chapelle Sixte au [illegible] — *L'École d'A-* [illegible] *Saint-Sacrement*, [illegible] Raphael Sanzio; — [illegible] Rome (nommé *le* [illegible] estampe a été ap- [illegible] *Naissance d'un* [illegible], allégorie, [illegible] *et Procris*; [illegible]

[illegible] italiens ce nom.

— *Nymphe* [illegible] *contemple* [illegible] *navire*; cette gravure [illegible] pourquoi, sous le nom [illegible]; il est avéré que ce maître n'y [illegible] est aussi appelée *La [illegible]* on y verrait la femme venant [illegible] alors que toutes les espérances [illegible] évanouies; — *Le Jugement de Pâris*, d'après son père; — *Un Cimetière dont les* [illegible] *tent*, d'après le même : gravure fort [illegible] et d'un effet puissant; — *Vénus et* [illegible], d'après son frère Teodoro Ghisi; — *La Calomnie traînant l'Innocence au tribunal de la Justice*, d'après Luca Penni : dans ce tableau allégorique la Justice est représentée avec des oreilles d'âne; — *Adoration des Bergers*, d'après [illegible] zino *le vieux*; — *La Cène*, d'après Lambert Lombaert; — *Portrait du pape Jules II*, d'après Raphael; — *Hercule fils de* [illegible]; — *La Sainte Famille*, d'après Raphael; — *Apollon, Mars et les Muses*; — [illegible]; — *Les Forges de Vulcain*; — *Alexandre le Grand faisant un discours en présence de son armée*; — *Les Dieux marins*, d'après Perino del Vaga; — *Vénus et Vulcain* : celui-ci remet des flèches à l'Amour; — *Vénus et Vulcain sur un lit*; trois amours badinent autour d'eux; — *La Visite de sainte Marie à sainte Élisabeth*; — *L'Amour et Psyché*, couchés et couronnés par l'Hymen; au fond deux nymphes versent de l'eau dans un vase; d'après Jules Romain; — *La Nativité de Jésus*; — *Régulus conduit au supplice par les Carthaginois*, d'après Giulio Romano; — *Le Supplice de Régulus*, d'après le même; — *Abel tué par Caïn*; — *Un Amour sur un dauphin*; — *Une Bataille navale antique*, d'après Jules Romain; — *Prisonniers barbares conduits par des soldats romains*; — *Hercule étranglant le lion de Némée*; — — *Endymion partant pour la chasse et portant Diane sur ses épaules*, d'après Luca Pegni; — *L'Automne* : trois personnages figurent sur cette estampe; un d'entre eux fait cuire un porc dans une chaudière; — *La Victoire tenant le globe du monde*; — *Hercule vainqueur de l'Inde*, d'après Giovanni-Battista Britano, père de l'artiste; — *Angélique et Médor*, d'après son oncle; — *La Naissance de la Vierge*, d'après Spranger.

Basan, *Dictionnaire des Graveurs.* — Gandellini, *Notizie degl' Intagliatori.*

GHISI (*Adamo*), sculpteur et graveur italien, frère du précédent, né vers 1530; il produisait surtout vers 1570. Il portait le surnom de sa famille, celui de *le Mantouan*. Élève de son frère Giorgio, il n'eut jamais la délicatesse ni la sûreté de son burin. Il est surtout connu par la gravure de différents sujets empruntés aux fresques de la chapelle papale, d'après Buonarotti; — *La Victoire assise*, écrivant sur un bouclier; — *Hercule hésitant* entre la Vertu et la Vol-

[illegible] — *Les quatre Mystères*; etc. [illegible] très souvent *Adam Mantuanus* [illegible] grand nombre de ses estampes sont marquées d'un A. duquel [illegible] est [illegible]

[illegible], *Manuel des amateurs*, t. II.

[illegible] (*Diana*), dite *Mantuana*, artiste italienne, [illegible] des précédents, née à Mantoue, vers 15[illegible], vivait encore en 1580. Sous les leçons de son père, de son frère aîné et surtout de Jules Romain, elle se distingua dans la gravure; plus tard elle épousa l'architecte Francesco de Volterre. [illegible] plusieurs de ses ouvrages : *Diana [illegible] civis Volaterrana*. On connaît de Diana Ghisi : *Le Christ sur un tombeau*, d'après Jules Romain; — *La Femme adultère devant le Christ*, d'après le même; cette gravure est dédiée à Éléonore d'Autriche, duchesse de Mantoue; — *Horatius Coclès passant le Tibre à la nage, après la défense d'un pont*; — *Un Banquet chez les dieux*, dédié à Claudio, duc de Gonzague; cette œuvre, dont le sujet est l'Hymen de Cupidon et de Psyché, en trois planches, contient diverses scènes, telles que : *Psyché au bain*; *Mercure faisant les apprêts du Banquet*; *des Bacchantes jouant de divers instruments*; *La Toilette des Grâces*; *L'Ivresse de Silène*; ces diverses compositions sont empruntées à Jules Romain; — *La Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux*, d'après Francesco Salviati; — *La Continence de Scipion*, d'après Jules Romain; — [illegible], quatre figures dans une salle : la principale [illegible] et chantant les soldats; — *Le Sacrifice d'Iphigénie*, d'après Jules Claude; — [illegible]; — *Saint Eustache*, d'après [illegible]; — *Saint Pierre* [illegible] *l'Église et entouré de dix apôtres*.

[illegible] *des Graveurs*. — [illegible]

[illegible] (Saint) ou [illegible], apôtre de [illegible] dans la Gaule Belgique, et fondateur de l'abbaye et ville de son nom, naquit,

que l'épée de [illegible]
pour fonder [illegible]
de la Sambre [illegible]
taire, il [illegible]
un monastère à [illegible]
[illegible]
vait, comme [illegible]
de miracles, de [illegible]
surtout l'épisode [illegible]
les moines [illegible]
*Ghislain*. La vie [illegible]
vang, abbé de [illegible]
aussi depuis [illegible]
beaucoup d'autres [illegible]
à en faire le [illegible]
blable à celle qui [illegible]
l'abbaye d'[illegible]
dit la légende, que [illegible]
une ourse avec [illegible]
*Ursidongus*, [illegible]
sous une corbeille [illegible]
d'un [illegible]
parut [illegible]
quel Dagobert [illegible]
bienheureux Ghislain [illegible]
connu, il l'[illegible]
gesse. Mais la [illegible]
vaincu que l'esprit [illegible]
lui en repos [illegible]
sitôt disparut [illegible]
lui se fait à [illegible]
connaissait ni les lieux [illegible]
se présenta tout à coup [illegible]
guide, et l'aida à [illegible]

[illegible] de sa petite, dans la [illegible] personnage avait [illegible] la volonté de Dieu, [illegible] à l'endroit [illegible] que s'éleva l'ab[illegible] depuis lors a l'ho[illegible] un siège et une [illegible]

E. [illegible]

[illegible] — [illegible] Chro[illegible] [illegible]

[illegible]), peintre de l'é[illegible] vivait de 1680 [illegible] à fresque, et réussit [illegible] avec une par[illegible] talents de perspec[illegible]

[illegible]), dit *Fra Pao*[illegible] de l'école vé[illegible] mort en 1732 [illegible] leçons, puis [illegible] qui lui con[illegible] maîtres et lui fit [illegible] Titien. Grâce à [illegible] dans l'art de [illegible] qu'il [illegible] de son temps. [illegible] mais son coloris [illegible] personnages sont [illegible] dans la gé[illegible] de ses ou[illegible] et la vérité des [illegible] et l'imi[illegible] accessoires. Le [illegible] de la main de Frà [illegible] du *Portrait de* [illegible]

E. B—n.

[illegible] — Ticozzi, [illegible]

[illegible]), peintre de l'é[illegible] vers [illegible] fut élève de [illegible] dont [illegible] la plupart de ses [illegible] il paraît avoir [illegible] carrière. [illegible] les deux [illegible] à Saint[illegible]

[illegible], qui [illegible] copiant les [illegible] exactitude.

E. B—n.

[illegible], *Gli Artisti* [illegible]

* GHISOLFI ([illegible]) [illegible] milanais, né à Milan [illegible] d'une famille [illegible] la carrière des lettres [illegible] mais il l'abandonna pour entrer dans [illegible] son oncle maternel, Volpino, [illegible] d'architecture et de perspective. [illegible] sept ans, il se rendit à Rome, [illegible] figure sous Salvator Rosa. Pendant son séjour dans cette ville, il dessina un grand nombre de ruines et de figures historiques ou mythologiques, que plus tard il sut habilement introduire dans ses compositions. De retour dans sa patrie, il décora de nombreuses fresques le sanctuaire de Varèse et la chartreuse de Pavie, où il peignit plusieurs traits de la vie de saint Benoît. Il fut aussi appelé à Vérone, à Gênes, à Rome et à Naples pour d'importants travaux. Une pratique trop assidue de la fresque [illegible] de la vue, quelques années avant sa mort. [illegible] a laissé un petit nombre de tableaux à l'huile, tels que *Saint Pierre* [illegible] à Sainte-Marie-della-Vittoria de Milan; — les *Ruines de Carthage*; et des *Ruines* [illegible] *pâtre et des hommes armés*, au musée de Dresde.

E. B—n.

Orlandi, *Abbecedario*. — Lanzi, *Storia della Pittura*. — Ticozzi, *Dizionario*. — Pirovano, *Guida di Milano*. — *Catalogue du Musée de Dresde*.

* GHISONI ou GHISI (*Fermo*), peintre de l'école de Mantoue, vivait de 1540 à 1580. Il fut un des meilleurs élèves de Jules Romain, sur les dessins duquel il exécuta pour la cathédrale de Mantoue la *Vocation de saint Pierre et de saint André à l'Apostolat*, magnifique tableau, qui en 1797 fut emporté en France et remplacé par une copie. Dans la même église sont deux beaux tableaux de Ghisoni, que l'on croit avoir été peints d'après des cartons de Bertano, *Saint Jean évangéliste* et *Sainte Lucie avec ses enfants*. En général, Ghisoni exécuta plus souvent les compositions des autres que les siennes propres. On voit cependant dans l'église Saint-André de Mantoue un *Crucifiement* de son invention, tableau aussi recommandable par le dessin que par le coloris. Vasari cite encore de lui une *Nativité de Jésus-Christ*, peinte pour le monastère de Saint-Benoît, et une *Généalogie de la famille de Gonzague*, travail remarquable surtout par l'expression des têtes, et qu'il exécuta dans le palais de César de Gonzague, prince de Guastalla.

E. B—n.

Vasari, *Vite*. — Orlandi, *Abbecedario*. — Lanzi, *Storia della Pittura*. — Ticozzi, *Dizionario*. — Campori, *Gli Artisti negli Stati Estensi*. — G. [illegible], [illegible] *pinte di Mantova*.

* [illegible] (*Ottavio*), peintre siennois, vivait dans la première moitié du dix-septième siècle. Élève, dans sa patrie, de Giovanni Vercili, il travailla à Rome, sous Cherubino Alberti. A Gênes, où il vint en 1610, il [illegible]

[illegible] dessin correct. Mais on ne [illegible] le charme de son coloris.

E. B—n.

[illegible]

GHISTELLE (*Josse* VAN), [illegible], né à Gand, mort après 1492. [illegible] d'Axèle, Moere, Maelstede, etc. [illegible] chevalier en 1464. [illegible] de la Broquière, [illegible] de faire un pèlerinage à la cité [illegible] en Orient de gagner les terres du [illegible], afin de visiter à son aise la tombe [illegible] Thomas. Il est fort remarquable que [illegible], dont on ne cite guère les pérégrinations, [illegible] pour l'extrême Orient à l'époque où Covilham et Paiva étaient envoyés vers ces régions par João II, ce qui prouve combien de connaissances géographiques certains explorateurs, [illegible] inconnus aujourd'hui, répandirent en Europe avant les navigations des Dias et des Gama. De retour dans ses domaines, Ghistèle fut surnommé *le grand voyageur*, comme le fut un peu plus tard le prince bohême Rosmital et Blatna. On le fit même échevin de la ville de Gand en 1486, et grand-bailli de la même cité le 12 août 1492. Ses voyages avaient été publiés vingt ans auparavant en flamand; mais ils furent attribués à son chapelain Zochut : *Voyage van Joos Ghistele naer t'Heiligland in* 1485; Gand, 1557, in-4°. Ce livre curieux a été réimprimé deux fois. La seconde édition a pour titre : *Voyage van J. van Ghistele in Assyrien, Egypten, Arabien, Ethiopien, Barbarien, Indien*; Gand, 1563, in-4°; la troisième est de 1572.

Ferdinand Denis.

Ternaux-Compans, *Bibliothèque Asiatique et Africaine*. — Paquot, *Mémoires hist. et littéraires*, t. XVIII, p. 126-132. — [illegible], dans le *Messager des Arts*, t. I (Gand, [illegible]). — Boucher de La Richarderie, *Bibliothèque des Voyages*, t. IV, p. [illegible].

GHISTELLE (*Corneille* VAN), poète hollandais, vivait au milieu du seizième siècle. On a de lui *Le Sacrifice d'Iphigénie*, poème en deux chants; Anvers, 1554; — quelques morceaux de traduction et d'imitation d'Horace, de Virgile, etc.

Witsen, *Annales de la Poésie holl.*, t. I.

GHITTI (*Pompeo*), peintre de l'école vénitienne, né en 1631, à Marone (province de [illegible]); mort dans cette ville, en 1703. Il entra [illegible] dans l'atelier d'Ottavio Amigoni, l'un des plus habiles imitateurs de Paul Véronèse. Après quelques années d'étude, il devint l'élève [illegible] de G.-B. Discepoli, dit *le Zoppo di Lugano*, qui habitait Milan. Sous son premier maître, Ghitti avait acquis un dessin correct; sous le second, il se forma un coloris vrai, quoique peu vigoureux; il tenait de la nature une

[illegible]

[illegible] qui [illegible] gie [illegible] ment [illegible] Khorasan [illegible] nord de l'Inde [illegible] gnes de [illegible] vant les [illegible] gine de [illegible] Mais l'[illegible] hypothèse [illegible] est [illegible] connue qu'[illegible] (douzième de J.-C.) [illegible] époque le [illegible] Ibrahim le Ghaznewide [illegible] de cuir [illegible] de Masoud, [illegible] nement de la [illegible] mille avait été, [illegible] le Ghaznewide, [illegible] (onzième) siècle. [illegible] Ghaznah et aux [illegible] de ses États [illegible] ses sept fils, Fakhr [illegible] Bamian; le [illegible] conserva la princip[illegible] la capitale, [illegible] formé le projet de [illegible] Ghaznewide, [illegible] jeté en prison et [illegible] monarque. Trois de [illegible] sur le trône; et, [illegible] soit par le désir de [illegible] taquèrent sans [illegible] Séif ed-Din Souri, le [illegible] à s'emparer de Ghaznah (1148). Mais l'[illegible] ses conquêtes et [illegible] qui était allé chercher [illegible] sessions de l'Hindoustan [illegible] ed-Din Sam [illegible] Ala ed-Din Hoséin [illegible] se rendit définitivement [illegible] 547 (1152). On le con[illegible] de la dynastie. Son [illegible] Din Mohammed [illegible] timents généreux; il [illegible] les injustices com[illegible] Mais son règne ne dura [illegible] sassiné par le général [illegible] venger son frère [illegible] coupable d'outrage sur [illegible]

[illegible] successeurs de Séif ed-[illegible], il suffit [illegible] Mohammed Ghéiath ed-[illegible] Schehab ed-Din, enfin [illegible] ed-Din. Le fils de ce [illegible], fut placé sur le trône [illegible] 607 (1210). L'héritage [illegible], restreint à la prin-[illegible] disputé par Ala ed-Din [illegible] Djihansouz. Ce prince [illegible] qu'il avait obtenue [illegible] de Kharizm, Ala ed-[illegible] empara de Firouzcouh, [illegible] du Kharizm-Schah. Il [illegible] province de Ghaznah, qui [illegible] de l'empire ghouride, [illegible] général de Mohammed [illegible] dans une première [illegible] une seconde campagne, [illegible] ghouride, Ali ed-Din [illegible] de Séif ed-Din Souri, [illegible] les domaines de ses [illegible] destruction de l'empire [illegible] entre les mains des Mon-[illegible] capitale, le prince Beha [illegible] du sultan de Kha-[illegible] noyé dans le Djihoun, [illegible]. La famille ghou-[illegible] éteinte dans les ré-[illegible] un certain Mohammed [illegible] contre les descen-[illegible] quatorzième siècle. Mais [illegible] obscurs et dégénérés [illegible]. Il suffit de savoir [illegible] un bien grand pouvoir.

E. Beauvoir.

[illegible] (trad. de l'*Hist. univ.* [illegible] de Hamdallah Mus-[illegible] Ibn al-Athir, et du [illegible] dans le *Journ.* [illegible] — Aboulféda, *Annales* [illegible], *Hist. of the Rise* [illegible] *India*, trad. par Briggs, [illegible] *of the Afghans*, trad. du [illegible], in-4°. — Dher-[illegible], *Hist. génér. des* [illegible] *des Mongols*, t. IV, [illegible] *Indie*, t. I.

[illegible]. Voy. Ghebr.

[illegible] seigneur de Châteaugay, [illegible] de France, né vers [illegible] descendant d'une ancienne [illegible] fils de Louis de Giac, [illegible] et 1387, et petit-[illegible] chancelier de France, [illegible] en 1417 était au [illegible] à la garde de la [illegible] le sire de Graville, [illegible] accomplissaient cet of-[illegible] aux intrigues ga-[illegible] était le centre, [illegible] la cour, ou [illegible] Denis, qui nous [illegible]. Un exemple tra-[illegible] de la même année (1417), sur la [illegible] Louis de [illegible] la faction de [illegible] jeté à la Seine [illegible] à sa sûreté par [illegible] retraite. Il avait épousé [illegible] de Châteaubrun, l'une des [illegible] neur de la reine. En 1418 [illegible] et la dame de Giac à la cour de Jean [illegible] duc de Bourgogne. Jeanne était [illegible] duc, qui se gouvernait par son [illegible]. Le mari comptait en même temps parmi les conseil-lers du prince. La dame de Giac, [illegible] ou peut-être dans la vue sincère d'un rappro-chement, contribua puissamment aux entrevues qui eurent lieu, en juillet et septembre 1419, entre le duc de Bourgogne et le dauphin. Lors de la pre-mière, qui se tint au Ponceau, près Melun, Pierre de Giac fut un des commissaires qui [illegible] avec les deux princes, et du côté du duc de Bourgogne, le traité du 11 juillet. Au mois de septembre, la dame de Giac détermina le prince à affronter définitivement cette rencontre du pont de Montereau, ou plutôt ce guet-apens qui devait coûter la vie au duc de Bourgogne. Après le meurtre de Jean Sans-Peur, Pierre de Giac fut fait prisonnier par les *dauphinois*; la dame de Giac, avec ses dames et sa suite, de-meura également captive pendant quelque temps au château de Montereau. De là les époux de Giac furent transférés à Bourges, avec d'autres serviteurs du prince assassiné. Les uns et les autres embrassèrent bientôt le parti du dauphin, et lui jurèrent fidélité après avoir trahi leur pre-mier maître. Pierre de Giac se refusa d'abord à prêter ce serment; mais il ne tarda point toute-fois à suivre aussi le parti du dauphin.

En 1425 le conseil du roi se composait de quelques personnages d'origine obscure, à la tête desquels se trouvait un financier, nommé Jean Louvet. Ce Louvet, ambitieux et cupide, fut obligé de quitter le poste qu'il occupait; mais il ne s'en dessaisit qu'en y mettant Pierre de Giac. Ce-lui-ci remplaça effectivement Louvet, et succéda complétement à son influence. Des lettres [illegible] ou ordonnances royales, en date des 31 juillet, 7 août 1425, et 30 avril 1426, portent son nom comme ayant été rendues en sa présence (1). Ce sont les preuves les plus authentiques de la domination étrange et passagère de ce favori. Au mois de novembre 1425, le roi assemble les états généraux du royaume à [illegible]-sur-Yèvre, en Berry. Des subsides considérables furent votés pour lever des troupes et faire face aux plus graves nécessités dans lesquelles se trouvait le pays, à moitié envahi par les Anglais. Giac détourna pour son profit particulier la plus grosse part de ces subsides, et négligea les grands intérêts de l'État qui lui étaient confiés. Ces dé-

(1) *Itinéraire de Charles VII*, ouvrage inédit de M. Vallet de Viriville.

[illegible]

[illegible] la [illegible] Dieu, [illegible] la torture. [illegible] on lui [illegible] la dame qu'il avait [illegible] Catherine de l'Isle-Bouchard, [illegible] des grands barons de la [illegible] de Hugues de Chalons, [illegible] Afin de parvenir à ce second [illegible], Giac avait [illegible] Jeanne de Naillac, sa première femme, [illegible] de grossesse. Après [illegible] fait boire le poison, il l'avait [illegible] à cheval, et [illegible] ainsi [illegible] au bout desquelles Jeanne mourut [illegible] Pierre de Giac avoua ses méfaits, [illegible] de [illegible], dit G. Gouel, que [illegible]. Il avait, ajoute-t-il, donné [illegible] au diable, et demanda « qu'on [illegible] la main avant que de le faire [illegible] il offrit [illegible] au connétable, [illegible] de lui sauver la vie, de lui bailler [illegible] mille écus et de luy bailler sa [illegible] (Catherine), ses enfants (du premier lit) et ses places en [illegible] de l'assurance de [illegible] du roi de vingt lieues (1) ». [illegible] ne se laissa point [illegible]. Giac fut noyé.

V. de V.

[illegible], Histoire généalogique, dernière édition, t. VI, [illegible] Histoire de Charles VII, [illegible] Religieux de Saint-Denis, [illegible] t. VI, [illegible] Monstrelet, Chroni[illegible] D. Vaissette, Histoire de Languedoc, [illegible] t. [illegible] — [illegible], Histoire de [illegible], t. IV, pages [illegible] et [illegible].

* **GIACAROLO** (*Giovanni-Battista*), peintre de l'école de Mantoue, vivait vers la moitié du seizième siècle. Il fut l'un des bons élèves qui aidèrent Jules Romain dans les nombreux travaux qu'il exécuta dans la ville de Gonzague. Une Sainte Marguerite à Santa-Barbara et un [illegible] conservé dans l'église Saint-Christophe prouvent que Giacarolo ne méritait pas d'être [illegible] oublié par Vasari. Dans l'église [illegible], d'excellentes fresques, mal[illegible], ont été attribuées [illegible] à Giacarolo, mais par d'autres à [illegible] de Mantoue, autre élève de Jules Romain.

E. B—n.

[illegible]

(1) G. Gouel.

[illegible]

[illegible] du premier [illegible] quinzième siècle [illegible] 1548. [illegible] propre talent [illegible] du Vatican [illegible] Paul III, et [illegible] il fut nommé [illegible] tus, et envoyé [illegible] Charles-Quint [illegible] gation de [illegible] l'exercice de [illegible]

Ughelli, Italia sacra [illegible]

**GIACOMELLI** [illegible] italien, né à Parme [illegible] 1743. Élève du [illegible] fit jouer, à l'âge de [illegible] Farnèse, son [illegible] monastère. Il [illegible] son éducation [illegible] avoir composé [illegible] les principaux [illegible] moins heureux à [illegible] années au service de [illegible] De retour en [illegible] plusieurs pièces [illegible] sont : Cesare [illegible] Merope, Cesare in [illegible]

[illegible] 1685, mort à Rome, [illegible] études [illegible] à Rome, où il [illegible] du cardinal [illegible] à la [illegible] pour les [illegible] de Clément XI. [illegible] l'éleva à [illegible] de la basilique [illegible] une position [illegible] que le savant [illegible] polémique [illegible] si l'on en croit [illegible] l'abbé de [illegible] avec les évê[illegible] Caveirac [illegible] aux prélats [illegible] en latin, et ils par[illegible] les évêques [illegible] bref. [illegible] la froideur dont [illegible] sous Benoît XIV [illegible] XIII. Celui-ci le [illegible] latines, en 1758, [illegible] en 1761, cha[illegible] en 1766, et peu [illegible]. Ces dignités [illegible] mais avant [illegible] plein de [illegible] par la culture des [illegible] grecs, dont il avait [illegible] une édi[illegible] Giaco[illegible] et des [illegible] de son temps. Il [illegible] Genovesi, et [illegible] de [illegible] ses manières. [illegible] par le [illegible]; Pistoia, 1716; [illegible] delle differenze [illegible] di Sa[illegible] in comedias [illegible] Graziano [illegible] Rome, 1741; [illegible] Michael [illegible] Rome, [illegible]

1744; — [illegible] Rome, 1748; — [illegible] la [illegible] di [illegible]; Rome, [illegible]; — [illegible] Afrodiseo dei [illegible] Calliroe, libri VIII [illegible] 1752; — [illegible] volgarizzata e con [illegible] Rome, 1754; — Di S. Gio. [illegible] Sacerdozio libri VI volgarizzati, e con [illegible] notazioni illustrati; Rome, 1758; — [illegible] nostri Modesti, archiepiscopi [illegible] Encomium in dormitionem [illegible] minæ nostræ deiparæ semper Virginis Mariæ; Rome, 1760; — Philonis, episcopi [illegible] Enarratio in Canticum Canticorum, [illegible] textum adhuc ineditum [illegible] locis depravatum emendavit, et [illegible] pretatione adjecta, nunc primum in [illegible] profert Michael Angelus Giacomellius; [illegible] 1772, in-4°.

Tipaldo, Biografia degli Italiani illustri, t. V, p. [illegible] — [illegible], Voyage en Italie.

*GIACOMETTI (Paolo), sculpteur de l'école romaine, né à Recanati, vivait au commencement du dix-septième siècle. Il fut au nombre des habiles sculpteurs et fondeurs qui, de [illegible] à 1655, enrichirent de nombreux [illegible] les églises de la Marche d'Ancône. On doit à Giacometti une partie des sculptures de la fontaine de Fermo et des fonts baptismaux d'Osimo. On voit aussi de ses ouvrages à Recanati, [illegible] Ancône et Macerata, où il a exécuté le tombeau du cardinal Cenci. E. B—n.

Cicognara, Storia della Scultura.

*GIACOMO (Lorenzo DI), peintre de l'école romaine, né à Viterbe, vivait dans le quinzième siècle. À l'église Santa-Maria-della-Verità, un Mariage de la Vierge, grande, naïve et [illegible] fresque trop peu connue, est intéressante pour l'histoire de l'art. Lorenzo di Giacomo, qui la termina en 1469, après y avoir travaillé vingt-cinq ans, s'y montre digne imitateur et peut-être élève de Masaccio. Il a fait les portraits des personnages les plus considérables de Viterbe.

E. B—n.

Valery, Voyages historiques et littéraires en Italie.

GIACOMONE DA FAENZA. Voy. BERTUCCI (Jacopo).

GIAQUINTO (Corrado), peintre de l'école napolitaine, né à Molfetta, vers 169[illegible], mort en 1765. Après avoir étudié à Naples, sous Solimena, il entra à Rome dans l'atelier de Sébastien Conca, qui était regardé comme l'un des meilleurs coloristes de son époque. Giaquinto devint son fidèle imitateur; il eut autant de facilité, de résolution, mais comme lui il fut maniéré, et lui fut inférieur dans l'art du dessin. Il travailla beaucoup à Rome, à Macerata et dans d'autres villes des États pontificaux. Après avoir séjourné quelque temps en Piémont, où le retinrent diverses commandes, il fut appelé

[illegible]

. . . (*Paolo*), peintre de l'école bolonaise, [illegible] 1570 à 1586. Il a peint un [illegible] à Bologne, dans les [illegible] ses fresques sont d'une [illegible] et habilement exécutées [illegible] ouvrages on vante surtout les [illegible] de l'Oratoire de Santa-Maria-della-[illegible], attribuées longtemps par erreur à Ga[illegible].

[illegible] et Bologne.

* [illegible] (*Francesco*), peintre de l'école [illegible], né dans le Parmesan, vers 1650, [illegible] encore en 1720. Il passa presque toute sa vie à Crémone; aussi Zaist le range-t-il parmi les peintres de l'école crémonaise. Il fut un des plus habiles peintres de fleurs de son temps; il les disposait dans un désordre affecté, sur des petites tables recouvertes de riches tapis, les mêlant à des instruments de musique, des cartes à jouer, des livres et autres objets de nature morte qu'il reproduisait avec la plus parfaite illusion. E. B—n.

[illegible], *Notizie storiche de' Pittori, Scultori e Architetti Cremonesi.* — Lanzi, *Storia della Pittura.* — Ti[illegible].

[illegible], empereur d'Annam. *Voy.* Nguyen-Anh.

* GIAMBELLI (*Federico*), architecte et ingénieur militaire, né à Mantoue, vers 1530. A l'âge de trente-cinq ou quarante ans, il se rendit en Espagne, espérant être employé dans les armées de Philippe II. N'ayant pas même pu obtenir audience, et se croyant méprisé, il quitta brusquement Madrid, en jurant que bientôt les Espagnols entendraient parler de lui. Il passa en Angleterre, et offrit ses services à la reine Élisabeth. Alexandre Farnèse, généralissime de Philippe II dans les Flandres, assiégeait alors, en 1585, la ville d'Anvers; Élisabeth envoya Giambelli concourir à la défense de la ville. A son arrivée, il trouva qu'Alexandre Farnèse avait élevé sur l'Escaut une estacade qui interceptait toute communication avec la mer, par laquelle seule Anvers aurait pu recevoir des vivres. Giambelli inventa une machine infernale, qu'il fit dériver contre l'estacade et dont le succès fut complet. « On sentit, dit Strada, la terre trembler à quatre lieues de là, et de grosses pierres furent lancées à plus de mille pas de l'Escaut. »
E. B—n.

[illegible]

Rome, en 1514 [illegible] et à diverses [illegible] d'être l'un des [illegible] fut invoquée par [illegible] dans la rédaction [illegible]. Cet auteur [illegible] *Canti* [illegible] esprits florentins [illegible].

Gimbo, [illegible] *d'egni Poesia*, t. III.

GIAMBULLARI [illegible] sophe italien, né à [illegible] 1564. Il entra [illegible] taire d'Alexandre [illegible] obtint dans sa [illegible] contribua à la [illegible] noyau de la [illegible] lui : *Descrizione* [illegible] *inferno* di [illegible] in-8° ; — *Origine* [illegible] *trimenti il Gello* [illegible] teur y cherche l'[illegible] cien étrusque ; — [illegible] *e parlare toscano* [illegible] — *Della Lingua* [illegible] *Firenze*, e un [illegible] *Gelli sopra la* [illegible] *lingua*; ibid., [illegible] *alcuni luoghi di* [illegible] — *Istoria della* [illegible] *anno 800 sino al* [illegible] *Cristo*; Venise, [illegible] inachevée (les [illegible] que jusqu'en 912 [illegible] le Lasca, *Tutti* [illegible] in-4°.

Tiraboschi, [illegible]

GIAMPAOLO [illegible] et économiste [illegible] (royaume de Naples [illegible]

[illegible] Il cultiva la [illegible] et il montra [illegible] les sciences [illegible] pendant deux [illegible] de livres, il eut [illegible] même [illegible] Société de Jésus [illegible] et la géométrie [illegible] de [illegible] : [illegible] 1772, in-8°; — [illegible] 1775, in-8°; — [illegible] della R. Univer- [illegible] — Elementi [illegible] — De Inte- [illegible] et de [illegible]

[illegible] Le 22 juin [illegible] ouvrage [illegible] Genève [illegible] en Espagne [illegible] avec [illegible] ter l'Espagne [illegible] peu de [illegible] domestique [illegible] avait quelque fortune; [illegible] tant qu'il vivait, presque [illegible] et lorsqu'il fut [illegible], il [illegible] que ses habits, qui [illegible] domestique. La *Biographie des hommes illus-* *tres du royaume de Naples* cite de lui plusieurs ouvrages, mais sans indiquer la date de leur publication, savoir: un ouvrage [illegible] il prouvait que le corps de [illegible] était à Bénévent, et non à Rome; — [illegible] cours en italien: le premier, à la louange du [illegible] dinal Orsini; le deuxième, *Sur* [illegible] *de la santé de Charles II*; le troisième, *Sur l'avénement de Philippe V*, roi d'Espagne; le quatrième, prononcé dans le conclave [illegible]

[illegible]

Mgr. Giannone, [illegible]

[illegible] l'archevêque de Naples, [illegible] octobre 1723, [illegible]

[illegible] la Cour de Rome. Vers la même époque, [illegible]

[illegible] Rome, où il la [illegible] à la [illegible]

[illegible] Giannone, dans les archives du Saint-Office. [illegible]

[illegible] la table des [illegible] l'Église [illegible]

[illegible] son séjour à Vienne. [illegible] dans l'automne de 1735, [illegible] à Venise, il fut d'abord [illegible]

[illegible] mois de décembre 1736. Il [illegible] Beaumont et dans Turretin et Vernet [illegible], des amis qui lui [illegible] les moyens de vivre à son aise. Il [illegible] à [illegible] son Triregno et à faire [illegible] lorsqu'un [illegible] Joseph Gastaldi, qui [illegible], lui persuada de [illegible] à Vions, petit village de la [illegible] de Genève. Mais à peine [illegible] il fut pris et conduit d'abord à [illegible] château de Miolans. On lui [illegible] de Genève ses manuscrits [illegible], et il essaya d'adoucir sa captivité par l'étude et par la composition de divers ouvrages, parmi lesquels on remarque un récit de ses propres infortunes, et un mémoire où il soutient, contre les prétentions pontificales, que les rois de Sardaigne ont le droit de nommer aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Ce mémoire valut à Giannone une captivité un peu moins resserrée dans la citadelle de Turin; son fils, qui jusque là avait partagé sa prison, fut mis en liberté. Lui-même finit par [illegible] qu'il avait écrit contre l'Église romaine, et fut relevé par l'inquisition de toute censure ecclésiastique; mais il n'en passa pas moins le reste de sa vie en prison. Il mourut à [illegible]. Le roi de Naples, sur [illegible] du marquis de Tanucci, donna [illegible] une pension de 600 ducats, [illegible] pas de laisser dans la [illegible] de l'homme le plus grand, le plus [illegible], et le plus injustement persécuté [illegible] ait produit dans ce siècle ». Giannone [illegible] éminent, bien qu'on lui [illegible] trop de place aux contro[illegible]. Comme homme, il eut [illegible] pour qu'admiration. On lui

[illegible]

[illegible] de la liberté [illegible] *Venesiani*; [illegible] 1572, 2 vol. in-8° [illegible] Vénitien [illegible] guerre, et dans les [illegible] — *Vita* [illegible] 1630; — *Della* [illegible] IX; Venise, 1721 [illegible] Giannotti à Varchi [illegible] *Fiorentina*; Venise [illegible]

[illegible]

[illegible] (*Giuseppe*?), sculpteur [illegible] né à Lucques [illegible] à Rome et à [illegible] Dans cette der[illegible] de Saint-Petrone [illegible] de David [illegible] figures, égale[illegible] de la bibliothèque [illegible]

E. B—n.

[illegible] — Malvasia [illegible]

[illegible] et compositeur [illegible] mort à Moncon [illegible] musicales à [illegible] il se rendit à Rome [illegible] à Londres, et [illegible] à Paris, il y [illegible] leçons et ses com[illegible] considérables [illegible] ses [illegible] à l'âge de [illegible] arrivée [illegible] Naples, il se ren[illegible] refaire sa fortune.

[illegible] chacun dans [illegible] goût; cependant [illegible] par une justesse d'[illegible] tion. » Les operas de G[illegible] cès, et sont aujourd'hui [illegible] positions pour le violon sont [illegible]

Fétis, *Biographie universelle des* [illegible]

* GIAROLA ou GHEROLA (*Antonio*), [illegible] nommé le *chevalier Coppa*, peintre [illegible] bolonaise, né à Vérone, vers [illegible] 1665. Il vint jeune à Bologne [illegible] Guide et l'Albane, dont il ne parvint [illegible] la manière. Épris de la douceur du Guide, il [illegible] lut l'imiter, et ne réussit qu'à se faire un [illegible] faible et sans vigueur. On reproche [illegible] compositions d'être un peu confuses [illegible] dessin est correct et ses têtes sont [illegible] pression. Malgré ses défauts, l'Albane [illegible] lui le plus grand cas, et quand le duc [illegible] tous lui demanda de lui envoyer un [illegible] fut le Coppa qu'il désigna. C'est [illegible] avoir quitté Mantoue que Giarola [illegible] Milan, où il ouvrit une école [illegible] de nombreux élèves. Les ouvrages de ce [illegible] se trouvent dans la plupart des églises de Vérone; les principaux sont : *Le Repas à Emmaüs*, grande composition placée dans le réfectoire du séminaire et pour laquelle il semble s'être inspiré des maîtres vénitiens; — *La Vierge et plusieurs saints*, à Saint-Nicolas; — une *Conception*, à Santa-Maria-Antica, et deux sujets de la vie de saint Antoine, dans la sacristie de Santo-Fermo-Maggiore. Dans cette dernière église sont des fresques d'ornements qui prouvent que le Coppa réussissait également dans ce genre de peinture.

E. B—n.

Orlandi, *Abbecedario*. — Lanzi, *Storia della pittorica*. — Ticozzi, *Dizionario*. — Malvasia, *Felsina pittrice*. — [illegible], *Guida di Verona*. — [illegible], [illegible] — Pozzo, *Vite dei Pittori Veronesi*.

* GIAROLA ou GHEROLA (*Giovanni*), peintre de l'école de Parme, né à Reggio, vers [illegible], mort en 1557. On croit qu'il fut élève du Corrége et l'aida dans quelques-uns de ses travaux. Il peignit rarement à l'huile, mais il travailla beaucoup à fresque, surtout à Parme et à Reggio, et partout il fit preuve d'un pinceau aussi délicat que spirituel, quoiqu'il n'ait pas su donner aux contours de ses figures toute la pureté désirable. Quoi qu'il en soit, il jouit auprès de ses concitoyens d'une telle renommée, qu'on osa graver sur son tombeau cette ambitieuse épitaphe : *Jo. Gerolli, qui adeo excellentem pingendi artem edoctus fuerat ut alter Apelles vocaretur*.

E. B—n.

Vasari, *Vite*. — Lanzi, *Storia della Pittura*. — Ticozzi, *Dizionario*. — Siret, *Dictionnaire historique des Peintres*. — Tiraboschi, *Notizie degli Artefici Modenesi*.

GIATTINI (Jean-Baptiste), [illegible]

[illegible]

[illegible] dans l'ordre des Jésuites, [illegible] de la Trinité à Lyon. [illegible] de théologie, [illegible] 1679, 2 vol. in-fol. [illegible]

[illegible]

[illegible] lus. Cette [illegible] devait s'y [illegible] équitable pour le [illegible] de couleurs si brillantes [illegible] flétrissure le règne des [illegible] froide et ironique, [illegible] religion nouvelle, de ses [illegible] tyrs. Il est malveillant par [illegible] un parti pris d'hostilité et de dénigrement. Conservateur en politique, professant pour le gouvernement impérial une admiration [illegible] siaste, il ressentait une profonde [illegible] les chrétiens qui avaient renversé [illegible] blissement païen; il avait, en outre, [illegible] d'enthousiasme pour les martyrs, qu'il [illegible] comme des rebelles. Ces dispositions [illegible] donnent à toutes les pages qu'il [illegible] christianisme quelque chose de [illegible] Il écarte d'ailleurs soigneusement la question [illegible] gique; et bien que son opinion ne soit pas [illegible] teuse au fond, il ne se prononce pas [illegible] l'institution divine du christianisme. Des [illegible] réfutations, parfois violentes, que provoquèrent les chapitres xv et xvi de l'*Histoire* [illegible] la plus convenable et la plus forte est celle de Watson; encore est-elle loin d'être décisive, car, comme l'a dit Paley, « on ne peut pas réfuter le dédain ».

Très-applaudi par le public, un peu [illegible] par les théologiens, Gibbon alla jouir de son triomphe à Paris. M. et Mme Necker l'avaient vivement invité à ce nouveau voyage, qui dura six mois (mai à octobre 1776). Par son intimité avec Necker, qui venait d'être nommé ministre, et avec Mme Necker, qui recevait dans son salon l'élite des littérateurs, Gibbon se trouva en relation immédiate avec ce que le monde politique et littéraire avait alors de plus distingué. Il fut un moment presque à la mode, et obtint le suffrage du juge le plus sévère en fait d'esprit et d'amabilité, Mme du Deffand. « Pour le Gibbon, écrit-elle à Horace Walpole, c'est un homme très-raisonnable, qui a beaucoup de conversation, infiniment de savoir; vous y ajouteriez peut-être infiniment d'esprit, et peut-être auriez-vous raison; je ne suis pas décidée sur cet article. »

Depuis 1775 Gibbon était devenu membre de la chambre des communes, par la protection de son parent lord Elliot. Il n'avait point cherché ni désiré une haute position politique. « Vous n'avez pas oublié, écrivait-il, quelques années après à un ami de Suisse, que je suis entré au parlement sans patriotisme, sans ambition, et que toutes mes vues se bornaient à la place commode et honnête d'un *lord of trade* (membre du conseil supérieur du commerce). » Quoiqu'on fût alors au plus mémorable moment du débat entre l'Angleterre et ses colonies d'Amérique, Gibbon n'essaya point de parler, et vota silencieusement pour le ministère. Cependant la *place honnête et commode* se faisait attendre,

[illegible] le troisième volume de son [illegible]

[illegible] 27 juin 1797 [illegible]

[illegible] la plus tout [illegible]

[illegible] la période [illegible] le monde [illegible]

[illegible] dans un décroissement de plus.

[illegible]

[illegible] Gibbon [illegible] ; Essai [illegible] Londres, 1761 [illegible] Fall of the Roman [illegible] 1776 [illegible] vol. in-4. [illegible] de la Décadence [illegible] 1777 [illegible] de Gibbon, par [illegible] notes critiques et [illegible] à l'histoire [illegible] par M. Fr. [illegible]

[illegible] l'Anglais par M. [illegible] 1 vol. in-8° [illegible] voir : Essai d'un chapitre [illegible] ; — Dissertation on the [illegible] of Dramatic [illegible] sir Isaac Newton [illegible] nologies ordinaires ; [illegible] sur l'ouvrage de [illegible] Mlle. de La [illegible] l'empire romain [illegible] des Rois de [illegible] Introd. à l'histoire générale de la [illegible] des Suisses ; [illegible] Italiae [illegible] les remarques (de [illegible]) [illegible] de Gibbon [illegible] ; — Remarques sur les [illegible] des Rois et de Tite-Live ; — Sur un passage de Plaute ; — Sur quelques [illegible] de Virgile ; — Sur un passage de Virgile ; — Sur les Mémoires posthumes de [illegible] ; — Sur quelques prodiges ; — Sur les [illegible] dotales de Jules César ; — Principes des poids, des monnaies et des mesures des anciens, avec des tables construites sur ces princi-

[illegible] (Grinling), sculpteur anglais, né [illegible] mort dans la même ville, le [illegible] qu'il était originaire d'[illegible] par la [illegible] Evelyn le [illegible] Charles II. Ce prince lui donna [illegible] chapelle de Windsor, [illegible] grand nombre de sculp[illegible] objets emblém[illegible] poissons. Il fit [illegible] Saint-Paul beaucoup de [illegible] et les orne[illegible] qui décorent les côtés du [illegible] un grand nombre [illegible] fleurs, pl[illegible] d'un grand fini d'exécution et d'une [illegible] On cite aussi comme un de [illegible] la décoration d'une chambre [illegible] d'ornementation, [illegible] d'un ordre plus élevé, [illegible] Jacques II devant Whitehall.

[illegible] of Painters. — Chalmers, Ge[illegible]

[illegible] (Orlando), compositeur anglais, né à Cambridge, en 1583, mort en 1625. A l'âge de vingt-et-un ans, il fut nommé organiste de la chapelle royale, et il obtint en 1622 le grade de docteur en musique à l'université d'Oxford, sur la recommandation de son ami le savant anti[illegible] Trois ans après, il mourut de la [illegible] à Canterbury, où il s'était rendu [illegible] au mariage de Charles I[er] avec Hen[illegible] de France. Il fut inhumé dans la cathé[illegible] de Canterbury, et sa femme lui fit élever un [illegible] tombeau. On a de Gibbons : Ma[illegible] for voices and viols, [illegible] 1612. La musique de ces madrigaux [illegible] Parmi ses morceaux les plus cé[illegible] Hosanna to the [illegible] Almighty and everlasting [illegible] hands together.

[illegible] Christophe, qui, [illegible] organ[illegible] docteur en [illegible] l'université d'Oxford. Orlando avait

[illegible]

*Protestant* [illegible]

[illegible] (Jean-Frédéric) [illegible] le 27 [illegible] ainsi à Padoue, [illegible] dont il vint [illegible] Valence, et en [illegible] c'est d'avoir [illegible] de *Philalethes*.

[illegible] *Histoire de la Prin*[illegible] anglais, né à [illegible] 1734. Il fut [illegible] Marshall [illegible] la Hollande, où il [illegible] 1750, jusqu'en [illegible] ans, et y [illegible] son temps [illegible] antiquité, et il ne [illegible] Angleterre, il fut chargé [illegible] de diriger la cons[illegible] Celle de Saint-Mar[illegible] chef-d'œuvre, est une [illegible] On cite encore [illegible] à Oxford, le col[illegible] royale, et le sénat à [illegible] de John Holles, duc [illegible] l'église de Saint-Mi[illegible] ouvrage. Il publia les [illegible] en un vol. in-fol.
[illegible] *General Biogra*[illegible]

[illegible]), peintre et [illegible] le 17 août 1739, mort [illegible] décembre 1814. Il [illegible] élève de [illegible] en Italie, où il [illegible] de Padoue lui décerna [illegible] *combattant* [illegible] fait une étude [illegible] et de retour [illegible] 1771, d'exé[illegible] ce genre de pein[illegible] de l'École de [illegible] École de Méde[illegible]; — dans [illegible] de l'École Mili[illegible] monochromes; — [illegible] Chaussée d'Antin [illegible] une autre grande [illegible] tableau à l'huile : [illegible] *L'Accouchement* et [illegible] l'École de Médecine. [illegible] de défauts. [illegible] imitative [illegible] et le [illegible] le coloris est [illegible] peintures à l'huile [illegible] recherchés; sa [illegible] a été gravée dans [illegible] *de Chirurgie*, de [illegible] Il a gravé lui[illegible] *Accouchement* et *La* [illegible] à la manière noire [illegible] Gibelin, qui avait [illegible] publia les ou[illegible] *Tours antiques* [illegible] *Provence*; etc. [illegible] *De l'Origine* [illegible] *la Liberté*, en [illegible] démontre [illegible] de l'écriture [illegible] *Dissertation* [illegible] *cours sur les* [illegible] *d'instruction*, 1800 [illegible] *Géogidion, ou l'* [illegible] — *Observations critiques* [illegible] *antique conservé dans l'*[illegible] *et sur la mosaïque découverte* [illegible] *de Sextius, de la* [illegible] avec 5 pl. Correspondant de l'[illegible] a communiqué à ce corps [illegible] *sur la statue antique* [illegible] teur de Borghèse, mémoire [illegible] des *Mémoires de la Classe de Littérature et des Beaux-Arts* et dans la *Décade philosophique*, an XIV, 2e trimestre. [illegible]

[illegible] *Statistique morale de la France*, [illegible] — Quérard, *La France littéraire*.

GIBELIN (*Jacques*), [illegible] traducteur français, frère du [illegible] Aix (Provence), en septembre [illegible] la même ville, le 4 février [illegible] médecine à l'âge de vingt [illegible] étendre ses connaissances par [illegible] habita tour à tour Paris et l'Angleterre [illegible] plusieurs années. De retour à Aix, il devint con[illegible] servateur de la Bibliothèque de cette ville et secrétaire perpétuel de la Société [illegible] d'Aix. On a de lui : *Expériences et Observations sur différentes espèces d'air*, ouvrage [illegible] l'anglais de Priestley; 1775-1780, 5 vol. in-12; — *Expériences et Observations sur différentes branches de la physique*, trad. [illegible], avec une *Continuation*; 1782-1787, 2 vol. in-12 (avec Demeunier); — *Histoire des Progrès et de la Chute de la République* [illegible] trad. de l'anglais de Ferguson; 1784, 7 vol. [illegible], et 1791, 7 vol. in-12 (avec Demeunier); — *Observations sur les maladies* [illegible], trad. de l'anglais de Swediaur; [illegible]; — *Éléments de Minéralogie*, trad. de l'anglais de Kirwan; 1785, in-8°; — *Observations physiques et chimiques*, trad. de l'italien de Fontana; 1784, in-8°; — *Abrégé des Transactions philosophiques de la Société royale de Londres*, trad. de l'anglais; 1787-1789, in-8°; — *Histoire naturelle*; 1787, 2 vol. in-8°; — *Botanique, Physique végétale, Agriculture, Jardinage, Économie rurale*; 1791, 2 vol. in-8°; — *Mélanges, Observations et Voyages*; 1791, in-8°; — *Mémoires de la vie privée de Franklin*, écrits par lui-même; 1re partie, 1791; le manuscrit original était entre les mains de Gibelin; — quelques *Rapports* et *Notices*, dans le *Recueil de l'Académie d'Aix*.

Guyot de Fère.

Desessarts, *Siècles littéraires de la France*. — *Statistique morale de la France*, dép. des Bouches-du-Rhône.

GIBERGUES (*Pierre*), homme politique français, né en Auvergne, vers 1750. Il était curé à

[illegible]

de [illegible]

la Perse [illegible]

GIBERT (Joseph-Balthasar) [illegible] le 17 février 1711 [illegible] Il fut [illegible] études [illegible] qu'entendu par [illegible] fuit; on le cherchait depuis [illegible] trouva enfin sous l'habit de [illegible] travaux champêtres. Après [illegible] études, il suivit le barreau [illegible] de M. d'Ormesson, avocat général [illegible] de Paris et premier président en 17[illegible] la charge [illegible] la librairie, fonctions qu'il quitta [illegible] celles d'inspecteur général du domaine [illegible] il fut nommé [illegible] la patrie. Gibert consacra ses loisirs à des travaux d'érudition, qui le firent [illegible] à l'Académie des Inscriptions [illegible] Il avait débuté dans la [illegible] quelques notices [illegible] rées dans les journaux du temps [illegible] dans le *Journal des Savants* et dans le *Mercure*. Il publia [illegible] *Lettre de M. G*** à M. Fréret, sur l'histoire ancienne*; 1741, in-8°; il y combat quelques [illegible] historiques de Fréret; — *Lettre sur la chronologie des Babyloniens et des Égyptiens* [illegible] in-8°; — *Mémoires pour servir à l'histoire des Gaules et de la France*; 1744, in-12; cet ouvrage, dont l'Académie [illegible] donné lieu à des critiques et à des [illegible] Févret de Fontette donne le détail dans [illegible] tions à la *Bibliothèque historique* du P. Lelong; — *Remarques sur la traduction de* [illegible] *M. l'abbé Desfontaines*; 17[illegible] moire sur le passage de [illegible] in-4°; — *Mémoire sur les* [illegible] *hommes de la cour*; 1770, in-12; [illegible] de réponse aux trois derniers chapitres [illegible] *des preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, par le P. Griffet. L'abbé [illegible] blie une réponse à cet écrit, qui était [illegible] — Les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* contiennent de Gibert les dissertations suivantes : *Sur différentes* [illegible] *d'Égypte*; t. XIX, année 1753; — *Sur le* [illegible] *Mérovingiens donné aux rois de leur* [illegible] *race*; t. XX, 1753; — *Sur l'histoire de* [illegible] t. XXI, 1754; cette dissertation avait été publiée déjà en 1730, in-8°; l'auteur veut y prouver que cette histoire n'est arrivée qu'après la captivité de Babylone; — *Sur l'époque de la* [illegible] *Darius, fils d'Hystaspe*; t. XXIII, 1756; — *Sur la Chronique de Paros*; — *Sur la chronologie des Machabées*; t. XXV, 1759; — *Sur l'année des Juifs et la célébration de leur Pâque*; t. XXVII, 1761; — *Sur les* [illegible]

[illegible]

[illegible] 1748, mort à Cayenne [illegible] des colonies [illegible] de la révolution. [illegible] de cette région. Élu en [illegible] membre du Conseil des [illegible] département de la [illegible]

[illegible] lors du coup d'état du 18 fructidor, il fut compris dans la liste des déportés, [illegible] près de Paris, où il s'était retiré [illegible]; il fut transféré au Temple, et de [illegible], où on l'embarqua pour la [illegible]; il arriva à Cayenne le 7 juin 1798. Plus [illegible] fructidorisés, arrivés avant lui, [illegible] à une [illegible] l'endroit le plus malsain de [illegible]. L'accueil bienveillant qu'il reçut [illegible] créoles le détermina à se fixer dans [illegible] qu'il loua à trois lieues de [illegible]. Il s'occupa [illegible] d'exploitation [illegible] le faible revenu qui lui restait de la for[illegible] dont il avait joui avant 1789. [illegible] qu'il contracta en se baignant [illegible] dans une rivière dont [illegible] l'enleva [illegible]

[illegible]

[illegible]

... Ferrier ... renvoyé par ... Colbert ... de Venise ... règlements que ... pour ... parce qu'il était ... l'empêcha ... Barrello à son cousin ... Jules de ... des prélats ... qui devaient être ... Il créa plusieurs ... des Théatins ... de Thiène ... la règle. Il avait ... une imprimerie ... grecs, et y entre... corriger les épreu... entre la belle édi... Chrysostome sur ... 1529, 4 vol. in-fol. ... de Damas (*Liber* ... d'Oecumenius ... ; 1532, ...

... Bembo, ... par un testa... héritiers. Ses ... 1733, in-4°. ... — F. et F. ... — Ti...

... historien fran... (comtat ... Carpentras, ... docteur ... et alla se ... d'Avignon ... de ... les titres et les ... choisi avec ... Les ... furent l'objet ... sous le titre ... capitale ... du comtat ... mensuelle, ... de la ville de ... indigents, ... utiles ... par ... le *Mercure* ... à

[illegible] que de goût. Il fit aussi [illegible] justement estimés, et un [illegible] bleaux à l'huile, fort recherchés [illegible]

E. B—N.

Lanzi, *Storia della Pittura*. — [illegible] *Dictionnaire historique des peintres*. — [illegible], *Notizie degli Artisti* [illegible].

GIBIEUF (*Guillaume*), théologien fran[illegible]çais, né à Bourges, dans la dernière moitié du [seiz]ième siècle, mort le 6 juin 1650. Il avait [illegible] Pierre, qui fut conseiller [illegible] et échevin de la même ville (1620-[illegible]). [illegible] Étienne était lieutenant civil [illegible]. Quant à Guillaume, élevé par le cardinal de Bé[illegible]rulle, il étudia la théologie, et fut reçu en 1612 docteur en Sorbonne. L'année précédente il avait, avec quatre autres prêtres comme lui, [illegible] direction de Pierre de Bérulle, alors [illegible] prêtre, formé le noyau de la Congrégation de l'Ora[illegible]toire; cette congrégation fut autorisée en 1612 par lettres patentes du roi. Approuvée par une bulle de Paul V, du 10 mai 1613, elle fut transférée en 1615 dans la rue Saint-Honoré. Jusque là elle avait résidé dans une vieille maison de [illegible] Saint-Jacques. Son général, qui avait [illegible] en France l'ordre des Carmélites, fit de Gibieuf leur vicaire général. Gibieuf était en [illegible] abbé commendataire de Juilly, [illegible] paient alors des chanoines réguliers. [illegible] chement de ces religieux engagea le [illegible] à solliciter leur réforme auprès du cardinal de La Rochefoucauld. La maison de Juilly [illegible] à celle de Sainte-Geneviève, et plus tard à la congrégation de l'Oratoire. On prétend que par modestie Gibieuf refusa l'évêché de [illegible] rut au séminaire de Saint-Magloire, dont il a été le premier supérieur. On a de lui : *De Libertate Dei et creaturæ*; Paris, 1630, in-4°. Cet ouvrage lui valut le nom de *précurseur des jansénistes*. Cependant, dans les troubles du jansénisme, Gibieuf, qui s'intéressait à ces débats, se montra tellement scandalisé des opinions de Port-Royal qu'il crut devoir prendre toute espèce de mesures pour empêcher leurs livres de pénétrer dans les cloîtres des Carmélites, et il écrivit en 1649 une lettre circulaire à ces religieuses dans laquelle il leur en défend la lecture; — *La Vie et les Grandeurs de la très-sainte Vierge*; Paris, 1637, 2 vol. in-8°. Après sa mort on publia de

[illegible]

[illegible] Cantorbery [illegible] Londres [illegible]

[illegible] de la [illegible] paroisse [illegible] il fit [illegible]

[illegible]

[illegible]

Depuis 1817, M. Gibson [illegible] à Rome ; [illegible]

[illegible]

*The* [illegible]

[illegible] Amsterdam, en 1740. [illegible] guée, il étudia la théologie et le droit à l'université de Strasbourg. Il fut ensuite attaché au tribunal [illegible] C'est à lui qu'on doit la première [illegible]

[illegible] ( *Traité* [illegible] des plans, I. A ). D'autres [illegible] de ce côté & de ses travaux [illegible] à une plage dans le dé- [illegible] & est de la terre de [illegible] qu'il découvrit [illegible] ( 21 & 22 ). [illegible]

[illegible]

*nagement des bâtiments de* [illegible] *servations sur le système actuel* [illegible] *et sur la nécessité de rendre la* [illegible] (t. X); — *Lettre sur le plan* [illegible] 80 canons *proposé par M.* [illegible] *des constructions* [illegible]. Plusieurs des vues [illegible] écrits ont, plus ou moins [illegible] en pratique, et sont aujourd'hui [illegible]. Promu capitaine de frégate, le [illegible] 1819, il fut chargé d'armer [illegible] *La Jeanne d'Arc*, construite sur des plans [illegible]veaux, et il fit comme second de cette frégate, en 1821, une campagne dans le Levant, [illegible] d'une autre de 1822 à 1826, aux côtes d'[illegible], sur *Le* [illegible], dont il était commandant. A son retour d'une campagne à la mer du Sud, sur la gabarre *La Moselle*, il fut promu capitaine de vaisseau (1827) et chargé presque aussitôt de faire à bord du vaisseau [illegible]rière, dont le commandement devait lui être confié plus tard, l'application d'un plan d'arrimage d'après lequel les vaisseaux rasés, qui subissent continuellement de graves avaries à la mer, purent, étant convenablement arrimés, acquérir les meilleures qualités nautiques. [illegible] a exposé son système dans le t. XLV des *Annales maritimes et coloniales*, sous ce titre : *Plan*

[illegible] la Bible de Grodno. [illegible] il combattit [illegible] Pologne pour [illegible] 3 mai 1791 [illegible] de Saint-Péters[illegible] fut nommé [illegible] en Lithuanie, d'a[illegible] Wilna, ensuite à [illegible] Kosciuszko, où [illegible] la bataille qui lui valut [illegible] une bague d'hon[illegible] *La patrie à son dé*[illegible] [illegible] nouveau [illegible] les efforts [illegible] Prague. [illegible] [illegible] France, qu'il [illegible] [illegible] Giedroyc [illegible]

[illegible] général Giedroyc, la princesse [illegible] (née à Varsovie [illegible]) dame du palais de l'impératrice [illegible]

[illegible] (Joseph [illegible]), général polonais [illegible] Giedroyc [illegible] [illegible] 1807 dans le [illegible] polonais [illegible] [illegible] d'Espagne et d'Autriche [illegible] adjudant-major [illegible] la guerre de Russie [illegible] (1812) [illegible] de l'armée polonaise [illegible] qu'ils durent soutenir [illegible] le pays [illegible] l'empereur Alexandre (1814) [illegible] Joseph Giedroyc [illegible] pour la France, où il arriva au moment du retour de Napoléon de l'île d'Elbe [illegible] son grade d'adjudant [illegible] de l'empereur, il combattit à Waterloo [illegible] l'armée française sur la Loire [illegible] de prêter le serment de fidélité [illegible] Nicolas exigeait de lui [illegible] révolution de Pologne [illegible] que les mauvais traitements qu'il allait avoir à [illegible] de la peuplade [illegible] joints aux quatorze blessures qu'il avait reçues au service de la France, ne tardèrent pas à causer sa mort, soit qu'on voulût faire [illegible]

[illegible] Copenhague, en 1621. [illegible] Christian IV [illegible] [illegible] Ove Giedde [illegible] de l'île de Ceylan, et [illegible] [illegible] roi de Danemark [illegible] Christian IV. Il alors [illegible] le commande[illegible] [illegible] Ove Giedde. Après une traversée de [illegible] et avoir surmonté des fatigues et des [illegible] de tous genres, les Danois abor[illegible] [illegible] sur les côtes de Ceylan; mais ils [illegible] un accueil favorable sur [illegible]. Les Portugais la dominaient [illegible] sous leur pression, les [illegible] leurs secours aux Danois. [illegible] déclara ne reconnaître [illegible] pris par ce Hollandais. [illegible] tant d'obstacles, [illegible] de Coromandel. Là il eut [illegible] la [illegible] des naturels, et [illegible] dont le pavillon [illegible] la première fois dans les ports [illegible]. Il ne se découragea pas, et [illegible] de Tanjaour, dans le [illegible] de Tranquebar, [illegible] annuelle de 2,000 pa-

[illegible] 1632. [illegible] à Lille [illegible] publié à Paris, en 18[illegible] le titre suivant [illegible]

[illegible] à Paris en 1851, avec [illegible] *Le Docteur* [illegible] [illegible] *les* [illegible] *les per-* [illegible] a donné un court [illegible] p. 321-328). Quant [illegible] resté longtemps [illegible] jour dans l'édition [illegible] parties ou *brou-* [illegible] (1826, 4 vol. in-8°).

G. B.

[illegible] *de l'Europe* [illegible] *pour servir à l'hist.* [illegible] — Prosper Mer- [illegible] t. I, p. [illegible].

[illegible] général polonais, né en [illegible] Lithuanie, dont son [illegible] le premier di- [illegible] 1831. A l'entrée des [illegible] 1812, le jeune Giel- [illegible] position sociale parmi [illegible] du pays : [illegible] Son régiment de [illegible] le temps de faire la [illegible] de la retraite, on le [illegible] garnison de Modlin. [illegible] place et la réorga- [illegible] sous les ordres [illegible] (voy. ce nom), Giel- [illegible] d'un régiment [illegible] d'une brigade [illegible] guerre de Pologne, [illegible] une brigade et une [illegible] combats de [illegible] se distingua [illegible] le gros de l'armée [illegible] enfin Lomza pen- [illegible] contre les gardes [illegible] la bataille d'Ostro- [illegible] polonais à [illegible] de Lithuanie pour [illegible] insurrection nationale. [illegible] gravité pour [illegible] le général Gielgud, [illegible] vivement tout [illegible] malicon- [illegible] supérieurs et [illegible] de caractère [illegible] par un suc- [illegible] le corps de Sacken, [illegible] ; mais au [illegible] avantages, il [illegible] le passage [illegible] disséminées des [illegible] Wilna qu'au [illegible] s'y trouvaient [illegible] où la tentative [illegible] ne pouvait qu'é- [illegible] 1831 détruisit [illegible] entouré l'ap- [illegible] il fit sa retraite [illegible] menacée contre [illegible] complète

de son [illegible] Les [illegible] repris en [illegible] des généraux [illegible] Gielgud [illegible] au moment où celui-ci [illegible] milieu de l'indignation [illegible] Étienne Skulski, [illegible] heureux Gielgud, [illegible] ment, la déplorable issue de la [illegible] tira un coup de pistolet à bout [illegible] cœur, en s'écriant : « Ainsi [illegible] Le général Gielgud ne méritait ni [illegible] tion ni ce sort. [C. Mostowski, dans l'*Encycl. des G. du M.*]

Roman Soltyk, *Précis historique sur la* [illegible] *de Pologne.*

* **GIENANTH** (*Nicolas*), [illegible] né en Franche-Comté, en 1670, mort en 17[illegible] était protestant. Pour échapper à la per[illegible] catholiques, il quitta son pays, vint [illegible] le pays de Saarbruck, puis en [illegible] 1742, il créa les forges encore [illegible] Hochstein, et huit ans après il [illegible] gisements de minerai de fer [illegible] bach. Son nom véritable était [illegible] cha son origine sous celui de Gienanth, au mo- ment où il vit le Palatinat ouvert aux [illegible] des armées françaises.

Louis Lacour.

*Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1re année; Paris, in-8°, p. [illegible].

* **GIENANTH** (*Louis*, baron), industriel alle- mand, petit-fils du précédent, né à Hochstein (Pa- latinat), le 15 octobre 1767, mort à Schœnau, le 13 décembre 1848. A l'âge de douze ans, il perdit Jean-Jacques Gienanth, son père, conseiller des mines de l'électeur Palatin. Après la réunion de son pays à la France, il commença de nombreux tra- vaux, qui le placèrent au premier rang dans l'in- dustrie bavaroise. La reconstruction des églises protestantes d'Alsenbruck et de Tchœnau, la fondation de prix annuels pour l'habillement des enfants pauvres, et la création à ses frais de nombreuses routes de communication, sont les titres qui le recommandent à la postérité.

Louis Lacour.

*Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, loc. cit.

**GIEREMEI** (Les), chefs célèbres du parti guelfe dans la Romagne au treizième siècle. Une haine profonde existait entre eux et les Lamber- tazzi, chefs du parti gibelin à Bologne. Cette haine se termina, en 1274, par la ruine de l'une des deux familles. Voici à quelle occasion. Par un de ces jeux du hasard dont l'histoire nous offre tant d'exemples, Imelda, fille d'Orlando Lamber- tazzi, s'était éprise d'un violent amour pour Bo- nifacio, fils de Gieremei. Les deux jeunes gens se voyaient en secret. Indignés, les frères d'I- melda surprirent traîtreusement Bonifacio, lui plongèrent dans le cœur un poignard empoisonné et jetèrent son corps au fond d'un bourbier.

[illegible]

— *Homeri Ilias, vel potius omnia quæ quidem extant opera, græce, cum latina versione* [illegible] ; 1572, 1 vol. in-8° ; — [illegible] *Commentarius* [illegible] ; [illegible] 1601, in-4° ; — [illegible] *in Corpus Juris civilis* [illegible] 1606, [illegible] in-4° ; — [illegible] *ad Institutiones Justiniani* [illegible] in-4°. Giffen avait aussi publié beaucoup de thèses. Il laissa un grand nombre de manuscrits, dont plusieurs ont été publiés ; savoir : [illegible] *Juris civilis*, [illegible] *Huberti Giphanii* [illegible] ; Francfort, 1605, in-4° ; — [illegible] *Digestorum et Codicis* ; Francfort, 1606, in-4° ; — *De* [illegible], dans le recueil publié sous le même titre par Schilter, Strasbourg, 1701, 3 vol. in-4° ; — [illegible] *Juris feudalis* ; Francfort, 1606, in-4° ; — [illegible] *Juris* ; Francfort, 1606, in-4° ; — *Tractatus de diversis Regulis Juris antiqui* ; Strasbourg, 1607, in-8° ; — *Aristotelis Politicorum Libri octo* ; Strasbourg et Francfort, 1608, in-8° ; le même ouvrage avec une préface d'Hermann Con-

[illegible] 1782. [illegible]

[illegible] Gifford y [illegible] des planches.

[illegible] Dictionary.

GIFFORD (William), poète et publiciste anglais, né à Ashburton, dans le Devonshire, en avril 1757, mort à Londres, le 31 décembre 1826. Sa famille avait été anciennement l'une des plus [illegible] et des plus respectables du Devonshire; [illegible] grand-père fut privé, pour cause [illegible], d'une partie de l'héritage paternel [illegible] père, Edward, homme extravagant, [illegible] de la maison. Après maintes [illegible] jusque dans la [illegible] Carew, le célèbre [illegible] Edward Gifford se fit vi- [illegible] Elizabeth Cain, fille d'un charpentier d'Ashburton. A la suite d'une querelle [illegible], il abandonna sa femme, alors enceinte, et [illegible]. William Gifford naquit [illegible] revenu au bout de huit ans, [illegible] reprit son [illegible] à l'ivrognerie, et, endetté, [illegible] quelques pièces de [illegible] la petite fortune de sa femme [illegible] une année. Elle [illegible] de deux ans plus [illegible] il était allé à l'é- [illegible] lire, écrire et calculer. [illegible] son parrain, qui avait prêté [illegible]

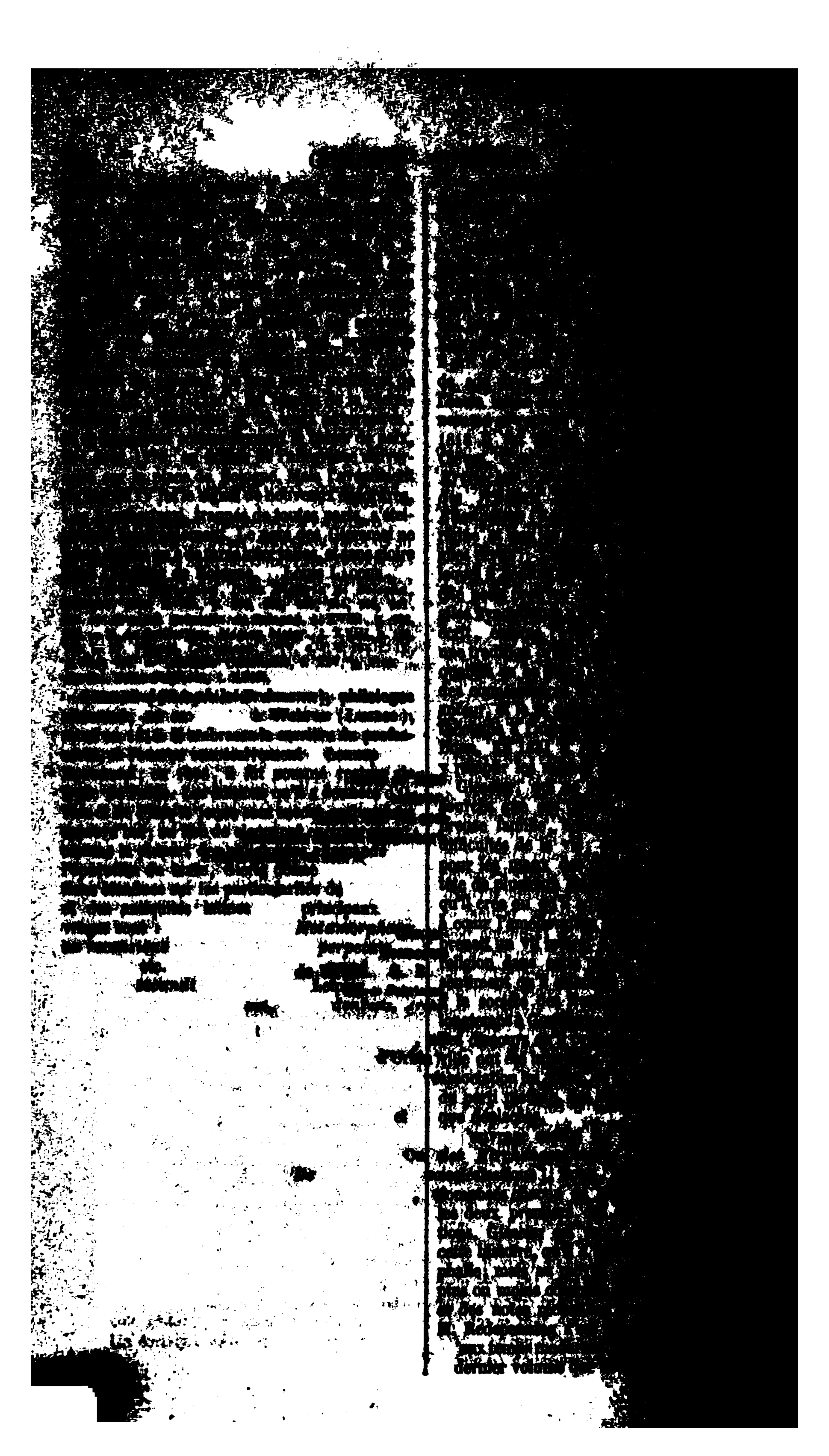
[illegible] de dons, sur [illegible]

[illegible]

[illegible] de 200 livres sterling [illegible] par an, il eut d'abord [illegible] du *Duché of Lancaster* [illegible] [illegible] la loterie, qui lui rapportait [illegible] et une grande simplicité dans sa manière de vivre lui permirent d'amasser une fortune considérable. Il en laissa la plus grande partie au fils de Cookesby, son premier bienfaiteur. Il légua aussi une forte somme aux pauvres d'Ashburton, et fonda deux bourses [illegible] d'Exeter à Oxford. Gifford [illegible] [illegible] littéraires et politiques [illegible] pas de qualités aimables [illegible] conserva. Il apportait [illegible] coup de courtoisie. Enfin, [illegible] n'avait point les défauts de l'écrivain [illegible] vain lui-même mérita toujours [illegible] ou moins [illegible] Voici la liste des ouvrages de Gifford. *The Baviad*; Londres, 1794, in-8°; — *The Mæviad*; Londres, 1795, in-8°; — *Translation of Juvenal*; Londres, 1802, in-4°. Comme éditeur il a publié : *Massinger*; Londres, 1805, 4 vol. in-8°; — *Ben Jonson*; 1816, 9 vol. in-8°; — *Ford*; 1827, 2 vol. in-8°; — *Shirley*; 1833, 6 vol. in-8°. Ces deux derniers auteurs parurent après sa mort. [illegible]

*Autobiography*, en tête de la trad. de *Juvenal*. — *Literary Gazette*, ann. 1827. — *English Cyclopædia* (*Biography*). — *Moniteur*, année 1826, [illegible]

GIFFORD (*Robert* lord), baron SAINT-LÉONARD, jurisconsulte anglais, né à Exeter, le 24 février 1779, mort à Douvres, le 4 septembre 1826. Son père, qui était marchand de drap, le fit élever à Alphington, et le fit entrer à l'âge de seize ans chez [illegible]



[illegible]

* [illegible] (Giovanni [illegible]), [illegible] cole [illegible], né à [illegible] en 17[illegible], [illegible] 1750. Il étudia à Bologne, sous Francesco [illegible]. On voit divers tableaux de sa main dans des églises de [illegible] sont : Sainte Zanoli [illegible] Pellegrino, à l'Annonciata [illegible]

[illegible] (Jean), [illegible] quit en 15[illegible], à [illegible] et mourut à Montpellier, vers 16[illegible]. Ayant étudié la théologie à Genève, il fut [illegible] ministre à [illegible] et quelques années après à Montpellier. Quand on établit dans cette ville une [illegible] professeurs de théologie, il en fut nommé un des professeurs. [illegible] synodes et à quelques assemblées politiques. Il assista, entre autres, en 16[illegible], au synode national de Tonneins, qu'il présida, et, en 16[illegible], à celui d'Alençon, dont il rédigea [illegible] les cahiers [illegible]. On a de lui : [illegible] Dispute et Conférence [illegible] Gautier, en 1600, [illegible] Jean Gontier, jésuite, et Jean [illegible] 1600, in-8° [illegible] ministres [illegible] réformée de Montpellier, [illegible] pellier, 1608, in-4° [illegible] Gigord [illegible] dédicace.

[illegible] (Antoine-François [illegible]), [illegible] ticulteur [illegible] né à [illegible] 1792, mort [illegible] 18[illegible]. Il [illegible] et de celle d'Horticulture [illegible]

[illegible] Gardet (1) à [illegible] [illegible] il [illegible] [illegible] d'une brigade [illegible] le combat, et les [illegible] à Beaupréau. Le 17 octobre [illegible] Cholet [illegible], les républicains [illegible], furent [illegible] à [illegible]; d'Elbée tomba [illegible]; Bonchamp et quelques [illegible] furent aussi [illegible] de laquelle fut [illegible] D'Elbée [illegible] fut d'abord [illegible] Charette, qui [illegible] de Noirmoutier [illegible], blessé, [illegible], par le peu de [illegible] la [illegible] chaque jour de [illegible]. Trois mois après, [illegible] (3 janvier 1794) [illegible] devant un [illegible] à mort. Il était [illegible] dans son fauteuil. Sa [illegible] suivant un de ses [illegible] une physionomie [illegible] la caractère [illegible] de parti. Son [illegible], et il savait [illegible] et ses [illegible], c'était [illegible] et froid [illegible]. Il s'en rapportait au [illegible] des hommes, [illegible] à l'ennemi en [illegible] Providence vous [illegible] surnom de [illegible] éléments de [illegible] circonstances [illegible] erroné. [illegible] quelques [illegible] des chants [illegible] en son honneur.

[illegible] DE LACAZE.

[illegible] des Généraux [illegible] des Guerres de [illegible] françaises, [illegible]

[illegible]

[illegible] (1), [illegible] le 7 janvier 160[illegible] dans la Compagnie [illegible] collége de cette [illegible] que et la philosophie [illegible] docteur à Evora, et y [illegible] avoir exercé ces diverses [illegible] années, il fut appelé à [illegible] des livres. Il revint à Coïmbre [illegible] cours de théologie jusqu'à sa mort [illegible] colas Antonio font un grand éloge [illegible] jésuite. On a de lui : *Commentariorum [illegible] gicarum de sacra doctrina [illegible] scientia Dei, Libri duo*; Lyon et [illegible] in-fol. Les chapitres de ce livre sont [illegible] *De Attributis; De divina [illegible] Prædestinatione; De Incarnatione [illegible] gibus; De Visione Beata; De [illegible] De Matrimonio*. Il a laissé en manuscrit [illegible] *versaria in D. Thomas*.

Antonio Franco, *Synopsis Annalium* [illegible] *in Lusitania*. — [illegible] p. [illegible]. — Nicolas Antonio, [illegible] t. I, p. [illegible]. — Alegambe, [illegible] *Jesu*, p. [illegible]. — [illegible] — Barbosa Machado, [illegible] — [illegible] Castro, *Mappa de Portugal*, t. II.

GIL (Le Père), moine espagnol, [illegible] dans les montagnes de [illegible], vers 1747, mort vers 1815. Né de parents pauvres, il entra fort jeune dans l'ordre de Saint-François, et y fit ses études. Il se distingua par son talent comme prédicateur, et devint provincial de son ordre. Il assista en cette qualité à une assemblée tenue à Rome pour la nomination d'un général des Frères Mineurs. De retour en Espagne, il se fit beaucoup d'ennemis par son caractère, violent et hautain, et fut obligé de se démettre de sa charge de provincial. Il se rendit alors à la cour, eut du succès comme prédicateur, et fut chargé de continuer l'histoire de Mariana. Les paisibles occupations d'un historiographe ne suffisaient pas à son activité et à son ambition : il prit une grande part aux intrigues destinées à renverser le prince de la Paix, premier ministre. On le soupçonna même d'avoir rédigé un violent pamphlet où la reine d'Espagne n'était pas plus ménagée que le ministre. Il fut d'abord enfermé dans une maison de correction, puis envoyé à Séville, dans un couvent. La chute du prince de la Paix lui rendit la liberté, et les événements qui la suivirent le mirent en évidence. Il fut un des principaux organisateurs de la junte insurrectionnelle de Séville, et il en devint le secrétaire général. Il participa à tous les actes qui donnèrent un ensemble formidable au soulèvement de l'Espagne, et fut un des partisans déclarés du système de la guerre de partisans (*partidas de guerrillas*), conseillé aux Espagnols par le général Dumouriez

(1) C'est à tort que plusieurs biographes le désignent sous le nom de Gilio.

[illegible] Il fut élu abbé, et gou- [illegible] à côté de l'abbaye était un vieil hôpital, où Gilbert venait soigner les ma- [illegible]

[illegible] contre l'évêque [illegible] de Gilbert : [illegible] Dieu ; 2° Les [illegible] 5° Il n'y a [illegible]

vragés, dont les uns sont

de Boèce,

[illegible]

verselle dans la totalité des individus.... L'essence appartient aux universaux que l'intellect

[illegible] le carac[illegible]
[illegible] Gilbert
[illegible] fut désormais
[illegible] la littérature.
[illegible] où l'af-
[illegible] à
[illegible] mode,
[illegible] anglaise,
[illegible] influence
[illegible] parut
[illegible] autobiographie,
[illegible] original.
[illegible] de l'évêque
[illegible] même époque
[illegible] anglais
[illegible] d'Angleterre.
[illegible] qui
[illegible] révolutionnaires
[illegible] une admiration
[illegible] et cette

[illegible]
[illegible] entre les [illegible]
[illegible] la médiocrité [illegible]
[illegible] appointements de rédacteur [illegible]
[illegible] d'abord la plus [illegible]
[illegible] simplicité dans [illegible]

[illegible]

... Gilbert ... l'Anglais ...

[illegible]

... Canterbury (1180-1200). Gilbert est connu par un abrégé, en sept livres, ... de son temps. Cet ouvrage ... rien d'original ... [illegible] ... trouve dans quelques ... Practica Medicinae, ... que Gilbert avait composé ... abrégé ... ouvrages à Gilbert. On lui attribue ... un Commentaire sur les ... d'Hippocrate, et on trouve ... les manuscrits du collége Merton à Oxford, ... De Urinis. L'abrégé de Gilbert parut pour la première fois sous ce titre : Compendium Medicinae Gilberti Anglici, tam morborum universalium quam particularium ... utilissimum ... correctum et ... per ... Michaelem de Capella, artium et medicinae doctorem ; Lyon, 1510, ...

[illegible]

(1) Il figure dans la Bibliothèque de Tanner sous le nom de Legleus. Quelques vieux biographes l'appellent Gilbert Légle (peut-être l'Aigle). D'après l'Histoire littéraire, Gilbert l'Aigle n'est peut-être ... que Gilbert l'Anglais, et lui est de beaucoup postérieur.

[illegible]

[illegible] la boussole. Cette opinion [illegible] accord avec les faits qu'on connaît [illegible] il fallut, pour les conserver [illegible] faits qui avaient [illegible] aux observateurs. Elle était [illegible] pour ce savant que Kenelm Digby [illegible] et Bacon [illegible] que Galilée, Gassendi et Descartes. [illegible] il y a dans cet [illegible] nous reste de lui l'ouvrage suivant [illegible] toutes ses recherches [illegible] De Magnete [illegible] Tellure, philosophia nova [illegible] argumentis demonstrata, Londres, 1600 [illegible] et Sedan, [illegible] in-4°. Il avait laissé [illegible] un autre ouvrage, que Roswell a fait imprimer, et qui a pour titre : De Mundo nostro sublunari, philosophia nova ; Amsterdam, [illegible] in-4°. Quelques bibliographes ont à tort signalé ce dernier ouvrage comme une troisième édition du précédent. [illegible]

[illegible] qui [illegible] qu'à la [illegible] des leçons; il [illegible] ville un cours public [illegible] personne. [illegible] capitale du duché [illegible] de la splendeur dont [illegible]; Gilbert aborda [illegible]; il écrivit un roman, [illegible] et d'*Eridamo*, [illegible] personne; La Haye et [illegible] l'année suivante, il pu[illegible] Paris (Nancy), in-12; [illegible] brillant [illegible] et la [illegible] remar[illegible] poétique fut [illegible] du poëme d'*Abel*, [illegible] Gessner, et quelques [illegible] époque il concou[illegible] le prix de poésie de [illegible] d'une distinc[illegible] prises [illegible] Gilbert [illegible] prose (Nancy, [illegible] des *quarante* [illegible] dès lors contre [illegible] qui ne s'est point [illegible] parvenir; chez le [illegible] les [illegible] *Charlotte de Lor*[illegible]. Ces deux [illegible] précédentes, beau[illegible] de la correction [illegible] distingue les pro[illegible]. L'*Ode sur le* [illegible] présente même [illegible] de naturalité [illegible], qu'elle a perdue [illegible]. Descendu des [illegible] de la critique, Gil[illegible] *Auteurs* (Nancy, [illegible] un mo[illegible] *Le siècle*, satire, [illegible], auteur des [illegible] *française*. Il eut [illegible] pour épigraphe

[illegible] par les soins [illegible] rubrique *Genève*, [illegible], 1774, in-12 de [illegible] bibliogra[illegible] les œuvres com[illegible] l'édition. Gil[illegible] la philosophie, [illegible] de l'Académie [illegible] Saint-Ange, La [illegible] Voltaire, Tho[illegible], Blin de Sain[illegible]

[illegible] qui [illegible] Arnaud, [illegible] y lut l'*Éloge de Léopold* [illegible] (Paris, 1774, in-12) [illegible] avec le cœur, et [illegible] dignes de nos meilleurs [illegible] chait Gilbert de vivre [illegible] mais la [illegible] Paris, où il arriva [illegible] 177[illegible] tiques et des [illegible] productions l'avaient [illegible]. Il [illegible] quelques [illegible] puissants, avec lesquels [illegible] lutte. Une lettre qu'on lui [illegible] lembert, dont il [illegible] rien; mais en revanche [illegible] Baculard d'Arnaud, le prince de [illegible] tendirent une main [illegible]. [illegible] sa satire intitulée *Le* [illegible] 1775, in-12), à M. d'Arnaud [illegible] d'un profond [illegible] Crillon divers [illegible] prince de Salm-Salm une *Ode* [illegible] qui fut accueillie avec [illegible] le seul qu'ait [illegible] Gilbert. [illegible] rations en faveur de Louis [illegible] dans une *Ode* dédiée aux [illegible] du Roi qui [illegible] deux *Odes* à Louis XVI et une *Ode* à [illegible] (Louis XVIII) *sur son voyage en* [illegible] pièces, [illegible] d'une [illegible] tance, qui n'était point dans le [illegible] mais que sa position [illegible] nies la plupart sous le titre d'*Odes* [illegible] *patriotiques*; Paris, 1775, in-12, [illegible] inférieures à l'*Ode sur le jubilé* (Paris, [illegible] in-12) et à l'*Ode sur la guerre* [illegible] 1778, in-12), où l'on remarque [illegible] la plus grande [illegible]. [illegible] ne demeura point [illegible] aux [illegible] Il eut pour M[illegible] [illegible] et pure, et pour M[illegible] de [illegible] sacrifia, comme il l'exprime [illegible] *prières de l'amitié*. Cette [illegible] lui fut très-douloureuse; mais elle [illegible] vantage dans les préoccupations [illegible] satirique si [illegible], [illegible] tranchée contre les représentants du [illegible] siècle. Il y gagnait chaque jour [illegible] la correction qu'il apportait dans ses vers, le soin minutieux avec lequel il revoyait ses premières productions, le parti qu'il prenait d'abandonner l'*Héroïde* et la traduction du poëme d'*Abel*, pour composer exclusivement des [illegible] et des satires, prouvent que Gilbert mesurait [illegible] la force de ses ailes avec l'espace que la Providence ouvrait à ses efforts. Le dernier [illegible] imprimé par lui fut une satire intitulée: *Mon Apologie*; La Haye (Paris), 1778, in-12 de 17

[illegible]

[illegible] en France [illegible] des [illegible] très considérable. [illegible] et en Espagne [illegible] de [illegible] par le traité de Bâle à [illegible] par le gouver[nement] [illegible] qu'il avait faits [illegible], et laissa en mé[illegible] qu'une d'[illegible], à laquelle il [illegible] On a de lui les écrits [illegible] artificielles ; [illegible] Recherches sur les [illegible] dans les [illegible] de la combustion [illegible] ; — Instruc[tion] [illegible] ou indigestion [illegible], 1796, in-8° ; — [illegible] des mérinos ; [illegible] sur les moyens les [illegible] la propagation des [illegible] et la con[illegible] ; [illegible] la tonte des trou[peaux] [illegible], la vente de [illegible] disponibles ; [illegible] insérés dans [illegible] encyclopédique, [illegible] Bib[liothèque] [illegible] d'Agriculture de [illegible] mémoires ont été [illegible].

[illegible] an VIII.

[illegible]

[illegible], médecin fran[çais] [illegible] à Paris, le 19 [illegible] à Quimper et à [illegible] sa ville natale. [illegible] de marine, il [illegible] de [illegible], [illegible] comme [illegible] de mer et de [illegible]. A son [illegible] pratique, [illegible] de médecine, [illegible] les [illegible] à ses élèves la [illegible] la ville. [illegible] Gilbert [illegible] la mé[decine] [illegible] apprécié par [illegible] admettre [illegible] de cette [illegible] de La[illegible], il fut requis pour [illegible] de ce [illegible] circonstance la

St-Domingue [illegible] 21 mai, il [illegible] contre les [illegible] refusa d'y souscrire [illegible] appelé à [illegible] [illegible], mais peu de temps après [illegible] il entra dans [illegible] et devint successivement [illegible] l'hôpital militaire de Saint-[illegible] peu de mois après médecin en chef de l'armée des [illegible] et [illegible] ; en 1796, médecin en chef de [illegible] au Val-de-Grâce à Paris ; en [illegible] en chef de l'armée de Saint-Domingue [illegible] la fièvre jaune épidémique, et courut les plus grands dangers. Nommé [illegible] du camp de Montreuil, il fit en 1805 [illegible] comme médecin en chef de la grande [illegible], puis en 1809 à l'armée du Rhin. Pendant son séjour à Vienne, [illegible] à une ville, et il [illegible] la grande armée, [illegible] fut obligé de rester à Kœnigsberg pour cause de maladie. Le baron Desgenettes ayant été fait prisonnier à Wilna, Gilbert [illegible] en chef du service médical le 1er janvier 1813 ; mais dans des circonstances si [illegible] qu'il [illegible] bien peu de malades, et au bout d'un mois il [illegible] demander son rappel en France ; on lui [illegible] de nouveau le service du Val-de-Grâce, il mourut deux ans plus tard. On a critiqué vivement l'administration médicale de N.-P. Gilbert, on a affirmé que la théorie avait plus d'accès auprès de lui que le vrai [illegible], et que souvent le service des armées avait souffert de ses [illegible] justifiées ; on doit dire que [illegible] vraiment habile, surtout comme praticien, [illegible] qu'une longue convalescence et une [illegible] lui [illegible], à cause de la [illegible] tion de sa santé. Il a été [illegible] apprécié comme [illegible] dans le service [illegible] des [illegible] par divers systèmes de [illegible] dans ses ouvrages, il n'est point exempt de pré[ven]tions. On a de Gilbert : *Mémoire sur les rapports entre les nouveaux et les anciens poids et mesures* (1793-1796) ; ce mémoire obtint le premier prix proposé par le gouvernement sur ce sujet ; — *Les théories médicales modernes comparées entre elles, et rapprochées de la médecine d'observation, suivies du Plan d'un cours de médecine pratique sur les maladies les plus fréquentes des gens de guerre* ; Paris, an VII, in-8° : l'auteur propose de diviser les maladies en aiguës, mixtes et chroniques ; — *Du Pacte social, ou examen raisonné de la constitution de l'an VIII*, 1800, in-8° ; — *Histoire médicale de l'armée française à Saint-*

[illegible]

[illegible] sur les finances [illegible] de service publique [illegible] ses projets. [illegible]

[illegible] P. Louvet [illegible]

[illegible] 1827. [illegible] On [illegible]; — *Frédéric II*, [illegible] — *Le* [illegible] Paris, in-18; [illegible] Paris, 1821, in-8°; [illegible] (*d'Arlincourt*); [illegible] (du [illegible] in-12; la seconde [illegible] — [illegible] roman [illegible] Paris, 1822, 3 vol.; [illegible] Paris, 1822, 2 vol. [illegible] *ou la sibylle des* [illegible] (du vi-[illegible] 1823, 2 vol. in-12; [illegible] roman; — [illegible] *et Revers*, [illegible]; — *Le Héros* [illegible] roman [illegible], *ou le nouveau* [illegible] *La Fille* [illegible] *L'Étrangère* (du [illegible] 1825, in-12; — [illegible] Paris, [illegible] — *La* [illegible] in-12; — *Le Figaro* [illegible] in-12, avec 1 pl.; [illegible] 3 pl.; — *Le Roi* [illegible] in-12. [illegible]

[illegible] Paris, la [illegible] Il [illegible]

[illegible] 1787 il fut [illegible]

[illegible]

[illegible] petit-fils du précédent, né à [illegible] Paris, le [illegible] 1848. [illegible] des émigrés et dépouillé de [illegible] comme aide de camp [illegible] pour [illegible] qui devait [illegible] fut réduit à copier [illegible] par jour. Enfin, quand le [illegible] revint en France avec sa famille. En [illegible] obtint un emploi de juge [illegible] de la Seine; [illegible] Paris, [illegible] chambre. Lors de l'organisation de la [illegible] riale de Paris, il fut mis au nombre des [illegible] seillers, et présida [illegible] sions. En [illegible] il fut nommé [illegible] section de législation et à [illegible] de Paris, Gilbert de Voisins [illegible] tions de capitaine de [illegible] le comte d'Artois entra dans Paris, comme lieu-tenant général du royaume, [illegible]

[illegible]

[illegible] P. Levot.

[illegible] ), [illegible] le 8 novembre 1785 [illegible] de l'église Notre- [illegible] la retraite [illegible] Notre-Dame [illegible] Paris, 1834 [illegible] 1818 [illegible] 1837 [illegible] de l'église de Saint- [illegible] in-8° [illegible]

[illegible] Journal de [illegible] des Arts, et aux [illegible]

[illegible] Voy. [illegible] ( Gil- [illegible]

[illegible] Voy. [illegible] ( Gil- [illegible]

[illegible] médicales [illegible] à Londres et à [illegible] jusqu'à [illegible] Essays and Ob- [illegible] d'Édimbourg [illegible] les cas de con- [illegible]

[illegible] vivait [illegible]

[illegible] d'Alclyd ( Dumbarton ), [illegible] de vingt-quatre enfants [illegible] du fameux roi Arthur [illegible] Gildas quitta la Bretagne [illegible] études [illegible] France. Il y [illegible] à voir [illegible] verti par le roi d'Irlande [illegible] par le nombre et la grandeur [illegible] et rendit son premier éclat à l'Église [illegible] fort dégénérée depuis le temps de saint Patrice. Tandis qu'il [illegible] apostoliques [illegible] guerre avec le roi Arthur, [illegible] reconnaître la [illegible] profond chagrin la mort de son frère [illegible] Huel, qui avait été tué par Arthur [illegible] Minau. Peu après [illegible] voulait faire présent au pape [illegible] visita saint Cadoc [illegible] qui lui demanda la cloche [illegible] nir. Aussitôt que l'arrivée de saint Gildas fut connue, les évêques, les abbés, les princes s'as- semblèrent, et [illegible] qu'il ne vînt pour venger la mort de son frère, [illegible] prièrent le roi Arthur de [illegible] ce conseil, obtint son pardon de Gildas, et se repentit toute sa vie d'avoir [illegible] Gildas poursuivit sa route vers Rome, faisant des miracles à chaque station. De Rome il se rendit à Ravenne, puis [illegible] de sa patrie. Il passa par Rhuys en Bretagne à l'é- poque où Childéric, fils de Mérovée, [illegible] France. Là, à l'âge de trente ans, il résolut de passer le reste de sa vie dans la solitude, et fonda le monastère de Saint-Gildas de Rhuys [illegible]

[illegible] que la [illegible] qu'il [illegible]

[illegible] quand fut [illegible]

[illegible] et injustement [illegible]

[illegible] saint Gildas [illegible];

[illegible] en contradiction l'une [illegible]

[illegible] en contre- [illegible]

[illegible] Ainsi saint Gildas ne [illegible]

[illegible]

... dans un recueil ... publique de l'... a été publié pour la ... Historia ... éditeurs ... De Excidio Britanniae; ... imprimé à Paris, 1541; ... 1576, in-12, et ... De Excidio et conquestu ... epistola; ... 1568, in-8° ... Historiae ... Dunstan Scrip- ... editi opera ... t. I^{er}; — ... 1757, in-8°. On ... De Excidio ... Gildas a Britain ... translated ... the State of ... hundred ... and famous ... the Wise, and for ... translated into ... trad. d'Habing- ... L. J.

[illegible]

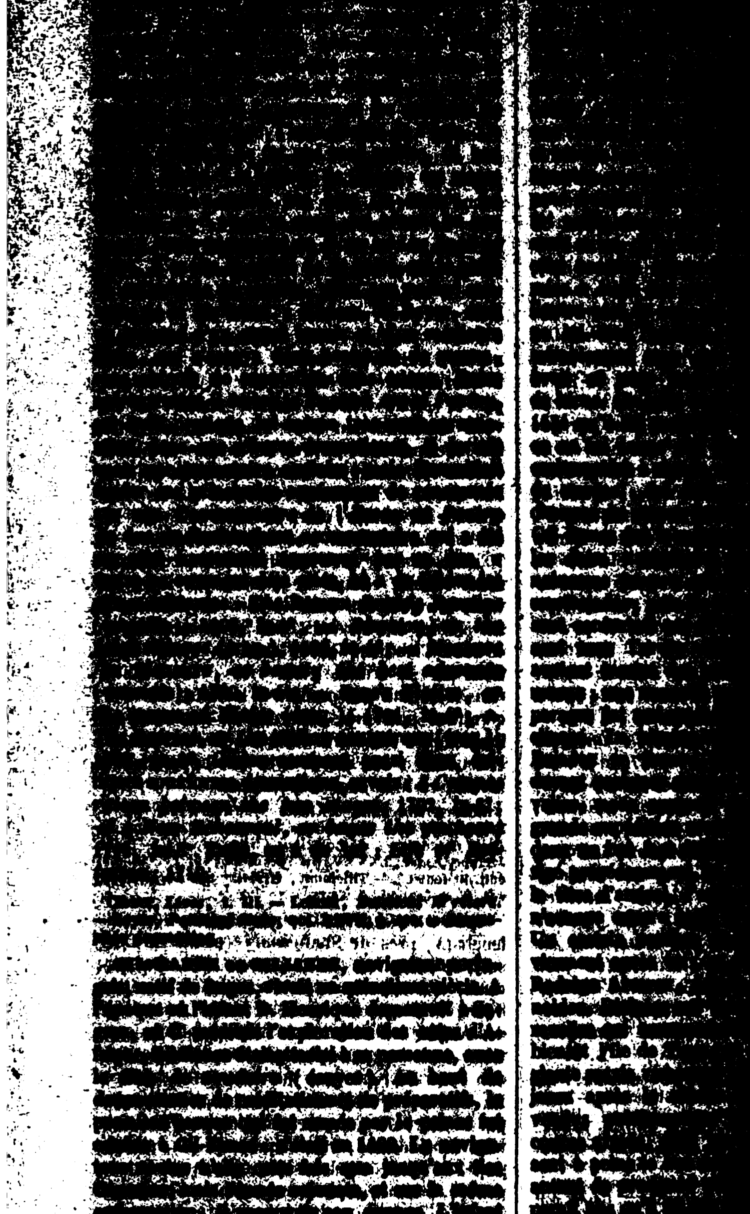
... nature, vivait ... siècle de ... nature, ...

[illegible]

Honorius pour prendre sous son ... d'Orient Arcadius ; mais ... n'était pas disposé à ... le gouvernement de son pupille. Il fut ... par le ... Gildon ... voyé contre lui son frère Mascezel, qui ... fait ... preuve de ... contre ... Mascezel, qui n'a- vait que 5,000 hommes, ... frontières de la Numidie, entre ... Gildon ... 70,000 ... vents le rejetèrent dans le port de Tabraca ; il fut arrêté, et s'étrangla dans sa prison. Si l'on en croit Claudien, Gildon était un tyran ... table par sa cruauté, ses vices, ... mais il ne faut pas prendre à la lettre ces exagérations poétiques. ... son frère ... qui le ... l'accueillit à son retour avec une apparence de faveur, et le fit tuer secrètement.

Ammien Marcellin, XXIX, 5. — Orose, VII, ... Zosime, V, 11. — ... De Bello Gildonico ... Jérôme, Epist. LXXXV ... (vol. IV, ... édit. Bénédict.). — Tillemont, Histoire des Empereurs, vol. V. — Gibbon, ch. XXIX.

GILDON (Charles), poëte anglais, né à Gillingham, près de Shaftesbury (comté de Dorset), en 1665, mort le 12 janvier 1724. Ses parents, qui appartenaient à la communion catholique, l'envoyèrent faire ses études au collége des Anglais à Douay. Ils le destinaient à la prêtrise; mais les goûts plus que mondains de Gildon l'entraînèrent vers une tout autre carrière. De retour en Angleterre, en 1685, et devenu par la mort de son père propriétaire d'une fortune considérable, il en dépensa la plus grande partie en folies de jeunesse, et épousa une femme pauvre, dont il eut plusieurs enfants. Chargé de famille et presque réduit à la misère, il chercha une ressource dans le métier d'écrivain. Il débuta par la publication des Oracles of Reason de Charles Blount, ouvrage impie, dont l'auteur avait fini ses jours par un suicide. Gildon fit un pompeux éloge de l'œuvre et de Charles Blount, dont il vanta et promit même d'imiter



[illegible]

à la suite d'une affection [illegible]

[illegible]

[illegible] en France
[illegible]
[illegible] explicable. Le
[illegible]
[illegible]ment. Re-
[illegible] par la couver-
[illegible]
[illegible] possible que
[illegible] à laquelle
[illegible] mais
[illegible] On a dit [illegible] les
[illegible] artificielles;
[illegible]
[illegible] sur les
[illegible]
[illegible] encyclopédiques,
[illegible]
[illegible] mais comme
[illegible] de
[illegible] à ses
[illegible] apprécié
[illegible] de
[illegible]

[illegible]

GILJ (Philippe-Louis) [illegible]

[illegible] philologiques sur quelques [illegible] introduites à Rome), 1788 et 1792. Outre plusieurs mémoires sur divers sujets de physique et de météorologie, Gilj a fait [illegible] 1812, avec des éclaircissements : L'Archeologia della basilica di San-Pietro in Vaticano, en 38 planches, par Martin Ferraboschi. [illegible]

[illegible] annuaire nécrologique, année 1822.

GILIMER, roi des Vandales. Voy. GÉLIMER.

[illegible]

De toutes les chansons de Charles [illegible]

[illegible]

[illegible] le 1er septembre 559 (1). Selon [illegible] il y eut deux [illegible] suivant la légende, était [illegible] et d'une famille illustre. Il sortit de son pays étant encore [illegible]

[illegible]

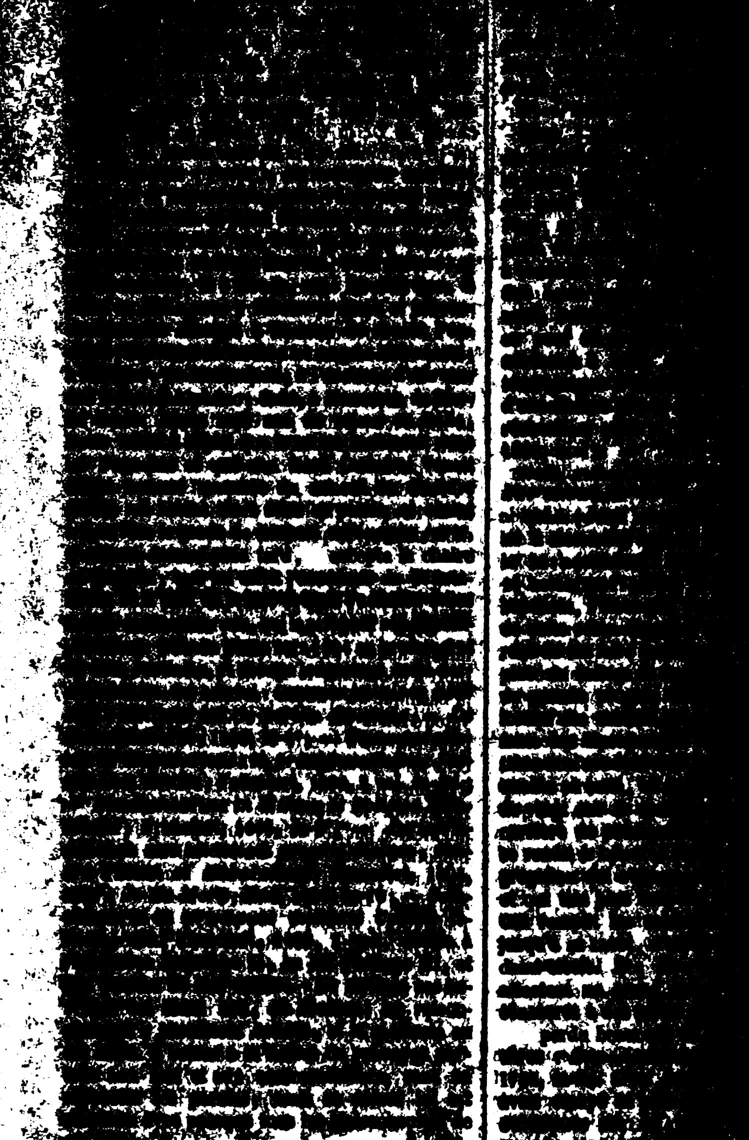
[illegible]

[illegible] *Carolinus* ont été [illegible] *Rerum Francicarum*, [illegible] le cinquième a été publié [illegible] Brial, dans le tome XVII du [illegible] *tions de France.*

Lejeay, *Histor. Poet.* [illegible] — *Histoire littéraire de la France*, t. XVII, [illegible]

* GILLES *de Liewe* ou *de Liewe*, [illegible] *le Blanc Gendarme*, connu aussi sous le nom latinisé d'*Ægidius de Valcoria*, moine [illegible] hollandais, né à Zérico-Zée (Zélande) vers 1174, mort à Gand, le [illegible] mars 12[illegible]. Il fit profession à l'abbaye des Prémontrés de Middelbourg, y reçut la prêtrise, et fut envoyé prêcher la parole divine dans le [illegible]. Il s'arrêta à Liewes, et le succès de ses prédications fut tel que les habitants de cette ville le choisirent pour leur chef spirituel. C'est de là que, connu précédemment sous le nom d'*Ægidius de Valcoria* (de Walcheren), il prit le surnom *de Liewe*, jusqu'à ce que son courage et son costume de [illegible] lui eussent valu celui de *Blanc Gendarme*. Il possédait dès lors une grande réputation pour son érudition, étant docteur en droit civil et canonique. Un des premiers actes de sa vie apostolique fut la conversion de quatre brigands et de leur chef, [illegible], qui infestaient les environs de Middelbourg. Il leur persuada d'entrer dans son abbaye comme frères convers, et se servit souvent de leurs bras pour réprimer d'autres bandits. Il [illegible] entre les [illegible] et les [illegible] tins, populations situées sur les confins de la Hollande et de la Flandre, qui par leurs querelles incessantes faisaient un tort immense aux deux pays. Afin d'empêcher leurs dissensions de se renouveler, il décida les principaux d'entre eux de l'accompagner à la croisade, et ce fut à leur tête qu'il accomplit les hauts faits qui lui valurent les surnoms de *Miles* et de *Blanc Gendarme*. En 1214 (1), Gilles de Liewes se rendit à Bruxelles, et y prêcha la croisade. Son éloquence entraîna plusieurs milliers d'habitants à prendre la croix; mais, suivant la chronique de Baudouin, Gilles ne partit lui-même pour la Terre Sainte qu'en 1227, époque à laquelle il venait d'être nommé abbé de Middelbourg. M. Petit-Radel conjecture qu'il y a erreur dans le manuscrit de Baudouin, et que Gilles partit en même temps qu'André II, dit *le Iérosolymitain*, roi de Hongrie, Léopold VI, dit *le Glorieux*, duc d'Autriche et de Styrie, Guillaume I^er^, comte de Frise, Georges, comte de Wide, et le grand nombre des croisés d'Allemagne qui s'embarquèrent sur la Meuse le [illegible]

(1) « Hoc tempore, dit Baudouin, chanoine [illegible] du couvent des Prémontrés de [illegible], quidam [illegible] *Ægidius de Lewis*, plebanus, juxta Bruxellam, [illegible] vit signo crucis [illegible] millia hominum. »



[illegible]

France, [illegible]

[illegible] vers 1310. Il [illegible] Le pape Benoît XII [illegible] (1341) [illegible] par Jean XXII. [illegible]

[illegible] vers 1350. Il était abbé de [illegible] Tournay. Il n'est connu [illegible] de Tournay. [illegible] trouve cette figure gravée dans le [illegible] 1717 et 1724, [illegible]

[illegible] 1410. [illegible] pour pape Clément VII [illegible] Urbain VI [illegible] en 1405, Innocent VII le créa [illegible] au titre de Saint-Cyriaque et Saint-Domnin [illegible]

(1) On a [illegible] la capitale. [illegible] 1366 par les Turcs, la Russie [illegible] servie.

[illegible] 1435, [illegible] d'offrir un simple [illegible]

[illegible] qui devaient être prélevées sur d'autres [illegible]

[illegible] VII, [illegible]

[illegible] tré en Bretagne [illegible]

[illegible] contre lui. [illegible] [illegible] accusé de [illegible] [illegible] qu'on [illegible] de Coetivy, à [illegible] Le Guildo. Gilles [illegible] en vint lui annoncer [illegible] qu'on eût pu dire de [illegible] sur ses gardes, [illegible] moyen de défense. Il [illegible] ses hôtes avec [illegible] nouvelles de la santé [illegible], qui pour toute ré[illegible] l'arrêter ; après quoi [illegible] d'or et d'argent, [illegible], et condui[illegible] où était le duc. [illegible] protesté [illegible] l'accusation de son [illegible] à démêler cette [illegible] à prévenir l'exé[illegible] Il eut beau se hâter, [illegible] pourtant, le duc [illegible] Gilles ; mais les [illegible] de son frère [illegible] le connét[illegible] François, ne [illegible] contre [illegible] Redon, et y con[illegible] son procès. Le [illegible] du Breil, auquel il [illegible] ce qu'il put pour [illegible] cette procédure fra[illegible] aux ordres [illegible] ouvrirent le [illegible] de temps, bien [illegible], qui avaient [illegible] commis par [illegible] du roi de [illegible], se préva[illegible] jugement, de ce [illegible], le prince [illegible] interrogé, et ils [illegible] les faits allégués, [illegible] prouvés, l'a[illegible] le duc à la con[illegible] avis, appuyé par [illegible] les états, qui se [illegible] délibération, de dé[illegible] de l'accusé, s'il [illegible].

[illegible] ne tinrent pas [illegible] de ressusciter des [illegible] avaient rétractées, [illegible] les aggravant de [illegible] allié des An[illegible] les communi[illegible] qu'il fit à Razilly, [illegible] en Bretagne, [illegible]

[illegible] trouvant [illegible] commença par [illegible] était [illegible] Gilles [illegible] une requête où il [illegible] [illegible] pour [illegible] [illegible] Gilles [illegible] passé [illegible] [illegible] à l'exécution [illegible] [illegible] vœux de [illegible] [illegible] à Gilles [illegible] répondu [illegible] seul, démontrer la fausseté de [illegible] trice ; mais Coetivy, que l'on [illegible], avait [illegible] raison, avoir déjà accord [illegible] cha nullement à [illegible] toujours [illegible].

Le duc, après avoir fait transférer Gilles de Montauban d'abord au château de [illegible] à celui de La Hardouinaie, [illegible] qu'il savait lui être dévoué, [illegible] mourir son frère, et voulut [illegible] gant, quoique peu scrupuleux [illegible] cette proposition, et, [illegible] par Olivier du Breil, il [illegible] François se tourna alors vers de Méel, et lui témoigna le désir de voir son frère [illegible]. De Méel hésitant, par crainte des suites que ce crime pourrait avoir pour lui [illegible] le rassura en lui disant que le roi, [illegible] que Gilles était un très-mauvais sujet, ne serait pas fâché qu'on en fît justice. Comme de Méel hésitait encore, le duc le fit [illegible] par Arthur de Montauban, qui ne lui cacha pas que l'arrêt de mort du prisonnier était [illegible] cablement prononcé, et qu'on n'attendait pour son exécution que lui, Arthur, [illegible] François de Dinan. Un poison, apporté d'Italie, devait secrètement faire périr le jeune prince. Moitié par crainte, moitié par l'appât des brillantes récompenses qu'on lui fit entrevoir, de Méel finit par se prêter aux vues du duc et de ses indignes agents. Mais, avant d'en venir à cette extrémité, on essaya de faire mourir Gil-

[illegible] *La Quotidienne*, [illegible] [illegible] de Gilbert [illegible] [illegible] la syntaxe [illegible] [illegible] America

[illegible] *Della Religione* [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] que des chroniqueurs. [illegible]

[illegible]

[illegible] par ordre alphabétique; Paris, 16[illegible]

Vers latins [illegible]

[illegible]

[illegible] et vulgaire [illegible]

[illegible]

GILLES (Pierre), [illegible] naturaliste français, né à Albi en 1490, mort à Rome, en 1555. [illegible] des langues anciennes, il prit le goût [illegible] naturelles en lisant les ouvrages d'Aristote, d'Élien et de Pline. L'étude de [illegible] attira d'abord son attention; il fit [illegible] explorations sur les côtes de la [illegible] sur celles de l'Adriatique, pour [illegible] [illegible] évêque de Rodez, [illegible] [illegible] C'est d'après les [illegible] [illegible] et Natura animalium, [illegible] avec une épître dédicatoire [illegible] [illegible] le soin d'explorer et de décrire les contrées devenues barbares, qui avaient été le théâtre de la civilisation antique. Cette [illegible] protecteur des lettres, qui le chargea de visiter

(1) Il est appelé quelquefois [illegible]

[illegible] — *De Topographia Constantinopoleos et de illius Antiquitatibus libri IV*; Lyon, 1561, in-4°; Leyde, [illegible] dans le *Thesaurus Antiquitatum* [illegible] de Gronovius; — *De Bosphoro Thracio libri tres*; Lyon, 1561, in-4°; Leyde, [illegible] 1632, in-24 : Ce livre a été écrit [illegible] de Denys de Byzance, qui [illegible]

[illegible]

[illegible] avait alors la [illegible] A la mort de [illegible] tard, [illegible] celle [illegible] jour à [illegible]

(1) [illegible]

[illegible] jusqu'à sa mort, [illegible] Il distribua à ses amis [illegible] et ses instruments [illegible] l'anecdote suivante : [illegible] de Toulouse [illegible] la même époque ; leurs [illegible] s'adressèrent à [illegible] une messe des [illegible] l'œuvre, et bientôt [illegible] le prix. « Eh bien, [illegible] moi ! » Quelques [illegible] l'abbé Madin [illegible] Cette Messe est [illegible] Richelieu. Elle [illegible] l'oratoire Saint- [illegible] de Rameau. Il [illegible] un Te Deum, [illegible] et quelques [illegible] l'église.

[illegible] Jean Gilles ; dans [illegible] de la France. — [illegible]

[illegible] (Bertrand ou Bertrand), [illegible] français, né vers [illegible] Quinze-Vingts de Paris, [illegible] pour aller finir ses [illegible] il apprit les règles [illegible] composition, et pu- [illegible] Ses principaux ou- [illegible] les dispositions que [illegible] vertus d'état, [illegible] et à la société ; [illegible] le retour de [illegible] ; Paris, juillet [illegible] ; Paris, 1816, in-12 ; — [illegible] heureux de l'éducation [illegible] et la propagation de [illegible] ; Paris, 1816, in-12 ; — [illegible] charité spirituelle, à tous les fidèles de l'Église catholique ; Paris, 1824, in-12 ; — Discours sur la richesse des dons de Dieu et les avantages qu'ils opèrent dans les âmes des hommes qui le servent avec amour et fidélité ; Paris, 1824, in-12 ; — Éloge des vertus de la sainte Vierge, et réfutation des systèmes des protestants, par lesquels ils la méprisent et censurent injustement nos ministres de l'Église ; résumés par un Triomphe [illegible] que général sur tous les [illegible] ; Paris, 1825, in-12 ; — [illegible] ou discours à tous les peuples [illegible] sur les devoirs et les moyens [illegible] nous devons suivre en [illegible] cher à Dieu ; Paris, 1826, in-12 ; — Discours intéressant, curieux et surprenant, adressé à Mme la maréchale duchesse de Reggio, sur le grand intérêt que nous avons tous pour accomplir la volonté de Dieu ; Paris, 1826, in-12.

H. L.

Quérard, *La France littéraire.*

* GILLESSON (*Henri-Bonaventure*), [illegible] français, né à Courboing, en 1609, mort à [illegible], le 5 octobre 1666. Il entra vers l'âge de vingt ans au monastère de Saint-Remi de Reims pour y partager ses jours entre la prière et l'étude de l'histoire. Il a réuni une prodigieuse quantité de documents concernant la ville de Compiègne, auxquels devront recourir nécessairement tous ceux qui voudront écrire la monographie de cette cité. Ces extraits de cartulaires, registres, livres imprimés, reliés par une forme [illegible] formeraient un livre intéressant ; on les conserve à la Bibliothèque impériale, fonds [illegible], n° 75, cinq vol. in-fol. ; Saint-Germ. fr., n° 918, 1 vol. in-fol., et n° 1869 : ce dernier manuscrit, qui ne contient que des notes assez confusément classées, paraît être le premier travail de Gillesson. Voyez encore même fonds, n° 1870, in-8°, un résumé de l'ouvrage entier. Tous ces volumes forment un corps d'histoire fort respectable. Ils furent écrits en partie au monastère de Saint-Crespin-le-Grand, où Gillesson termina sa vie. Louis Lacour.

V. de Fontette, *Bibl. de la France.* — *Catalogue des Mss. de la Biblioth. impér.*

* GILLET ou GILET (*Hélène*), héroïne des fastes judiciaires du dix-septième siècle, née à Dijon, en 1604. Elle était fille de Pierre Gillet, *chastelain du roi* dans la ville de Bourg-en-Bresse. « S'étant (dit un rapport du temps) trouvée

[illegible] la syntaxe [illegible] de l'esprit, [illegible] [illegible] huit années [illegible] espagnoles, [illegible] où il fut chargé [illegible] de lui [illegible]

[illegible] Della Religione [illegible]

[illegible] Pietro [illegible]

[illegible] America [illegible]

[illegible] 1645 [illegible]

[illegible]

[illegible] que de l'Argens, parmi les [illegible] relatifs à la théologie, [illegible] 1 vol. [illegible] des œuvres de Platon [illegible] prononcée en 1747 [illegible]

[illegible] de Gillet, quoiqu'il ne soit pas [illegible]

[illegible]

[illegible] connaît plutôt par ses [illegible] tions littéraires que par [illegible] de lui : *Mémoires du* [illegible] Paris, 1786 [illegible]

[illegible] français, né en 17[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] (Jean-Baptiste-G.), poète français, [illegible] 1706. Il n'est connu que par un poème: [illegible] in-4°. C'est une faible [illegible] de L.-Ant.-Prosper [illegible] ([illegible], Paris, 1704, in-8°), et de [illegible] ( *Typographie* [illegible], Paris, 1710, in-8°).

[illegible]

[illegible] (Jean), historien et philologue [illegible], né à [illegible] (comté de Forfar, en [illegible]), le [illegible] janvier 1747, mort à [illegible], le 15 février 1837. Il fit ses études [illegible] de Glasgow, et avant l'âge de [illegible] un professeur [illegible] vieux et [illegible]. Peu après [illegible] à Londres, dans l'intention de [illegible] travaux littéraires; mais avant de se [illegible] cette ville, il fit un voyage sur le continent [illegible] le comté de [illegible] le [illegible] son [illegible] à Lyon, un [illegible] prix des soins qu'il lui avait [illegible] une pension qui lui permit [illegible] plus littéraires. Il s'établit à [illegible], et y publia diverses traductions de [illegible]

[illegible]

[illegible] *History of the Revolution* [illegible] *William Harvey* [illegible], 4 vol. in-8°; [illegible] Paris, 1787 [illegible]; [illegible] 1 vol. in-12; [illegible] *II of Prussia* [illegible] (1789) in-8°; [illegible] *Introductions* [illegible] *Works* [illegible] *Supplement* [illegible] *Works* [illegible] *the interpreters* [illegible] 2 vol. in-8°; [illegible] *Works, from* [illegible] *of that of* [illegible] *survey of* [illegible] in-4°, 1810, [illegible] *that philoso-* [illegible] *from* [illegible]; 1823, in-8°.

[illegible], magistrat français, [illegible] court (Meuse), [illegible] 1834. « Sa vie ju- [illegible] avait commencé par [illegible] de juge suppléant [illegible] procureur général à [illegible], par une at- [illegible] l'accommodation [illegible], le 31 janvier [illegible] général à la cour [illegible] celles de con- [illegible] son court passage [illegible] devant la [illegible] question de l'a- [illegible]. Il se pro- [illegible] l'adoption. » [illegible] conseiller muni- [illegible], il fut nommé [illegible] de la Meuse, [illegible] du conseil général

[illegible] *Code des Municipalités* [illegible] *des lois sur l'administration* [illegible] *et à la direction* [illegible] *des voies et communications* [illegible] *antérieures*, etc.; la *Loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique*; la *Loi sur l'expropriation et l'occupation* [illegible] *propriétés privées* [illegible] *des fortifications*; Paris, [illegible]. [illegible] livraisons publiées en 1834 [illegible] *la partie* [illegible] et le *Traité de la grande Voirie*. Cet ouvrage a été [illegible]. Gillon a encore fait paraître, avec M. [illegible], un *Nouveau Code des Chasses*; [illegible] 1844, in-12. Un grand nombre de ses [illegible] réquisitoires ont été recueillis par les journaux de jurisprudence. Enfin, il [illegible] de la *Collection des Classiques latins* de Lemaire une notice sur cet éditeur. L. LOUVET.

[illegible] et Bourquelot, *La Littér. franç.* [illegible]. — Sarrut et Saint-Edme, *Biogr. des Hommes du jour*, tome II, [illegible] partie, p. 14. — [illegible]. — *Discours de rentrée à la Cour de Cassation*, prononcé par M. de Royer, procureur général, [illegible] le *Moniteur* du 4 nov. 18[illegible].

GILLOT (*Jacques*) (1), [illegible] Langres, vers le milieu du seizième siècle, mort à Paris, au mois de janvier 16[illegible], [illegible] de bonne heure dans les ordres. Il [illegible] jugement rare, à une critique [illegible] dition profonde, qui le firent [illegible] philosophes et des savants les plus [illegible] de son époque. Scaliger, Casaubon, [illegible], Le Fèvre, Baudius, Savaron, Jarret, [illegible] tirèrent gloire de son amitié : la plupart [illegible] dient les travaux dont ils sont le plus [illegible]; le dernier a dit : « C'est un très-rare [illegible] (Gillot était conseiller au parlement depuis le 19 juin 1573), officieux à merveilles, qui retient je ne sçais quoy par-dessus les autres de cette ancienne splendeur du parlement. Il n'y a gueres d'homme à Paris que je fréquente plus et dont j'apprenne plus de belles choses. » Tous ceux de ses contemporains qui ont été en rapport avec lui en ont fait le même éloge. [illegible]

(1) Son père, GILLOT (*Jean*), a publié *Juris* [illegible], en 1566, dédiés au cardinal de la Bourdaisière. On lui at-tribue *De Jurisdictione et Imperio*, [illegible] civile [illegible]; Paris, 1568.

; voy. une épigramme du *Banquet des Sept Sages.*

[illegible]

l'histoire universelle jusqu'à [illegible] ouvrage, resté manuscrit, [illegible]

[illegible]

GILLY (David), [illegible] du précédent, né en 1745, [illegible] issu d'une famille protestante [illegible] [illegible] Continuation [illegible] (De l'utilité, de la [illegible] avantages des toits couverts de [illegible]), 17[illegible]; — [illegible] mit [illegible] (Description d'une manière avantageuse de [illegible] lignes [illegible]), 1791; — [illegible] Feuerhaltenden Lehmschindeldächer (De [illegible] des toits couverts de bardeaux en [illegible] imperméables au feu), 17[illegible]; — Handbuch der Landbaukunst (Manuel d'architecture rurale); Berlin, 1798, 2 vol.; [illegible] publia la troisième partie de ce manuel [illegible], et après la mort de Gilly, [illegible] les deux premières [illegible]; — Anweisung zur Landbaukunst [illegible] (Méthode d'architecture [illegible]), 1831, in-8°, 1836, in-8°; — [illegible] Anwendung der Bohlendächer [illegible] (Direction pour l'application des toits de bardeaux aux bâtiments [illegible]), 1801; — Abriss der Cameral-Bauwissenschaft (Précis de la science architecturale économique), 1801; — Praktische Anweisung zur Wasserbaukunst, avec figures (Méthode pratique d'architecture hydraulique), IV cahiers; Berlin, 1802 à 1808; — Anleitung zur Anwendung des Nivellirens (Directions pour l'application du nivellement); Berlin, 1804-1827, in-8°; — Ueber die Gründung der Gebäude auf unsicherem Grunde, mit Kupfertafeln (De la fondation des bâtiments sur un sol non assuré, avec planches); Berlin, 1806. W. R.

Nagler, Künstler-Lexicon. — Haag, La France protestante.

[illegible]

GILLY ([illegible]), général français, né à Fournès (Gard), le 10 août 1769, mort à [illegible] (Gard), le 5 août 1829. [illegible] volontaire, dans le [illegible] bataillon du Gard (1er août 1792), il fut [illegible] chef de bataillon en [illegible] et [illegible] le 1er mai 1799 [illegible] employé (1792-1798) aux armées [illegible] des Pyrénées orientales [illegible] (30 juillet 1799) le grade de général de brigade. Envoyé à l'armée [illegible] il se distingua dans tous les combats [illegible]. Après la [illegible], il prit le commandement de la ville de Lyon, qui venait d'être mise en état de siége, et il remplit cet emploi difficile jusqu'à l'établissement d'une [illegible] de police dans cette cité. Les services qu'il rendit aux batailles de Ratisbonne et de Wagram le firent élever (15 août 1809) au grade de général de division, et bientôt après (30 juin 1811) lui valurent la croix de grand-officier de la Légion d'Honneur et (1814) le titre de baron de l'empire. Ayant fait, après l'abdication de Napoléon, sa soumission au nouveau gouvernement, Louis XVIII lui donna (8 juillet) la croix de Saint-Louis, et, le 30 du même mois, [illegible] commandement du département du Gard. A la nouvelle du débarquement de Napoléon au golfe Juan (1815), Gilly fut tout à la fois [illegible] à la disposition du duc d'Angoulême et chargé d'organiser une armée destinée à arrêter la marche de Napoléon. Soit qu'il fût découragé [illegible] les manifestations de l'esprit bonapartiste et le peu de succès de l'appel fait pour [illegible] des Bourbons, soit que l'amour du [illegible] qui avait mené si souvent les Français à la victoire se trouvât subitement réveillé dans le cœur du général, Gilly oublia les promesses [illegible] gouvernement. Il [illegible] commandement en chef du 1er corps [illegible] du midi, et marcha contre

[illegible]

[illegible] par un chef qui de- [illegible] siége. Cette cérémonie [illegible] Élisabeth d'Autriche, [illegible] princesse à laquelle le [illegible] les hommages de l'u- [illegible] institué, en 1573, une [illegible] travailler à une réforme, [illegible] la faculté des arts à coo- [illegible] Il cessa ses fonctions de [illegible] nouveau nommé au rec- [illegible] où il était principal du [illegible] un opuscule de Jean [illegible] *Jean Morel a ménagé* [illegible] (1630, in-4°), on voit que [illegible] à Gilmer, au collége de [illegible] qui a fait supposer que ce- [illegible] la même année. Morel y [illegible] de « personnage grave, [illegible] « . Les ouvrages de [illegible] *de Pace et Nup-* [illegible] *Hispaniarum, et primo* [illegible] *filio*; 1580, in-8°; [illegible] *Baptistæ Sapini*, *senā-* [illegible] *quo demortuus loquens* [illegible] 1582, in-4°. — *Car.* [illegible] *in classe Marchano-* [illegible] octobris 1565; Paris, [illegible] *syllogismorum dialec-* [illegible] *versibus mandata*: [illegible] *syllogismorum*; Paris, [illegible] *Buchanum*, *rectoris* [illegible] *et Blasium Mar-* [illegible] *successionem*, [illegible] *Lutetia*, *anno* 1581; [illegible] *Sycori Sannazarii* [illegible] *ad mortales Lamen-* [illegible] *annotationi-* [illegible] 1590, in-8°. Les notes [illegible] que le texte; — [illegible] (son oncle)...

Gever de Fiaux. [illegible]

[illegible] t. VI, p. [illegible]. —

[illegible] français de basse [illegible] d'Auxerre), vécut, [illegible] 1162. Entré au clergé [illegible] dans cette ville, [illegible] ses talents. Il se re- [illegible] de Cluny, soumis à la [illegible] sortit pour se rendre [illegible] II, qui lui donna [illegible] le titre de cardinal, [illegible] Il le chargea d'aller [illegible] qui divisaient le pa- [illegible] de Tyr, et après [illegible], le nomma lé- [illegible] plus tard envoyé en [illegible], par l'antipape [illegible] il s'était prononcé. [illegible] pape légitime après [illegible] a écrit une his- [illegible] intitulée : *De Via* *Hierosolymitana* [illegible] *paganis*, *devictis* [illegible] *Hierusalem a christianis*. Cet ouvrage, qui se compose de six livres, a été imprimé dans le *Thesaurus Anecdotorum* de DD. Martenne et Durand, t. III, p. 212. L'édition qui se trouve dans le t. IV des *Historiens des Croisades*, de Duchesne ne donne que les quatre premiers livres de Gilon; mais elle est précédée d'un prologue composé par un certain Foulque, pour servir d'introduction à l'ouvrage de Gilon, qui commence au siége de Nicée. Au reste, il existe à la Bibliothèque impériale de Paris un manuscrit plus ample que ceux qui ont servi aux deux éditeurs; — *Vie de Saint Hugues*, abbé de Cluny, dont les Bollandistes ont donné des extraits, 29 avril, t. III, p. 656, et dont la préface se trouve dans le *Thesaurus Anecdotorum* de Martenne; — *Epistola ad Bernardum*, *Antiochenum patriarcham*, insérée dans le t. II des *Reliquiæ Manuscriptorum* de Ludewig.

E. Beauvois.

*Hist. littér. de France*, t. XII, p. [illegible]. — [illegible], *Bibliothèque des Croisades*, à la suite de l'*Hist. des Croisades*, t. VI.

GILPIN (*Bernard*), célèbre théologien réformateur anglais, appelé *l'Apôtre du Nord*, né à Kentmire, dans le Westmoreland, en 1517, mort en 1583. Il fit ses études à l'université d'Oxford, au collége de la Reine. Les livres d'Érasme qu'il lisait sans cesse furent, dit-on, un des motifs qui le portèrent à embrasser plus tard la réforme. Son savoir attira l'attention du cardinal Wolsey, qui l'agrégea au collége du Corps-de-Christ, récemment fondé. Là il donna une preuve d'un reste d'attachement aux doctrines catholiques romaines, en soutenant une dispute contre Hooper, depuis évêque de Worcester, qui les combattait. Il crut cependant s'apercevoir dans cette joute religieuse que l'Écriture n'était pas aussi favorable au catholicisme qu'il l'avait cru jusque là. Une autre dispute du même genre avec Peter Martyr eut un résultat analogue, et Gilpin se reconnut vaincu par son adversaire. De l'aveu de sa défaite à une profession réformiste il n'y avait pas loin. Les conseils de son oncle maternel, Cuthbert Tunstal, évêque de Durham, le décidèrent à prendre un parti décisif, et, au mois de novembre 1552, il accepta la cure de Norton, dans le diocèse de Durham. Il résigna bientôt cette charge, ne se jugeant pas digne des fonctions pastorales, et voyagea sur le continent. Il fit imprimer à Paris un traité sur les sacrements, écrit par Tunstal. De retour en Angleterre en 1556, il obtint, par le patronage de son oncle, l'archidiaconat de Durham, le rectorat d'Easington et plus tard celui de Houghton-le-Spring. Il fit preuve d'un grand zèle apostolique. En sa qualité d'archidiacre, il visita fréquemment le clergé du diocèse de Durham. Son zèle alla si loin qu'il excita à la fois l'attention et la colère de l'évêque de Londres, Bonner, [illegible]

[illegible]

[illegible] travaux littéraires un temps qu'il [illegible]

[illegible] Gilpin [illegible]

[illegible] GILPIN [illegible] né à [illegible] 1724, mort à [illegible] le 5 avril 1804 [illegible] collége de la Reine à Oxford [illegible]

[illegible] The Life of Bernard Gilpin, 1753 [illegible] Lectures on the Catechism of the Church of England [illegible] Sermons to a country [illegible] Exposition of [illegible] 1790 [illegible] Observations relative chiefly to picturesque beauty [illegible] 1776 [illegible] several parts of [illegible] particularly the Highlands of Scotland, 1789, 2 vol. in-8°; — Observations relative to picturesque beauty, made [illegible]

[illegible]

tableau qui se rapproche tellement de la [illegible] du Guercin qu'il a été longtemps [illegible]

[illegible]

1673, Gimignani fut [illegible] à l'[illegible] de Saint-Luc. [illegible] Quirinal. [illegible]

[illegible]

[illegible] (De S.). Voy. San-[illegible].

[illegible] (*[illegible]*), encyclopédiste italien, [illegible] le [illegible] mai 16[illegible], mort dans la même ville, le [illegible] octobre 17[illegible]. [illegible] dans le [illegible] de sa ville natale, [illegible] à l'université de Naples. Dans son [illegible], il [illegible] la [illegible] des connaissances [illegible] en état de [illegible] une [illegible]. Il [illegible] en 16[illegible], et en [illegible] un ouvrage [illegible] [illegible] le [illegible] de la [illegible]. L'Encyclopédie de [illegible] est [illegible] et [illegible] ne [illegible] pas [illegible] sort; en voici le titre : *Nova Encyclopedia, [illegible] doctrinarum orbis, [illegible] omnes [illegible], [illegible] genus [illegible] et artes, tam liberales quam mechanicas, [illegible] perstringentur.* Ce [illegible] ne découragea point [illegible]; il composa beaucoup d'autres ouvrages, dont un seul, l'*Esquisse de l'Histoire de la Littérature italienne*, a seul de l'importance. C'est une [illegible] et imparfaite ébauche du livre que Tiraboschi exécuta avec une grande supériorité. Les principales publications de [illegible] sont : *Elogi [illegible] della Società degli Spensierati di [illegible]*; Naples, 17[illegible], 2 vol. in-4°; — *De [illegible] et [illegible] fabulosis*; [illegible] *De [illegible]*; Naples, 17[illegible], 2 vol. [illegible]; — *Idea della Storia della Italia letterata*; Naples, 17[illegible], 2 vol. in-4°; — *Storia [illegible] delle [illegible], delle Pietre e di tutti i [illegible]; ovvero della fisica sotterranea*; Naples, 17[illegible], 2 vol. in-4°.

[illegible], t. VII.

[illegible] (*Pierre-Louis-Charles*), érudit français, né à Paris, en 17[illegible], mort le 19 novembre [illegible] de [illegible]. Il fut reçu avocat en 1750, et devint [illegible] au parlement Maupeou. Après la dissolution de ce parlement, il devint conseiller au grand conseil. Lors de la suppression des cours

[illegible]

[illegible] *l'exercice de la profession* [illegible]; 1788, in-8°; — [illegible] *protection honnête*; [illegible] *politiques de Dé*[illegible] *& Eschine contre Cté*[illegible] in-8°; — *Court plai*[illegible] *VI, adressé à la Con*[illegible] *des Notes sur la* [illegible], 1795, in-8°; — *Le* [illegible] trad. de l'anglais, 1797, [illegible], *unique traduction* [illegible], in-8°; — *De la Re*[illegible]) Paris, 1805, in-8°: [illegible] que celui cité plus [illegible] *La Religion, par un* [illegible] mais l'auteur l'a retouché [illegible] comme première partie [illegible] *de P.-L.-C. Gin*, dont [illegible] continuée : *Discours* [illegible] *de Jurisprudence*; [illegible] — *De l'Influence de la* [illegible]; 1802, in-8°; — [illegible] *universelle, depuis* [illegible] *nos jours, c'est-à-dire* [illegible] *généraux*, en 1789; [illegible] cette utile continuation [illegible] a eu du succès, quoi[illegible] comparée à l'original et [illegible] nombre de fautes d'im[illegible] manuscrit des versions [illegible] et d'autres lyri[illegible], il se proposait de [illegible] des *Œuvres d'Ho*[illegible] latine, française, an[illegible] il n'en a paru que le [illegible] une traduction de [illegible]

GUYOT DE FERE.

[illegible] *de P.-L.-C. Gin.*

[illegible] (*Gabriel*), poète italien, [illegible] vers 1635. Ses heu[illegible] par de fortes [illegible] très-jeune une [illegible] poëtes de son temps. [illegible] ouvrages ne l'enrichirent [illegible] sa vie à demander de [illegible] villes de l'Italie. L'em[illegible] conféra le titre de sei[illegible] il oublia d'y joindre [illegible] de sa seigneurie [illegible] très-pauvre. On [illegible] On croit qu'il passa [illegible] de sa vie. Il faisait [illegible] *Humoristes*. Bien que [illegible] talent dans ses nom[illegible] oubliés aujourd'hui; [illegible] : *Il Caride, favola* [illegible] in-8°; — *L'Amerigo*, [illegible] in-8°; — *L'Eraclide*, [illegible]; — *Della Ragione* [illegible], 1626, in-4°, traduit [illegible] le titre : *De ratione* [illegible] *de Statu reipublicæ*; [illegible] [illegible]) 1640; [illegible] [illegible] [illegible], 1627, in-12; — [illegible] Venise, 1627, in-12.

[illegible]

GINANI (*Joseph*, comte), naturaliste italien, né à Ravenne, en 1692, mort [illegible] 1753. Il s'adonna surtout à l'étude de la bota[illegible]nique, et eut le mérite de [illegible] grand nombre de productions [illegible] vertes par lui. Dans les excursions [illegible] qu'il fit sur le littoral de la mer [illegible] dans tout l'intérieur de l'Italie, il recueillit [illegible] échantillons qui rendirent bientôt son cabinet d'histoire naturelle célèbre dans tout le monde savant. Observateur profond, ses travaux l'ont placé au rang des naturalistes les plus distingués de l'Italie. Sur la proposition de l'Académie de Bologne, dont il était un des membres les plus distingués, le grand-duc de Toscane fit frapper en l'honneur de Ginani une médaille [illegible] portant d'un côté l'effigie de ce savant et de l'autre les attributs des trois règnes de la nature, avec cette inscription dans le champ : [illegible] de Ginani : *Delle* [illegible] con [illegible] *dissertazione sopra* [illegible] *cavallette* (*sauterelles*); Venise, 17[illegible], avec fig. in-4°; — *Lettera all' Accad. delle Scienze di Bologna sopra il* [illegible] *d'alcune* [illegible] *vini; produzioni naturali che* [illegible] *nel museo Ginani in Ravenna*; [illegible] *disposte e con annotazioni illustrate*; [illegible], 1742, gr. in-4°; — *Opere postume, nelle quali si contengono 114 piante che vegetano nel mare Adriatico, nelle paludi e nel territorio di Ravenna*, [illegible] *d'alcuni insetti*; Venise, 1755-1757, in-fol.

Louis [illegible].

*Notice*, en tête des *Œuvres posth. de Ginani*.

GINANI (*François*), naturaliste italien, neveu du précédent, né à Ravenne, en 171[illegible], mort en 1765. Éditeur des œuvres posthumes de son oncle, il travailla à la description du [illegible] Ginani. Il a laissé : une *Dissertation sur les maladies des grains*; Pesaro, 175[illegible], in-4°, avec fig.; — *Istoria civile e naturale delle Pinete Ravennate*; Rome, 1774, in-4°, avec fig.

E. F.

Tipaldo, *Biografia degli Italiani*.

GINANI (*Pierre-Paul*), érudit et bibliographe italien, né à Ravenne, en 1698, mort en 1774, à Rome. Il était fils du comte Alexandre de Ginani, de la même famille que les précédents. Entré à l'âge de seize ans dans la congrégation du Mont-Cassin, il se rendit à Rome pour compléter ses études théologiques. Bientôt après d'élève il devint professeur; il enseigna la philosophie d'abord à Florence, puis à Ravenne. De retour à Rome, il s'adonna à l'étude approfondie de l'histoire de l'Italie au moyen âge. Ses mérites lui valurent sa promotion aux plus hautes

[illegible]

... dans le tome IV de la *Nuova* ... *Memorie storico-critiche* ... Roma, 1788, 2 vol. ... des auteurs consultés par Gi... la composition de cet ouvrage impor... E. G.

[illegible]

... (... Louis), ... littérateur ... 1748, mort à ... 11 novembre 1816. Il fit avec distinction ses études au collége de cette ville ; il y était con-... [illegible]

[illegible] critique ingénieuse et [illegible] et profonde, tou[illegible] [illegible]. Durant plu[illegible] [illegible] fourni au *Mercure* [illegible], La Harpe, Chas[illegible] [illegible].

[illegible] Piccini, arrivé à Paris [illegible] parvint, non sans peine, [illegible] lyrique sa musique nou[illegible] [illegible]. Une guerre s'é[illegible] [illegible] de Piccini et ceux de [illegible] avait obtenu de brillants [illegible] par les opéras d'*Iphi*[illegible], d'*Orphée* et d'*Ar*[illegible] [illegible] donna une *Iphi*[illegible] [illegible]. Depuis longtemps [illegible] même politique n'a[illegible] [illegible] violent caractère. A la [illegible] dit La Harpe, de la [illegible] distingués Suard et l'abbé [illegible] Marmontel, Chastellux et [illegible] pour les chefs [illegible], qui embrassa vive[illegible] [illegible], avait sur ceux qui la [illegible] encore sur ceux qui le [illegible] de savoir parfaitement [illegible] où cette querelle, [illegible] aujourd'hui ensevelie [illegible] qu'elle fit naître, y [illegible] de Suard et même [illegible] par Ginguené; mais ce [illegible] instructif se retrouve [illegible] en 1801 sur la [illegible] Piccini, qui venait de [illegible] il était resté l'ami intime. [illegible] une place dans les [illegible] finances, alors appelé [illegible] besoin d'employer ainsi [illegible] pour être en état de [illegible] travaux littéraires. La [illegible] pouvait sembler ne [illegible] la put élever jusqu'à [illegible] habitudes honorables qui [illegible] une exactitude assidue; [illegible] un respect constant pour [illegible]. Il s'y faisait remarquer [illegible] et par une écriture [illegible] à celle de J.-J. Rous[illegible] [illegible] ou d'apparence. [illegible]. En acceptant cet [illegible] une pièce de vers [illegible] poèmes; *Ma*[illegible] [illegible] *dans les* [illegible]. Quand la pièce [illegible]: *Lors de mon* [illegible], ce qui a donné [illegible] de Rivarol et de [illegible].

[illegible] succès, en 1787 et [illegible] de médecin, l'autre [illegible] l'Académie française, [illegible] le dévouement

du prince [illegible] [illegible] avait péri. La [illegible] suffrages que [illegible] jours de la [illegible] toute espèce lui avait [illegible] de peine, et dont il ne [illegible] faveur. Le sujet du prix [illegible] de Louis XII; le concours [illegible] [illegible], déjà quadragénaire, [illegible] dans cette lice par des [illegible] il avait besoin de louer un roi dont la [illegible] était encore chère à tous les Français, et [illegible] librement aux [illegible]. Son ouvrage [illegible] avec des notes en 1788, suppose une [illegible] profonde du sujet, et présente [illegible] franche des plus honorables sentiments; [illegible] est possible qu'au sein de l'Académie [illegible] ait été repoussé par quelques-uns de ses [illegible] dont il avait été l'antagoniste dans la querelle musicale; et d'ailleurs on doit convenir que son éloge n'est pas ce qu'il a fait de mieux en prose.

Sa conduite depuis 1789, au milieu des troubles civils, a été si noble et si pure que l'on ne peut avoir aucun motif de dissimuler ses opinions politiques; d'ailleurs on [illegible] [illegible] taire: ses écrits antérieurs à cette mémorable époque respiraient déjà l'amour de la liberté, et ceux qu'il composa depuis tinrent toutes les promesses qu'il avait données. Il célébra par une ode l'ouverture des *états généraux*, et en même temps qu'il continuait d'insérer dans les journaux des articles de littérature, et qu'avec Framery il publiait dans l'*Encyclopédie méthodique* les premiers tomes du *Dictionnaire de Musique*, il coopérait avec Cerutti et Rabaut-Saint-Étienne à *La Feuille villageoise*, destinée à répandre dans les campagnes des notions d'économie domestique et rurale, et la plus saine morale civique. Les sages principes et le bon [illegible] de cette feuille contrastaient avec la violence ou la feinte exaltation de la plupart des écrits périodiques du même temps. On distingue [illegible] une brochure intitulée *De l'Autorité de Rabelais dans la révolution présente*, 1791, in-8º; elle eut beaucoup de succès. C'est un [illegible] d'extraits de ce facétieux écrivain, [illegible] avec goût, enchaînés avec art, et habilement traduits ou commentés, quand ils avaient besoin de l'être. Un autre ouvrage, publié sous son nom en la même année, consiste en quatre *Lettres* sur les *Confessions* de J.-J. Rousseau, avec des notes historiques. Un éclatant et digne hommage y est rendu au génie et aux infortunes du citoyen de Genève. On pourrait y désirer un peu plus d'impartialité et révoquer en doute les torts imputés à D'Alembert et à quelques autres personnages. Pour ceux de Voltaire, ils sont publics, et ceux de Grimm, inexcusables: peut-être les uns et les autres ne sont-ils nulle part plus franchement exposés que dans ces *Lettres*. Mais il s'en faut que tous les soupçons de Jean-Jacques aient été

[illegible] en 1792.

[illegible] ouvrage [illegible] dans *La Feuille* [illegible] avertissement [illegible] [illegible] la tâche de découvrir et [illegible] pour échapper aux fureurs de [illegible] qui régna sur la France en 1793 [illegible] Chamfort, comme [illegible] hommes célèbres et vertueux de [illegible] la captivité [illegible] carrière allait finir [illegible] de la délivrance eût tardé plus longtemps. [illegible] sortit de sa prison tel qu'il y était entré, [illegible] des lois et de la liberté. Comme il n'avait pas fait de dithyrambe en l'honneur de [illegible], il ne se crut point tenu de recommander [illegible], et n'ayant jamais porté de bonnet rouge, il n'avait ni à déposer ni à prendre la livrée d'aucune faction. Il retrouvait une patrie : il continua de la servir, et ne sentit pas le besoin de se venger autrement des injustices qui venaient de la [illegible].

Chamfort ne survécut point aux excès de la révolution ; le premier soin de Ginguené fut d'honorer sa mémoire. Il recueillit et publia ses Œuvres, en y joignant, sous le titre de *Notice*, un tableau [illegible] de sa vie, de ses travaux, de son caractère moral. Il l'a peint « excellent fils, ami sincère et dévoué, de la probité la plus [illegible] et du commerce le plus sûr ; officieux et d'une délicatesse extrême dans la manière d'obliger ; [illegible] comme il faut l'être quand on est pauvre, [illegible] de l'esprit que de la [illegible] ; [illegible] jusqu'à l'excès, et incapable de [illegible] ses avantages avec ceux de la vérité et de la justice ». Les hommes de lettres qui avaient connu particulièrement Chamfort ont trouvé ce portrait fidèle ; mais c'était aussi celui de Ginguené lui-même.

On avait commencé, en 1791, la collection des *Tableaux historiques de la Révolution française*, et Chamfort avait fourni le texte des treize premières livraisons : Ginguené a continué ce travail jusqu'à la vingt-cinquième, et n'a point coopéré aux quatre-vingt-trois suivantes. Le projet de la *Décade philosophique* remonte aux derniers jours de Chamfort, en avril 1794 ; Ginguené a été l'un des rédacteurs de ce journal, depuis 1795 jusqu'en 1807.

La carrière des fonctions civiles s'était ouverte pour lui après la chute de Robespierre. Il devint membre de la commission exécutive d'instruction publique, et il demeura le directeur général de cette branche d'administration depuis le rétablissement du ministère de l'Intérieur, à la

[illegible]

[illegible]

*La Décade*, [illegible] titre de *Revue*, [illegible] respect de tous les amis [illegible] critique, Ginguené [illegible] autres journaux [illegible] la Classe de Littérature [illegible] année 1807 de travaux [illegible] consistait à rédiger chaque année [illegible] tous les mémoires présentés [illegible] il a pendant sept ans rempli [illegible] ces exposés [illegible] et leur donnait plus d'étendue [illegible] l'impression. Réunis, [illegible] des travaux de cette compagnie [illegible] 1813 (1) ; la clarté de la diction [illegible] formes y conservent [illegible] qu'elles ont d'important et [illegible] temps, Ginguené avait été [illegible] commission établie [illegible] *téraire de la France*, dont [illegible] in-4°, dus aux Bénédictins. [illegible] n'appartiennent encore qu'à la première [illegible] du douzième siècle ; et pour [illegible] sans changer de [illegible] quatre autres volumes. [illegible] nombreuses notices, qui, par [illegible] sujets, tiennent de plus [illegible] tres aux annales de la [illegible] proprement dite, [illegible] et les troubadours [illegible] chapitre de [illegible] toire des [illegible] italiens : il fait [illegible] la vie et les productions d'environ [illegible] troubadours du douzième siècle, entre lesquels on distingue Guillaume IX, comte de Poitiers, Arnaud Daniel, Pierre Vidal, etc. ; ensuite parmi les poètes français ou anglo-normands dont il a [illegible]

(1) Ces exposés ont été continués, en 1814 et 1815, par l'auteur du présent article.

[illegible] à cet ouvrage un [illegible]
prose française au dix-neuvième siècle ; qu'on y [illegible]

[illegible]

quoique très-active, [illegible]

[illegible]

recevaient d'importants secours des [illegible]

(1) Préface de M[illegible]

[illegible] Mariano, Cig[illegible] se consacra, [illegible] En 1800 il fut nommé [illegible] à [illegible] une chaire de chi[illegible] Vers cette époque il dé[illegible] qu'une terre blanche [illegible] province d'Ivrée, et sert [illegible], n'est pas, comme [illegible] de l'alumine, mais [illegible] Depuis lors cette terre [illegible] En 1813 Gio[illegible] la publication [illegible] imprimé aux frais du [illegible] En 1814 il perdit [illegible], mais il le recou[illegible] nommé directeur de la [illegible] à l'Aca[illegible] qu'il conserva [illegible] il entreprit une [illegible] sur la culture [illegible] de la soie, l'art [illegible] d'un intérêt [illegible], déterminé sa [illegible] de langueur ; [illegible] sa mort. Les [illegible] l'influence la plus [illegible] des diverses indus[illegible] ouvrages sont : [illegible] *intorno* [illegible] 1790 ; — *Saggio sull'* [illegible] 1790, in-8° ; — [illegible] *civile e dome*[illegible] — *Examen chi*[illegible] *Phlogistique et de* [illegible] *par rapport à la na*[illegible] *Traité sur le Pastel* [illegible] Paris, 1813, [illegible] *e nuovo* [illegible] *dispendio* [illegible] *Istruzioni intorno* [illegible] *del Indaco di Pavia*, [illegible] 1821, 2 vol. [illegible] *antichi* [illegible] dans les *Mémoi*[illegible] t. XIV. Giobert a [illegible] de [illegible] branches de cul[illegible] minérales, etc.; elles [illegible] dans les *Mémoires* [illegible]

E. G.

[illegible] *Mémoires de l'Aca*[illegible] *Rapporto* [illegible]

[illegible], célèbre philosophe et [illegible] à Turin, le 5 avril [illegible] octobre 1852. Appar[illegible] il fut destiné par [illegible] et fit ses étu[illegible]

[illegible] religion, et [illegible] une [illegible] loin [illegible] une [illegible] été provoqués par [illegible] libéraux dans l'esprit du roi, [illegible] vent dire à Charles-Albert [illegible] poignard des républicains [illegible] suites. » Gioberti fut mis [illegible] ment, puis envoyé en exil [illegible] à un de ses amis : « [illegible] les intérêts [illegible] jusqu'à présent, et [illegible] jusqu'à la mort. Quelque [illegible] force d'âme et la persévérance [illegible] (1). » [illegible] année de son exil à Paris, puis [illegible] à Bruxelles, où il [illegible] refusa, pour le [illegible], la place de professeur de philosophie [illegible] cité d'Oxford, que lui [illegible] aujourd'hui cardinal-archevêque de W[illegible] ter. Gioberti débuta dans la carrière [illegible] sa *Teoria del Sovrannaturale* (Théorie du [illegible] naturel), publiée à Capolago, en 18[illegible] œuvre, purement philosophique, est dédiée [illegible] l'auteur à un de ses compagnons [illegible] uni Paolo Pallia. En 1839 parut son *Introdu*[illegible] *zione allo Studio della Filosofia* (Introduc[illegible] tion à l'Étude de la Philosophie), dans [illegible] Gioberti analyse les qualités [illegible] génie, l'invention, la profondeur, [illegible] la force, la sagesse, le courage, la [illegible] la réflexion, l'indépendance, la [illegible] enfin l'amour de la religion. Ce livre remar[illegible] quable fut suivi, en 1841, d'un traité *Del* *Bello* (Du Beau); l'auteur y [illegible] chrétienne, et en particulier la *Divine* [illegible] de Dante, dont il établit la [illegible] poèmes orientaux de Firdousi et de [illegible]

Gioberti entreprit ensuite une polémique contre les idées des philosophes allemands modernes et des encyclopédistes de France, dont les doctrines avaient survécu à la révolution. Il mit successi[illegible] vement au jour ses *Lettres polémiques* contre *La Mennais*; Paris, 1840; un traité *Del Buono* et ses *Errori filosofici di Antonio Rosmini*; Capolago, 1842. En combattant La Men[illegible] nais et Rosmini, dont il signale les tendances vers le panthéisme, Gioberti montre une argu[illegible] mentation solide et une imagination féconde. Son intention était d'amener l'Italie à secouer le joug des doctrines étrangères, pour la mettre à

(1) Massari, *Vita e Morte di Gioberti*.

[illegible]

… pas moins utile aux lettres … découvrit dans une ancienne … manuscrit contenant, outre de nombreux … propres à … [illegible] … mées à Venise par Alde Manuce, en 1508 et … [illegible] … en 1513, un incendie détruisit … [illegible]

[illegible]

… En 1811, il donna une … il publia les … d'Amédée Victor …

[illegible]

E. R[illegible].

[illegible] — Zedler, Universal-Lexicon. [illegible]

[illegible] (*Mette*), dame savante danoise, morte en 16[illegible]. D'une famille noble, elle était aussi habile dans différentes langues que sur la poésie; composa des *Odes* [illegible], Copenhague, 1667, in-4°, et traduisit des *Sentences* [illegible] en danois.

[illegible] — Zedler, *Universal-Lexicon*.

[illegible] (Le chevalier *Joseph*), naturaliste [illegible] à Catane, le 12 mai 1747, mort à [illegible] décembre 18[illegible]. Il se fit remarquer dès [illegible] par son aptitude pour les sciences [illegible] professeur d'histoire naturelle [illegible] l'université de Catane, où il avait fait ses [illegible] particulièrement à l'observation de l'Etna. [illegible] consulta ses recherches [illegible] de la [illegible], il recueillit des [illegible] de l'Etna, des sels, des laves, des [illegible], des minéraux, des cristaux, [illegible] un musée très-curieux [illegible] qu'il publia en 1781 [illegible] qui était tombée [illegible] de l'Etna, le fit connaître [illegible] Dolomieu, qui voyageait [illegible] en Italie, et qui se proposait de visiter

[illegible]

… Naples, où il fut …

Un autre [illegible]

[illegible] né à Nice, le 16 [illegible] 1692. Il embrassa [illegible] de bonne heure [illegible] Ses ouvrages [illegible] il devint [illegible]

[illegible] le nom de Victor-[illegible] de Turin lui accorda [illegible]; en 1679 il reçut les [illegible] des SS. Maurice et La-[illegible]

[illegible] se font remarquer [illegible] clarté, la sobriété du style [illegible] critique très-éclairée, qui [illegible] presque entièrement les [illegible] de Gioffredo. Ses prin-[illegible] : *Nicæa civitas mono-*[illegible] Turin, 1658, insérée dans le [illegible] de Burmann, t. IX; — *Co-*[illegible] *delle Alpe maritime*, in-fol., [illegible] bibliothèque royale de Turin; [illegible] *de SS. Maurizio et La-*[illegible] bibliothèque. E. G.

[illegible] *Lett. Ital.*, t. VIII. — Rossotti, [illegible]

[illegible], marin napolitain, né à [illegible] vers la fin du treizième [illegible] navigateur est restée complé-[illegible] ne serait pas venu [illegible] lui avait pas attribué gé-[illegible] l'invention de la boussole. [illegible] fixent même la date [illegible] 1302 ou 1303; mais [illegible] remonter l'usage de cet [illegible] bien antérieure, et, con-[illegible] de Gioja, affirmant que la [illegible] la plus haute antiquité: [illegible], qui écrit à ce sujet: [illegible] » Court de Gébelin [illegible] aux Phéniciens; Abun-[illegible] que les Grecs et les Romains [illegible] de direction. Mais nous [illegible] que les longs voyages des [illegible] autour de l'Afrique, [illegible] prouveraient rien en faveur [illegible] boussole, puisque ces expé-[illegible] cabotage de cap en cap, [illegible] jamais la terre de vue. [illegible] n'était pas non plus la [illegible] bien démontré pour [illegible] s'y arrêter de nouveau [illegible] le Grand, où Aristote [illegible] aimantée, mériterait [illegible] sérieux si, dans l'in-[illegible] *Mineralibus* (3), Albert [illegible] qu'il n'avait jamais vu [illegible] reconnaît l'avoir traduit [illegible] dans les manuscrits [illegible], sous le n° 402, [illegible] Aristote, et cet abrégé, [illegible] l'aimant, ne contient [illegible] ouvrage d'Aristote a été [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ces vers [illegible] ne dit pas un [illegible] suivant M. Libri [illegible] le Grand n'est qu'[illegible] positions dont les [illegible] plus (2). En admettant [illegible] lation de ce passage, il n'en [illegible] la connaissance des [illegible] 1302, époque assignée à la découverte de Flavio Gioja, car Vincent de Beauvais [illegible] la version attribuée à Albert dans son *Speculum naturale* (3), qui fut écrit vers 1250, et qui forme la première partie de sa *Bibliotheca* [illegible]. Il demeure donc constant que les navigateurs européens se servaient de l'aiguille aimantée dès le commencement du treizième siècle. Au delà de cette époque tout est incertain; et Adelard, dans ses *Quæstiones physicæ*, datées de 1130, ne dit pas un mot de la polarité magnétique, [illegible] dont il n'aurait sûrement pas manqué de parler s'il l'eût connue.

« Le premier qui ait indiqué [illegible] la boussole (4) est Guyot de Provins, [illegible] quel qu'il soit, de la *Bible-Guyot* (5), [illegible] laquelle le pape serait l'étoile polaire de [illegible] nité; il s'exprime ainsi :

> Mes cele estoile ne se muet.
> Un art font qui mentir ne puet,
> Par la vertu de la manière (6) (ou magnétite),
> Une pierre laide et brunière (ou [illegible]),
> Où li fers volontiers se joint,
> Ont; si esgardent le droit point.
> Puis c'une aiguille i ont touchié
> Et en un festu l'ont couchié,
> En l'eve (l'eau) la metent sans plus,
> Et li festuz la tient dessus;
> Puis se torne sa pointe toute
> Contre l'estoile, si sanz doute
> Que jà nus hom n'en doutera
> Ne jà por rien ne faussera.
> Quant la mer est obscure et brune,
> L'on ne voit estoile ne lune,
> Dont font à l'aguille alumer,
> Puis n'ont-il garde d'esgarer. »

Un autre auteur français, Jacques de Vitry, qui vivait peu de temps après Guyot, et qui avait séjourné en Palestine, fait bien comprendre que cette découverte était venue de l'Orient, qui s'appelle *adamas*, et qui communique au fer la faculté de se tourner vers le pôle; et il ajoute que cette pierre attire le fer plus fortement que l'aimant ou *magnes*. Il résulte de ce passage que Jacques de Vitry ignorait que l'aimant ordi-

[illegible] passés l'appellent *Gire* [illegible] à prévaloir.

[illegible], t. II, part. III, p. 388 et [illegible]

[illegible], 1625, 22 vol. in-fol.),

(1) *Ahmed Teifascite*, *Sulle Pietre preziose; colla traduzione di A. Raineri* (Florence, 1818, in-4°), cap. XIV, p. 40.

(2) Voici ce passage : « Angulus magnetis quidam est cujus virtus apprehendi ferrum est ad *Zoron*, hoc est Septentrionalem, et hoc utuntur nautæ : angulus vero alius magnetis illi oppositus trahit ad *Aphron*, id est polum meridionalem. »

(3) Liv. VIII, chap. XIX.

(4) Daunou, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XVI, *Discours sur l'état des lettres*.

(5) Quelques érudits ont attribué cet ouvrage à Hugues de Bercy, qui écrivait de 1210 à 1240.

(6) Ce mot, selon quelques-uns, est un abrégé de *marinière*.

[illegible] à quoi se réduit l'invention de Gioja. [illegible] plutôt [illegible] elle-même. [illegible] se trouve d'ailleurs pour la première fois [illegible] commentaire inédit de [illegible] sur la *Divina Commedia* (2), c'est dans ce commentaire que l'on trouve la description de [illegible] dont on faisait [illegible] magnétiques. [illegible] se trouve aussi indiquée dans le roman [illegible], qui [illegible] avant Dante.

Quant à décider du peuple qui le premier s'est servi de l'aiguille aimantée comme moyen de direction, cette question reste indécise. S'il [illegible] trouvé dans le [illegible] dictionnaire [illegible], à l'article [illegible] d'une pierre avec laquelle on peut donner la direction à l'aiguille. Ce passage [illegible] le [illegible] Le [illegible] (3), Barrow, [illegible] et autres missionnaires et voyageurs [illegible] les Européens

(1) [illegible], qui écrivait [illegible], dit un petit [illegible] parle [illegible] l'aiguille aimantée [illegible] généralement [illegible] des navigateurs [illegible].

(2) Dante, *La Divina Commedia* ([illegible] 1866-1867, [illegible]), [illegible] *Lettere* [illegible], p. [illegible]

(3) [illegible] *Mémoires de l'Académie des* [illegible], t. XLVI, p. [illegible]

[illegible]

... *Pharaon englouti par la mer* [illegible] chapelle [illegible] est peinte par [illegible] voit *La Pâque des Hébreux*; *Le Christ* [illegible] *vant* [illegible]; *des Anges tenant les instruments de la passion*, et plusieurs saints, *saint François*, *saint Antoine*, *saint* [illegible], *saint Paul*, saint Guillaume et la [illegible]. Beaucoup de façades de maisons de Vérone ont été ornées par le Giolfino de fresques aujourd'hui plus ou moins conservées; la plus remarquable de ces peintures représente *Le Sauveur* [illegible] tant les clefs à saint Pierre en présence des autres apôtres. Les tableaux de ce peintre sont plus rares que les fresques; le musée de [illegible] possède de lui une *Vierge* [illegible].

La maison qu'habitait Giolfino existe encore à Vérone; Montagna, qu'il y avait peint [illegible] la façade de deux [illegible] aujourd'hui, [illegible] Giolfino lui-même.

Giolfino fut le maître de [illegible], l'un des plus grands artistes de Vérone. E. B—n.

Orlandi, *Abbecedario*. — Vasari, *Vite*. — Lanzi, *Storia della Pittura*. — [illegible]. — [illegible], *Guida di Verona*. — Valéry, *Voyages historiques et littéraires en Italie*.

**GIOLITO DE' FERRARI** (*Gabriel*), imprimeur italien, vivait à Venise dans le seizième siècle. Il était originaire de Trino, ville du Montferrat, d'où Jean, son père, imprimeur, [illegible], était venu s'établir à Venise, vers 1539. Giolito prétendait descendre des Ferrari de Plaisance, et sa noblesse lui fut confirmée par un diplôme de l'empereur Charles-Quint, en 1547. Il se fit une grande réputation comme imprimeur. Cependant ses éditions, remarquables par l'élégance des caractères, laissent beaucoup à désirer pour la cor-

[illegible]

[illegible] d'un père dilettante, [illegible] cultivé la peinture. Il fut élève à [illegible] Cesare Gennari, et devint bon imitateur [illegible]. Il passa plusieurs années à [illegible], il exécuta avec succès des travaux [illegible].

E. B—n.

[illegible] — [illegible], *Felsina pittrice*. — Lanzi, [illegible].

[illegible] (Antonio), peintre de l'école lombarde [illegible], né à Bologne, en 1697, [illegible] 1732. Il avait commencé la peinture sous [illegible], grand [illegible] ayant [illegible] ses études d'abord [illegible], puis pendant plus longtemps [illegible] Creti. A l'âge d'environ trente ans, il peignit pour le palais [illegible] un très-grand tableau représentant l'*Histoire d'Énée*, qui, de l'avis de tous les connaisseurs, n'est éclipsé par aucun des tableaux de maîtres qui l'entourent, et l'emporte sur plusieurs par le mérite de l'invention et surtout par l'éclat du coloris. On vante aussi beaucoup son tableau de *Saint Florian*, qui [illegible]. On voit aussi de lui à l'église [illegible] et quelques autres [illegible]. [illegible], sans aucun doute, Gionima [illegible] une des gloires de son école s'il n'eût été enlevé à l'art par une mort prématurée.

E. B—n.

[illegible], *Felsina pittrice*. — Malvasia, *Pitture di Bologna*. — Lanzi, *Storia della Pittura*. — Ticozzi, *Dizionario*. — *Guida di Bologna*.

[illegible] (*Vitale*), mathématicien italien, né à [illegible] (royaume de Naples), le 13 décembre 1633, mort à Rome, le [illegible] mai 1691. Ses [illegible] le destinaient à l'état ecclésiastique, [illegible] une bonne éducation; mais il [illegible] goût pour l'étude. Son indolence et sa mauvaise conduite lui attirèrent de la part de ses parents des reproches et des mau-

[illegible] GIORDANO [illegible]

[illegible] Il fut un des meilleurs [illegible] avec succès la ma- [illegible] peignit en 1541 pour le [illegible] de Messine une *Cène*, [illegible] les connaisseurs.
[illegible] *Storia*, Mazzuoli, Ma- [illegible]

[illegible]), peintre de l'école [illegible], vivait dans la pre- [illegible] siècle. Il fut élève [illegible], qui, échappé au sac de [illegible], après un court sé- [illegible] en Sicile, où il répandit le [illegible]. En 1541, Giordano [illegible] de Saint-Grégoire de [illegible] *Cène*, tableau qui suffirait [illegible] rang honorable parmi les [illegible]. E. B—n.
[illegible] *Hasted*. — Lanzi, *Sto-* [illegible], *Dizionario*. — Dominici, [illegible]

[illegible], surnommé *Luca, fa* [illegible] en 1632, mort dans la [illegible] 1705. Il était d'origine [illegible] Giordano (1), assez [illegible] marchand de tableaux. [illegible] plus de zèle que de bon- [illegible] les ouvrages des maî- [illegible] incapable de donner à [illegible] son art ; mais il avait [illegible] Ribeira. Le jeune Luca, dès [illegible] les ateliers du grand [illegible], il profita de ses [illegible], et à seize ans étonnait [illegible] et la vigueur de son [illegible] furtivement la maison pa- [illegible] Rome, où il entra dans [illegible] Cortone. Entre la fougue, [illegible] de Ribeira et la tou- [illegible] gracieuse, jusqu'à l'affé- [illegible] avait une immense dis- [illegible] Giordano se plia facile- [illegible] manière, et, abandonnant [illegible] son premier maître, re- [illegible] les ombres.
[illegible] n'avait pas tardé à se préoc- [illegible] fils. L'intérêt plus en- [illegible] le guida dans ses re- [illegible] décidément dans l'é- [illegible] jouissant déjà d'une [illegible] surtout étaient [illegible] lui-même que dès [illegible] douze fois les salles [illegible] de vingt fois la *Ba-* [illegible] par Giulio Romano, [illegible] de Buonarotti, [illegible] maîtres. Antonio con- [illegible] années chez Pietro [illegible] ils visitèrent Parme,

[illegible] Venise, Florence [illegible] talie [illegible] Giordano, et [illegible] père, il [illegible] du talent de son fils [illegible] de pastiches plus ou moins [illegible] dait ensuite comme des [illegible] porte que Luca, étant [illegible] d'une grave maladie [illegible] son père ne lui laissait pas [illegible] afin qu'il n'interrompît pas son travail [illegible] troduisait les aliments dans la bouche [illegible] « qu'on eût pu faire pour un [illegible] serons, » lui criant toujours [illegible] mêmes mots : *Luca, fa presto !* [illegible] les étudiants de Rome ne l'appelaient [illegible] tement que *Luca, fa presto* [illegible] tenu lieu de nom de famille [illegible] vrages. Les toiles du jeune [illegible] encore, passaient entre les [illegible] empressés. L'avidité de son père [illegible] talent de Luca une promptitude [illegible] mérita justement un second [illegible] *Fulmine di Pittura*. [illegible] remarquer que cette grande célérité [illegible] de l'agilité de sa main que de la [illegible] imagination. En effet, dès le [illegible] son sujet, le composait dans sa pensée, [illegible] doigts ne faisaient plus qu'exécuter [illegible] ce qui existait dans son cerveau (1). Les [illegible] l'arrêtaient peu ; aussi ses compositions [illegible] elles généralement soit par leur [illegible], soit par des réminiscences des maîtres qui l'a- vaient précédé. « On l'appela aussi, dit [illegible], le *Protée de la Peinture*, à cause du talent particulier qu'il eut de contrefaire toutes sortes de manières, effet d'une mémoire [illegible] frappée de ce qu'il avait une fois vu. » Son atelier devint une mystérieuse officine, où il contrefai- sait des Raphael, des Guide, des Veronese, des Espagnolet, des Bassano, des Titien, des Tin- toret, des Rubens, et jusqu'à des Albert Durer. Ces tableaux en imposaient aux connaisseurs et même à ses rivaux, qui cependant devaient être en garde contre de pareilles [illegible]. Ces sortes de pastiches ont été depuis évalués, dans les ventes, à un prix bien supérieur aux pro- ductions improvisées de Giordano.

Antonio Giordano ramena son fils dans sa patrie, et lui fit épouser Margarita Ardi. Luca perdit peu de temps dans les douceurs de l'hy- ménée, et bientôt les palais et les églises de Naples se remplirent de ses peintures. Son co- loris, devenu aimable, doux et [illegible], fit recher-

[illegible] et après lui quelques [illegible] de Delft sur- [illegible] était né en 1652, et [illegible] Luca Giordano.

(1) « Pour donner, rapporte M. Charles Blanc, une idée de la promptitude d'exécution de Luca Giordano, on a raconté l'anecdote suivante, qui, par son exagération même, peut servir à caractériser l'homme : un jour qu'il était à l'œuvre dans son atelier et qu'il peignait *Le Christ*, son père l'appelle pour prendre sa part du dîner. « Je descends, répond Giordano, du haut de l'escalier, j'ai fini le Christ ; il ne me reste plus à peindre que les douze apôtres. »

[illegible] Mais [illegible] Giordano [illegible] la décadence [illegible] plus facilement [illegible] le dessin [illegible] article [illegible] beaucoup [illegible] une manière [illegible] une certaine [illegible] son grand [illegible] justement remarquer [illegible] reproduisent [illegible] sainteté [illegible] même air de [illegible] Farnèse [illegible] Louvre [illegible] Mars et Vénus [illegible] M. Viardot [illegible] Giordano [illegible] Sainte Famille [illegible] Joseph [illegible] Le Christ [illegible] à Vienne [illegible] Giordano [illegible] de Stockholm [illegible] à Montpellier [illegible] dessins à la plume [illegible] quelques gravures ;

[illegible] tons [illegible] *Le* [illegible] *tombeau* ; — *Le Christ* [illegible] — *Sainte* [illegible] la lettre sont extrêmement [illegible]

Quelques-unes de ses [illegible] et principalement ses [illegible] fondues [illegible] Bouvardet [illegible] prix des tableaux de Giordano [illegible] rapport avec l'abondance de leur [illegible] leur valeur. Nous [illegible] *Diane et Actéon* (vente de J. L[illegible]), 2,111 francs ; — *L'Assomption* [illegible] (vente Louis-Philippe, 1853), 776.

Un maître aussi [illegible] qui [illegible] pouvait guère faire de bons élèves. Suivant [illegible] préceptes, tous travaillèrent vite [illegible] quelques-uns cependant [illegible] particulière, et dans l'ordre de [illegible] Paolo de Matteis, [illegible] Nicolò et Isabella Rossi [illegible] Simonelli, Andrea Miglionico, et [illegible] condition. [illegible]

[illegible] Bernardo de Dominici, *Vite de' pittori* [illegible] (1742). — [illegible] — William Stirling, *Annals of the Artists of Spain* (1848). — *Fra Francisco de los Santos* [illegible] — Ceán Bermúdez [illegible] — Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*. — [illegible] *graveur*, XXI. — [illegible] t. II, p. [illegible] — [illegible] *plus fameux* [illegible] — [illegible] *ria della Pittura*, t. I, 178 ; et II, [illegible]. — [illegible] dans l'*Histoire des Peintres*, n° [illegible]. — [illegible] *Analyse critique de la peinture* [illegible]

**GIORDANO** ([illegible]), peintre [illegible], née à Turin, en 1779, morte dans la même ville, le 14 mai 1829. Née de parents pauvres, elle trouva des protecteurs dans le [illegible] Palmieri et le banquier J.-J. Viany. [illegible] la place à Rome, dans l'atelier [illegible] sœur de [illegible] alors dix-neuf ans, [illegible] ment dans le dessin, et après [illegible] niature. Elle produisit dans ce [illegible] grand nombre de bonnes copies des grands maîtres. En 1801 elle revint habiter à Turin, chez son protecteur, et fut reçue membre de l'Académie de cette capitale ; elle l'était [illegible] celle de Saint-Luc à Rome. En 18[illegible] le chirurgien Giordano, dont elle [illegible] On connaît de Delia Giordano : *Une Bacchante*, pastel, d'après l'Albane ; [illegible] produisit le même sujet à l'huile ; — *Flore* (pastel) ; — *Béatrix Cenci*, portrait en pastel ; — *La Charité*, miniature d'après Albani ; — *La Fortune*, miniature d'après Guido Reni ; — Une *Madone*, d'après le même ; — *Saint Michel*, d'après le même ; — une *Vénus*, d'après le Titien ; — son propre *portrait*, pour l'Acadé-

[illegible]

[illegible] (Marino), cinquante-unième doge de Venise, né en 1231, mort le 22 ou 23 juin 1312. On ignore les particularités de sa longue vie. Il appartenait à une famille patricienne de Venise, mais n'était pas du nombre des électeurs [illegible] lors de la mort de Pietro Gradenigo. [illegible] rivales se disputaient le pouvoir [illegible] accord, ajournant leurs brigues, élurent (13 août 1312) Marino Giorgi, qui était déjà octogénaire. Ce vieillard n'occupa le trône que dix mois et dix jours (1). Son règne n'est signalé que par une entreprise infructueuse [illegible]; cette ville s'était révoltée [illegible] de la bulle du pape Clément V, rendue en 1308, qui avait délié [illegible] de la République Vénitienne de toute [illegible] envers leur métropole; Giovanni Soranzo fut le successeur de Marino Giorgi.

[illegible] Storia Veneta. — Muratori, [illegible], Vite de' Duchi. — [illegible] — P. Daru, Histoire de la République de Venise, t. [illegible], p. [illegible].

[illegible] (Bernard), poète latin moderne, né [illegible]

(1) [illegible] évidente qu'Andrea Dandolo [illegible] dix mois et dix jours.

[illegible]

Venise, le [illegible] 1779. [illegible] tricienne. [illegible]

[illegible]

de citations, qui ne [illegible] pas toujours rapport au sujet, [illegible] réfutation de diverses [illegible] latives au manichéisme. Cet [illegible] cependant des notions [illegible] tirées de documents [illegible] collége de la Propagande par les PP. [illegible] Pinabelle et Cassien de Macerata. [illegible] fait un abrégé de l'*Alphabetum*, [illegible] passages du même livre ont été [illegible] duits en allemand et insérés dans la *Bibliothèque historique* de Gatterer, t. V, VI, VII, et dans le *Recueil de Géographie et de Voyages* [illegible] Halle, 1783, in-8°. On a encore de Giorgi : *Fragmentum Evangelii S. Johannis* [illegible] *thebaicum*, [illegible] traduit en latin; [illegible] 1789, in-4°; — *De Miraculis sancti* [illegible] *reliquiis actorum sancti* [illegible] *fragmenta duo*, [illegible] *nunc primum edita*; Rome, 1793, [illegible] pos duquel on publia à Paris : [illegible] *précieux à la doctrine de l'Église* [illegible] *tique du culte catholique*, [illegible] bliés à Rome, sous ce titre : [illegible] — *De Inscriptionibus Palmyrenis* [illegible] *sao Capitolino* [illegible] *Epistola*; Rome, 1782, in-8°, insérée [illegible] le t. IV du *Museum Capitolinum*; [illegible] 1782; — des lettres sur la [illegible] cœur de Jésus; — des traités sur les [illegible] arabes et syriaques de la Bible; — et [illegible] écrits imprimés dans divers recueils.

[illegible]

Fontani, *Elogio del P. Giorgi*; [illegible] — Fabroni, *Vitæ Italorum*, t. XVIII, [illegible]

GIORGI. *Voy.* GEORGES, rois de G[illegible]

*GIORGINI (*Giovanni*), chimiste italien, né à Carpi (duché de Modène), en 18[illegible]. Il commença ses études au séminaire de Carpi, et les acheva à l'université de Modène, où il fut nommé, en 1847, professeur adjoint à la chaire de chimie. En 1853 il obtint la chaire de chimie au Lycée de Reggio (duché de Modène). Parmi ses nombreux et importants travaux, qui lui ont valu d'être associé à diverses sociétés savantes, nous citerons : *Nuovi metodi di rodurre i metalli* [illegible] *bili e specialmente l'argento*; [illegible]

[illegible]

(daté de 1511) [illegible]

[illegible] et grand travail que 130 ducats.

Les tableaux du Giorgione ont été [illegible] par des graveurs de tous les temps et [illegible] les écoles ; W. Hollar, [illegible] Kessel, [illegible] etc. [illegible] Pietro Luzio Zarato (appelé aussi Morto da Feltre), frà Sebastiano del Piombo, [illegible] Giovanni d'Udine et Francesco [illegible] dit le Moro. A. M. [illegible]

[illegible]

GIUSEPPINO. Voy. Arpino.

GIOTTINO (Tommaso di Stefano, dit le), peintre et sculpteur de l'école florentine, né en 1324, mort en 1356. Élève, et selon quelques auteurs, fils de Stefano de Florence, il s'appliqua à étudier les ouvrages de Giotto, et [illegible]

[illegible] du Giotto. La partie [illegible] de la chapelle avait [illegible] fresques, mais elles sont presque [illegible]. Au bas, dans deux alcôves, [illegible] et *Le Christ* [illegible] deux [illegible] aux côtés de l'autel [illegible] de Bettino de' Bardi, [illegible] le portrait de ce personnage [illegible] au son des trompettes de deux anges [illegible]. On croit que le Giottino [illegible] d'une *Descente de croix* [illegible] à l'église Saint-Ambroise de [illegible] quelques auteurs l'attribuent au [illegible].

On a [illegible] grand nombre de tableaux du Giottino. Une *Descente de croix* à Saint-Remy de [illegible] a été décrite par Vasari et vantée par Lanzi et Baldinucci. Au musée de Brera, à [illegible] un dyptique, il a représenté deux traits [illegible] de saint *Jérôme*. Au musée de Naples [illegible] de lui une *Vierge glorieuse*, et un *Saint* [illegible] *traçant les fondations d'un temple*. [illegible] la Pinacothèque de Munich possède de lui [illegible] très-important, *La Vierge avec saint* [illegible], *saint Laurent*, *saint Julien*, *saint* [illegible], *saint Cyprien et saint Jean Gualbert*.

[illegible] Giottino a laissé quelques morceaux de sculpture qui montrent qu'il ne maniait pas le ciseau [illegible] que le pinceau; il est l'un [illegible] qui ornent l'admirable campanile de la cathédrale de Florence.

[illegible] pour l'art auquel il donnait [illegible] espérances, le Giottino mourut [illegible] à l'âge de trente-deux ans; il fut [illegible] de Sainte-Marie-Nouvelle, près de [illegible] del Martello. Il laissa plusieurs

[illegible] de Giotto [illegible] à [illegible] une grâce et une régula- [illegible] les progrès qu'il fit faire [illegible] à Assise une série de [illegible] représentant la Vie de [illegible] y observe une perfection gra- [illegible] plus de perfection, les phy- [illegible], les mouvements [illegible] naturels. La poésie [illegible] voit le saint fuyant le vice [illegible], selon toute apparence, [illegible] de la peinture allégorique.

[illegible] Giotto parcourut les prin- [illegible], et laissa de grandes [illegible], à Padoue, à Florence [illegible] commencement des [illegible] il les reproduisit sous [illegible] endroits. Ses pein- [illegible] Vatican, où l'on voit des [illegible] *Pierre et de saint* [illegible] de la Vierge Marie et [illegible] être, selon Vasari, [illegible] les plus gracieuses et [illegible] sont encore les fresques [illegible] de la cathédrale de [illegible] chapelles des Franciscains [illegible] réfectoire. Les sujets [illegible] une partie subsiste, [illegible] les *Vies de saint Jean* [illegible] *Jean l'évangéliste*. Dans [illegible] peignit aussi, sur vingt- [illegible] en bois, *La Vie de Jésus* [illegible] *François*. A Pise, il [illegible] des Franciscains, un [illegible] *les stigmates*. Ce ta- [illegible], et de là dans [illegible] Campo-Santo, où Morrona [illegible] état; il est aujour- [illegible] le n° 230. Le Giotto pei- [illegible] au cloître du Campo- [illegible], représentant l'*His-* [illegible] sont au nombre de [illegible]

[illegible] rapporte de Piles, fai- [illegible] toute l'Italie les plus [illegible] les monuments [illegible] chez Giotto; et lui [illegible] de sa main qui pût té- [illegible] celui-ci fit sur du papier [illegible] d'un pinceau, et [illegible] lui dit-il, portez [illegible] que vous l'avez vu [illegible] que je vous demande, [illegible] — Allez seu- [illegible] dis que Sa Sainteté [illegible] » Cet O devint pro- [illegible] pour qualifier un [illegible] *tondo che l'O di* [illegible] de cette anecdote, [illegible] qu'en ces temps-là [illegible] la meilleure part à

l'estime [illegible] peu ou point [illegible].

Boniface VIII [illegible]. En peu de temps, il [illegible] ouvrages de peinture. Il [illegible] mosaïque. On en voit [illegible] portique de Saint-Pierre; [illegible] marchant sur les eaux, [illegible] encore le nom de *La Nave del* [illegible] réparé sous Clément VIII [illegible] piété, par Orazio Manetti, qu'il [illegible] de ce dernier maître.

Après la mort de Boniface VIII [illegible] 1303), Giotto revint dans sa patrie; il la [illegible] en 1305, pour se rendre à Avignon [illegible] pape Clément V, et fit plusieurs [illegible] ce pontife. Il visita ensuite Padoue [illegible] Vérone, où il peignit dans le palais de [illegible] Scala; puis Ferrare, où il retrouva [illegible] Dante, alors exilé. Giotto lui vint en aide [illegible] conduisit à Ravenne; il ne quitta [illegible] près s'être convaincu que son [illegible] trouvé un asile sûr [illegible] Polenta (voy. Dante). Giotto [illegible] excursions; il s'arrêta à Urbino, l'Arezzo, à Faenza, laissant çà et là quelques bons ouvrages. Les seigneurs et les populations le recevaient comme un triomphateur, et il eût été complétement heureux si la mort de l'auteur de la *Divina Commedia* n'était venue remplir de deuil son cœur. Il chercha dans l'art une glorieuse distraction : il travailla successivement pour le prince de Lucques, puis pour Robert, roi de Naples (1325). Il peignit pour le monastère de Santa-Clara les mystères de l'*Apocalypse*, dans lesquels il introduisit des épisodes tirés de Dante. On a couvert en blanc toutes ces fresques au commencement de ce siècle, parce qu'elles rendaient l'église trop obscure. Il y reste pourtant en entier une *Madonna della Gratia*. Giotto fit d'autres peintures dans l'église Santa-Maria-Coronata et dans le château de l'Ovo; mais elles n'existent plus. Il eut pour compagnon de ces travaux un *maestro* Simone, de Crémone, suivant les uns, de Naples selon d'autres. Il revit ensuite Rome et Milan, qu'il enrichit de nouveaux chefs-d'œuvre. Enfin, en 1334, il fut nommé architecte de Florence. Dans cette dernière phase de sa vie, il donna une nouvelle marque de la flexibilité de son génie. Il dirigea la construction de l'église de Santa-Maria-del-Fiore, celle des fortifications de la ville et de l'admirable campanile, monument de style gothique élevé d'après ses plans, et dont les bas-reliefs, dessinés par lui, ont été en partie exécutés de sa main.

« C'est à lui, dit Lanzi, que l'on doit l'art de faire des portraits : c'est par lui que les traits de *Dante*, de *Brunetto Latini* et de *Corso Donati* nous ont été transmis. » Cet éloge est trop absolu; d'autres peintres avant Giotto

[illegible] — [illegible] jurisconsulte [illegible] avoir suivi les cours [illegible] docteur en droit [illegible] chaire de droit [illegible]. Le cardinal-évêque de [illegible] professer dans cette [illegible] Bologne put le retenir cette [illegible] en 1547 le [illegible] les offres les plus [illegible] la jurispru[illegible] Giovanetti [illegible] lui accor[illegible], Giovanetti [illegible] de l'empereur Ferdinand [illegible], il resta dix-sept ans en [illegible] en Italie pour mettre [illegible] famille. Les magistrats [illegible] alors, avec les [illegible] la chaire [illegible] la première [illegible] de ses auteurs [illegible] l'effet, il remercia [illegible] les honneurs qu'il avait [illegible] de son libre. Il revint [illegible] compatriotes cherchèrent [illegible] un peu cavalière [illegible] retourner auprès d'eux, [illegible] emplois honorifiques. [illegible] en cette [illegible], la postérité ne peut en [illegible] aux contemporains de [illegible] de droit publiés par [illegible] de la science; la liste [illegible], *Tractatus illustrium [illegible]* [illegible] Giovanetti a aussi écrit [illegible], qui peuvent [illegible]. On a de lui en manus[illegible] Impériale de Paris, une [illegible] avait commencé une his[illegible] souverains pontifes; plu[illegible] se rapportent à ce sujet, [illegible], à la suite de [illegible]

E. G.

[illegible] *Hist. Ital.*, t. VII, part. II.

[illegible]), jurisconsulte et [illegible] 1er juin 1787, à Orta [illegible] à Novare, le 22 jan[illegible], chirurgien en répu[illegible] remarquer comme l'un [illegible], à l'époque de la [illegible] Cisalpine. Sa mère, [illegible] à Novare, secré[illegible] chez lui son jeune [illegible] ses premières études [illegible]. Après ses cours de [illegible] passa à l'uni[illegible] les lois, et en 1807 [illegible] docteur en droit.

[illegible] Au bout de [illegible] ouvrage sur l'état civil [illegible] qui contribua à lui [illegible] public. En 1810 il [illegible] du procureur [illegible] et peu de temps [illegible] Giovanetti [illegible] Autrichiens en Italie, en 1820 [illegible] il rentra à Novare, [illegible]. Son talent, ses connaissances [illegible] droit, sa grande [illegible] furent bientôt regardés [illegible] éminent du Piémont. [illegible]

En 1830 il fit imprimer son *Commentaire des Statuts novarais*. Cet ouvrage a été générale[illegible] regardé comme un [illegible] de la jurisprudence avec l'[illegible]. Dans un rapport [illegible] à l'administration des [illegible], Giovanetti s'attacha à prouver l'utilité, pour [illegible], d'abolir les taxes sur [illegible] naires), [illegible] écrit, publié en 1833, [illegible] parmi les économistes distingués de l'Italie. [illegible] plus tard (1834) Giovanetti publia [illegible] vrage *Sur la libre exportation de la soie grège du Piémont*, dans lequel il traita [illegible] rité la grande question du tarif des [illegible] et de la liberté du commerce. Le [illegible] miste Romagnosi appelait ce travail « [illegible] gistral ». Il a eu en peu de temps une seconde édition, corrigée et augmentée, dont le ministre de l'intérieur paya les frais. Malgré cela, tous ceux qui profitaient du monopole [illegible] santé, comme toujours et partout, parvinrent à empêcher la réalisation du projet, et le conseil d'État décida qu'il ne serait rien changé aux règlements existants. [illegible]

Dans une solennité pour l'inauguration d'une maison d'industrie pour les pauvres, fondée par Gaudence de Pagave, qui eut lieu à Novare en 1836, Giovanetti prononça l'éloge du fondateur. Écrit avec élégance, cet éloge est parsemé de réflexions sages et éminemment philanthropiques. Indépendamment de ces divers écrits, il publia plusieurs de ses discours ou harangues, très-estimés parmi les avocats, et fit pour les journaux des articles d'économie politique, [illegible] logie ou de morale pratique. [illegible] ne connaissait aussi bien que lui la législation sur les eaux, c'est-à-dire les droits que l'État, les communes ou les propriétaires peuvent avoir réciproquement sur les eaux destinées à l'irrigation. Sur sa réputation, si justement acquise, M. de Mornay, inspecteur général de l'agriculture en France, en 1843, s'étant rendu en Piémont, consulta Giovanetti sur cette matière, et l'invita à écrire un projet de législation, car la question venait d'être portée devant les chambres françaises. Au bout de vingt-et-un jours Giovanetti lui envoya un ouvrage, en [illegible]

[illegible] (Fra), religieux de l'ordre [illegible], architecte, peintre et graveur, né à [illegible] vers 1480, travaillait encore en 1512. [illegible] de la perspective; ses principales [illegible] sont [illegible] ; — la [illegible] groupe représentant un enfant et [illegible].

[illegible] eut un frère, nommé [illegible], peintre et graveur ; les principales de son œuvre sont : une Madone [illegible] l'Enfant-Jésus ; — La Sainte Famille ; — La Flagellation ; — Hercule et Antée ; [illegible] Nymphe et un Satyre. E. B—n.

[illegible] Dictionnaire. — [illegible], Dictionnaire des Peintres.

[illegible] (Ser), auteur italien, vivait au [illegible] siècle. On n'a aucun détail biographique [illegible], dont on ne connaît même [illegible] Giovanni Fiorentino (ser Jean [illegible]). On voit par le préambule de ses [illegible] qu'il les commença en 1378, et qu'il écrivait [illegible] Dovadola, [illegible], une vallée, de la [illegible] à neuf milles de Forli. Comme il se [illegible] dans son ouvrage attaché à la cour de [illegible] qu'il était exilé, et que [illegible] exilé à Dovadola [illegible] joint à son nom, [illegible]. On a de Giovanni [illegible] nouvelles, intitulé : Il Pecorone, [illegible], cinquante nouvelle; [illegible] édition donnée par Louis

[illegible]

à Padoue [illegible]
cette ville [illegible]
revinrent à [illegible]
années que [illegible]
exécuta un [illegible]
fit [illegible]
1498 [illegible]
Mort, qu'il [illegible]
publics. Vers [illegible]
venir à Rome [illegible]
le dôme [illegible]
réputation [illegible]

Le [illegible]
méritent [illegible]

[illegible] *Frà Angelico au Dôme* [illegible]

[illegible] vie du Masaccio que Frà [illegible] à la vue de ses ouvrages; [illegible] avoir quelque influence sur [illegible] du peintre de Fiesole, [illegible] quinze ans avant le Masaccio, [illegible] ouvrages tiennent plus de l'école [illegible] manière du Masaccio. Nous [illegible] indices concourent plutôt à [illegible] eut pour maître Gherardo [illegible]

[illegible] il s'adonna d'abord à la mi[illegible] il comprit qu'il était appelé [illegible] vaste carrière et à aborder [illegible] Ses premiers ouvrages à [illegible] dans Sainte-Marie-Nouvelle, [illegible] aujourd'hui; et c'est dans le [illegible] que l'on doit aller étudier [illegible] de Médicis, père de la [illegible] l'église et le couvent; il [illegible] à Frà Angelico. Dans le [illegible] Saint-Antonin, nous trou[illegible] *Christ; Le Christ ap*[illegible] *Dominique et à son com*[illegible] *Saint Thomas d'Aquin;* [illegible] faisant le signe du si[illegible] de l'une des galeries, un [illegible] *saint Benoît à ses pieds;* [illegible] sublime. Dans la salle du [illegible] cloître est la plus im[illegible] du maître, *La Passion.* [illegible] comprend vingt-trois grandes [illegible] le Christ; à droite sont [illegible] de la croix, les saints [illegible] religieux, saint Do[illegible], saint Augustin, saint [illegible], saint Benoît, saint Ro[illegible] de Sienne, saint Paul, [illegible] Pierre martyr, et saint [illegible] les trois Maries soute[illegible] saint Marc, saint Cosme, [illegible] Laurent. La tête de saint [illegible] le portrait du sculpteur [illegible] Giovanni da Fiesole, et [illegible] de la Passion, dans [illegible], sont des figures de [illegible] au-dessus, enfin, est une [illegible] de l'ordre des Domi[illegible] portraits des dix-sept reli[illegible] illustré cet ordre. Toutes [illegible] conservées. Dans [illegible] un *Saint Dominique* [illegible] *Christ*; presqu'en face [illegible] surtout par la tête, [illegible] Dans la cellule habitée [illegible] par le religieux qui [illegible], est une *Descente* [illegible] composition bizarre. [illegible] une sorte de grotte, [illegible], qui dans sa chute [illegible] un gros chat noir.

Dans l'une [illegible] couronnée [illegible] blanc et de majesté [illegible] triarches, ayant Adam à leur tête [illegible] rencontre. Dans une autre cellule [illegible] *dans sur un trône, entourée de plusieurs saints.* Dans une autre cellule, [illegible] peint *Les Saintes femmes au tombeau du Christ*, et au-dessus *Jésus-Christ* [illegible] ciel; enfin, dans une troisième cellule, [illegible] le *Couronnement de la Vierge* en présence de *six saints prosternés.* Le Christ et la Vierge, habillés de blanc, sont assis, et Raphael n'eût point désavoué ce groupe; la tête de la Vierge est surtout digne de son divin pinceau; les saints seuls participent encore de la raideur des peintures du quinzième siècle. Enfin, dans d'autres cellules, nous trouvons encore la *Trahison de Judas*; le *Baptême de Jésus-Christ*; une *Adoration des Mages.* Frà Angelico a peint aussi à Florence, dans le premier cloître de la Badia, une demi-figure *de Saint Benoît faisant le geste d'imposer silence.* Cette peinture est fort endommagée; cependant, la tête du saint est encore très-belle et d'un style avancé.

L'auteur de l'Histoire du dôme d'Orvieto et, d'après lui, le P. della Valle placent en 1447 les travaux dans cette église de Frà Angelico et de son élève Benozzo; il y a erreur évidente. D'abord, il est positif que Frà Angelico mourut en 1455; il est également certain qu'il ne fut appelé à Rome par Nicolas V qu'après avoir peint à Orvieto; or Nicolas V n'est monté sur le trône qu'en 1447, et est mort en 1455. Ce dut être vers la première de ces époques que Frà Angelico et Benozzo travaillèrent à Orvieto. Frà Angelico commença à la voûte de la chapelle de la Madonna di San-Brizio les prophètes, qui furent achevés par Luca Signorelli. La plus remarquable de ces figures est celle de Moïse. Les fresques ont été gravées dans la *Storia del Duomo d'Orvieto.*

Tant et de si beaux travaux portèrent jusqu'à Rome la renommée de l'humble religieux de Saint-Marc. Nicolas V, grand protecteur des arts, l'appela au Vatican, et lui fit peindre une petite chapelle qui lui servait d'oratoire particulier. Cette chapelle existe encore, quoique plusieurs auteurs, tels que Tajà, Pistolesi, etc., aient avancé qu'elle avait été détruite par Paul III. Ce fut une autre chapelle, dédiée au saint-sacrement, celle où Frà Angelico avait peint pour Eugène IV divers sujets du Nouveau Testament, qui fut démolie par ordre de Paul III, pour redresser des escaliers.

La chapelle de Nicolas V, contiguë aux *Stanze* de Raphael, présente sur trois côtés des fresques disposées sur deux rangs; des sujets tirés de l'histoire de saint Étienne occupent le rang supérieur; au-dessous sont des traits de la vie de saint Laurent. A droite de la composition représentant *Le pape saint Sixte conférant à saint*

[illegible]

Frà Angelico, mort à soixante-huit ans, fut enterré dans l'église de la Minerve, qu'il avait enrichie d'une belle annonciation. Une tombe lui est consacrée, portant cette inscription :

> Non mihi sit laudi quod eram velut alter Apelles,
> Sed quod lucra tuis omnia, Christe, dabam,
> Altera nam terris opera extant, altera cœlo.
> Urbs me Joannem tulit Etruriæ.

On trouve dans les ouvrages de Frà Angelico une variété d'attitudes, une douceur, une vivacité d'expression, une beauté telle que Vasari a dit avec raison que ses saints et ses anges ne pouvaient être autrement dans le ciel. Les attitudes sont modestes, les têtes respirent la candeur et la piété; partout on voit que la foi guidait son pinceau; on comprend qu'il ne les ait jamais pris sans avoir adressé sa prière au ciel, et qu'il n'ait jamais peint un Christ sans le baigner de ses larmes. A cette piété même il doit une des principales qualités qui distinguent ses fresques; jamais il ne retouchait une figure, croyant que Dieu avait guidé sa main, et qu'il devait laisser intact ce qu'il regardait comme le produit de l'inspiration divine.

Il forma plusieurs élèves, dont les plus connus sont Benozzo Gozzoli, Domenico di Michelino et [illegible].

Voici la liste des principaux tableaux de Frà

[illegible]

[illegible] ). *Voy.* Franzonis. [illegible]-GIOVANNI. *Voy.* Man[illegible]

[illegible] (*Giacomo-Maria*), peintre [illegible], né à Bologne, en [illegible], en 1717. Il fut élève d'A[illegible] [illegible] plus célèbres des ouvrages des [illegible] qu'il étudia avec persévérance. [illegible] quelques travaux de pein[illegible] [illegible] tout à coup le pinceau, déses[illegible] lutter avec des concurrents de [illegible] et Marcantonio Fran[illegible] [illegible] entièrement à la gravure [illegible]. Les principales pièces [illegible] les *peintures* du cloître de [illegible], d'après Louis Carrache et [illegible]; — la coupole de l'église [illegible] d'après le Corrège, 12 feuil[illegible] [illegible], d'après le même; — [illegible] d'après Louis Carrache, et *La* [illegible] *communion aux Apôtres*, [illegible] Franceschini. Ses gravures [illegible] du nom de leur auteur [illegible] ou Joaquinus. Une grande [illegible] partie de sa vie; il fut [illegible] de reproduire par [illegible] de médailles; il en [illegible] grande fidélité deux mille, [illegible] accompagnés d'un texte [illegible]. E. B—n.

[illegible], *Abecedario* [illegible], *Dictionnaire bio*[illegible]

[illegible], peintre de l'école [illegible] à Rome dans la première [illegible]. Il y a peint à fresque [illegible] Clément, au-dessus de [illegible], *Le Christ avec les* [illegible] Apôtres colossales, de [illegible] bien drapées.

E. B—n.

[illegible] — Ticozzi, *Dizionario*. — [illegible]

[illegible] ), érudit italien, [illegible], à [illegible] (Pouille); [illegible] 1806. Entré de bonne [illegible], il fut envoyé [illegible] la direction de la [illegible] de la suppression des [illegible], et on lui confia une [illegible] ne sortait guère de chez [illegible] : son carac[illegible] [illegible] la société. Tout [illegible] à l'étude des lettres, [illegible], tels que les [illegible], le consultaient [illegible] de l'antiquité, qu'il [illegible] poésies latines sont très[illegible] [illegible]; inscriptions latines [illegible] cachet de grandeur [illegible] de l'antiquité. Malgré [illegible] était d'une modestie [illegible] mais eurent beaucoup

de [illegible] travail, plein de [illegible] cité d'Aveja, il [illegible] parfait. Ses ouvrages sont: *T. Livii* [illegible] *tum* [illegible]; Rome, 17[illegible] trouvé ce morceau inédit [illegible] palimpseste du Vatican; — *Dissertazione* [illegible] *città di Aveja*, ne' *Vestini*; Rome, [illegible] — *Epigrammatum libellus*; Naples, [illegible]. Dans ce recueil, publié par [illegible] de Giovenazzi, se trouvent aussi plusieurs pièces de divers poëtes latins du seizième siècle. Giovenazzi a laissé beaucoup d'ouvrages en manuscrit; les principaux sont: Des *Commentaires sur* [illegible] *et sur Catulle*, sur les *Œuvres de saint Paulin*, sur le *Commonitorium* de Vincent de Lérins, sur les *Inscriptions concernant* [illegible], et enfin sur tous les *Poëtes chrétiens*; il avait déjà rassemblé beaucoup de matériaux pour une nouvelle édition de ces poëtes. [illegible]

Cancellieri, [illegible]; [illegible], *Storia dell' Università di Napoli*; [illegible], *Storia della Letter.*, [illegible]

GIOVENE (*Joseph-Marie*), savant italien, né à Molfetta (Pouille), le 23 janvier 1753, mort dans la même ville, le 2 janvier 1837. Il commença ses études dans le collége des Jésuites de Molfetta, où il fut reçu novice à l'âge de treize ans, et alla les achever à Naples. Il se lia d'amitié avec G. Saverio Poli, et conçut dans la société de ce savant professeur la plus vive passion pour les sciences. Tout en faisant son droit, il étudia sous la direction de Poli la physiologie et l'anatomie. De retour à Molfetta, Giovene, qui portait déjà le costume ecclésiastique, reçut le sous-diaconat des mains de son oncle Orlandi, évêque de cette ville. Il devint ensuite chanoine de Molfetta, et, en 1781 vicaire général de ce diocèse. Ses fonctions ecclésiastiques ne l'empêchèrent pas de cultiver les sciences avec une ardeur qui fut plusieurs fois couronnée de succès. Ainsi en parcourant avec l'abbé Fortis les montagnes de la Pouille, il découvrit un gisement de nitre dans la carrière de Pulo près de Molfetta. Les ouvrages de Giovene sont fort nombreux, et touchent à presque toutes les parties des sciences physiques et naturelles; ils manquent d'originalité et de profondeur, mais ils attestent beaucoup d'instruction et de jugement. En 1804, après la mort de l'évêque Antonucci, dont il était le grand-vicaire, il aurait voulu vivre dans la retraite, pour vaquer plus librement à ses études favorites; mais ses supérieurs ecclésiastiques le nommèrent vicaire apostolique de Lecci. Il était revenu à Molfetta depuis 1818, lorsque pendant la courte révolution de Naples il fut élu député au parlement. Cet incident politique fut le dernier événement notable de sa vie, qui dès lors s'écoula tout entière à Molfetta, dans une douce et studieuse retraite. On a de lui : *Lettera al signor abbate Fortis, intorno alla nitrosità naturale della Puglia*;

[illegible] 1783, [illegible] — [illegible] 1783, in-8°; — [illegible] *Fondata*, 1793, in-8°; — [illegible] 1794, in-8°; — [illegible] *nel Nord*, [illegible] Naples, 1810; — [illegible] Naples, 1825, in-8°; — *Vita* [illegible] Naples, 1836, in-8°. Outre ces ouvrages, Giovene a donné un grand nombre de mémoires dans divers recueils scientifiques de l'Italie, savoir : dans les *Opuscoli scelti di Milano* : *Discorsi meteorologici-campestri* : ces discours, au nombre de neuf, ont été insérés dans les vol. XIII-XX; un dixième a paru dans le *Giornale letterario di Napoli*, vol. XCIX-C; — *Memoria sulla pioggia rossigna*; vol. XXII; — dans les *Memorie della Società Italiana di Modena* : *Osservazioni elettro-atmosferiche* [illegible] *paragonate*; vol. VIII; — *Appendice alle suddette ove si ragiona delle aurore boreali*; t. IX; *De' prognostici* [illegible] *delle annate*; t. X; — *Lettera sopra alcune rose prolifere*; t. XI; — *Prospetto comparato della pioggia della Puglia*; t. XII; — *Sopra la caduta delle foglie degli alberi in autunno*; t. XIII; — *Notizia d'un banco di tufo lacustre in riva al mare nelle vicinanze di Trani nella Puglia*; t. XIV; — *Sull' Argonauta Argo del Linneo*; ibid.; — *Descrizione storica della coccinigla dell' ulivo*; ibid.; — *Notizie geologiche e meteorologiche della Japigia*; t. XV; — *Delle Cavallette pugliesi*; ibid.; — *Sulle due Puglie, Peucezia e Daunia, e della provincia di Principato citra*; t. XIX; — *Di alcuni* [illegible] *di Puglia*; t. XX; — dans la *Nuova Scelta d'Opuscoli* de Milan : *Osserv.* [illegible] *meteorologiche*, t. X; déjà publié sous le titre de *Lettera al... sig. Thouvenel sui d'alcuni fenomeni fisici della Puglia*, dans les *Mémoires sur l'aérologie*; Paris, 1806; — dans la *Bibliotheca cattolica* de Naples, 1837 : *Dissertazione sul sagramento della penitenza.*

[illegible], *Biografia degli Italiani illustri*, t. VI.

GIOVENONE (*Girolamo*), peintre de l'école [illegible], né à Verceil, vivait à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième. Il fut le premier peintre de cette ville qui ait fait sortir la peinture de la barbarie. Deux de ses tableaux, à l'église Saint-Paul, portent les dates de 1514 et 1516. Aux Augustins de la même ville, on voit de lui un Christ

[illegible] Milan, 1844; [illegible] della [illegible]; [illegible] degli usi e di[illegible]; [illegible] della presente [illegible]; [illegible] — [illegible] in Occidente; [illegible] dei Longobardi; [illegible] Storico-critico sul [illegible], sans nom d'auteur; [illegible] Biblica; Turin, [illegible] Turin, 1853; [illegible] ouvrage est encore un [illegible] premiers volumes [illegible] quatre autres [illegible] à Turin; — L'Austria [illegible]. Ce dernier ouvrage a été [illegible] Camille Lebrun.

G. VITALI.

[illegible], historien et poëte italien, [illegible] famille de ce pays, [illegible] il écrivit beaucoup, sans [illegible] lui-même. Les [illegible] toutes ses [illegible], nous [illegible] était prodigieuse. La [illegible] qu'il connaissait [illegible] anciennes et modernes; [illegible] et l'astronomie ne [illegible], qu'il versifiait et qu'il [illegible] le latin, le grec, qu'il [illegible] Milan, aux leçons de [illegible], et l'arabe. Be[illegible] enfants, parmi les[illegible] Paul le jeune, et Jules, [illegible] recueilli avec de grands [illegible] de Côme. On a de [illegible] 1629, in-4°; [illegible] le tom. IV du Thesaurus [illegible]; — De Venetis [illegible] (sans lieu ni date). Parmi [illegible] un livre sur l'immortalité [illegible] sur la société; sont [illegible], pleines d'érudition, [illegible] savants et gens de lettres [illegible]. Benedetto Giovio a col[illegible] de Vitruve donnée [illegible] architecte mila[illegible] Galeazzo intitulé: De [illegible] 1530; Strasbourg, [illegible] puisé des détails [illegible] écrivains mila[illegible] Benedetto Giovio [illegible] Lancinus, [illegible] d'un poëme des[illegible] XII [illegible], [illegible] intitulé: Surge, [illegible]. Argelati promet[illegible] de toutes ces [illegible] lettre de Philippe [illegible] de l'oubli.

Paolo Giovio, Elogia [illegible] p. [illegible]. — Argelati, [illegible] Mediol., 1745. — [illegible] — Tiraboschi, Storia della letteratura [illegible]. — G.-B. Giovio, Elogio di [illegible], in-8°.

GIOVIO (Paolo), Jovius, en français Paul Jove, historien italien, né à Côme (Lombardie), le 19 avril 1483; mort à Florence, le 11 décembre 1552. Il était encore enfant quand il perdit son père; [illegible] son frère aîné, Benedetto, l'heureuse direction de sa jeunesse et ses premières connaissances. Après un cours régulier d'études, qu'il suivit à Pavie, la médecine comme ses [illegible]. Il s'y distingua à peine, et Gallo [illegible] le déclare dans une de ses lettres un « médecin de premier ordre (primi nominis medicus) ». Mais quoi qu'en dise un livre de Prosper Mandosio (publié à Rome, vers 1696) sur les médecins des papes, Giovio ne se rattacha jamais à ce titre. [illegible] d'autres goûts, que Benedetto avait provoqués lui-même en montrant à son frère ses écrits sur la ville de Côme et la Suisse, le déterminèrent à quitter la médecine; il se fit historien, et de ce moment a daté sa fortune. Paul Jove entreprit de raconter dans un ouvrage latin qui l'a rendu célèbre tous les faits importants de son époque. Un premier volume était achevé quand l'auteur se rendit à Rome. Introduit auprès de Léon X, il lut quelques fragments en sa présence, et sut le charmer à ce point que le pontife aurait affirmé hautement, si l'on en croit la tradition, ne connaître pas après Tite-Live d'écrivain plus élégant. La mort de Léon X ruina les espérances que Jove fondait sur la protection du pape; cependant il reçut du successeur de Léon X un canonicat à l'église cathédrale de Côme. Clément VII lui donna un logement au Vatican, et le créa successivement prélat assistant, prieur de la commanderie de Saint-Antoine à Côme et, le 13 janvier 1528, évêque de Nocera. Jove demanda plus tard à Paul III l'évêché de Côme. Mécontent des refus qu'il eut à subir, il quitta Rome, sa demeure depuis trente-sept années, et se rendit à Florence, où trois ans après il mourut. On l'enterra dans l'église ducale de Saint-Laurent, et sur la pierre tumulaire on écrivit ces mots:

> Hic jacet, heu! Jovius, Romanæ gloria linguæ,
> Per cui non Crispus, non Patavinus, erat.

Un autre mausolée lui fut érigé depuis, en 1574, dans le cloître de la même église, avec sa statue en marbre, qu'exécuta l'illustre sculpteur François de San-Gallo.

Malgré sa réputation, Paul Jove a démérité de la postérité. Sa plume appartenait à qui aurait

[illegible]

[illegible] 1552, in-fol., et Paris, [illegible] Bellefores[illegible] [illegible] harangues que [illegible] l'histoire de Jove [illegible] *Harangues militaires* [illegible] capitaines, etc., Paris, 1575 [illegible] — *Lettere volgari di M. Paolo Giovio* [illegible] *Domenichi*, [illegible] principales sont adressées [illegible] roi Henri II, [illegible] au connétable de Montmorency, [illegible] aux cardinaux Farnèse et de [illegible] Colonne, etc.; — *Ragionamento di Paolo Giovio sopra i motti e disegni d'arme e d'amore volgarmente chiamati imprese*, [illegible] *corso di Girolamo Ruscelli*, [illegible] *stesso soggetto*, Venise, 1556, in-8°; [illegible] cet autre titre : *Dialogo dell' imprese militari e amorose di P. G. e di Gabriel Simeoni*, [illegible] *ragionamento di Lodov. Domenichi*, [illegible] 1574, in-8°; — *Pauli Jovii Descriptiones*, [illegible] *quot exstant*, [illegible] 1571, in-8°. Les articles qui se trouvent [illegible] recueil sont : 1° *Descriptio Britanniae, Scotiae, Hiberniae et Orchadum*. L'éditeur [illegible] cet opuscule deux écrits de Georges Lily sur les rois et les savants de la Grande-Bretagne; — 2° *Moscovia, in qua situs regionis*, [illegible] *incognitus, religio gentis, mores, etc.*, [illegible] *sime referuntur*; — 3° *Descriptio Larii lacus*, impr. d'abord à Venise, en 1559, in-4°, et dédiée à Fr. Sfondrati; — 4° Le *De Romanis piscibus libellus*, dont nous avons parlé ci-dessus. — On a réuni à différentes reprises les œuvres de Paul Jove, sous ce titre : *Opera omnia*. La [illegible] édition a été donnée à Bâle, en 1578, in-fol., 2 tom.

Louis Lacour.

Basil.-Joh. Heroldus, [illegible] — Bodinus, [illegible] — [illegible] — Vossius, *De Arte Histor.*, [illegible] — [illegible] *Velut.* [illegible] fol. [illegible] — [illegible] — J. Lipsius, [illegible] — [illegible] Imperialis, *In Museo historico*, [illegible] — [illegible] Giovio, *Elogio di M. Paolo Giovio*, [illegible] dène, [illegible], in-8°. — Balzac, *Lettre IX à Chapelain*, l. III, p. 116. — J. A. de Thou, *Hist.* [illegible] (éd. Londres, 1734, in-4°). — Teissier, *Élog. des Savants* (éd. d'Utrecht, 1697, in-12), t. I, p. [illegible] — Bayle, *Dict. hist.*, art. *Jove*. — Niceron, *Mém.* [illegible] t. XXV, p. [illegible].

* GIOVIO (*Giulio*), [illegible] italien, neveu du précédent et troisième fils de Benedetto, [illegible] vers la fin du seizième siècle. Il ne partagea pas le goût exclusif de sa famille pour les belles-lettres; cependant il [illegible] dans plusieurs de ses travaux historiques. L'*Histoire* [illegible] *porte*, notamment, lui demanda des recherches [illegible] quelques traités de controverse, [illegible] vés dans les archives de sa maison, l'un [illegible]

[illegible] du pape, le [illegible] de Ferrare, et [illegible] à son éducation [illegible] il se [illegible] d'en écrivant [illegible] pas à [illegible] pour l'Italie. Paul Jove le [illegible] de lettres et [illegible] Giovio, conservait [illegible] la plupart des [illegible] qui ornent les portraits [illegible] l'ancien sont [illegible] D'autres [illegible] l'ouvrage intitulé : [illegible] Florence, 1750.

Louis LACOUR.

[illegible] — P. Giovio, [illegible] — G.-B. Giovio, [illegible] de La [illegible]

[illegible] (*Francesco*), poète italien, frère du [illegible], vivait dans la première moitié du dix-[illegible] siècle. Il occupa des charges élevées dans la magistrature de son pays. Son fils lui a [illegible] dans plusieurs de ses livres, et a [illegible] pièces de vers dont il le dit [illegible] l'esprit qui les a dictées n'est plus [illegible] et l'on perdrait son temps à les tirer des [illegible] elles sont ensevelies.

Louis LACOUR.

[illegible]

[illegible] (*Giovanni-Battista*, comte), poète et historien italien, fils du précédent, né à Côme, le [illegible] décembre 17[illegible], mort au commencement de [illegible] siècle. Il se livra tout entier, à l'exemple de ses ancêtres, aux plaisirs de l'étude, et produisit [illegible]. Sa bibliothèque et [illegible] de sa famille lui servirent beaucoup [illegible] regrette qu'il ne les ait pas [illegible] qu'il n'ait pas publié [illegible] dont son oncle, le comte [illegible], avait pendant longtemps

[illegible] y faire une réponse, [illegible] Costar, sans [illegible] composa sous main la [illegible] de M. de Voiture, qu'il [illegible] et signées à loisir [illegible] qu'après la pu[illegible] ouvrage de Costar : Les [illegible] Voiture, etc., que Girac, [illegible] enfin à faire paraître une [illegible] en français, mais en [illegible] de latinismes, où il re[illegible] qu'elles s'étaient passées : [illegible] un combat que je n'ai [illegible] de la plus présente [illegible] sur quelque ennemi [illegible] de contestation, le défi [illegible] et mon adversaire [illegible] triomphe à la vue du [illegible] ce n'était qu'à [illegible] avait écrit sa Disser[illegible] en public; Costar [illegible] de cette pièce, avant [illegible] été imprimée, et ne fut [illegible] de la donner au public. [illegible] la Réponse, Girac [illegible] son adversaire et re[illegible] avait reprochés à Voi[illegible] attaquait à Costar lui[illegible] tout en ayant plus de [illegible] avait commis bien des [illegible]. Dès lors le combat [illegible] personnel, et il [illegible] qu'il avait conservé [illegible] des deux hommes qui [illegible] cette lutte, aucun [illegible] avait suivi Voiture [illegible] de 1654. Cos[illegible] quarto, dont l'un con[illegible] la Suite de la [illegible] trouva tout simple [illegible] interdiction et saisie [illegible] Girac se préparait à [illegible] la bouche pour [illegible] qu'on l'attaquait [illegible] servit au contraire [illegible] qu'il se sentait [illegible] fut imprimée [illegible] de la mort de [illegible] Paris que quatre ans [illegible] différent. L'auteur, [illegible] la moindre me[illegible] de Voiture et de [illegible] et corps à corps [illegible] hérissé de cita-

[illegible] Costar [illegible] et de [illegible] termine ainsi : [illegible] « Que M. Costar a fait [illegible] M. Costar ressemble [illegible] — Que M. Costar [illegible] — Que M. Costar a quantité [illegible] le neveu de M. Costar. — Que M. Costar [illegible] les ordures. — Que M. Costar est un plagiaire, etc. » Des deux côtés il y avait beaucoup plus d'injures que de raisons; mais, malgré les intempérances de plume de Girac, ce fut Costar qui alla le plus loin de ce côté. Voici, par exemple, un curieux passage, extrait de la *Suite de la Défense de M. de Voiture*. « Mais Girac pourrait bien s'attirer quelques [illegible] de gentilshommes s'il passait des troupes par Angoulême; et je m'étonne que lui, qui ne [illegible] trop aux intérêts et qui [illegible] ses affaires, ne se souvienne plus du capitaine qui lui dit, il y a deux ou trois ans : « Encore [illegible] M. le marquis de Montausier, l'empêcha [illegible] compagnie d'aller chez vous; mais c'est à la charge qu'à l'avenir il ne vous arrivera plus d'écrire contre Voiture, etc. » Dans cette querelle, Girac eut incontestablement la supériorité du savoir, du bon sens et même de la critique; mais Costar maniait plus adroitement la langue et la plaisanterie. On ne comprend plus guère aujourd'hui le bruit qu'ont fait ces écrits, fort médiocres et ennuyeux : ils ont perdu tout leur intérêt en dehors des passions du moment. V. Fournier.

Balzac, *Lettre du 15 juin* [illegible]. — Gui-Patin, *Lett. du* [illegible] *oct.* [illegible]. — Ch. Sorel, *Biblioth. franç.* (*Des Lettres de M. de Voit.*). — *Ménagiana.* — Chevreau, *Œuvres mêlées.* — [illegible], *Gall. orient.* — Bayle, *Dict.*, [illegible]. — Sainte-Beuve, *Une petite Guerre sur la tombe de Voiture* (dans l'*Athen.* du 5 janv. [illegible]).

GIRAC (*François* BAREAU DE), prélat français, né à Angoulême, en 1732, mort le 29 novembre 1820. Destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, il fut nommé, à sa sortie du séminaire, successivement vicaire général du diocèse d'Angoulême, doyen de la cathédrale, et député par la province ecclésiastique de Tours à l'assemblée du clergé de 1765. La droiture de sa conduite, l'esprit de conciliation dont il ne cessa de donner des preuves, l'appelèrent bientôt (1766) à l'évêché de Saint-Brieuc, et trois ans après à celui de Rennes, où il resta jusqu'à la révolution. Le reproche généralement fait à cet évêque d'avoir usé de l'influence que lui donnait sa qualité de président des états pour obtenir l'adjonction de l'abbaye de Saint-Méleine à son évêché, qui était déjà des revenus considérables, des abbayes de Saint-Evroul et de Froidmont, trouve une excuse dans le souvenir de ceux qui n'ont pas oublié que cette cumulation de bénéfices servit à secourir les nombreux pauvres du diocèse, à fonder ou améliorer des établissements utiles, et enfin à subvenir aux grandes dépenses qu'imposait à l'évêque

[illegible] Giraldi, quoiqu'il [illegible] [illegible] de la mort. [illegible]

[illegible] la mythologie. Les [illegible] [illegible] une érudition [illegible] [illegible] des anciens, les [illegible] [illegible] de l'Europe et [illegible] précéda l'utile mesure [illegible]

[illegible] 1512, in-4°; [illegible] [illegible] les *Opuscula* [illegible] [illegible] in-8°; — *Poemata*, [illegible], dont on donna [illegible]

[illegible] *Historia de Diis Gentium* [illegible] [illegible] *De Vita et Operibus* [illegible] [illegible] 1548, in-8°. [illegible] [illegible] se trouvent placées les [illegible]

[illegible]

[illegible] Fuir de sa patrie [illegible]
Ferrare. [illegible]
doit sa réputation à une t[illegible]
l'*Orbecche*, rep[illegible]
première fois en 1541. Quelq[illegible]
a laissés témoignent de l'impression
cette œuvre : *Che la* [illegible]

[illegible] *Orbecchi* ( [illegible]
[illegible]

[illegible]

*super Imitatione Commen-* [illegible]

[illegible]

[illegible] Bourguignons [illegible]
[illegible] *Bourguignons*) [illegible]
[illegible] A. Paris [illegible]
[illegible] n'y a pas [illegible] que [illegible]
[illegible] le roi d'un [illegible]
[illegible] édité, après [illegible]
[illegible] à Cologne. Il passa sa [illegible]
[illegible] et mourut peu [illegible]
[illegible] de ses contemporains [illegible]
[illegible] grands éloges [illegible]
[illegible] en philosophie et en [illegible]
Il ne reste rien de ses [illegible]

G. B.

[illegible] t. XIV, p. [illegible]

[illegible] érudit français [illegible] vers le commencement [illegible] mort vers 1583. Il s'occupait [illegible] et passait tout son temps [illegible] bibliothèque. Ses ouvrages [illegible] *Juris, sive, [illegible]* [illegible] *per tabulas juxta* [illegible] Lyon, 1551, in-4° ; ce [illegible] scientifique, est fort rare ; [illegible] *de l'Art et de la* [illegible] *de la pierre philo-* [illegible] in-12 : c'est la traduction [illegible] Bacon. Dans une lettre [illegible] Girard met en doute la [illegible] un adepte de [illegible] répandre dans un opuscule [illegible] intitulé : *De la Transfor-* [illegible] Paris, 1581 ; — *Des choses* [illegible] *où il est traité des* [illegible] *des puissances de l'âme et* [illegible] traduit de l'italien du [illegible] 1557, in-8° ; — *L'Amnoeque-* [illegible] traduit du latin ; Lyon, [illegible]

E. G.

[illegible] de Bourgogne, t. I.

[illegible] poète latin et jurisconsulte, [illegible] mort en 1586. Sa famille [illegible] de hautes charges dans la [illegible] ce qui a trompé Jurain, [illegible] après lui, que l'auteur [illegible] originaire de cette ville. [illegible] et y fut reçu docteur [illegible] *Oratio in gloriæ he-* [illegible] Girard avait l'es- [illegible] des admirateurs et des [illegible] sont loués dans ses vers, [illegible] à outrance. Il ne craint [illegible] de dévoiler jusqu'à [illegible] De Bèze a fait l'éloge [illegible] qu'il nous semble beaucoup [illegible] écrivains qui n'ont pas [illegible] de Dijon un partisan [illegible] sont empreintes d'un [illegible] il est impossible de ne pas [illegible] de Bèze quand on a lu [illegible] qu'il lance contre le [illegible] son principal ouvrage.

[illegible] de ses parents [illegible] Il [illegible] attachée par [illegible] Parvis et [illegible] de gravures [illegible] Il y joint leur portrait [illegible] qualités [illegible] pourrait reprocher [illegible] de petits vers [illegible]

*Deux [illegible]*
[illegible]

La jeunesse de Girard [illegible] fortune [illegible] sa première [illegible]

[illegible]

C'est à cette époque [illegible] devint [illegible] [illegible] lui [illegible] deux [illegible] fille, Catherine. Les ouvrages [illegible] Girard sont : [illegible] *centuria quinque*; Lyon [illegible] *chastratis*, [illegible] Lyon, 1558 ; Paris, 1588 [illegible] tionne encore une édition de [illegible] [illegible] *quædam scolia* [illegible] Lyon, 1576, in-8° ; une seconde [illegible] donnée à Cologne, sous ce titre [illegible] *solutæque* [illegible] *Phantasmatum* [illegible] *dam, argumenti consolatoria* [illegible] in-4° ; — *Poemata* [illegible] — Jacob dans son livre *De claris Scriptoribus Cabilonensibus*, p. [illegible] Du Chesne [illegible] *Farrago Poematum*, Paris [illegible] et Gruter, p. 446-455 du tom. I [illegible] *Poetarum Gallorum*, 1609 [illegible] inséré des poésies de J. Girard. Un [illegible] original des Œuvres latines de J. Girard [illegible] complet que les imprimés, se conserve [illegible] imp. (fonds latin, n° 1855) [illegible] *Divionensis, Epigrammata* [illegible] *[illegible] primum* [illegible] œuvres françaises [illegible] *nement de [illegible]* [illegible] *Chansons de C*[illegible] est seulement [illegible] *l'homme pour* [illegible] *gouverner les* [illegible] *sa vie*, etc. ; Lyon, 1579, in-16.

LOUIS LACOUR.

*Bibliotheca* [illegible] erreur une édit. des [illegible]

[illegible] la campagne. Lorsque [illegible] de l'auteur divin [illegible] avoir dans la suite [illegible] soit plutôt [illegible] le P. Girard [illegible]

[illegible] 1784 [illegible] alors dans sa ville [illegible] angles solides [illegible] vail sur les racines négatives [illegible] formule [illegible]

GIRARD ( [illegible] ), [illegible] mort en 1663. Il fut [illegible] Paris, 1663 [illegible] Rouen, 1663, 1 vol. in-12; Paris, 1730, [illegible] et 4 vol. in-12; Amsterdam [illegible] 4 vol. in-12. C'est moins l'histoire particulière du duc d'Épernon qu'un recueil [illegible] Paris, 1711, in-8°; Avignon [illegible] Paris, 1724, 2 vol. in-12. [illegible]

(1) Suivant la Biogr. [illegible] les particularités historiques [illegible] Girard, mort en 16[illegible] [illegible]

[illegible] terme, il donna [illegible] à cette [illegible] à chacun de ses [illegible] somme de cinq mille [illegible] mais il laissa des sommes [illegible] campagne notre et à sa [illegible] de sa fortune fut [illegible] mais à des [illegible] philanthropiques; [illegible] que le revenu de son [illegible] perpétuité, et sans [illegible] de nouveaux terrains [illegible] nouvelles maisons, vou[illegible] donné abaisser la pro[illegible] somme possible à tous. [illegible] réservait dix millions [illegible] fondation d'un collége, où [illegible] pauvres enfants; mais [illegible] et l'exige qu'aucun [illegible] ou ministre, de [illegible] être, n'exerce aucun [illegible] de quelque nature que [illegible] et même qu'au[illegible] caractère ne soit ad[illegible] même comme [illegible] dépendant de l'ins[illegible] exclusion aussi positive, [illegible] pour aucune [illegible] si nombreuses, et [illegible] entre leurs doc[illegible] les consciences [illegible] protégés de tiraille[illegible] aboutir [illegible] au chaos en [illegible] : « Mon vœu est [illegible] du collége [illegible] la plus pure morale, [illegible] dans la vie active, [illegible] et par inclination [illegible] semblables, amis de la [illegible] le moment sera [illegible], parvenus à sa ma[illegible] sur la terre, ils choi[illegible] le chemin qui [illegible] notre existence. »

A. DE L.

[illegible]

[illegible] grammairien français, né [illegible], vers l'année 1677, [illegible] dès son enfance à l'état [illegible] un canonicat à la collé[illegible] de Montferrand; mais il [illegible] à son frère, et vint ha[illegible] qu'il s'y créa parmi les [illegible] successivement ob[illegible] de la duchesse de Berry [illegible] interprète du roi pour les [illegible]. Il vécut du reste fort retiré [illegible] ignorant [illegible] ouvrages sur la langue [illegible] par tous les [illegible] Dictionnaire [illegible] 1718, sous le titre de : *Justesse de la Langue Françoise*, et obtint [illegible] grand succès; aussi l'abbé Girard [illegible] en 1736 une nouvelle édition [illegible] rendirent son véritable titre : *Synonymes français, leurs différentes significations, et le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse*. C'était le premier ouvrage de ce genre publié en France, et c'est encore aujourd'hui l'un des meilleurs. Les exemples sur lesquels il s'appuie pour faire ressortir les diverses acceptions des mots sont bien choisis, et, quoique peu nombreux, suffisent pour faire sentir les nuances qui séparent les termes en apparence synonymes et les modifications [illegible] l'emploi qu'on en fait [illegible] qu'on leur donne. Ce traité est loin cependant d'être complet. L'abbé Girard s'y borne à étudier les mots tels que l'usage les avait adoptés dans la première moitié du dix-huitième siècle, tels qu'ils étaient employés dans les conversations et dans les lettres, dans les salons et dans les livres. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage « fixa, selon « Beauzée, l'attention des savants et le suffrage « du public ». Dès sa première publication, Lamotte et Piron désignèrent Girard comme candidat à l'Académie; mais il ne fut reçu que vingt-cinq ans après, le 29 décembre 1744, en remplacement de l'abbé Rothelin, et après deux échecs consécutifs contre Mairan, secrétaire de l'Académie des Sciences, et Maupertuis. Pour justifier son élection, l'abbé Girard s'occupa d'un second ouvrage, auquel il attachait une grande importance, et qui ne reçut pas le même accueil que ses *Synonymes* : *Les vrais Principes de la Langue Française, ou la parole réduite en méthode conformément aux lois de l'usage*, n'ont presque aucun des mérites qui avaient assuré le succès des *Synonymes*. L'exposition des principes sur lesquels est basée la langue française manque de clarté; ses définitions sont abstraites, métaphysiques, les explications vagues ou incomplètes. Le style lui-même n'est plus aussi facile, aussi simple, aussi net; les phrases travaillées, recherchées, visent à l'effet. Des défauts aussi graves empêchèrent les lecteurs de reconnaître la vérité et la justesse des règles établies par l'abbé Girard. On alla même jusqu'à l'attaquer comme religieux, philosophe et moraliste; on profita de l'ambiguïté de quelques-uns de ses exemples pour l'accuser d'impiété, pour prétendre qu'il niait l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Girard ne chercha pas à se justifier, et sa mort, arrivée quelque temps après la publication de son ouvrage (1747),

[illegible] Marie-Antoinette dans ses derniers moments, et la conduisit à l'échafaud. Nommé [illegible] de l'église Notre-Dame de Paris après [illegible] du culte catholique, il fit [illegible] de cette église [illegible] [illegible]. On a de lui un opuscule, anonyme, intitulé : *Instruction sur la constitution civile du clergé, prononcée par un curé de Paris dans son église au moment de la prestation du serment*, (Paris) 1791, in-8°. Barbier, qui [illegible] *Dict. des anonymes*, [illegible] par erreur à l'auteur le nom de [illegible] (de Die).

[illegible]

[illegible] du collège [illegible] de la [illegible] de ce collège [illegible] 1793 [illegible] du collège de Figeac [illegible] de l'organisation de [illegible] Rhodez [illegible] a publié [illegible] 1808 [illegible] Lyon [illegible] 1828 [illegible] ingénieur français,

[illegible] 1765 [illegible] à Caen [illegible] Théorie des [illegible] plusieurs procédés à [illegible] tion de ces ouvrages. Girard remporta le prix dans ce concours. Il était alors [illegible] dans le département de la Somme, pour y diriger les travaux de navigation [illegible] En 1798 [illegible] sur la [illegible] d'Égypte [illegible] Arrivé en Égypte, il [illegible] pour lever les plans de la ville d'Alexandrie, de son port et de la côte [illegible] de l'Institut d'Égypte [illegible] transversales; il [illegible] les limites où les deux [illegible] le niveau moyen du Nil [illegible] Il prit quelque part à [illegible] des monuments antiques, par [illegible] et par la [illegible] Appuyé sur ces [illegible] de son [illegible] méthodiques pour [illegible] principaux monuments [illegible] qu'aux Antonins, et pour [illegible] du niveau des [illegible] Ce double [illegible] calculée pour la [illegible] du Nil. L'aménagement et la distribution des eaux appliquées à l'irrigation des terres [illegible] l'objet des études de Girard, études qui [illegible] toutes les parties de l'agriculture et de l'industrie. Il fut nommé membre du bureau scientifique, chargé de recueillir tous les documents propres à faire connaître l'état moderne de l'Égypte. Ce choix [illegible] à

[illegible]

Quoi qu'il en soit, les offres de Solages et Bossu [illegible] point admises. Ils ne [illegible] à ce sujet un travail plus complet, lorsque le premier consul fit rendre par le corps législatif, le 29 mai 1802, un décret portant « qu'il serait ouvert un canal de dérivation de la rivière d'Ourcq, et qu'elle serait amenée à Paris, dans un bassin près de La Villette; qu'il serait en outre ouvert un canal de navigation qui partirait de la Seine, au-dessous du fossé de l'Arsenal, se rendrait dans le bassin de La Villette, et continuerait par Saint-Denis et Montmorency, pour aboutir à la rivière de l'Oise par Pontoise. » Les travaux commencèrent le 1er vendémiaire an XI (23 septembre 1802). Bientôt ces travaux trouvèrent des critiques parmi ses collègues [illegible]. [illegible], inspecteur des ponts et chaussées, exposa son avis dans une brochure qu'il publia et qu'il [illegible] au préfet de la Seine. L'autorité nomma une commission chargée de les examiner; elle [illegible] que le devis général du canal de l'Ourcq, dressé par Girard, indiquait la plus grande partie des ouvrages et le mode d'exécu-

[illegible]

[illegible] En [illegible]
[illegible] l'[illegible] de La Villette [illegible] l'établissement de [illegible] pareilles [illegible] d'eau [illegible], à différentes époques, [illegible] quartiers de Paris, [illegible]. Plusieurs [illegible] Perronet entre [illegible] aux grandes pluies qui, [illegible], de Belleville, de [illegible] dans les terres [illegible] souterraines qui [illegible], dans son mémoire, [illegible] non-seulement [illegible] et dans leur conti[illegible] le fait d'une [illegible] qui a lieu ordinai[illegible]. D'après ses aperçus, [illegible] de la pluie tombée [illegible] consécutives se [illegible] centimètres, et que [illegible] aura été dans le [illegible] de 120, les quartiers [illegible] droite de la Seine [illegible] suivante de [illegible]. On peut donc [illegible] l'eau dans les caves [illegible]. Mais si l'on peut, [illegible] justifier le canal, il [illegible] qu'il a pu contri[illegible] sur diffé[illegible], peut-être même [illegible] serait donc néces[illegible] le moyen pro[illegible] (*Siècle* du 28 no[illegible] dans l'établis[illegible] sur les deux côtés du [illegible] et porterait à la [illegible] (1).

[illegible] nomma Girard [illegible] des ponts et chaussées. [illegible] de Louis XVIII, par [illegible] annuler toutes [illegible] les Cent Jours. [illegible] en 1815, il fit partie de [illegible] qui lui dut plusieurs tra[illegible] *Théorie des* [illegible] plusieurs mémoires, où [illegible] un volume [illegible] la chute des [illegible].

[illegible] roi chargea Girard de [illegible] établissement [illegible] par un [illegible] le système de [illegible] sous l'empire [illegible] de l'Ourcq [illegible] fait en 1823 le projet [illegible] fut approuvé par le [illegible] Il continua [illegible] Paris jusqu'en 1831, époque [illegible] projet d'égouts, par [illegible] des nouvelles [illegible], et par [illegible] C'est [illegible] travaux qu'il fut promu au grade [illegible] Légion d'Honneur; il avait été nommé [illegible] sous l'empire.

Girard a laissé des écrits [illegible] voici les titres : *Traité analytique de la résistance des solides et des solides d'égale résistance*, auquel on a joint une suite de *nouvelles expériences sur la force et l'élasticité spécifique des bois de chêne et de sapin*, 1798, in-4° : ouvrage reçu [illegible] classe des Sciences physiques et mathématiques de l'Institut, sur le rapport de [illegible]; — *Rapport à l'assemblée des [illegible] sur le projet général du canal de l'Ourcq*, 1803, in-4°; — *Essai sur le mouvement des eaux courantes, et la figure qu'il convient de donner aux canaux qui les contiennent*, 1804, in-4°; — *Devis général du canal de l'Ourcq depuis la première prise d'eau à Mareuil, jusqu'à la barrière de Pantin*, [illegible], 2 vol. in-4°, avec fig.; 1819, in-4°; — *Devis des ponts à bascule à construire sur le canal de l'Ourcq*; 1808, in-4°; — *Description générale des différents ouvrages à exécuter pour la distribution des eaux du canal de l'Ourcq dans l'intérieur de Paris*; 1810, in-4°; — *Recherches expérimentales sur l'eau et sur le vent*, etc., trad. de l'anglais de Smeaton, et précédées d'une introduction; 1810, in-4°; — *Sur la résistance de la fonte de fer; application aux tuyaux de conduite et aux chaudières de pompes à vapeur*; 1814, in-4°; — *Recherches sur les eaux de Paris, les distributions successives qui en ont été faites, et les divers projets qui ont été proposés pour les augmenter de volume*; 1812, in-4°; — *Devis général du canal Saint-Martin*; 1820, in-4°; — *Nouvelles Observations sur le canal Saint-Martin, et Supplément au Devis général*; 1821, in-4°, avec un plan général; — *Renseignements relatifs à l'embouchure du canal du Duc d'Angoulême à Saint-Valery-sur-Somme*; 1822, 2 brochures in-8°, avec planches; — *Considérations générales sur les avantages respectifs des divers moyens de transport* (extr. de la *Revue encyclop.*); 1824, in-8°; — *Considérations sur les canaux et sur le mode de leur concession*; 1824, in-8°; — *Mémoire sur le canal de Soissons*; 1824, in-4°; — *Du Dessèchement général de Paris et de ses [illegible]*

(1) [illegible] commission d'ingénieurs [illegible], dans son rapport, [illegible] d'être relative[illegible] souterraines qu'on pré[illegible] La Villette et le canal [illegible] pour la construction [illegible] mettre fin à ces inonda[illegible]

[illegible] à la [illegible] avait à peine [illegible] après le 18 [illegible] dans l'une des [illegible] il était [illegible], puis [illegible] la puissance d'in[illegible] Girard était doué. On y [illegible] achromatique où le [illegible] par un liquide, des [illegible] par un procédé particu[illegible] aux archives du Con[illegible] enfin, les lampes [illegible] qu'il avait [illegible] Frédéric de Girard [illegible] un brevet en 1804 [illegible] un système [illegible] de Héron, faisait [illegible] l'huile contenue [illegible]. La solution [illegible] la lampe hydrosta[illegible] à cette époque, [illegible]. Hachette en [illegible] spéciale dans [illegible] et l'a décrite [illegible] et dans le Bul[illegible]. M. Ingres [illegible] dessins qui décoraient [illegible] verre dépoli, qui con[illegible] sont aujourd'hui [illegible]. Vers le même [illegible] perfectionnait la ma[illegible] innovations d'une [illegible] de Pas[illegible] un seul cylindre et la [illegible] sans l'inter[illegible] de ses deux [illegible] en 1815 par [illegible] 1849 par un Améri[illegible] le brevet pris en 1806, [illegible] française et le mé[illegible] la même année [illegible] sur le rapport [illegible] son in[illegible] Le brevet d'in[illegible] pris en 1806 [illegible] machine à vapeur [illegible] un ingénieur [illegible] douze ou [illegible] porter un coup de [illegible] les Anglais, à qui [illegible] l'Europe par son [illegible] le décret [illegible] le 7 mai; [illegible] le lin est le [illegible] que le seul obs[illegible] de leurs pro[illegible]

[illegible] concours [illegible] et [illegible] un prix d'un [illegible] de quelque nation [illegible] leurs machines [illegible] cet effet la somme [illegible] disposition de notre [illegible] Art. 3. Notre présent [illegible] toutes les langues et envoyé [illegible] ministres et consuls [illegible] pour être rendu public [illegible] Art. [illegible] de l'intérieur, du trésor [illegible] sieurs sont chargés [illegible] décret. » Ce décret parut dans le [illegible] 12 mai. « Quelques jours après la [illegible] du décret impérial, dit M. Arago, Philippe de Girard, alors âgé de trente-cinq ans, était chez son père, à Lourmarin, [illegible] la famille, on apporte le journal qui [illegible] décret magnifique [illegible] excluait aucun peuple. M. de Girard [illegible] journal à son fils, en lui disant : [illegible] voilà qui te regarde. » Après le déjeuner [illegible] se promenait seul, [illegible] bitume. Jamais il ne s'était occupé de [illegible] ait rapport à l'industrie [illegible] demanda s'il ne devait pas étudier tout ce qui avait été tenté sur le sujet proposé ; mais [illegible] il se dit que l'offre d'un million prouvait qu'on n'était arrivé à rien de satisfaisant. Il voulut tout ignorer, pour mieux conserver l'indépendance de son esprit. Il rentre, fit porter dans sa chambre du lin, du fil, de l'eau, une loupe, et, regardant tour à tour le lin et le fil, il se dit : avec ceci il faut que je fasse cela. Après avoir examiné le lin à la loupe, il le décompose dans l'eau, l'examine de nouveau, et le lendemain, à déjeuner, il disait à son père : « Le million est à moi. » Puis il prit quelques brins de lin, les décomposa par l'action de l'eau, de manière à en séparer les fibres élémentaires, les fit glisser l'une sur l'autre, en forma un fil d'une finesse extrême, et ajouta : « Il ne reste à faire avec une machine ce que je fais avec mes doigts, et la machine est trouvée. » Elle l'était pour lui ; le germe de la découverte était éclos dans sa pensée. »

Deux mois après cette tentative, le 18 juillet 1810, Philippe de Girard prenait son premier brevet d'invention. Nous laissons ici parler M. de Girard lui-même. « Tout le système actuel, dit-il, de la filature mécanique du lin [illegible] sur deux principes essentiels : le premier, qui sert de base à toutes les opérations préparatoires que le lin subit, depuis le peignage jusqu'à la dernière filature, en [illegible], est l'étirage à sec au moyen des séries de peignes mobiles sans fin, seul procédé trouvé jusqu'à ce jour pour distribuer uniformément, sur une longueur indéfinie, les brins du lin peigné, sans altérer leur parallélisme ; le second, qui [illegible]

[illegible]

[illegible] de Philippe de Girard fils, brevetée, [illegible] à l'étranger, et en pleine [illegible], parut un programme [illegible], comme si l'on eût regretté [illegible] pour une chose qu'on [illegible] trouvé tout de suite. Reprenant en [illegible] l'idée impériale, ce programme la [illegible], la transformait, et entre autres conditions [illegible], exigeait du fil de 600,000 [illegible] au kilogramme, et voulait qu'en outre ce prodige fût produit avec une économie de [illegible] sur le prix du fil à la main. « Le [illegible] d'une condition pareille, disait, en 1852, M. Charles Dupin, dans un rapport fait

[illegible]

[illegible]

... en 1812, Philippe ... [illegible] ... par ses grandes ... [illegible]

[illegible] ... Revigni ... officiers ... [illegible] ... à juger ... son ouvrage ... [illegible]

[illegible] ... l'invention et de l'exé- ... [illegible] ... employées ... [illegible] ... n'a plus cherché à ... [illegible] ... sous son nom l'in- ... [illegible] ... journaux fran- ... [illegible] ... Girard se trouvent ... [illegible] ... n° 6146. ... [illegible] ... avait attribué ... [illegible] ... que c'était à ... [illegible] ... sa première ... [illegible]

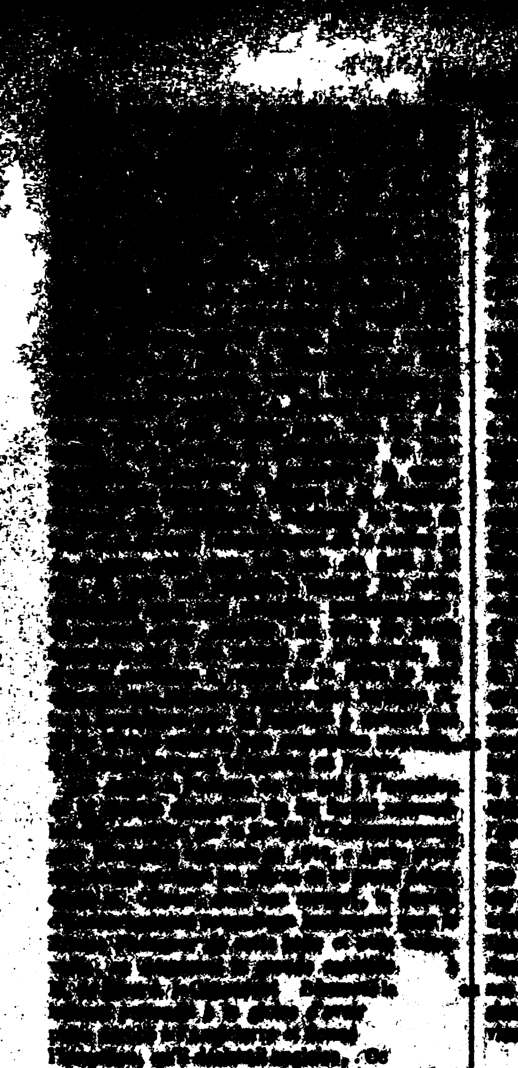
[illegible] ... soutenir son in- ... [illegible] ... du lin, Philippe ... sa fortune et celle ... [illegible] ... à lui. Arrêté ... [illegible] ... « Philippe ... [illegible] ... d'autre moyen ... [illegible] ... de réaliser ... [illegible] ... le cœur déchiré, ... machines à Vienne; ... [illegible] ... complet, ... [illegible] ... donner suite ... [illegible] ... d'un prêt de ... [illegible] ... couronner la

[illegible] ... tuvier, dit M. Ampère, ... [illegible] ... qu'il devait ... [illegible] ... employé le premier ... [illegible] ... fours de vapeur ... [illegible] ... rendre les ... [illegible]

Cependant la France ... [illegible] ... ture finissait ... [illegible] ... patrimoniaux de Philippe de Girard ... [illegible] ... mille, couverts ... [illegible] ... la demande et ... [illegible] ... du 7 mai 1810. Ce fut alors que ... [illegible] ... rard fut appelé à Varsovie par l'empereur de Rus- sie; il accepta, dans l'espoir de sauver ... [illegible] ... sa vieille maison paternelle. Une grande fila- ture mécanique de lin fut établie en Pologne par le concours des fonds du gouvernement et d'une société d'actionnaires. Autour de cet établissement s'éleva bientôt une petite ville, qui prit le nom de Girardow. « En acceptant l'emploi d'ingénieur en chef des mines de Po- logne, dit M. Ampère, Philippe de Girard se réserva expressément dans son contrat le titre de Français. Les nobles expressions de ... [illegible] ... honorent aussi le gouvernement qui les accepta. Son emploi fut pour M. de Girard l'occasion de plusieurs inventions importantes; car il ne pou- vait s'occuper d'un sujet quelconque sans être conduit à des idées nouvelles. Ainsi ... [illegible] ... il en dehors de son service ... [illegible] ... tions; telles qu'un appareil pour l'extraction et l'évaporation du jus de betteraves, une nouvelle roue hydraulique propre à utiliser les grandes chutes d'eau et d'où résulta ... la construction de divers ... [illegible] ... de plus de

(1) Les commissaires du gouvernement français avaient déclaré que les machines de Girard ... [illegible] ... ventées pour filer le lin ... [illegible] ... propres à filer le chanvre ... [illegible] ... fer, trop de cuivre et trop d'acier ... [illegible] ... n'étaient pas même bonnes à être placées au Conserva- toire pour y être étudiées par les artistes. A l'heure qu'il est, le Conservatoire ... [illegible] ... pendant, par une anomalie singulière, ce rapport ... [illegible] ... que ces ... [illegible] ... fil du n° 20. Par suite de ce rapport, Philippe de Girard ne put obtenir du gouvernement royal un simple prêt de 8,000 francs pour soutenir ses ateliers.

s'applique à l'étude de la littérature classique, des mathématiques, de la physique et de la phi-



[illegible] Mémoire [illegible] la Flore [illegible] de l'Analyse [illegible] les mots essentiels [illegible] in-8°. Cet ouvrage [illegible] la nomenclature [illegible] Paris, 1807, 2 vol. [illegible] Traité d'Anatomie [illegible] des principaux [illegible] Paris, 1820, 2 vol. [illegible] édition; Paris, [illegible] la Physiologie [illegible] Mémoire [illegible] sur l'âge [illegible] les chevaux et les [illegible] 1811, in-8°; — [illegible] à l'École vétérinaire [illegible] 12 juin, 1812; — [illegible] les animaux [illegible] Paris, 1814, in-8°, [illegible] sur les [illegible] 1825, in-8°, avec [illegible] Notice sur l'é[illegible] en 1814 [illegible] — Mémoire [illegible] Paris, 1816, [illegible] et augmentée, [illegible] le claveau et [illegible] Paris, [illegible] la demande [illegible] propre à di[illegible] et dans la [illegible] Mémoire sur [illegible] les opérations de [illegible] 1828, in-8°, [illegible] des maladies va[illegible] cheval et des autres [illegible] la maladie (gas-

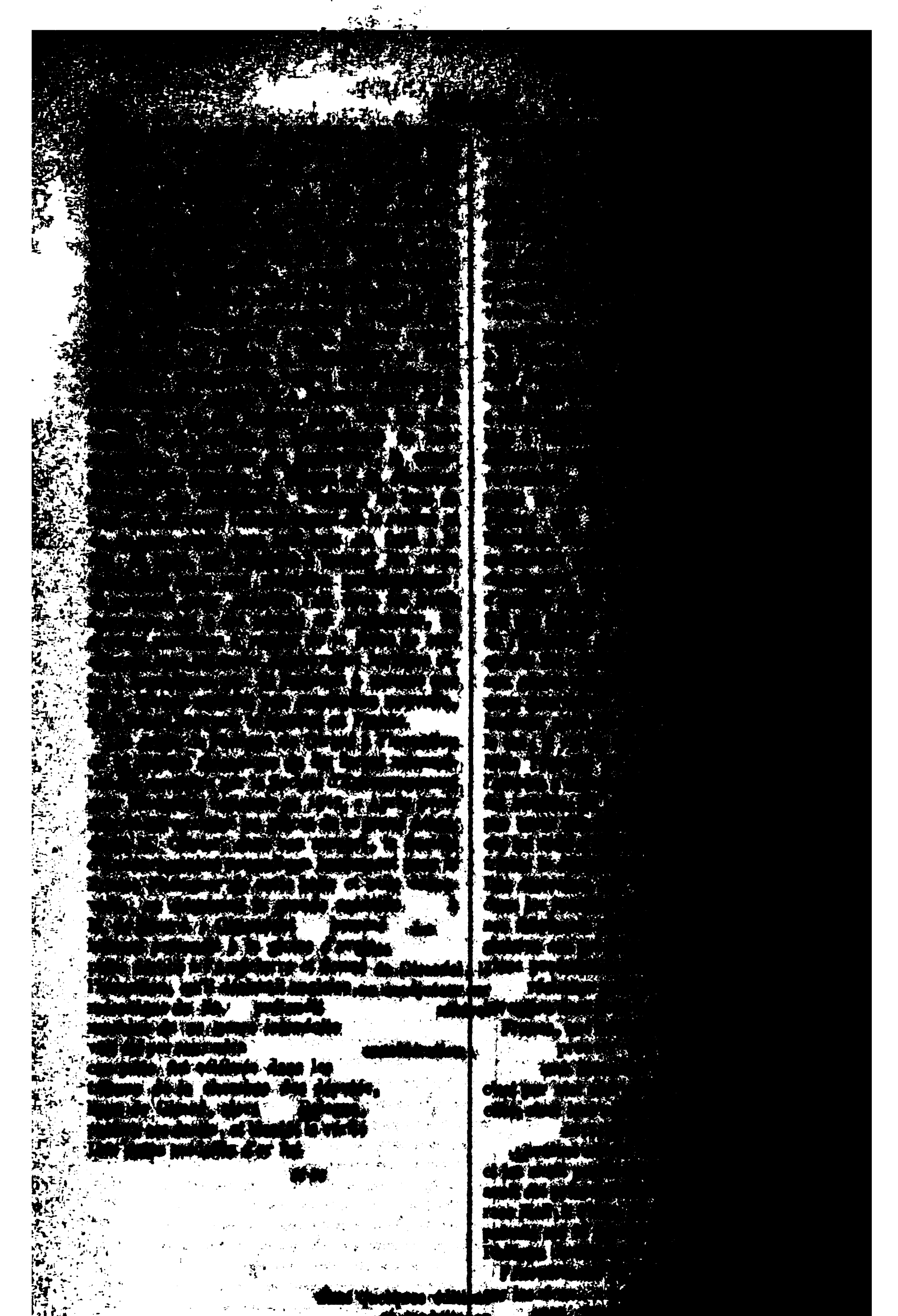
[illegible] de la bouche [illegible] insérés dans divers journaux [illegible]

GÉRARD ([illegible]) [illegible]

[illegible] le Bulletin de M. de Férussac. Il a laissé manuscrits une Physiologie vétérinaire et un Traité élémentaire d'Anatomie générale.

Quérard, la France littéraire. — [illegible] de Paris.

GÉRARD (Jean-Baptiste, baron), général français, né le 21 février 1778, [illegible] mort le 27 juin 1816. Après avoir [illegible] depuis 1792, il révéla, [illegible] dans le corps de cavalerie commandé par Murat, les capacités spéciales qui devaient faire de lui l'un de nos meilleurs généraux d'avant-garde. Napoléon disait de Gérard, à Sainte-Hélène : « C'était un des plus intrépides soldats « de l'armée française; il avait, [illegible] le « feu sacré ». Nommé sous-chef de l'état-major de la réserve de cavalerie, il prit part à la campagne de Prusse de 1806, devint général de brigade le 13 novembre de cette année, et suivit son corps d'armée en Pologne. Envoyé ensuite à l'armée d'Espagne, il reçut en 1809 le brevet de général de division, pour sa belle conduite à Arzobispo, où il fut blessé, comme plus tard à la journée d'Ocaña. Napoléon l'appela à la grande armée en 1812, et lui donna le commandement d'une division. A Lützen, Gérard reçut deux blessures. Il put cependant prendre part



[illegible]

duire les différentes scènes [illegible] mois, en compagnie de M. [illegible] la côte d'Afrique [illegible] grand tableau, *Les Marines*, qui [illegible] obtint comme dédommagement l'ordre [illegible] d'Isabelle. Depuis 1846 on a de lui : *La Fille de Cromwell* [illegible] à son père le portrait de *Charles Ier*, grande toile qui appartient au musée de Neuchâtel ; les illustrations du splendide ouvrage sur la Touraine, édité par M. Mame, et pour lesquelles M. Girardet obtint une médaille de première classe à l'exposition de 1855 ; un grand nombre de paysages de la Suisse, de la Touraine ou des environs de Paris, et un tableau d'histoire terminé en 1857, et envoyé au musée de Berne, sous le titre de *La Bataille de Grandson*. William R[illegible].

*Renseignements particuliers.*

GIRARDET (*Édouard*), peintre suisse, frère du précédent, naquit le 21 juillet 1819, à Neuchâtel. Il a passé la plus grande partie de sa vie à Brienz, dans l'Oberland bernois. [illegible] il [illegible] avec le plus grand bonheur et le talent le plus solide et le plus gracieux les sites, les mœurs et les costumes de sa patrie. Il accompagna son frère dans son voyage en Égypte. En 1841 il obtint une médaille à l'exposition de Paris pour son *Père mourant*, touchante composition qui appartient au musée de Neuchâtel. *La Dîme de Jaffa* (1842) lui valut une nouvelle récompense. Parmi le grand nombre de ses tableaux

[illegible] de l'art [illegible]. Il n'en fut [illegible] Covell, ad- [illegible] l'enseignement de l'ana- [illegible] hors l'éducation [illegible] Parmi [illegible] des [illegible] par l'autorité de son nom que par l'éten- [illegible], eut pour amis Spallanzani, [illegible], Scarpa, Caldani et [illegible] pleins de zèle, dit Desgenettes, [illegible] et laborieux, physiologiste et [illegible] circonspect, il répandait un [illegible] enseignement. Soit qu'il écri- [illegible] qu'il parlât la langue de l'ancienne Rome [illegible], il était correct, abondant, [illegible] point au-delà de repro- [illegible] qualités, parce que ce dé- [illegible]. » Les ouvrages [illegible] Padoue, 1764,

[illegible] autres [illegible] aux Girardin en Irlande, [illegible] la branche française qui [illegible] distinguée, nous citerons [illegible]

[illegible] (Louis, marquis de), homme [illegible] à Paris, le 25 février 1735, [illegible] (Seine-et-Oise), le 20 sep-[illegible] de bonne heure dans la [illegible] au service personnel du [illegible], duc de Lorraine. Pen-[illegible], le jeune officier rendit [illegible] française des services [illegible] de colonel de dragons. [illegible] de la paix pour embel-[illegible], suivant un plan qu'il [illegible] à faire accepter à Jean-[illegible] retraite dans cette pro-[illegible] grand écrivain fut une des [illegible] Girardin et un bonheur [illegible] quelques lopins de [illegible] la mort de ce philo-[illegible] Girardin lui fit élever un [illegible] de ses jardins, comme [illegible] peupliers. La révolution [illegible] les réformes [illegible]; mais le mouvement [illegible] bientôt ses idées, et il [illegible] pourtant aux jacobins [illegible]; mais il eut le [illegible] sa terre d'Ermenonville [illegible]. Il fut obligé de [illegible] s'occupa de la relever [illegible] de l'ordre public. [illegible] la composition des pay-[illegible] ou des moyens d'em-[illegible] des habitations en y [illegible] agréable; Paris, 1777, [illegible] 1805, in-8°; traité qui [illegible] et en anglais; — Dis-[illegible] de la ratification de [illegible] générale; Paris, 1791, [illegible] de Girardin des Ob-[illegible], dans le Journal [illegible] t. XL, p. 255.

L. Louvet.

[illegible] Sainte-Beuve, Biog. [illegible] — Quérard, La [illegible]

[illegible] (Stanislas-Cécile-Xavier, [illegible] français, fils du pré-[illegible] 19 janvier 1762, mort à [illegible] eut pour parrain le roi [illegible] J.-J. Rousseau, qu'il [illegible] exhortations. Il suivit [illegible], et arriva fort jeune [illegible] dans le régiment [illegible] Il entra avec enthou-[illegible], sous le titre de [illegible] Ermenonville à M***, une [illegible] plus avancées du temps. [illegible] du bailliage de Senlis,

[illegible] l'Assemblée [illegible] l'extrême gauche [illegible] il était dans les rangs [illegible]. Le 6 juin 1792, il opposa [illegible] fédération et à la formation [illegible]. Appelé le 24 à la présidence de l'Assemblée, ce fut lui qui, le 7 juillet, reçut [illegible] lui-ci vint assister à la séance [illegible] les députés engagèrent leur [illegible] de la monarchie constitutionnelle. [illegible] 10 août, Girardin fut insulté et [illegible] fédérés au sortir de l'Assemblée [illegible] à la tribune, et déclara que [illegible] plus libre. Enfin, la dernière [illegible] nationale le trouva parmi ses [illegible] lors il remonta à la tribune.

Rendu à la vie privée par [illegible] semblée législative, il [illegible] par l'assemblée de [illegible], dont il avait [illegible] pris la défense, une [illegible]. Les dispositions hostiles de la [illegible] ne lui permirent pas de rester [illegible] Londres. Il rentra à Paris dans le [illegible] janvier 1793. Il chercha une retraite [illegible] Ermenonville, chez son père, puis à [illegible], chez son ami, le baron de Boyer (?) [illegible] découvert par les agents du comité de sûreté générale, et jeté en prison avec ses frères. Dans cette circonstance, il se souvint des principes du philosophe de Genève; il apprit [illegible] de menuisier, et fut bientôt capable de travailler pour les chefs d'atelier de [illegible], qui l'occupèrent constamment dans sa prison, lui et ses frères, et contribuèrent à les faire oublier jusqu'au 9 thermidor.

Rendu à la liberté au mois d'août 1794, il accepta, en 1797, les fonctions d'administrateur du département de l'Oise, dont il fut destitué [illegible] mois après, sous la prévention de royalisme. Revenu à Ermenonville, il se lia avec Joseph Bonaparte, qui venait d'acquérir la terre voisine de Mortefontaine. Girardin fut appelé à siéger au Tribunat au mois de décembre 1799. Il fut, en 1802 (?), un des orateurs chargés de proposer au corps législatif l'établissement de la Légion d'Honneur. Il fit aussi, sur l'administration forestière, un rapport qui fixa l'attention des hommes compétents en cette matière. Le 22 mars 1802, le Tribunat lui déféra sa présidence. Au mois d'avril 1804, il rentra dans l'armée avec le grade de capitaine au 4e régiment d'infanterie, commandé par Joseph Bonaparte. Lorsqu'en 1806 ce prince, devenu roi, se rendit à Naples, il emmena Girardin, qui déjà lui était attaché en qualité de premier écuyer, et à son arrivée dans sa capitale, il le nomma chef de bataillon. La belle conduite de Girardin au siége de Gaëte lui

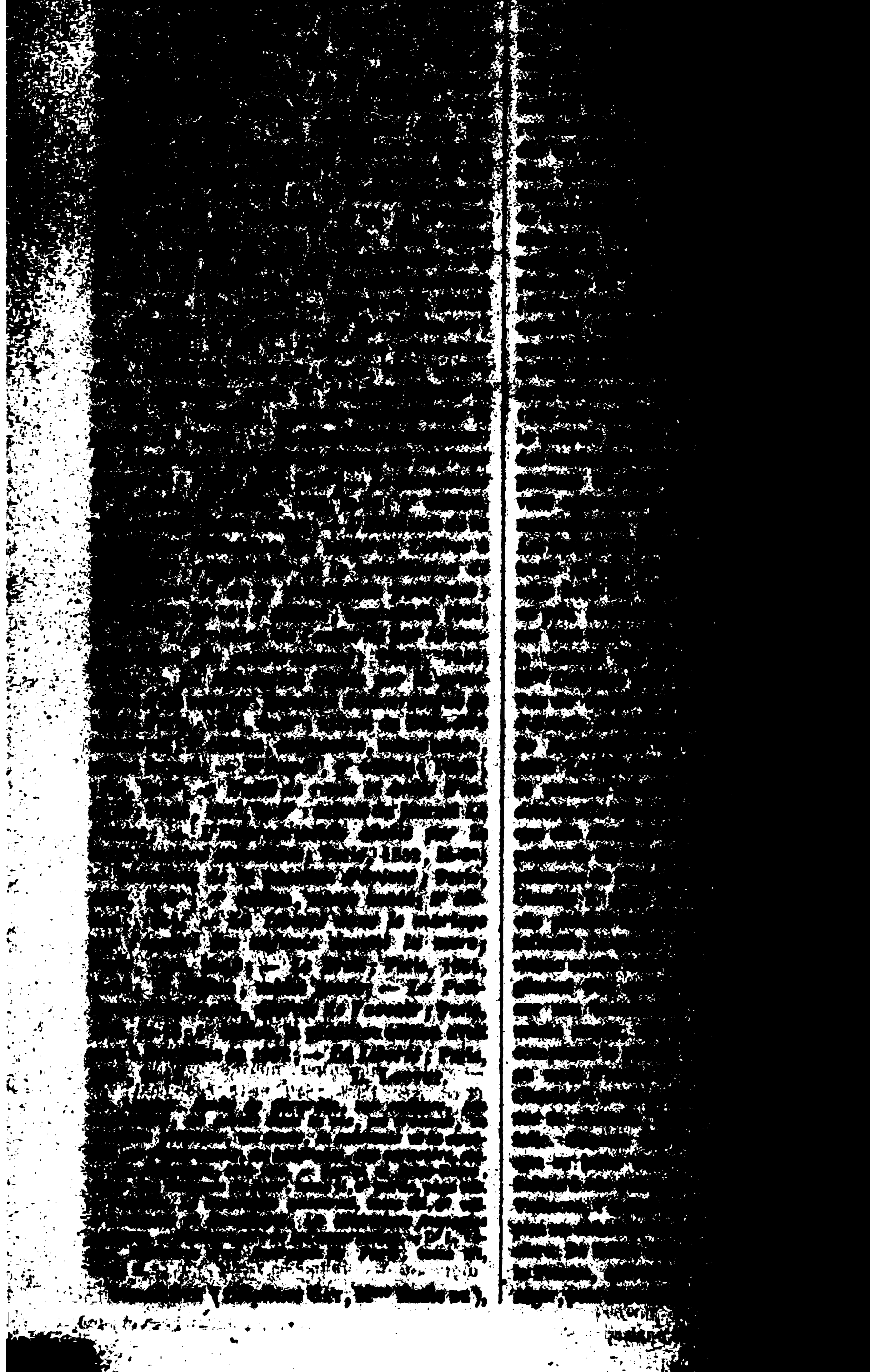
[illegible] M. [illegible] le 22 juin [illegible] [illegible] en 1827, [illegible] [illegible] [illegible] *Le Voleur*, avec [illegible] un journal, destiné à [illegible] [illegible] qui devait être le [illegible] le premier [illegible] un article qui [illegible] *La Mode*, qui n'en [illegible] après la révolution, M. de Girardin, [illegible] la propriété de [illegible] *La Mode*. [illegible] et du plus grand [illegible] fonda le *Journal* [illegible] qui ne tarda pas à [illegible] « Pour

[illegible] D'autre part, [illegible] contre le culte et la justice, [illegible] Cette pétition [illegible] En septembre 1832, [illegible] en 1836, il conçut la publication [illegible] *littéraire*, collection de 100 volumes, [illegible] mait la matière de 1,000 [illegible] par le fait qu'en [illegible] il entreprit [illegible] [illegible] *La Presse*, [illegible] 40 francs par an. « Les [illegible] les journaux à quarante francs, après quelques [illegible] [illegible] mais [illegible] [illegible] Au mois de juillet et d'août 1836, [illegible] *La Presse* à quarante francs [illegible]

[illegible] tout. » Il a [illegible] [illegible] : « [illegible] [illegible] politiques pour [illegible] [illegible] « Gouverner, c'est [illegible] [illegible] deux articles, on retrouve [illegible] Tout par la [illegible] [illegible] Tout par la liberté [illegible] brutale. Ne pas se [illegible] servir. »

[illegible] par le département [illegible] législative, au mois de [illegible] défendit la liberté de la [illegible] 1851, sur la tribune [illegible] abrogation de toutes les [illegible] desquelles une [illegible] [illegible] ou autre, est [illegible] [illegible] légalité, au mépris du [illegible] séparation des pouvoirs [illegible] gouvernement libre ; [illegible] des lois du 10 avril [illegible], qui bannissent de [illegible] de la maison de Bour- [illegible] juin 1848, en vertu [illegible] avait été appliquée sans [illegible] dans la discussion de [illegible] révision de la constitu- [illegible] à cette révision [illegible] restrictives du suffrage [illegible] de la presse. Après le [illegible] 1851, il fut éloigné [illegible] du 9 janvier [illegible] suivant par un [illegible] de *La Presse*, [illegible] de 1856, après l'avoir [illegible] « Ceux qui connais- [illegible] M. Véron, le [illegible] et obligeant ; il est [illegible] que persévérant [illegible] ; il a l'honneur de [illegible] d'ennemis. Tant d'i- [illegible] insolites et dévelop- [illegible] personnel, tran- [illegible] tant de fois il a fait [illegible] à fonder et [illegible] journaliste ; il n'a ja- [illegible] et militante... Si [illegible], c'est qu'il se replie [illegible] trop dans l'isolement ; [illegible] un bon conseiller. »

[illegible] a publié : *Émile*, frag- [illegible] ; Paris, 1827 ; 2e édi- [illegible] ; Paris, 1853, in-32 ; [illegible] *sans suite d'une* [illegible] *trouvé dans le* [illegible] *au jour par* [illegible] ; 1828, in-18 ; — *De* [illegible] *le Journal des Con-* [illegible] *progrès des idées,* [illegible] *en France, et* [illegible] *sur la presse* [illegible] *de la librairie ;* [illegible] *législatifs de régé-* [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] *Chambre* [illegible] [illegible] *sur la* [illegible] *pergyle* ; Paris [illegible] *périodique* [illegible] 1837, in-8° ; — *De l'instruction* [illegible] *universelle* [illegible] 1838, in-8° ; — [illegible] [illegible] Paris, 1839, in-8° ; — [illegible] *mentation des droits de* [illegible] *droit du* [illegible] Paris, 1842, [illegible] [illegible] *tout faire* [illegible] 1840, in-32 ; 2e édition, [illegible] *de presse. De la liberté de la* [illegible] *nalisme* ; Paris, 1842, in-8° ; [illegible] *cution des grandes lignes de* [illegible] Paris, 1842, in-8° ; — [illegible] *de l'arrondissement de Castel-Sarrasin* [illegible] 1842, in-4° ; — *Réforme de la poste* [illegible] ; Paris, 1847, in-8° ; — [illegible] *du commerce et de la protection* [illegible] *Lettres échangées entre MM.* [illegible] *et Émile de Girardin, en 1846 et 1847* ; Paris, 1847, in-8° ; — *Du Budget* ; Paris, 1847, [illegible] — *Journal d'un Journaliste* [illegible] ; Paris, 1848, in-16 ; — [illegible] Paris, 1848, in-4° ; — [illegible] Paris, 1848, in-16 ; — [illegible] *précédé d'une lettre à* [illegible] ; Paris, [illegible] in-18 ; — *Les Cinquante-deux,* [illegible] *L'Apostasie* ; *Le gouvernement le plus simple* ; *L'équilibre financier par la réforme admi- nistrative* ; *La note du 14 décembre* ; [illegible] *la constitution* ; *La Constituante et la Légis- lative* ; *La Politique de la paix* ; [illegible] *de l'esclavage militaire* ; [illegible] *La question de l'avenir* ; *Le socialisme et l'impôt*, etc. ; Paris, 1849 et suiv., in-16 ; nou- velle édition, Paris, 1853, 11 volumes in-16 ; — *Études politiques*, nouvelle édition, revue et corrigée ; Paris, 1849, in-18, contenant : *Des révolutions et des réformes, ou* [illegible] *de prévenir les unes en accomplissant les au- tres* ; *Classification nouvelle des attributions ministérielles* ; *De l'instabilité ministérielle, de ses causes et de ses effets* ; *Vues nouvelles sur l'application de l'armée aux grands tra- vaux d'utilité publique* ; *De la Presse pério- dique au dix-neuvième siècle*, etc. ; — *Ques- tions administratives et financières*, conte-



[illegible] Sainte-Beuve [illegible] l'aide à [illegible] [illegible] une Mess[illegible] [illegible] de la pauvre [illegible] [illegible], qu'on la jugeât [illegible]

[illegible] tout imparfait [illegible] [illegible] de la patrie!

[illegible] Mlle Gay à Paris. [illegible] après avoir [illegible] l'aurait rendue étrangère.

[illegible] les plus doux climats [illegible]

[illegible] le ciel de la patrie, [illegible] où je suis heureuse.

[illegible] O'Donnell, dans une [illegible] Elle composa encore les [illegible], D'une ou l'autre, [illegible], le Vésuve [illegible] encore elle salua [illegible] victorieuse d'Alger, [illegible] la révolution de Juillet, [illegible]

[illegible] devint Mme Émile [illegible] commença à écrire [illegible] remarquable [illegible] d'ob[illegible] [illegible] distinguant [illegible] et une conver[illegible] [illegible]. » Au Lorgnon [illegible] Feuilletons, La [illegible] ne font pas jouer [illegible]. Bientôt elle [illegible] La Presse, fondée [illegible] parisiennes, signées [illegible] alors par des my[illegible] [illegible], conserve [illegible] où l'esprit pétille [illegible]

[illegible] une élégie : La [illegible]. Plus tard [illegible] de la chambre [illegible] de Girardin de son [illegible] pas de sa qualité de [illegible], au moment [illegible] la république, elle [illegible] contre le général [illegible] à travailler pour [illegible] L'École des jour[illegible] au Théâtre-Fran[illegible] par la censure. Mme de [illegible] Rachel deux [illegible] Un proverbe [illegible] C'est la faute du [illegible] comédie. Elle est [illegible] Tartufe et Le

[illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] d'une [illegible] [illegible] intéressante [illegible] après sa mort.

[illegible] [illegible] à ce qu'elle [illegible] [illegible] pas [illegible] [illegible] de l'[illegible] de la [illegible] désir [illegible] le sujet, de sa [illegible] pour [illegible] Elle [illegible] cœur. [illegible] que [illegible] piliers [illegible] au [illegible] pour [illegible] bler les [illegible] pas [illegible]

« Elle [illegible] et d'une [illegible] propos, la [illegible] naturelle [illegible] son orgueil [illegible] blanc, aux [illegible] repos, [illegible] la [illegible] feux d'un [illegible] de bonheur, d'[illegible] dans la voix, dans le [illegible] éloquente dans l'[illegible] elle parlait à merveille [illegible] l'on dit de Mme de Staël [illegible] voilà qui [illegible] piquants, mais [illegible] d'enfant; surtout elle était gaie et [illegible] meur, facilement contente [illegible] cune sorte. Elle avait été élevée au milieu du salon de sa mère, qui [illegible] les [illegible] et les beaux-arts; elle avait grandi [illegible] vécu au milieu de [illegible] d'elle. Ainsi tout de suite elle avait [illegible] juges, des auditeurs, des [illegible] lers, des frères d'armes. » [illegible] bonté [illegible] à la [illegible] le [illegible] nommée [illegible] M. de Lamartine [illegible] lui-même par [illegible] pression de bon garçon. Son salon avait tou[illegible] jours été fréquenté par la [illegible] de la litté[illegible] rature. Balzac, Soulié, Chateaubriand, Mme [illegible] Mlle Rachel, MM. de Lamartine, V. Hugo, Méry,

[illegible] de Courcy et [illegible] Charles de [illegible] ; — [illegible] en [illegible] 1845 ; Paris, 1845, in-8° ; — Le [illegible] Gautier [illegible] avec le pseudonyme de [illegible] Charles de Launay ; Paris, 1846, [illegible] ; — Cléopâtre, tragédie en cinq actes et en vers, représentée sur le Théâtre-Français, le 13 novembre 1847 ; Paris, 1847, in-18, nouvelle édition, dans la collection du Théâtre [illegible] ; Paris, 1857, in-4° ; — [illegible] ou les deux morts [illegible], proverbe en un acte et en vers, joué au Théâtre-Français, en 1851 ; Paris, 1851, in-18 ; — Lady Tartuffe, comédie en cinq actes et en prose, jouée au Théâtre-Français, en 1853 ; Paris, 1853, in-18, 2e et 3e édit., même année ; — [illegible] ; Paris, 1853, in-18 ; [illegible] ; Paris, 1853, [illegible] ; — Il ne faut pas jouer avec la douleur ; Paris, 1853, in-18 ; — La joie fait peur, comédie en un acte et en prose, jouée au Théâtre-Français, en 1854 ; Paris, 1854, [illegible] ; — Le Chapeau de l'horloger, vaudeville en un acte, joué au théâtre du Gymnase, en

[illegible]

[illegible] la carrière des arts [illegible] partit pour l'Italie; [illegible] libéralité du chancelier [illegible] auprès de Louis XIV. Il [illegible] avec le peintre Mi[illegible] les chefs-d'œuvre de [illegible] C'est là qu'il puisa ce goût [illegible] un des caractères de [illegible]

[illegible] en 1652, il se fit re[illegible] où les connaisseurs [illegible] au naturel et l'élé[illegible] Le Brun avait alors le di[illegible] ouvrages d'art commandés [illegible] artiste qui voulait obte[illegible] faire abnégation de lui[illegible] sur les dessins et d'après [illegible] des faveurs royales. [illegible] qu'avide de for[illegible] de souplesse, et à son [illegible] de la charge d'inspec[illegible] de sculpture, après [illegible] comme lui, de son [illegible] toutes sortes de dé[illegible] dans sa dépendance, [illegible] les talents lui portaient [illegible] ce dernier, le re[illegible] pourrait toutefois n'être [illegible] énergie du sculp[illegible] de cette trempe n'a[illegible] les plans d'un homme [illegible] son égal. Coysevox [illegible] de fierté que Puget, ne [illegible] que lui à accorder cette [illegible] qui cependant était leur [illegible] de la plus grande consi[illegible] successivement professeur [illegible] 1674, chancelier en 1695, [illegible] et de Sculpture, Girar[illegible] que Louis XIV.

[illegible] se fonde sa grande [illegible] *Apollon*, *L'Enlèvement* [illegible], la statue équestre [illegible] aujourd'hui sur la [illegible] d'Austerlitz, le *Mau*[illegible] *Richelieu* à la Sorbonne, [illegible] exécutés sur les dessins [illegible] parce qu'ils semblent [illegible] que par un sta[illegible] ne contente-t-on pas à [illegible] mise en œuvre de la [illegible]. Ces mérites sont [illegible] *Mausolée de Richelieu* [illegible] du *Bain d'A*[illegible] de Regnaudin), que [illegible] ces morceaux immé[illegible] grecque.

[illegible] un grand talent; mais, [illegible] demandes qui lui [illegible] la cour, trop souvent [illegible] marbre à ses élèves,

[illegible] qui ne [illegible] son grand [illegible] le bon [illegible] églises de Saint-[illegible] fut aussi [illegible] rable, il [illegible] et Lorrain [illegible] mit autrement la main. [illegible] ouvrages de Girardon [illegible] de *Neptune* et [illegible] médies, à Versailles; le *Tombeau* [illegible] tinssel, paroisse de Cerisy, [illegible] Louvois [illegible] décorent la partie du plafond [illegible] pollon, au Louvre, [illegible] figure du *Fleuve* [illegible] de la croisée qui [illegible] qui méritaient à Girardon [illegible] premier à celui des quatre sculpteurs [illegible] à Fontainebleau de cette galerie [illegible] tage sur les autres. Les [illegible] deux frères de Marsy et Regnaudin [illegible] *d'Enée* et *le Marbre*, [illegible] peine petit [illegible] près au [illegible] dans l'*Hist. des G.*[illegible] [illegible]

Mariette, *Abecedario*, [illegible] — [illegible] *Notice*, Troyes, [illegible] [illegible]

GIRARDOT DE NOZEROY (*Jean*) [illegible] BEAUCHEMIN, historien français, [illegible] 1589, mort dans la même ville, le 6 février 1651. Avocat, puis conseiller au parlement de Dôle, il fut nommé membre du conseil [illegible] pour dé[illegible] fendre cette province, alors [illegible] contre les attaques des Français. Dans les diverses fonc[illegible] tions de magistrat, Girardot montra du zèle et du désintéressement. Il a laissé plusieurs ou[illegible] vrages, dont le seul important est relatif à cette guerre. Cet ouvrage, resté inédit, a été publié par M. Jules Crestin, sous ce titre : *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne* (1632-1642); Besançon, 1843, grand in-8°. On a encore de Girardot : *Mémoire en faveur de Henri Boutechoux, directeur des salines, accusé de malversations*; Lyon, 1615, in-4°. Un autre mémoire du même auteur sur le même sujet a été publié à Anvers, 1619, in-4°. — *Le Chemin d'honneur de la noblesse catholique dans le monde*; Dôle, 1627, in-4°. — *Oratorium matutinum viri christiani* [illegible] *agentis*; Dôle, 1630, in-12.

Jules Crestin, *Introduction à l'histoire de dix ans de la Franche-Comté*.

GIRARDOT (*Auguste-Théodore*, baron de), jurisconsulte et historien français, né à Paris, le 15 juin 1815. Reçu avocat en 1836, il alla se fixer à Bourges, où il s'occupa d'histoire et d'ar[illegible]

(1) Catherine Duchemin, femme de Girardon, née en 1630, morte en 1698, se distingua par la [illegible] avec laquelle elle peignit les fleurs et les fruits. Elle fut reçue membre de l'Académie royale de Peinture.

[illegible]

bas-relief entier, au grand [illegible]

et des maîtres. Le sujet, tiré de [illegible] (*la Mort de Pallas*) [illegible] la poésie de Virgile. En 1804, [illegible] prix de Rome, [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] (*Pierre-François-Félix-Joseph*), [illegible] et publiciste français, né à [illegible] ([illegible]), le 30 septembre 17[illegible], mort [illegible], le 2[illegible] février 1821. Il était sous le Di[illegible] attaché à la préfecture de Police, comme chef du bureau des journaux, et s'occupa toute sa vie de littérature. Ses ouvrages sont pour la plupart des compilations ; ceux qui lui appartiennent en propre sont écrits dans un style [illegible] et sur des plans mal conçus. Il a mis [illegible] ses opinions et ses sentiments à la place des faits. De 1792 à 1802, il travailla successivement à l'*Observateur des Spectacles*, au *Courrier des Spectacles*, au *Journal des Hommes libres* (179[illegible]-1800), au *Journal de Paris* (1793 [illegible]), au *Constitutionnel*, à la *Biographie moderne* (*Leipzig* (Paris), 1802), à la *Biographie Michaud* et aux *Tables du Moniteur*. On a, en outre, de lui : *Mémoires sur la colonie de la Guyane française, et sur les avantages politiques et commerciaux de sa possession*, rédigés sur les notes d'un [illegible] ; Paris, 1804, in-8° ; — *Aristippe*, opéra en deux actes et en vers libres ; Paris, 1808, in-8° ; — *[illegible] de S. M. le roi de Rome* ; Paris, 1811, in-8° ; — *Campagne de Paris en 1814, précédée d'un Coup d'œil sur celle de 1813*, [illegible] historique et impartial des [illegible] d'invasion de la France par les armées étrangères jusqu'à la capitulation de Paris, la déchéance et l'abdication de [illegible] ; suivie de

[illegible] contre les Français. [illegible] il revint à ses [illegible] ayant retrouvé [illegible], il la refit entièrement. Elle fut reçue avec [illegible] à Spoleto, en 1807, et [illegible]. Dans la même [illegible] Ajo nell' imbarazzo; [illegible]. Cette pièce fut donnée [illegible] l'Italie; elle fut imitée [illegible] de cette comédie [illegible] des jeunes gens l'excès [illegible] proposé. Cette pensée [illegible] par Térence dans les [illegible] peut pas dire que Giraud [illegible]. Ce qui l'inspira, [illegible] de sa propre jeunesse. [illegible], les nombreuses [illegible] les années suivantes [illegible]. En 1809 il vint [illegible] directeur de tous [illegible]. Un an après [illegible] un hymne sur le retour [illegible] l'empêcha pas en 1815 [illegible] Napoléon. L'année suivante [illegible] de travailler pour le [illegible] un peu froid fait à [illegible] s'occupa dès lors de spé[illegible] pour lesquelles son genre [illegible]. Il ne fit que [illegible]; en s'obstinant à [illegible] dramatiques. En 1818 il

[illegible]

[illegible] sur les mérites et les défauts [illegible] brusque les situations, il évite les [illegible] nes, les longues [illegible] la trouve; mais [illegible] vent un peu [illegible]. En négligeant trop [illegible] souvent la comédie [illegible] proportions d'un vaudeville. » Le style de Giraud est parfois incorrect, mais il est toujours vif, animé et coloré. Ses principaux ouvrages sont : *Commedie*; Rome, 1808, 4 vol. in-8°; Milan, 1822, 3 vol. in-8°; — *Teatro domestico*; Florence, 1816, 2 vol. in-8°; 1825, 6 vol. in-12. C'est un recueil de petites pièces [illegible], composées dans le but de [illegible] aux jeunes gens les [illegible] de la connaissance des hommes; — *Commedie scelte*; Paris, 1829, in-12; — quatre pièces de lui ont été traduites en français par Bettinger dans le *Théâtre de Nota et de Giraud*; Paris, 1839, t. III. E. G.

Tipaldo, *Biogr. degli Ital. illustri*, t. VI. — *Album*, année V (Rome, 1838).

**GIRAUD** (*Pierre*), cardinal français, né à

GIRAUD [illegible]

[illegible] M. de Crouseilhes [illegible] la Faculté de Paris [illegible] M. Giraud [illegible] Aix, 1830, in-8° [illegible] par Heineccius, [illegible] Paris et Aix, [illegible] publié. Cette introduc- [illegible] Droit Ro- [illegible] historiques à l'étude [illegible] Recherches sur le [illegible] les Romains avec

[illegible] M. Giraud est l'auteur [illegible] Dissertation sur [illegible] M. Giraud [illegible] 2e édit., Paris, 1842 [illegible] critiques [illegible] Bétique [illegible] publique (année 1844). [illegible]

[illegible] mort le 14 septembre 1784. [illegible] de Jésus, et professa [illegible] La Ro- chelle. Ses ouvrages [illegible] l'on trouve [illegible] beaucoup de [illegible] duction à la Langue Grecque, La Rochelle, 1782-1785, [illegible] parties in-12; les deux premières

[illegible] au concours en [illegible] *En quel temps* [illegible] *détaché de la pro-* [illegible] Girault obtint le prix, et ce [illegible] de l'Académie de Dijon [illegible]. Il fut ensuite nommé [illegible] bibliothèque et des médailles [illegible]. Cette place fut suppri- [illegible] révolution, et Girault resta [illegible] 1801, où il devint maire [illegible] de ces fonctions au bout [illegible] avoir été trois ans con- [illegible] d'Auxonne, il revint [illegible] il exerça la profession d'a- [illegible]. Il fut alors nommé juge de [illegible] place jusqu'à sa mort. Les [illegible] sont très-nombreuses; [illegible] que des articles déjà [illegible] *encyclopédiques*; les [illegible] *historiques sur les* [illegible] *Bossuet*; Dijon, [illegible] *historique et cri-* [illegible] *la croix miraculeuse* [illegible] *et à son armée*; Paris, [illegible] *historiques et topo-* [illegible] Dijon, 1814, in-12; — [illegible] *statistiques sur le dé-* [illegible] *d'Or, ses arrondisse-* [illegible] *des trente-six cantons* [illegible], 1818, in-12; — *Sys-* [illegible] Dijon, 1819, in-8°; — [illegible] *et les causes de l'é-* [illegible] *de Gussi et de sa res-* [illegible], in-8°; — *Notice des* [illegible] *dans le dépar-* [illegible]; Dijon, 1821, in-8°; — [illegible] *ou peu connues sur* [illegible] *et Piron*; Dijon, 1822, [illegible] *Fontaine - Française*, [illegible] *IV en personne, et qui* [illegible] *la Ligue*; Dijon, 1822, [illegible] *de la Côte-d'Or, rédigée* [illegible]; Dijon, 1823, in-8°; — [illegible] *Buffon, J.-J. Rousseau,* [illegible] *Lalande, Larcher, et au-* [illegible] *adressées à l'Aca-* [illegible] *de notes his-* [illegible] *et de facsimilés de* [illegible] *signature*; Dijon, [illegible] *historique et statis-* [illegible] *Or, années*, 1820, 1824; [illegible] *Précis historique sur* [illegible] *baron de Montigny*;

[illegible] dans le *Journal de la* [illegible] *littéraire*. — Rabbe, [illegible] *port. des Contemporains.*

[illegible] (*Charles - Pierre*), [illegible] français, né à Pa- [illegible] le 11 mars 1832. [illegible] études, il se fit [illegible] disposait à succéder

à son [illegible] en 1789 [illegible] à [illegible] cette époque [illegible] lanpire [illegible] française et les [illegible] conserva toute sa vie [illegible] banque comme [illegible] en donnant lui-même des leçons de [illegible] à ses filles, qu'il conçut l'idée du [illegible] a fait sa réputation. Il [illegible] grand nombre d'années [illegible] ses intérêts matériels. [illegible] système, et fidèle aux principes de Port-Royal, il parvint à justifier [illegible] *maire des Grammaires*, qu'il [illegible] *lyse raisonnée des* [illegible] *grammaire française*; Paris, [illegible] Les sept premières éditions [illegible] de 40,000 exemplaires. Girault a réuni dans [illegible] ouvrage, fort estimé, tout ce qui a été dit par les meilleurs grammairiens et par les [illegible] vants les plus [illegible] sur les [illegible] de la langue française et sur les [illegible] tions qu'elles font naître. « Il [illegible], en quelque sorte, dit un de ses biographes, [illegible] cès-verbal de toutes les discussions dont [illegible] langue a été l'objet et en a présenté [illegible] ment les lois constitutives et [illegible] encore la jurisprudence. »

Fontanes, alors grand-maître de l'Université, apprécia ce travail de Girault, et [illegible] *Grammaire des Grammaires* au nombre des ouvrages distribués en prix dans les collèges. Suard, Daru, Auger, de Féletz, Raynouard té- moignèrent à l'auteur l'estime que leur inspi- raient ses patientes et judicieuses [illegible]. En 1814, l'Académie déclara que le livre de Gi- rault présentait en général une grande utilité à ceux qui cultivent la littérature et [illegible] à ses propres travaux, et par un arrêté elle con- sacra une somme de mille francs à l'achat d'un certain nombre d'exemplaires destinés à sa bi- bliothèque.

L'Académie accueillit avec la même faveur le *Traité sur les Participes* (Paris, [illegible], in-8°), dans lequel Girault Duvivier donnait un complément à son premier ouvrage. Elle le fit distribuer à chacun de ses membres. Après de pareils succès, on s'étonne à bon droit que l'au- teur n'ait pas été lui-même appelé à siéger dans cette société, instituée spécialement pour la con- servation et le perfectionnement de la langue française. Le zèle qu'il mettait à accomplir cette tâche était chez lui si désintéressé qu'il ne se formalisait ni des emprunts qu'on lui faisait, ni des nombreux plagiats de ses ouvrages, dès qu'il pouvait espérer que ce serait un moyen de répandre les principes qu'il avait posés. Il aidait même de sa bourse les professeurs que l'indi- gence empêchait de donner la publicité néces- saire à leurs méthodes. En 1830, Girault fit im-

[illegible] Paris vers 1812. Il est [illegible]

[illegible] De retour en Europe, il [illegible] l'un des [illegible] Lettre [illegible] Conjectures [illegible] Observations [illegible] de pierres [illegible] t. XLVI, [illegible]

[illegible] ancien [illegible] autres membres de sa famille [illegible] transféré à Lyon, où [illegible] dont il [illegible] par les [illegible] plus [illegible] pris aux [illegible] Moniteur de l'an [illegible] d'émigrés [illegible] des [illegible] de [illegible] à la France [illegible] L'Aliénation des [illegible] L'Abrogation [illegible] plus rigoureuses de la loi du 3 brumaire [illegible]

(1) [illegible] point [illegible]

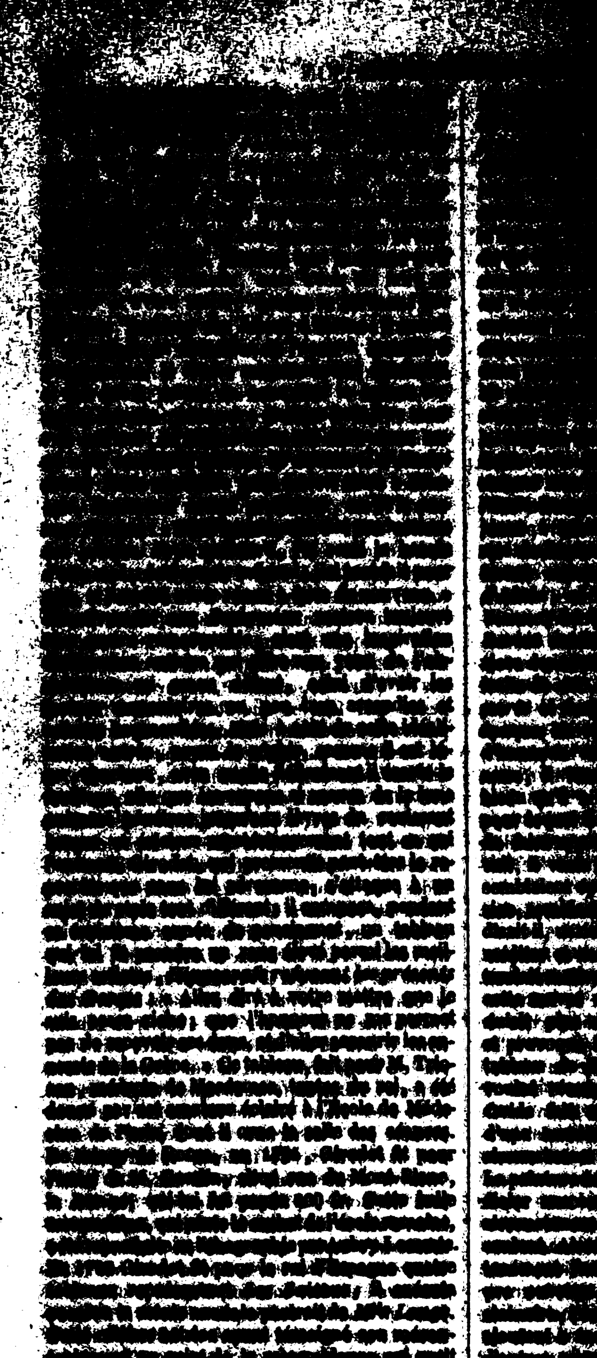
[illegible] sur les justices de [illegible] première instance, et de [illegible] le prix du voyage, la [illegible] judiciaire, [illegible] la police de la chasse, [illegible] les patentes, le [illegible] de l'armée, le régime [illegible] privilégiés et hypo[illegible], etc. Devant la [illegible] participe à l'ins[illegible] procès soulevés par [illegible] contre la vie [illegible] les tentatives insurrec[illegible] d'être [illegible] à Paris, à [illegible] que, [illegible] ne [illegible] à l'égard [illegible] quatre mille [illegible] dix-sept mille pièces, [illegible] de toutes ces [illegible] années consécu[illegible] le Conseil d'État, [illegible] des souve[illegible] des tra[illegible], son ap[illegible] de [illegible] jugement et son [illegible] apprécié par tous [illegible], et lui permit [illegible] attributions de ce corps [illegible] Girod de l'Ain était [illegible] d'Honneur. En 1815, il [illegible], petite nièce [illegible], duc de Plai[illegible]

[illegible] — Dictionnaire particu[illegible]

[illegible]), général français, [illegible] Gex, en septembre 1789. [illegible] militaire de Fontaine[illegible] les campagnes de [illegible] et en Pologne, et celles [illegible] Capitaine en 1812, il [illegible] en qualité d'aide de [illegible], et servit en la même [illegible] du général Curial pen[illegible] 1815, où il fut nommé [illegible] 1818. Laissé sans em[illegible], il fut en 1830 appelé [illegible] la division de réserve [illegible] successivement atta[illegible] première division, à celui [illegible] dépôt de la guerre [illegible] historique. Nommé [illegible], il commanda le dé[illegible] à 1848. Le général [illegible] de la chambre des [illegible] collége de Nantua (Ain); [illegible] qu'il siégea dans cette [illegible] dévoué aux [illegible] sage liberté. Com[illegible]

[illegible] de la [illegible] de l'Œuvre. [illegible] d'[illegible] de [illegible] de Strongoli, [illegible]

[illegible] (Anne-Louis), peintre [illegible] Montargis, le 5 février 1767, mort à Paris, le 9 décembre 1824. [illegible] Paris, pour y [illegible] Montargis, [illegible] un architecte. [illegible] charme pour le jeune Girodet, que [illegible] tances [illegible]. Ainsi, au lieu d'apprendre la théorie [illegible], il étudiait [illegible] la perspective [illegible] mit quelques [illegible] Louis David, qui lui dit, après [illegible] nés : « Votre fils, madame, est né peintre, je pense que tout ce que vous pourriez faire ne pourra le détourner [illegible] » Là-dessus les parents se décidèrent à confier leur fils aux soins de ce grand maître. Peu après, en 1787, Girodet était déjà en état de concourir pour le prix de Rome, et peut-être avait-il des chances de succès; mais surpris dans sa loge, au moment où il venait d'y introduire un rouleau d'études, au mépris des règlements, il dut être exclu du concours. L'année suivante il engagea la lutte, sur le sujet suivant : *Tatius assassiné au milieu d'un sacrifice à Lavinium, en présence de Romulus.* Il remporta le second prix, et Garnier le premier. Deux mois auparavant, l'Académie avait partagé entre ces deux concurrents le prix de la demi-figure peinte, prix fondé par le célèbre De Latour, auteur de si belles têtes au pastel. Enfin, en 1789, à l'âge de vingt-deux ans, le premier grand prix lui fut accordé. Le thème proposé par l'Académie était *Joseph reconnu par ses frères.* Ce tableau, remarquable de style et d'exécution, orne la salle des grands prix de Rome, à l'École impériale des Beaux-Arts. Nous avons entendu raconter à Girodet lui-même que depuis qu'il avait été réglementairement exclu du concours, il n'en avait pas moins continué à étudier chez lui, d'après la nature, les jours qu'il ne se rendait pas à l'École des Beaux-Arts, et que voulant utiliser ce travail, il l'introduisait dans sa loge, au moyen d'une grosse canne creuse qu'il portait avec lui partout où il allait. Gérard, son camarade et son ami, qui n'ignorait pas cette particularité, lui dit en souriant, lorsque le grand prix lui fut décerné : « Ta canne, c'est le cheval de Troie. » A quoi Giro-



[illegible] pour le [illegible] [illegible], dont les plus [illegible] [illegible]. Ce ne fut [illegible] l'ont connu [illegible] [illegible] ce ne fut qu'[illegible] [illegible] furent [illegible] [illegible] gracieux petits [illegible] qui forment un corps [illegible] ornent la [illegible] accompagnent [illegible] [illegible] qu'il avait fait pour [illegible] avoir traduit cet [illegible] exécutés pour une [illegible] [illegible]. Mais [illegible] compositions que [illegible] rapportent à l'[illegible] Virgile, et de ces [illegible] par les élèves de [illegible] [illegible], exécu-[illegible]. On doit compter [illegible] l'œuvre de Girodet [illegible] composa pour les [illegible] de Racine imprimées [illegible] aux œuvres [illegible] [illegible] quelques [illegible] dans deux vo-[illegible] 1829, par les soins de [illegible] : Œuvres pos-[illegible] [illegible], comme dans [illegible] [illegible], beau-[illegible] imagination plus [illegible] les grandes [illegible] de vue et de juge-[illegible] et l'habileté ne [illegible]

TRIBOT.

[illegible], *David et son École.*

[illegible] conquistador espagnol, [illegible] encore, il partit [illegible] Cortez pour la con-[illegible], [illegible] de la [illegible] suivit les Pizarre et [illegible] du Mexique. Après [illegible] décisives, [illegible] devint l'un des plus [illegible] jaloux de courir [illegible] pouvoir royal, re-[illegible] Nuñez ; et lorsque [illegible] de la révolte, [illegible] contre ce chef et son [illegible] Carvajal, les exactions [illegible] atteignant les Es-[illegible] de nombreux [illegible] de cette [illegible] sur Los Reyes, [illegible], Vela Nuñez, neveu [illegible]

[illegible] Pizarre, puis de [illegible] le pouvoir royal [illegible] [illegible] par la [illegible] [illegible] dans l'histoire [illegible] de voir un [illegible] nouveau gouvernement [illegible] [illegible] Giron [illegible] Vela Nuñez, fit couper la [illegible] [illegible]

Zarate, *Histoire de la* [illegible], chap. XXIV, p. 187.

[illegible] [illegible] à Giron, le [illegible] [illegible] Giron [illegible] [illegible] ques et théologiques [illegible] à Tolède, il devint [illegible] à la retraite de son [illegible] 1565, Philippe II [illegible] [illegible] et maître de [illegible] [illegible] Philippe. En 1580, [illegible] de Tolède. En 1583, [illegible] d'archevêque du diocèse [illegible] de lui : *Collectio Conciliorum* [illegible] [illegible]. En tête de cet ouvrage [illegible] vants du même auteur : [illegible] *Gothorum Regum et Suevorum* [illegible] *Toletanorum Praesulum* [illegible] *Primatu ecclesiae Toletanae.*

De Thou, *Hist.*, lib. 117. — [illegible] *Hispana nova*, p. 800. — [illegible] historique.

GIRON. *Voy.* [illegible] et [illegible].

GIRONCOURT (*Henri-Antoine* [illegible]), magistrat et littérateur français, né à Nancy, le 13 juin 1719, mort à [illegible], près de Nancy, le 10 janvier 1788. Admis dans la maison professe des jésuites, il enseigna dans les colléges de Nancy, de Pont-à-Mousson et d'Autun. Les désagréments que lui firent éprouver ses supérieurs pour avoir publié, en 1741, une *Ode sur la naissance de l'archiduc Joseph*, depuis empereur d'Autriche, le déterminèrent à quitter la Société de Jésus, à laquelle il n'était encore lié que par des vœux simples. Il étudia alors le droit, exerça la profession d'avocat, d'abord à Nancy, puis à Épinal, et devint conseiller-chevalier d'honneur au bureau des finances de Metz

[illegible]

[illegible] 1790, mort à Nancy, le 2 janvier 1824. Il avait succédé à son père dans la [illegible] au bureau [illegible] de Metz et Alsace, lorsqu'en 1790 il [illegible] la profession d'homme de loi. Juge au [illegible] de première instance de Cologne après la [illegible], il fut chargé, comme directeur du jury, d'instruire le procès du curé Schaeffer, qu'il avait [illegible] avec lequel il [illegible] ayant perdu sa place par suite des événements de 1814, [illegible] reçut le titre de juge [illegible] au tribunal de première instance de [illegible] décembre 1830). Il s'occupait de recherches sur l'histoire de Lorraine. Ses écrits imprimés ont pour titres : *Mémoire sur l'élection et la* [illegible] *de Pompey*; Nancy, 1790, in-4°; — *Précis statistique du département de la Meurthe, pour servir d'introduction au Dictionnaire topographique, historique, statistique du même département*; Nancy, an X (1802), in-8°; ce dictionnaire n'a point été publié; — *Interrogatoire préparatoire, acte d'accusation et biographie de l'ex-curé Pierre-Joseph Schaeffer, avec son portrait* (en français et en allemand); Cologne, an XII (1804), in-4°. Il mourut sans avoir terminé une *Histoire de Nancy*, et des *Éphémérides lorraines*, dont quelques-unes furent insérées en 1823 dans le *Journal de la Meurthe*.

E. REGNARD.

[illegible] *Biographie de l'ancienne Prov. de Lorraine.* — [illegible] Quérard, *La Littérature française contemporaine.*

[illegible] (L'abbé *Robustiano*), archéologue et bibliographe italien, né le 24 octobre 1769, dans le village de Gorgonzola, près de Milan, mort à Milan, le 16 avril 1838. Après avoir fait ses études au séminaire archiépiscopal, il entra dans l'ordre des Oblats de Saint-Ambroise et

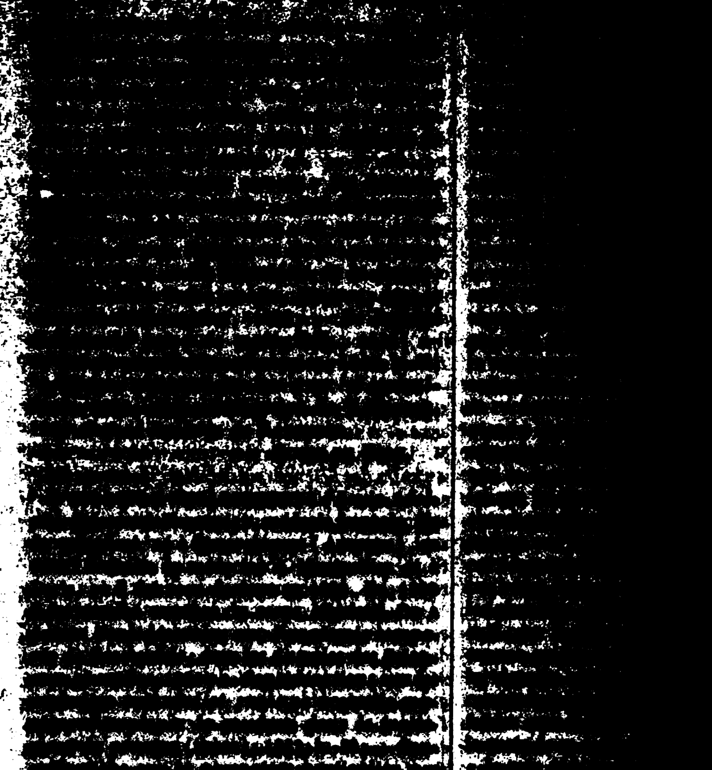
[illegible] française ; — [illegible] La Feuille vil- [illegible] à Paris [illegible] La Feuille vil- [illegible] 1839 ; [illegible] Paris, 1822 [illegible] le Journal de [illegible] — Mémoire

[illegible]

[illegible] mouvement et la d[illegible] les plantes, Ibid., 18[illegible] plantes et les [illegible] d'Agriculture, 18[illegible] en grosseur des [illegible] les Annales des [illegible]

[illegible] terminer par [illegible] tembre, du nombre de jours [illegible] d'octobre suivant ; [illegible] culture, 1833, 1837 ; — [illegible] dans La Feuille villageoise, 18[illegible] sur les [illegible] dans les Annales de l'Agriculture, 18[illegible]

[illegible] 1838, in-8° ; — Essai sur [illegible] les [illegible] sensibilité ; dans le [illegible] Magazine, 1831 ; — [illegible] don, 1837, in-8° ; — [illegible], 1841, in-12 ; — De l'[illegible]



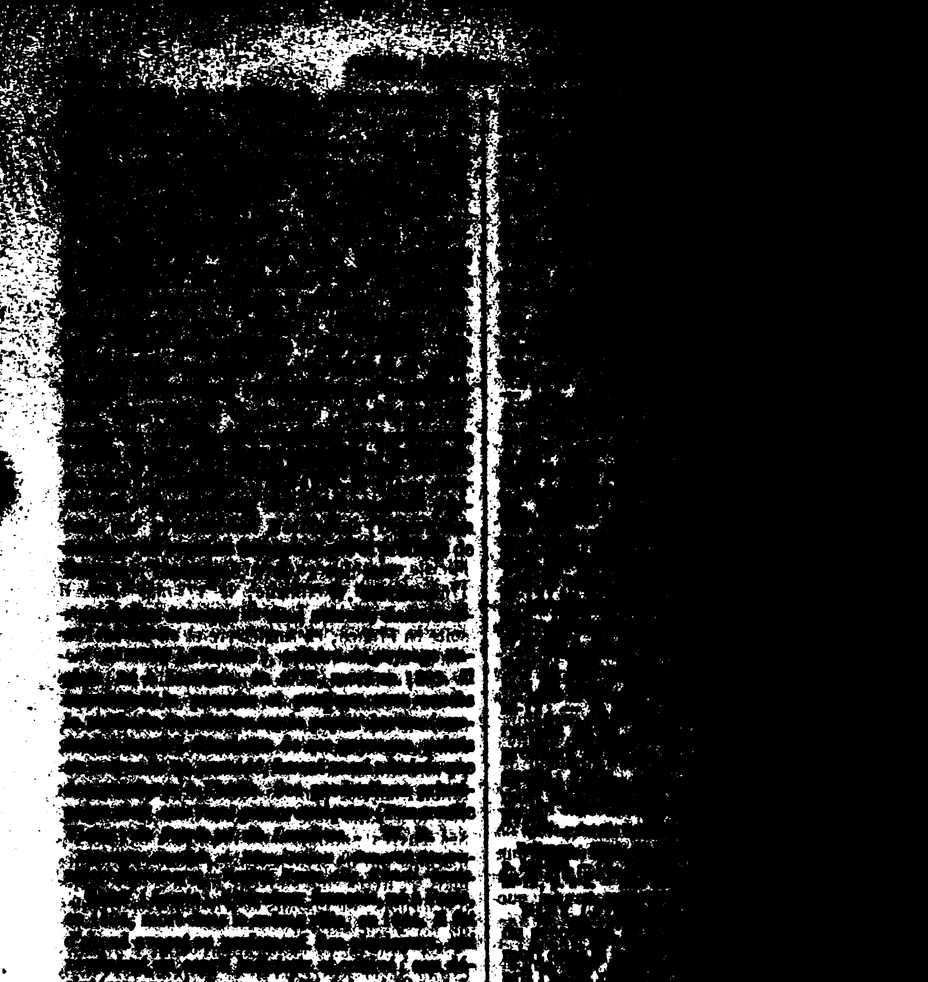
[illegible] deux des mots [illegible]

[illegible] 1769 [illegible]

[illegible] en France, [illegible]

[illegible] Ses écrits [illegible]

[illegible] de physique [illegible]



[illegible] Il aurait dû cet hon-[illegible] à l'usage où l'on [illegible] que le [illegible] les enfants [illegible] l'éducation [illegible] XV en qualité de sous-[illegible] d'État. L'abbé [illegible] à l'Académie, [illegible] dans les langues grecque [illegible] que le dauphin ne [illegible] précepteur une estime [illegible] celui qui [illegible]. Tels étaient les [illegible] l'Université.

E. L.

[illegible], t. IX, p. [illegible]. —

[illegible] français, vi-[illegible] du seizième siècle. On [illegible] incomplets. [illegible] les protestants, [illegible] Dupleix, [illegible] du 6 novembre 1572; [illegible] du capitaine Gre-[illegible] de lui une *Histoire*, [illegible] 1575, des deux sièges [illegible] aux années [illegible] par une [illegible] le récit et prouve chez

[illegible]

[illegible] *jurisprudence*, Paris, 1689, in-8°; — [illegible] *in acris quaestionum* [illegible] — *Cancio* [illegible] *pro* [illegible] 1693, in-8°; — [illegible] Paris, 1705, in-4° [illegible]

[illegible] *Grand Dictionnaire historique*.

GISBERT (Le P. Blaise), [illegible] et phi-losophe français, né à [illegible], le 21 février 1657, mort à Montpellier, le 28 février 1731. Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1672, et professa dans les colléges de sa société la rhéto-rique et les belles-lettres. Plus tard il se livra avec succès à la prédication. On a de lui : *L'Art d'élever un prince*, dédié au duc de Bourgo-gne; Paris, 1684, in-4°; réimprimé sous ce titre : *L'Art de former l'esprit et le cœur d'un prince*; Paris, 1688, 2 vol. in-4°; — *La*



... : L'art de former l'esprit et le cœur d'un prince; Paris, 1685, ...

[illegible]

* GISÈLE ou GISLA, [illegible] fille de Charles III, dit le Simple, [illegible] la fille du roi de France [illegible] jusqu'à la mer. [illegible] Rollon [illegible] de la mort de Gisèle [illegible]

[illegible]

Gisolfe I, prince de Salerne, [illegible] mort en 978. [illegible] maintenir la paix avec [illegible] pape Jean XIII [illegible] suite de Gisolfe [illegible] distinguait par le luxe et [illegible] rencontrait alors en Europe que dans l'Italie méridionale. Gisolfe [illegible] avec les Sarrasins [illegible] Cependant, lorsque l'empereur Othon [illegible] battre ces derniers, en 967, Gisolfe [illegible] des troupes auxiliaires. [illegible] même contre les Grecs Pandolfe [illegible] prince de Capoue. Mais lorsque [illegible] fait prisonnier par les Grecs, Gisolfe [illegible] commune avec ceux-ci contre [illegible] quel il résista avec succès. Il [illegible] cour son cousin Pandolfe, [illegible] de Bénévent, qui avait été chassé de ses États. Pour reconnaître sa [illegible] une conspiration contre Gisolfe [illegible] en 974, et s'empara de la principauté de Salerne. Mais peu de mois après Gisolfe fut délivré par Pandolfe prince de Capoue; n'ayant pas d'enfants, il adopta Pandolfe, [illegible] de son libérateur. E. G.

Dom Blasi, *Series Principum qui Longobardorum ætate Salerni imperarunt*.

Gisolfe II, prince de Salerne, né vers 1025, mort vers 1082. En 1040, déjà [illegible] père, se l'associa au gouvernement; les États de Gaimar comprenaient alors, outre la principauté de Salerne, celle de Capoue, ainsi que la Calabre et la Pouille. En 1052 Gaimar fut assassiné par des conjurés; ses États furent démembrés. Son frère Gui, prince de Sorrente, parvint cependant à assurer à Gisolfe la possession de la principauté de Salerne. Après vingt-cinq ans d'un règne assez insignifiant, il vint à se brouiller avec Robert Guiscard, son beau-frère. En 1077 une lutte s'était engagée entre Robert et le pape Grégoire VII, Gisolfe se ran-

[illegible]

della [illegible]

copiosa [illegible]

Teatro [illegible]

gio [illegible]

1824, [illegible]

et Fra[illegible]

des [illegible]

divers [illegible]

tation [illegible]

çois-Charles [illegible]

né à [illegible]

juillet [illegible]

quand [illegible]

prise [illegible]

militaire [illegible]

livre [illegible]

introd[illegible]

des [illegible]

expériences [illegible]

des [illegible]

ment, [illegible]

cipales [illegible]

la physique [illegible]

[illegible] Gitiadas à la [illegible]

[illegible] qui vécut [illegible]

[illegible] peintre, sculpteur [illegible], né à Vig- [illegible]

[illegible]

[illegible] le 16 juillet 1818 [illegible]

[illegible] il [illegible] à tout le temps [illegible] archives [illegible] du moyen âge, pour [illegible]

[illegible] découvrir [illegible] des plus [illegible]. Les livres ne lui faisaient pas oublier la [illegible]

[illegible] Ce talent [illegible] à Milan [illegible] au nom de *Giunti* [illegible]

[illegible] né à Florence [illegible] en 1600. Il entra [illegible] des Carmes [illegible] 1585 [illegible] de nouveau à Lyon [illegible] de 6,000 écus [illegible] après sa mort. Sa [illegible] On a de lui [illegible] *Speculum* [illegible] — *Commentaria* [illegible] Lyon, 1578, in-8°.

[illegible] *Pietro*), en latin *Giun-* [illegible], né à Milan, [illegible] vers 1623. Il étudia [illegible] dégoûté du monde, il [illegible] des Oblats de Saint- [illegible] Borromée lui confia [illegible] diocèse de Milan. [illegible] il se retira dans [illegible] où il finit ses [illegible] On a de lui : [illegible] Milan, 1593, in- [illegible] Milan, 1599, in-4° ; [illegible] 1597, in-4° ; — [illegible] 1601, in-4° ; — [illegible] Milan, 1603, [illegible] *Archiato* ; Côme, [illegible] *Carlo Borromeo* ; [illegible] Milan, 1615, in-4° ; [illegible]

[illegible] vers 1750 [illegible]

* GIUSTI (*Grégorio*) [illegible] de sa mort. [illegible] Giacinto Ghezzi [illegible] de Pistoja, Grégorio [illegible] où il se mit sous la direction [illegible] la mort du maître [illegible] telier de Pompeo Batoni [illegible] plusieurs tableaux pour l'église [illegible] annonçait que cet artiste [illegible] peinture d'histoire ; mais [illegible] il dut se mettre [illegible] PP. jésuites [illegible] l'employèrent à [illegible] ture les objets les plus [illegible] collection. [illegible]

Tolomei, *Guida di Pistoja.*

* GIUSTI-AMBIAGI (*Giovanni-Battista*), dit *le Frinoletto* [illegible] vivait dans la première moitié du dix- [illegible] siècle. Il est auteur de quelques [illegible] la cathédrale de [illegible] l'église Saint-Jean-Baptiste [illegible] positions, dont la principale [illegible] *devant l'empereur Trajan* [illegible] Michele-di-Dentro. [illegible]

[illegible]

* GIUSTI (*Joseph*), poète satirique [illegible] né en 1809 à Monsummano [illegible] à Florence, en 1850. [illegible]



[illegible]

... Il a fait [illegible] ... jusqu'à nos [illegible] ...

[illegible]

... ad Deum [illegible] ... et Infinis [illegible] ...

[illegible]

[illegible] la culture des belles-[illegible] tragédie; Parme, [illegible] trad. d'Euripide; Gênes, [illegible], trad. du même; [illegible] à Colonne, trad. du [illegible] — Afiasi furioso; Venise, [illegible] la Passione, tragédie; [illegible]

[illegible]), historien vénitien, [illegible] membre du sénat. Sa vie [illegible] on a de lui : Historia [illegible] urbe condita, 1421 à [illegible], 1610, 1611, [illegible] est augmentée de [illegible] Giustiniani : De Gestis [illegible] bello Venetorum cum [illegible] a été réimprimée [illegible] Scriptores Rerum Ital. [illegible] en ce qui concerne les [illegible] peut être consultée avec [illegible] événements du [illegible] de Pietro Giustiniani [illegible] par Giuseppe Dondi dall' [illegible]

E. G.

[illegible], t. VII, p. II. — Mi-[illegible]

[illegible]

GIUSTINIANI ([illegible]), [illegible] italien, né à [illegible], mort à Ajaccio, le [illegible]. [illegible] changé son nom primitif de [illegible] de Giustiniani, après avoir été adopté par la famille de Giustiniani, pour [illegible] prendre part à la [illegible]. En 1597, le jeune Giustiniani entra dans la congrégation de Saint-Philippe de Neri; ses supérieurs le chargèrent de prendre soin de la riche bibliothèque de Sainte-Marie de Vallicella. Il y puisa un goût décidé pour l'étude. En [illegible], il fut nommé évêque d'Ajaccio. On a de lui : Index universalis [illegible]; Rome, 1612, in-fol. Cet ouvrage, [illegible] impartialité, contient beaucoup d'erreurs [illegible] biographiques; — [illegible] per il buon governo del clero e popolo della diocesi d'Ajaccio; Viterbe, 1620, in-4°; — [illegible] explanatus; Rome, 162[illegible], in-fol. E. G.

[illegible] t. XXXVIII. — [illegible] Giustiniani, Gli Scrittori Liguri.

GIUSTINIANI (Orazio), cardinal et théologien italien, né à Gênes, vers la fin du [illegible] siècle, mort à Rome, en 1649. Il était de la branche de la famille Giustiniani à laquelle appartenait l'île de Chio. Ayant étudié la [illegible] à Rome, il entra, à l'âge de vingt-cinq ans, dans la congrégation des prêtres de Saint-Philippe de Neri. Quoique fort pauvre, il [illegible] parvenir rapidement aux fonctions supérieures de son ordre. Urbain VIII le nomma premier bibliothécaire à la bibliothèque du Vatican. Il fut chargé d'une négociation avec le patriarche de Constantinople, et s'en acquitta à la satisfaction du pape, qui le récompensa en le nommant évêque de Montalto, en 1640. Giustiniani termina heureusement un différend qui avait longtemps

[illegible]

[illegible] pour [illegible] [illegible] de *Diery*. [illegible]

[illegible] Qui a bon [illegible] puisque la [illegible]

[illegible] tant. Gino sut se maintenir [illegible] fiance d'un [illegible] [illegible] Les trois principaux [illegible]

[illegible] 1772 [illegible] 1765 [illegible] de Luc [illegible] 1745 [illegible] 1767 [illegible]

[illegible]

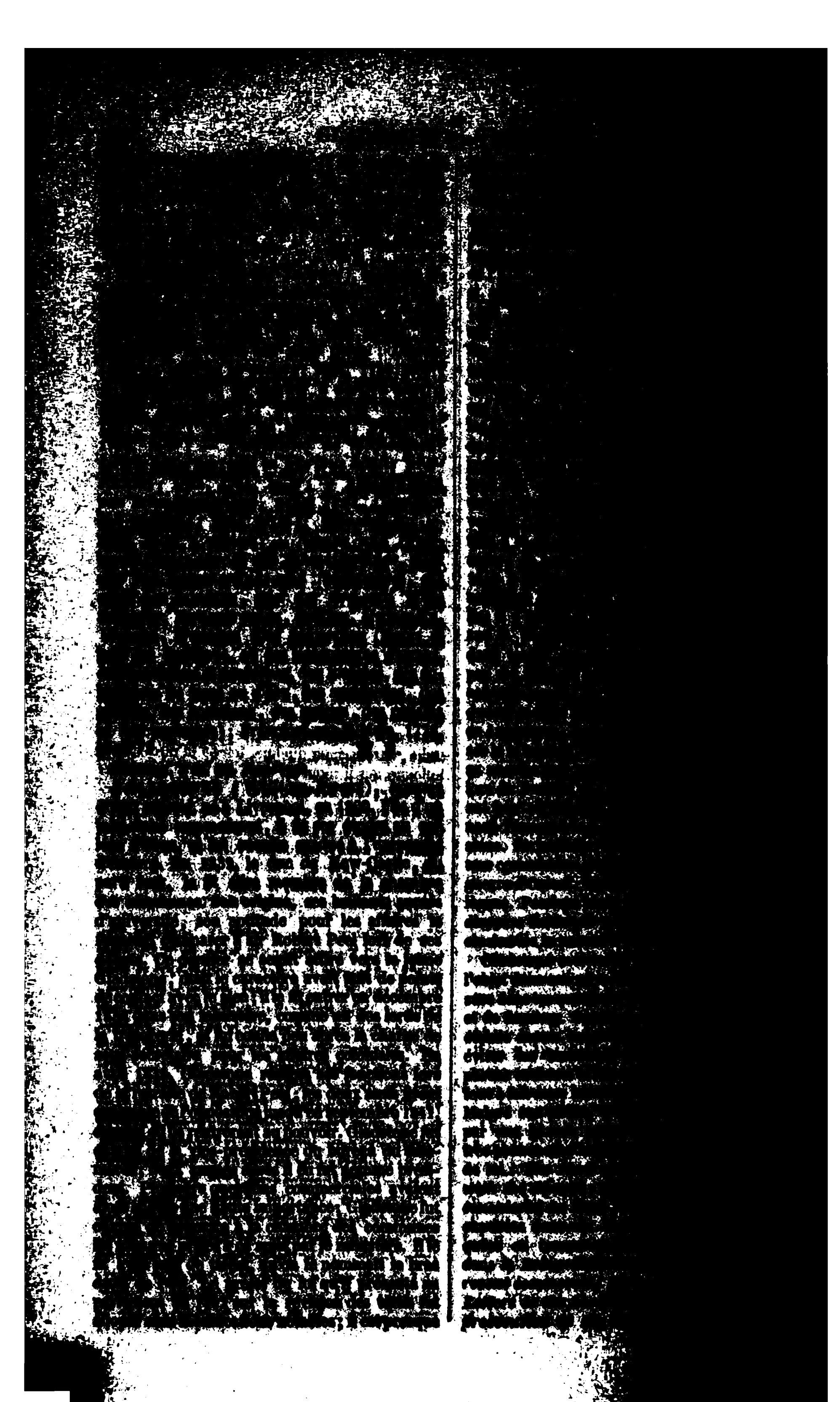
[illegible]

Bologne, où il mourut. On a de lui : [illegible] *de Peste, seu brevis, facilis et* [illegible] *thodus curandi pestem* ; [illegible], [illegible]. Cet ouvrage [illegible] médicale, mais il est encore [illegible] toire de la peste. — *Cursus medicus* [illegible] [illegible] *propositus* ; Bologne, [illegible].

[illegible], *Dictionnaire hist. de la médecine* [illegible] médicale.

GLASBACH (*Jean-Adolphe*), médecin allemand, né à Francfort-sur-le-Main, en 17[illegible], mort en 1785, à la cour du prince d'Anhalt-[illegible], dont il était conseiller. Il fit ses études à [illegible], Halle et Helmstadt. Ses publications [illegible] importantes; cependant, on peut citer : *Dissertatio de* [illegible] [illegible] *adhibendis* ; Helmstadt, 1734, in-4° ; — *Dissertatio de herniis* [illegible] *thalibus* ; Helmstadt, 173[illegible], in-4° ; — [illegible] [illegible] *Supplementum, continens* [illegible] *indicans* ; Hildburghausen, 1775, in-[illegible].

Glasbach a, de plus, traduit en français le *Traité de Deiye Barber* [illegible] ; Wittemberg et Zerbst, 1770, in-8° ; — les *Recherches de* [illegible] *et Paulet sur la cause de la Mort des* [illegible] ; Dantzig, 1773, in-8° ; — *Additions* ; [illegible], 1773, in-8° ; — le *Mémoire de* [illegible] sur la

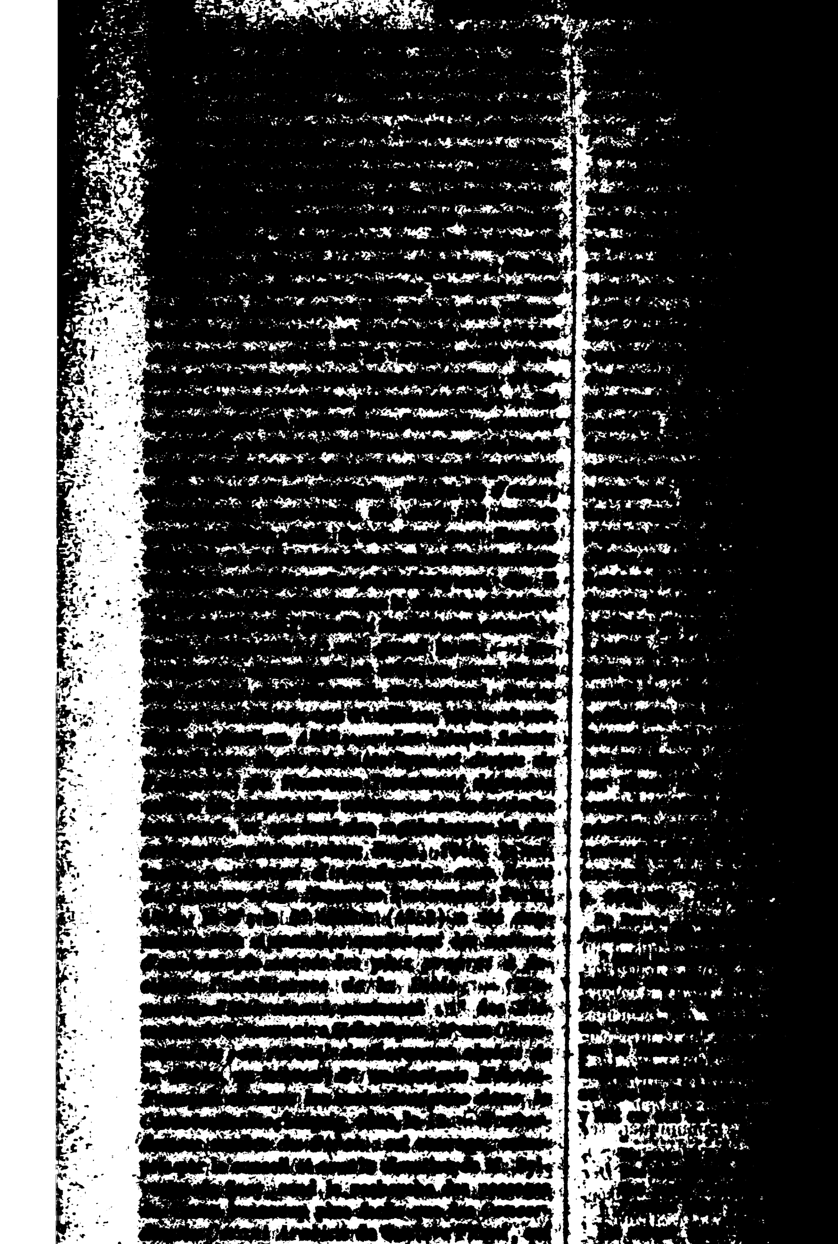


[illegible]

[illegible] d'être consultés. [illegible] on remarque [illegible] Grotius ainsi qu'une [illegible] de Hobbes. Quant [illegible] pour les idées de [illegible] pour fondement [illegible] bien calculés des [illegible] le précurseur de Ben- [illegible] chez Glafey, [illegible] lors(?), à un [illegible] à plusieurs [illegible] rare, qu'il y a encore [illegible] des principes [illegible] de la jurispru- [illegible] Der [illegible] seine philosophi- [illegible] Anmerkungen mit- [illegible], communiquant ses [illegible] et philologiques ), [illegible] 1712-1714 ; — Der [illegible] raison- [illegible] Iena, 1714, 3 cahiers ; [illegible] Rechtsge- [illegible] Vernunft von [illegible] (Principes de la [illegible] de ses sociétés [illegible]) ; Leipzig, 1720, in-4° ; [illegible] par ordre du gouverne- [illegible] der Geschichte des [illegible] de l'Histoire de la [illegible]) ; Leipzig, 1722, in-8° ; — His-

[illegible]

élèves de première année ; il a continué [illegible] pendant douze ans. En 1825, [illegible] la Sorbonne [illegible] chargé de l'enseignement de l'hébreu [illegible] 1831, époque à laquelle la faculté de [illegible] reçut une sorte de réorganisation, et M. Glaire lui-même devint professeur titulaire et doyen de cette faculté. En 1843, il passa à la chaire d'Écriture Sainte, et deux ans après il fut nommé, sous le ministère de M. de Salvandy, [illegible] de l'université. [illegible] le baccalauréat, la licence et le doctorat, il les avait pris en 1838, lorsque la faculté était encore composée des docteurs de l'ancienne Sorbonne, et que les anciens règlements, c'est-à-dire trente-six heures d'épreuves [illegible] étaient toujours en vigueur. M. Glaire a obtenu la croix de la Légion d'Honneur en 1845 ; il a été nommé chanoine honoraire de Bordeaux en 1837, par le cardinal de Cheverus ; vicaire général honoraire en 1851, par son successeur, M. le cardinal Donnet ; chanoine de Paris, en 1848, par l'infortuné archevêque Affre. — Outre de nombreux articles, insérés dans l'Encyclopédie catholique, dans l'Encyclopédie du dix-neuvième siècle et dans la Bibliographie catholique, M. Glaire a publié Lexicon manuale Hebraicum et Chaldaicum ; Paris, 1830, in-8°. Cet ouvrage a été reproduit en 1843, avec des changements et



[illegible] *Ludovici Bôlacii* [illegible] *Jani* [illegible] *Amati* [illegible] *Aug[illegible]* [illegible] *Salinum* [illegible] des épigrammes [illegible] Louis Lacour.

[illegible] *Commentario-* [illegible] *de Bello Gallico et ci-* [illegible] *Gentis Antonia*; Leip- [illegible] *Descriptio Gentis Juliæ*, [illegible] *Historiæ Romanæ* [illegible] E. G.

[illegible] — Ludovici, *Schul-His-* [illegible], 2e partie.

[illegible] *-Théophile*), érudit [illegible] à Wimpfen (Wurtemberg), [illegible]. Il était bibliothécaire [illegible] du gymnase d'Anspach. [illegible] sont : *Sententiæ ve-* [illegible] *quorumdam poeta-* [illegible], in-8°; — *Idiomata* [illegible] *scholis tradenda* [illegible]

GLANVIL ( *Ranulphe* DE ), [illegible] auquel on attribue le pre- [illegible] anglaises, né à Stratford [illegible] la première partie du [illegible] Saint-Jean-d'Acre, en 1190. [illegible], comte de Richmond, [illegible] cette forteresse, et il fit en [illegible] contre les Écossais, qui, [illegible], envahirent le nord de [illegible] d'Alnwick, en 1174, il [illegible], et le conduisit au [illegible]. En 1175 il fut nommé [illegible]

[illegible] *Anglie* [illegible] Jean-d'Acre [illegible] *De Legibus et Consuetudinibus* [illegible] fois, sous le titre de : *Tractatus de Legibus et Consuetudinibus regni Angliæ, tempore regis Henrici Secundi compositus* [illegible] *leges continet et consuetudines* [illegible] *quæ placitatur in curia regis* [illegible] *Huic adjectæ sunt a quodam* [illegible] *adnotationes aliquot marginales* [illegible]; Londres (sans date), in-12. [illegible] cette édition *princeps* fut imprimée vers [illegible] sous la direction de sir William [illegible] des communs plaids; réimprimé à Londres, 1604, 1673, in-12; inséré dans la [illegible] *Traités sur les Coutumes Anglo-Normandes publiés en Angleterre depuis le* [illegible] *qu'au quatorzième siècle* [illegible] avocat au parlement; Rouen, 1776, in-4°, t. [illegible], p. 373-561. La meilleure édition, revue sur divers manuscrits, a été publiée par John Beames et J.-E. Wilmot; Londres, 1780, [illegible]. John Beames en a donné une traduction anglaise, avec des notes; Londres, 1812, in-8°.

[illegible], *Historia* [illegible] t. IV. — Roger Hoveden, *Annales*. — [illegible], *Biographia Britannica* [illegible], t. II.

GLANVIL ou GLANVILLE ( *Barthélemy* ), philosophe anglais, vivait vers 1360. Il appartenait à la famille des comtes de Suffolk, et entra dans l'ordre des Franciscains. Il étudia, dit-on, à Oxford, à Paris et à Rome, et acquit une connaissance familière des écrits d'Aristote, de Platon et de Pline. Si l'on en croit certains biographes, ce fut d'après leurs ouvrages et ses propres [illegible]

[illegible] *journal scientifique* [illegible] 1866 [illegible]

[illegible]

[illegible] le docteur A. Horneck [illegible] quelques autres pièces [illegible] *Discourses* [illegible]

[illegible] d'Archélaüs, [illegible], à Comana, au [illegible] premier siècle avant [illegible] d'Antoine, et [illegible] de Cappadoce, [illegible]. Appien, qui place cet [illegible] de Glaphyra, qui [illegible] le nom de [illegible] on peut [illegible] prénom d'Archélaüs. [illegible] V, 5.

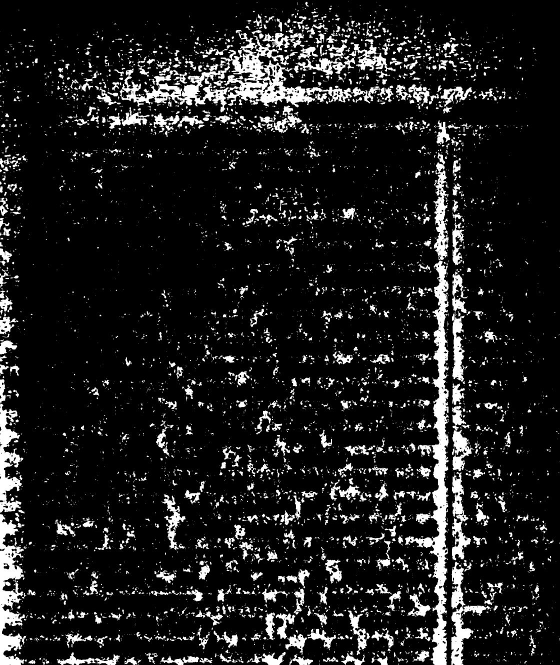
[illegible] Archélaüs, roi de Cappa- [illegible], morte en [illegible] en premières [illegible] et de Mariamne. [illegible], elle causa la perte [illegible] renvoyée à son père. [illegible] qu'elle épousa Juba, roi

[illegible]

[illegible] en dans cette affaire [illegible] Maximilien, [illegible] et son premier [illegible] temps son conseiller le plus [illegible] tion que, [illegible] il le [illegible] un des principaux [illegible] trigues qui eurent alors [illegible] la France et d'assurer [illegible] Charles V [illegible] du cardinal Ximenès. On a de Jean [illegible] *Passe-temps du pèlerin de la vie* [illegible] ouvrage inédit dont M. G. [illegible] manuscrits, l'un à la [illegible] l'autre à celle d'Arras. [illegible] de son [illegible] protection, il [illegible] lettres, [illegible] t. III, col. 738, 747, 752. [illegible] ménagé dans son [illegible]

[illegible] *Historia* [illegible]

(1) Sander et Noël Paquot, dans un *Mémoire pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bas*, [illegible] dans la ville de Bruges. C'est [illegible] *Bibliothèque* [illegible], t. IV, p. [illegible].



[illegible]

E. G.

[illegible]

[illegible] (*[illegible]erie*), chimiste allemand, [illegible] à Valanjen, dans le comté [illegible], mort le 7 décembre [illegible], exécuteur des hautes [illegible] la médecine à Erfurt [illegible] rendit en 1727 à Altorf, puis Wittemberg. Au bout d'un an [illegible] dernière université, il revint [illegible] sa ville natale. En 1736 [illegible] de Harderwyck. [illegible] pays, il obtint bientôt la [illegible] à Sulz. Ayant été, [illegible] d'un incendie qui dévora la [illegible] la ville qu'il habitait, il [illegible] les moyens de prévenir ce [illegible] empêcher l'extension de [illegible] espèce d'amidon com[illegible] de colle-forte encore tendre [illegible] de terre glaise également [illegible] partie de farine de sei[illegible] parties de sable fin, [illegible] être appliqués sur les [illegible] les murs et les rendre in[illegible] un autre moyen, comme [illegible] que le premier, la lessive [illegible] qu'il essaya, par ordre [illegible], lui réussit complétement.

[illegible]

plusieurs autres ouvrages [illegible] sur les [illegible].

[illegible]

(Traité physico-[illegible] sur les [illegible]), [illegible] 1774, in-8°; — *Abhandl.* [illegible] *Knollen*[illegible] *Rolh*[illegible] (Traité de la [illegible] et du grand [illegible]); — [illegible] ticles dans divers recueils [illegible] sociétés savantes. [illegible] W. [illegible]

[illegible]

**GLASER** (*Christophe*), chimiste [illegible] siècle de Louis XIV. Il était le [illegible] naire de ce souverain et du duc d'Orléans. Né à Bâle, il s'occupa beaucoup de chimie, d'après le système de Paracelse. On lui doit la [illegible] du sulfate de potasse, connu, avant la réforme de la nomenclature chimique, sous le nom de *sel polychreste de Glaser*, parce qu'il en fit le premier la composition et qu'il lui attribuait un grand nombre de propriétés. On a de lui: *Traité de Chimie, contenant une méthode claire et facile d'obtenir les préparations de cet art les plus nécessaires à la médecine*; Paris, 1663, in-8°; ibid., 1667, in-8°; Lyon, 1670, in-8°; Paris, 1673, in-12; Bruxelles, 1676, in-8°; [illegible], 1688, in-8°. Traduit en allemand par [illegible]; Nuremberg, 1677, in-12. W. [illegible]

F. Hoefer, *Hist. de la Chimie*, t. II.

[illegible]

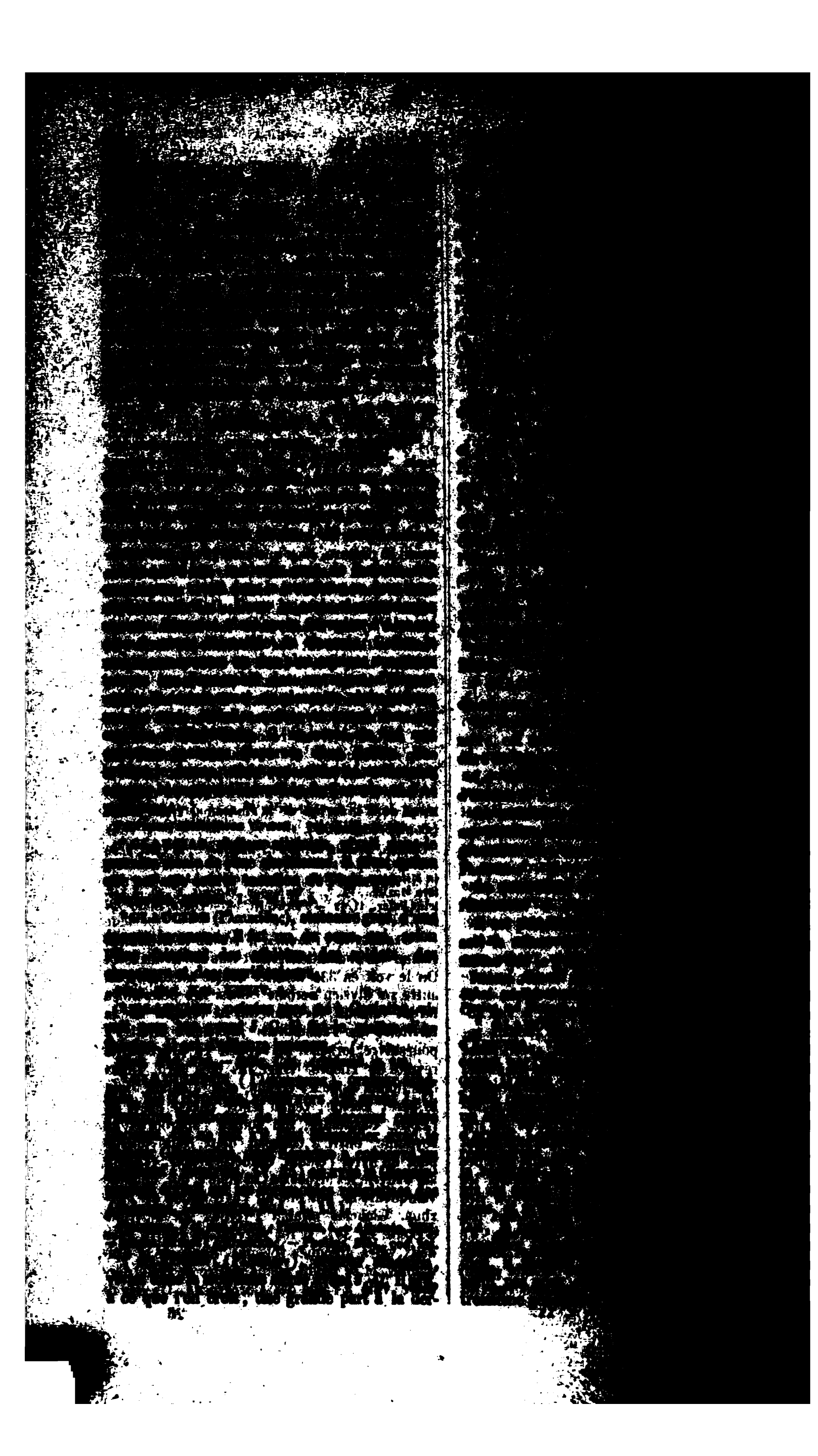
[illegible] démocratique dont le [illegible] à lui, comme [illegible] par les révolutionnaires, [illegible] exilé en [illegible]. Il [illegible] Ses principaux ou- [illegible] publiés sous le [illegible]

[illegible] philologue anglais, [illegible] était fils de Samuel [illegible], un des chapelains [illegible] de Saint-Paul. Il [illegible] du Christ à Ox- [illegible] du rectorat [illegible], qu'il garda jusqu'à [illegible], dans un accès d'a- [illegible] remarquer dès [illegible] de son savoir classique, [illegible] traduction en vers grecs [illegible], et en 1788 une tra- [illegible] de Milton, dans [illegible] en vers. Il a publié [illegible]

[illegible] dans les villes [illegible]

[illegible] (Jean-Rodolphe), [illegible] chimiste allemand, né à [illegible], mort à Amsterdam, [illegible] de son époque, et [illegible] découvertes, on peut lui reprocher [illegible] les plus [illegible] de sa jeunesse [illegible] Salzbourg, Kitzingen, [illegible] Cologne, [illegible] lequel il avait [illegible] beaucoup les travaux [illegible] quels il se livrait [illegible] hommes [illegible] la plus [illegible] que lui [illegible] les découvertes qu'il avait [illegible] l'espèce humaine lui faisait rechercher la solitude. « C'est à mes dépens, disait-il, que j'ai





[illegible] de sonder les [illegible]

[illegible] offrir une place avec [illegible]

[illegible] tration publique. Sa [illegible] l'amabilité de son caractère [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] pour la [illegible] des [illegible]

[illegible]

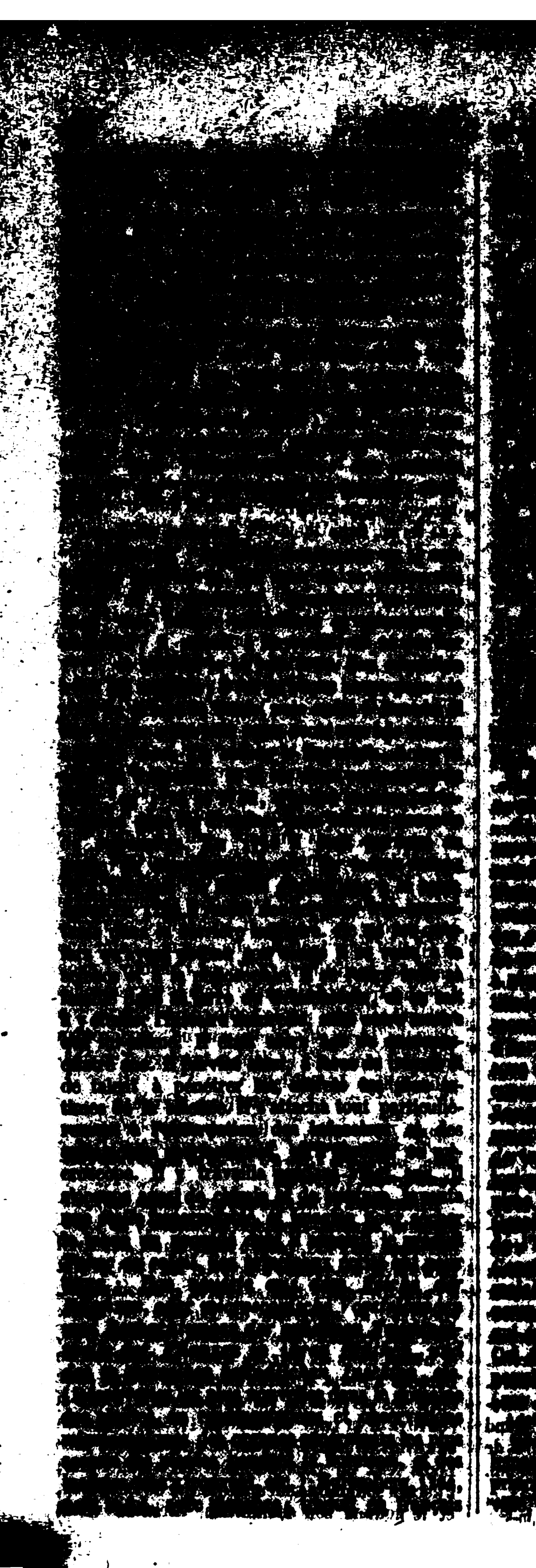
[illegible] ... agréable aux ... [illegible] qui tous ceux qui s'occupent ... [illegible]

[illegible] historisch-philosophi[illegible] ... historique et pratique ... [illegible] médicinaux ... [illegible] Berlin ... [illegible] ; Berlin, 1786-1789, ... [illegible] — *Vier* ... *Forstlichen* ... sur l'Art Forestier ... ; et *Vermischte* ... *Abhandlungen* ... botaniques) ; Berlin, ... par C.-A. Gerhard. ... des éditions alle[illegible] ... et un grand ... dans les mémoires de ... de Berlin. W. REYMOND.

... *Biographie des verstorbenen* ... *Gleditsch* ; (Zurich, 1790, in-8°)

[illegible]

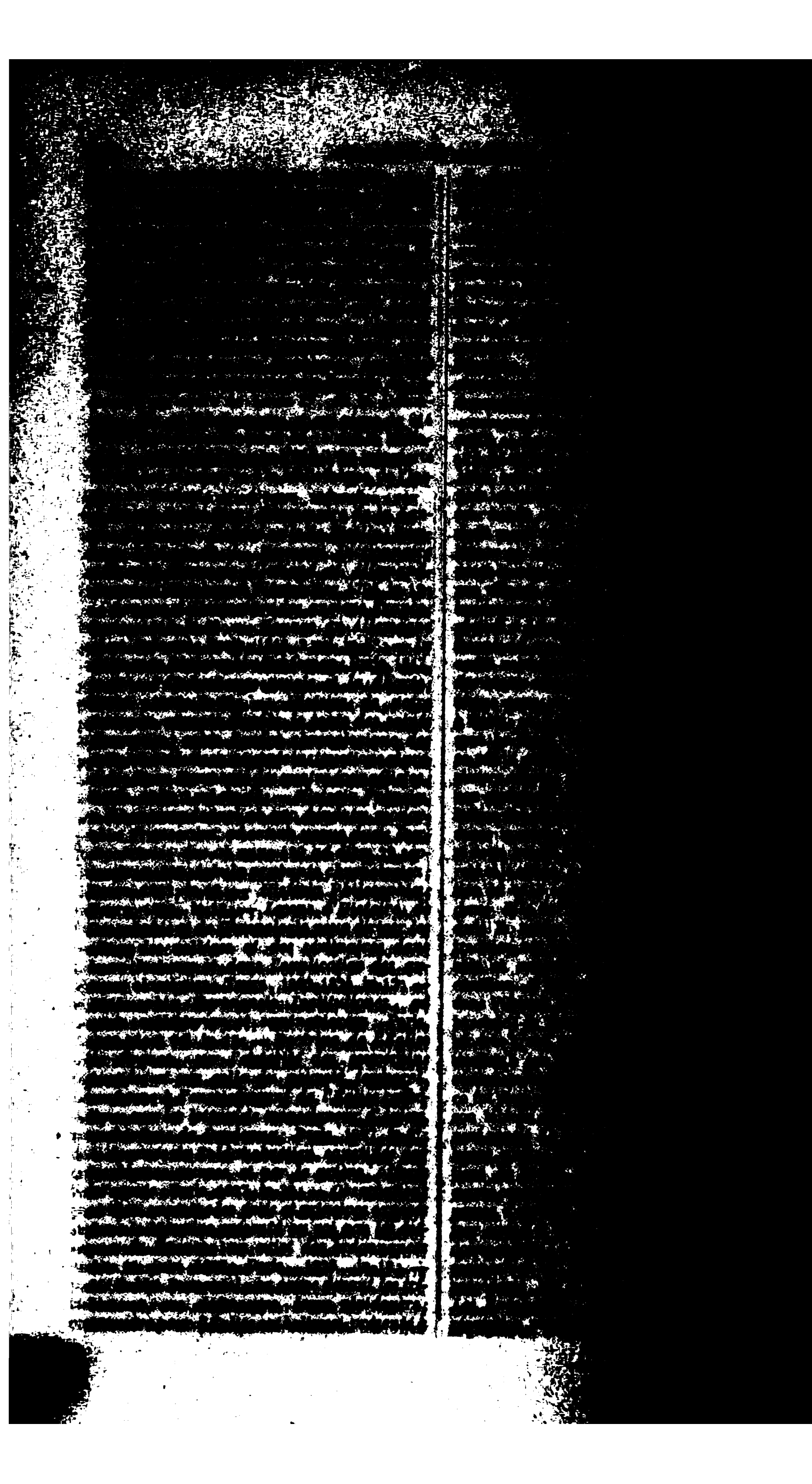
GLEICHEN (*Charles-Henri*, baron DE), di[illegible] ... 1733 ... à Paris ... en 1756, il ... Gleichen ... jusqu'en 1755, ... [illegible] ... au roi de Danemark ... envoyé à la cour de Madrid (1760). Gleichen ... en juin 1763 comme ambassadeur près Louis XV. En 1768 Christian VII visita Paris ; il décora son ambassadeur de l'ordre de Danebrog, et le nomma son chambellan. Gleichen vivait



[illegible]

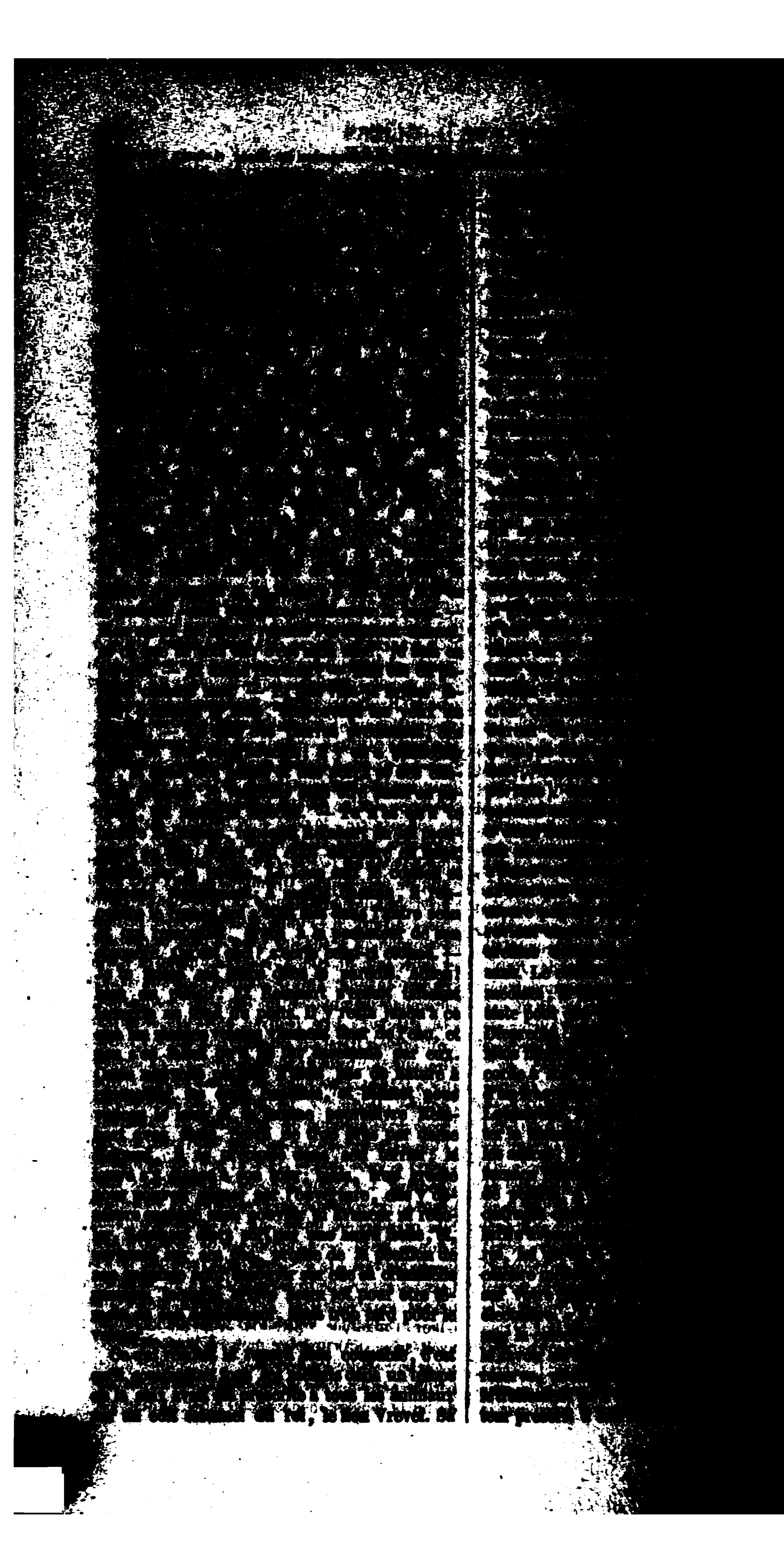
[illegible] (Gérard) [illegible] gais, né à [illegible] ([illegible]), [illegible] 1761, mort à Paris, le 11 [illegible]. En [illegible] il enseigna [illegible] Strasbourg, et en 17[illegible] [illegible] bourg (Franconie) [illegible] latine, française [illegible] à l'ouverture de la [illegible] de Pologne [illegible] 1811 [illegible] principal des colléges de [illegible] langues en 1815, [illegible] en 1818. En 18[illegible] taire des [illegible]

[illegible]



[illegible] (Glichezare ?) [illegible] (Grimm [illegible]) [illegible] par J. Grimm (18[illegible]). [illegible] sorte de [illegible] de [illegible] par [illegible] Mais [illegible] le Rein- [illegible] du moyen [illegible] allemande [illegible] le [illegible] le renard; [illegible] de la mort, de ton [illegible] et quand il le [illegible] auprès de lui, et se [illegible] des ailes et en [illegible] autant! s'écrie [illegible] le soleil par le

[illegible] dorent une cellule [illegible] odeur d'anguilles rôties. [illegible] avait su se procurer ce mets délicat [illegible] avait su par [illegible] le [illegible] de lui la tonsure monacale. [illegible]



[illegible] long, de [illegible] [illegible]

[illegible] comment de se [illegible] la langue [illegible]

[illegible] [illegible] Sibbald. C'est [illegible] compose (dans [illegible]) qui [illegible] tantôt amplifié [illegible] [illegible], étrangère [illegible] [illegible] un lecteur assez fin.

[illegible] premier produit du [illegible] jusqu'à nous, [illegible] [illegible] der [illegible] de Pietro [illegible] (publié par [illegible]) au bout du [illegible] [illegible] poète allemand s'en [illegible] langue romane [illegible] de ses plus [illegible] [illegible] précieux [illegible] [illegible] de la même époque.

Alexandre PEY.

[illegible] [illegible] [illegible] Leipzig, 1866, [illegible] [illegible]

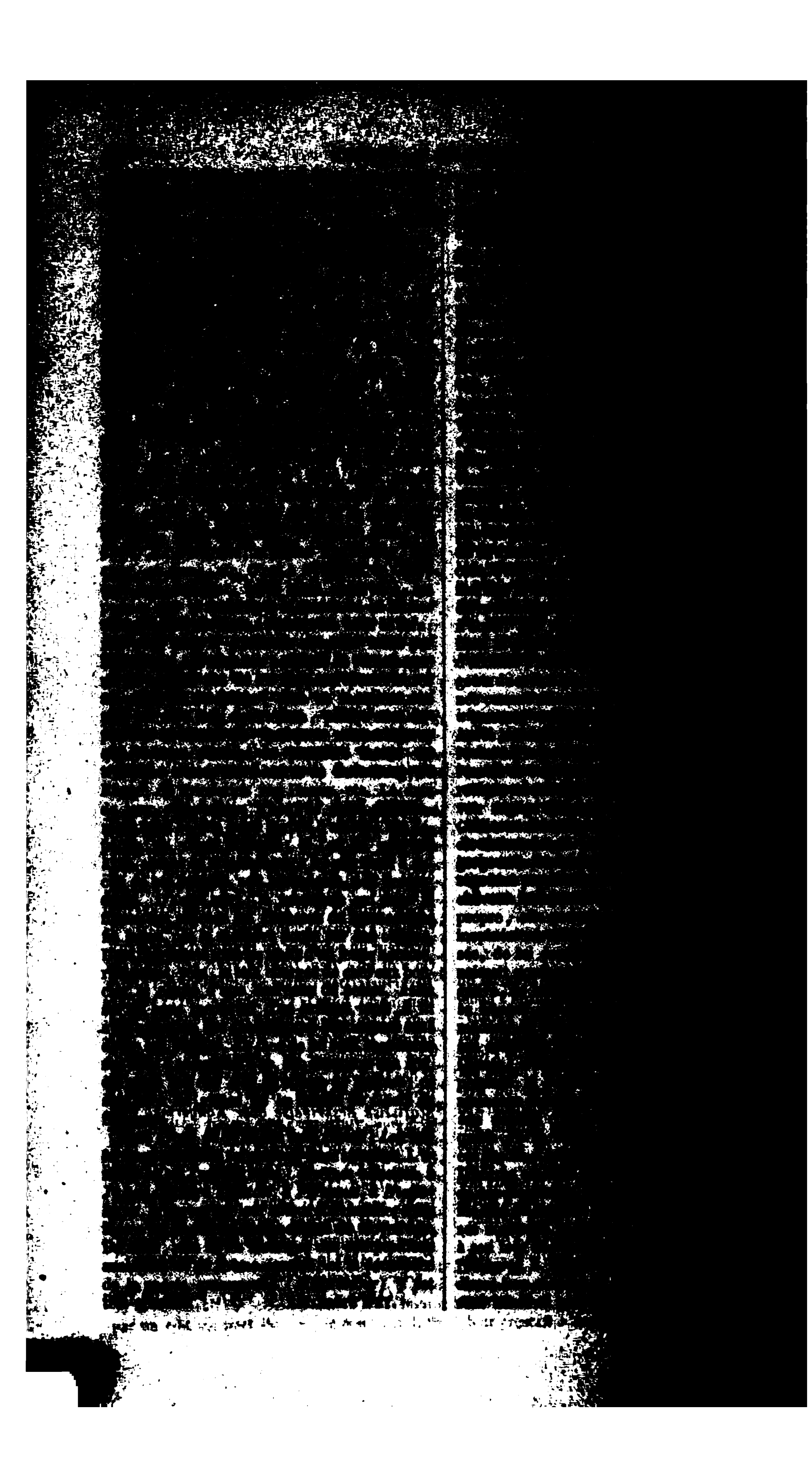
[illegible] sous le nom [illegible] des bibliothèques [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] avec [illegible] [illegible] [illegible] directeur du [illegible]

On a de lui : [illegible] Beskrivelse (Description [illegible] Danemark), [illegible] sous le titre : [illegible] [illegible] et des Duchés [illegible] Statistik [illegible] mark (Description [illegible] du royaume [illegible] 2 vol. [illegible] Island (Description [illegible]) [illegible] Copenh., 1837 [illegible]

[illegible] Erslew, Forfatter-Lexicon [illegible]

GLIERS (Wilhelm von), [illegible]



[illegible] d'Ocean et quelques [illegible], de 1808 à 1824, il [illegible] feuille périodique [illegible] Ignace M. Krasicki [illegible]

[illegible] 1774, mort [illegible] 1818. Après avoir [illegible] de Russie, il fut [illegible] le printemps d'[illegible] 1797 à 1801, il fut [illegible]; il obtint [illegible] des lycées [illegible] 1802 [illegible] de Dorpat [illegible] 1811 [illegible] Alexandre, il [illegible] dans les voyages qu'il [illegible] dans divers pays [illegible] Letopis [illegible] (Annales du [illegible]) de l'allemand de [illegible] de F. Ramboski [illegible] Zapiski [illegible] sur la Russie [illegible] militaires), trad. du [illegible] 1810, 2 vol. [illegible] etc. [illegible] 29 mai 1802 [illegible] 1803; — [illegible] dieviti (Histoire [illegible] demoiselles), trad. du [illegible] 1797.

[illegible]

Il fut élevé dans le corps [illegible] et fit la campagne de 1806 [illegible] [illegible] contre [illegible] orgueil démesuré et les cruautés qu'il exerça

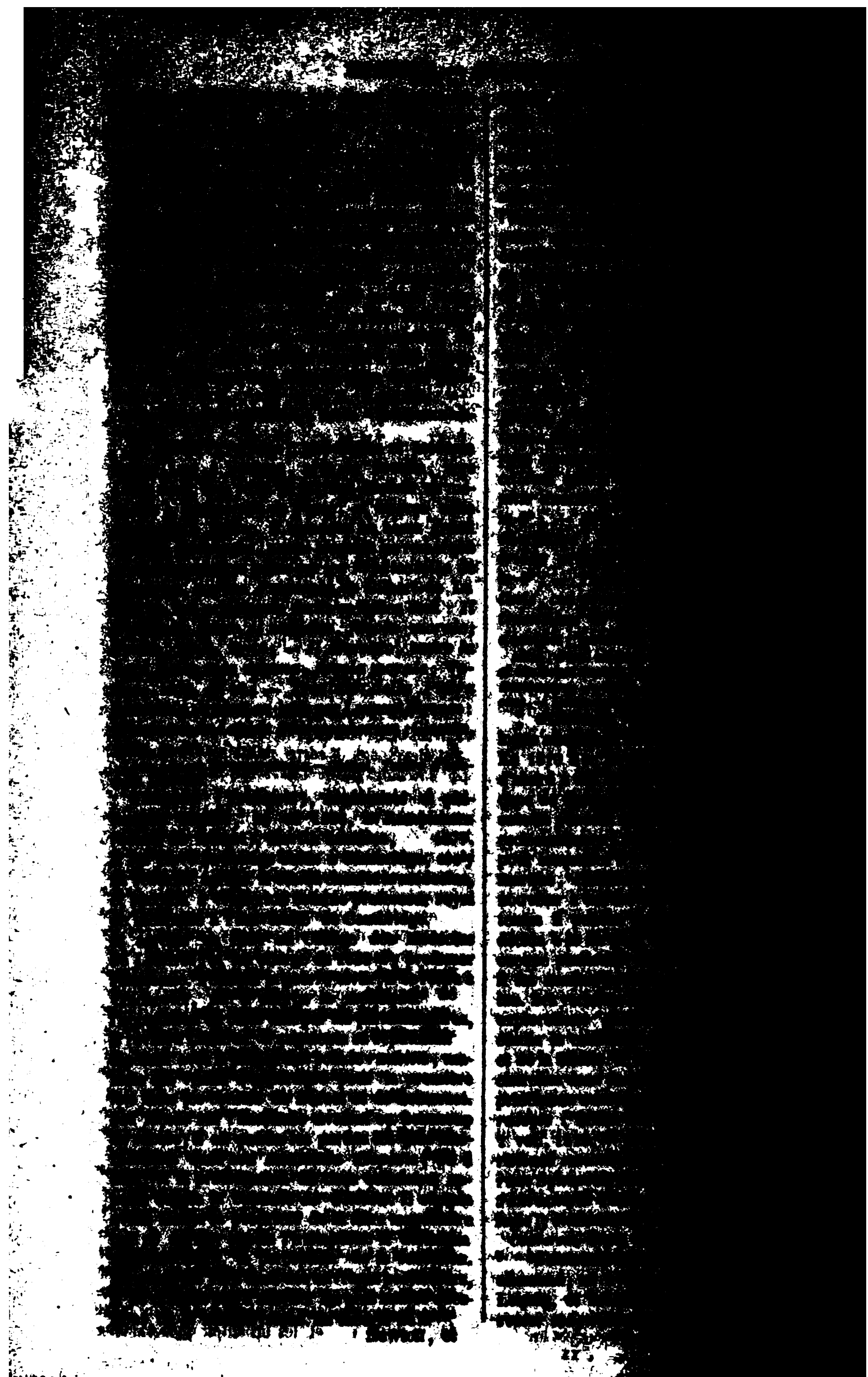


[illegible] professeur de philosophie [illegible] Strasbourg [illegible]

[illegible] ; il [illegible] cultiva la poésie [illegible] Strasbourg [illegible] — *Historia* [illegible] *heroica* [illegible] — *Dis-* [illegible] *Gymnasio de Stras-* [illegible] *Sermones sur le Pe-* [illegible] L. E.

[illegible] missionnaire français, aumônier [illegible] de Constantinople, né [illegible] en 1810, mort à Cons[tantinople] [illegible]. Il entra dans la Congrégation [illegible] d'un de ses [illegible] admis au noviciat, [illegible] au séminaire de Saint-[illegible] ses vœux, et fut [illegible] Fribourg, en Suisse, où [illegible] livré à la prédication. Lorsque la guerre avec [illegible] il se trouvait à Paris, [illegible] de Lorette; le maréchal [illegible] lui offrit de l'at[tacher] [illegible] qui se préparait, en qualité [illegible] de l'armée d'O[rient] [illegible] cette mission. Peu de [temps après le débarqu]ement des troupes fran[çaises] [illegible], le choléra se déclara [avec une] extrême violence; ce que [illegible] fit à Varna, le [illegible] à Gallipoli. Il se montra [illegible] non moins [illegible]

[illegible] de dix mille hommes [illegible] pour secourir [illegible] ; et je ne sais [illegible] à commencer [illegible] Deux [illegible] quatre [illegible] sept officiers [illegible] dix-sept [illegible] choléra.... J'étais seul au milieu [illegible] pour les confesser [illegible] [illegible] appelé de toutes parts : « Monsieur [illegible] venez à moi, [illegible] avec Dieu, car je n'ai plus que quelques [instants à vi]vre. » D'autres me serraient [illegible] la main, et me disaient : « Que nous [sommes heu]reux de vous avoir au milieu de nous ! [illegible] n'étiez pas là, qui nous consolerait à nos derniers moments ? » Plusieurs me donnaient l'adresse de leurs familles, en me priant d'écrire à leurs parents qu'ils étaient morts en bons chrétiens. J'ai vu qui recueillaient le peu de force qui leur restait pour chercher au fond de leurs poches quelques pièces de monnaie, qu'ils me remettaient en me chargeant de faire prier Dieu pour eux après leur mort..... Sous l'impression de terreur que causait le choléra, les sentiments de foi se ranimaient dans tous les cœurs. Les officiers étaient les premiers à réclamer mon ministère; et ils venaient me trouver à toutes les heures du jour et de la nuit. Quelquefois je les entendais leur confession en me rendant d'un hôpital à l'autre; d'autres fois, je les rencontrais m'attendant sur les escaliers [illegible] de l'hôpital. Je m'appuyais sur les mêmes [illegible]; ils se mettaient à genoux à mes côtés, et recevaient le pardon de leurs fautes. Quand ils m'apercevaient dans les rues, ils descendaient de cheval, me remerciaient affectueusement, et [ajou]taient presque toujours : « Surtout, si le [illegible]





[illegible] à la réalisation de [illegible] bailly Du Rollet, qui [illegible], attaché à l'ambassade, [illegible] d'esprit, ayant le goût [illegible], Du Rollet entra avec [illegible] de Glück, et lui offrit de [illegible]. Le sujet choisi fut l'Iphigé[nie en Aulide] [illegible]. Le bailli se chargea [illegible] pour la transformer [illegible]. Aussitôt le livret terminé, [illegible] travail, et vers la fin de l'année [illegible] les répétitions d'essai du [illegible]. Du Rollet écrivit à l'ad[ministration de l'A]cadémie royale de Musique [illegible] d'engager le célèbre musicien [illegible] son ouvrage à Paris. Sa [illegible], il exposait longuement le [illegible] musique dramatique adopté [illegible] à une autre lettre, écrite par [illegible] au commencement de l'année [illegible] signal d'une vive polémique [illegible] sans nombre s'élevèrent, [illegible] que l'intervention de la [illegible], qui avait été l'élève [illegible] les obstacles. Enfin, les [illegible], elles durèrent six [illegible], lui-même. Avant son [illegible], l'orchestre était de la plus [illegible] des musiciens [illegible] les violonistes jouaient [illegible] principal mérite des chan[teurs] [illegible] les *ports de voix*, les [illegible], les cadences, per[illegible] ornements de mauvais [illegible] devoir périr qu'avec ce [illegible], rangés symétriquement [illegible] machinalement leur [illegible] aucune part à l'action. Tout [illegible] volonté du compositeur; [illegible] comme à ses su[illegible] sut les animer du feu [illegible]. *Iphigénie en Aulide* [fut jouée pour] la première fois le 19 avril [illegible] dramatique portée au plus [illegible] forte, colorée par [illegible] entièrement neufs, [illegible]; le succès fut immense. [illegible] de soixante ans.

[Les partitions] d'*Alceste*, d'*Orfeo* et [illegible] avaient été gravées à Paris, [illegible] comte de Durazzo et par [illegible] ces œuvres n'étaient encore [illegible] petit nombre d'amateurs; [illegible] *Iphigénie en Aulide* fit dé[illegible]. Moline traduisit l'*Orfeo* [illegible]. Le rôle d'Orphée avait été [illegible] pour le célèbre contralto [illegible] n'y avait pas de semblable [illegible] se vit obligé de transpo[ser] [illegible] pour une haute-contre, [illegible] qui était à la musique le [illegible] mélancolique qui lui

convenait; [illegible] Glück, [illegible] la faveur [illegible] ces ouvrages, qui [illegible] où le public [illegible] partisans, il comptait aussi des antagonistes. Il avait donné, en 1775, [illegible] *Cythère assiégée*, dont le peu de succès avait fait dire à l'abbé Arnaud « qu'Hercule était plus habile à manier la massue que les fuseaux ». Les amateurs de la vieille musique française reprochaient aux ouvrages de Glück leurs formes [illegible] italiennes; d'autres leur trouvaient le [illegible] contraire. Marie-Antoinette protégeait Glück. La seconde favorite de Louis XV, Mme Du Barry, par dépit de rivalité, avait voulu avoir aussi quelque illustre musicien à opposer. Piccini, maître de chapelle du roi de Naples, avait été appelé à Paris. Il y arriva précédé de la réputation que plus de cent opéras lui avaient faite en Italie. On le chargea concurremment avec Glück, de la musique de l'opéra de *Roland*, arrangé par Marmontel. Glück se trouvait alors à Vienne, où il venait de terminer sa partition d'*Armide*. En apprenant l'engagement de Piccini, il jeta au feu la musique de *Roland*, qu'il avait commencée déjà sur le poème de Quinault reproduit en entier, et écrivit à ce sujet à son ami Du Rollet une lettre pleine d'expressions hautaines et dédaigneuses, que celui-ci fit insérer dans *L'Année littéraire*. Cette lettre était une déclaration de guerre en forme; la fin qui couvait sous la cendre s'alluma aussitôt. Glück revint à Paris, et y fit représenter *Armide*, le 23 septembre 1777. La pièce fut d'abord accueillie avec froideur, mais insensiblement l'indifférence du public se transforma en un véritable enthousiasme pour un ouvrage dont il avait fini par comprendre les beautés pleines de charme. Le *Roland* de Piccini parut au mois de janvier de l'année suivante. Deux violents partis s'étaient formés; les écrivains s'étaient engagés dans l'un ou l'autre bannière : Suard, l'abbé Arnaud, Coqueley, Du Rollet, commandaient les *Gluckistes*; les *Piccinistes* avaient à leur tête Marmontel, La Harpe, Ginguené, D'Alembert. Ceux-ci réclamaient la supériorité pour la grâce des mélodies, que le célèbre compositeur italien avait abondamment répandues dans son œuvre. Ceux-là opposaient avec raison la vigueur du style de Glück, la vérité de diction de son récitatif. Les journaux, les salons, les lieux publics se transformaient en arènes, où chaque jour la lutte s'engageait de nouveau. Glück répondit aux attaques dirigées contre lui par son opéra d'*Iphigénie en Tauride*, qui fut représenté le 18 mai 1779. Le succès fut aussi prompt que décisif; tout Paris fut entraîné par cette nouvelle merveille d'expression dramatique; les ennemis du compositeur se trouvèrent réduits au silence;

[illegible] style est généralement clair [illegible] le fond comme pour la forme [illegible] historiens byzantins. Son [illegible] intitulé Βίβλος χρονική, [illegible] parties ; la première [illegible] de la création du monde [illegible] trois grandes périodes [illegible] la création jusqu'à Jésus-Christ [illegible] Jésus-Christ jusqu'à Constantin le [illegible] Constantin jusqu'à la mort de [illegible] Comnène, en 1118. Cet [illegible] en latin (traduction de [illegible] 1572, in-8°. La première [illegible] en grec, avec une traduction [illegible] sous le titre de Theodori [illegible] Lyon, 1618, in-8°. [illegible] dans le septième volume des [illegible] On Anecdotes attribue à [illegible] Glycas à Théodore Métochite. [illegible] fut publié pour la première fois par [illegible] Labbe, qui mentionne avec soin [illegible] et ajouta au texte grec [illegible] la traduction de Leunclavius [illegible] d'endroits. Cette édition forme [illegible] la collection byzantine du Louvre ; [illegible] réimprimée à Venise, 1729, [illegible] édition est celle de J. Bekker [illegible] de Bonn, 1836, in-8°. [illegible] Glycas a écrit un grand [illegible] sur des sujets théologiques. [illegible] lettres ont été publiées [illegible] Epistolis, dans Dissertationes [illegible] latine, interprete J. Lamio, [illegible] volume des Deliciæ Eruditorum. L. J.

[illegible] Deliciæ Eruditorum. — [illegible] vol. II, [illegible] Bibliotheca Græca, vol. XI.

[illegible] Grecs.

[illegible] qui de ses fonctions d'empereur [illegible] rapidement dans les [illegible] de l'Empire d'Occident, fut placé [illegible] du mois 473. Avant son [illegible] l'office de comes domesticorum [illegible] de l'empereur Olybrius [illegible] Gundibalus ou Gundobald [illegible] de Burgondes, neveu de [illegible] la dignité impériale à Glycerius. [illegible] envahit l'Italie peu après ; [illegible] des présents considérables, [illegible] l'Italie pour aller rejoindre [illegible] L'empereur d'Orient [illegible] ne reconnut pas Glycerius, [illegible] Nepos, qui fut proclamé [illegible] soit à la fin de 473, soit au [illegible] 474. Nepos marcha contre [illegible] à Portus (Civita- [illegible] de se faire prêtre. Glycerius fut [illegible]

[illegible]

Marcellinus, [illegible] Jornandès, [illegible] Bibliotheca, cod. 78. [illegible] Opera varia de [illegible] auctoris, à la suite d'[illegible] Histoire des [illegible] vol. VI, [illegible]

[illegible] d'aller à [illegible] Glycas, [illegible] cette ville que [illegible] parle avec les plus grands éloges, [illegible] n'est pas venu jusqu'à nous. Glycas avait encore écrit les ouvrages suivants, restés manuscrits : une grammaire [illegible] Περὶ ὀρθότητος συντάξεως, [illegible] qui a été publié en 1839 pour la première fois par A. John, d'après trois manuscrits [illegible] (Anecdota Græca ; Berne, in-8°) ; [illegible] exposé complet de la grammaire grecque, [illegible] discussion de quelques points importants, [illegible] les cas, les participes, etc. ; on y reconnaît un auteur instruit et judicieux, et c'est un des meilleurs écrits de son genre qui nous soient parvenus ; — Ἡ παραίτησις τοῦ πατριαρχείου, opuscule dans lequel Glycis explique pourquoi il s'est démis du patriarcat ; — Ὑπομνηστικόν [illegible] allocution au saint empereur (Michel Paléologue).

Wharton, [illegible] Bibliotheca Græca, vol. XI, [illegible] Anecd. Græca, præf. [illegible] — [illegible] 1877.

* GLYCO, graveur sur pierres fines, dont le nom se trouve sur une gemme du cabinet impérial à Paris ; et cette pierre, qui est un des plus beaux camées de cette riche collection, a été publiée par Millin dans la Galerie mythologique. G. B.

Clarac, Description des Antiques du Musée royal, p. [illegible]

GLYCON, statuaire athénien, d'une époque incertaine. Il nous est connu par une magnifique statue colossale d'Hercule, en marbre, désignée généralement sous le nom d'*Hercule Farnèse*. Cette statue fut découverte dans les bains de Caracalla, et, après avoir orné pendant quelque temps le palais Farnèse, elle passa, comme

[illegible] son nom au [illegible] trois vers, [illegible] 23). On [illegible] encore [illegible] d'une épigramme dans l'Anthologie grecque (Brunck, *Anal.*, vol. II, p. 178; Jacobs, *Anth. Graec.*, vol. II, p. 264; vol. XIII, p. [illegible]; [illegible], vol. II, p. 254; Jacobs, XI, [illegible]); un grammairien [illegible] d'Apollonius, [illegible] par [illegible] (VI, 1), [illegible]

[illegible], vol. II, p. [illegible], vol. VI, [illegible]

[illegible], vivait vers 40 avant J.-C. [illegible] C. Vibius Pansa. Après la bataille de Modène, où le consul avait [illegible], au mois d'avril 43, il [illegible] par l'ordre de Torquatus, questeur de [illegible] d'avoir [illegible] les [illegible], et Marcus Brutus [illegible] à Cicéron pour demander la [illegible] de Glycon.

[illegible] Cicéron, *ad Brut.*, [illegible]

[illegible] (Jean-Conrad), médecin allemand,

[illegible] à cet effet, et parmi le [illegible] Gerhard-Frédéric Müller, [illegible] de La Croyère, l'astro[illegible] de la couronne. Ils avaient à [illegible], deux peintres, deux [illegible], quatre arpenteurs et [illegible] un caporal et un tambour. [illegible] G. Wilh. Steller, de l'Acadé[illegible]bourg, vint avec un peintre [illegible] et partager ses travaux. La [illegible] jusqu'au village de Wo[illegible], où elle s'embarqua sur la [illegible] le Volga, qu'elle suivit jus[illegible] voyageurs s'arrêtèrent quelque [illegible], et entrèrent en Sibérie [illegible]. Ils arrivèrent à To[illegible] 1734. Au printemps ils re[illegible] dans le pays des Kal[illegible] les régions situées sur le [illegible] fleuve. Mais la crainte d'être [illegible] les empêcha d'explo[illegible]. Ils se dirigèrent ainsi [illegible], vers l'Oby et le Tom, sé[illegible] par des steppes presque inha[illegible] trouve des ruines de monu[illegible] du séjour d'un peuple [illegible] venu, nos voyageurs se di[illegible], passèrent à Iéniséisk [illegible]. En 1735 ils profitèrent des [illegible] à Krasnojar, d'où ils [illegible], où ils traversèrent le lac [illegible] pour gagner Selenginsk, à deux [illegible] Pétersbourg. L'été fut em[illegible] les bords du lac et les fron[illegible] de Kiachta, d'où ils [illegible], et allèrent visiter les mines [illegible] le pays des Tongouses. [illegible] entre la Chine et la Rus[illegible] pas de pénétrer plus avant [illegible], ils tournèrent vers le sud, et [illegible] dans un désert où [illegible] manquaient, ils arrivèrent [illegible] la fin de l'automne, et al[illegible] à Irkutsk. Au printemps de [illegible] en route, parcoururent à [illegible] de la Léna, des[illegible] et atteignirent la ville de [illegible] fatigues. Ils y perdi[illegible] fruits de leurs pénibles [illegible] d'un incendie qui dévora [illegible] son absence. En outre, [illegible] qu'elles ne pour[illegible] le blé dont ils [illegible] se rendre au Kamtschatka. [illegible] le Iéniséi jus[illegible] mois de juin ils trou[illegible] de neige; mais aussi la [illegible] commencée, fit en peu de [illegible] rapidité extraordinaire. [illegible] ils revinrent à Iéniséisk, [illegible]. Gmelin parcourut [illegible], et se rendit à Tasewo-

[illegible] et traversant le pays des [illegible] sur les bords du [illegible] il atteignit Katharinenbourg, [illegible] cuivre de Newiansk [illegible] de Tur; puis [illegible] [illegible] à Saint-Pétersbourg, où il arriva en 1743, [illegible] à l'exception de celle [illegible] celle de Gmelin. [illegible] ans à les classer. En 1747 il obtint [illegible] de Pétersbourg la permission [illegible] voyage dans son pays. [illegible] retourner en Russie, [illegible] versité de Tubingue, [illegible] professeur de botanique et de chimie, que la mort de [illegible] venait de [illegible]. Mais il n'en jouit pas longtemps. [illegible] travaux et de ses voyages, il mourut [illegible], à l'âge de quarante-cinq ans. Gmelin est considéré comme un des principaux botanistes du dix-huitième siècle, et la description de son voyage offre encore le plus grand intérêt. [illegible] lui a dédié un genre de plantes (*gmelina*), de la famille des pyrénacées. Il a laissé les ouvrages suivants : *Dissertatio [illegible] rum Deliniationem atque [illegible] latilis [illegible]*; Tubingue, 1727, in-4°; — *Flora sibirica, sive historia plantarum Sibiriae*; Saint-Pétersbourg, 1747-1770, in-4° [illegible]; — *Leben [illegible] Georg Wilhelm Steller* (Vie de Steller); Francfort, 1748, in-8°; — *Sermo [illegible] de novorum vegetabilium post creationem divinam exortu*; Tubingue, 1750, in-4°; — *Reisen durch Sibirien, von dem Jahr 1733 bis 1743*; Gœttingue, 1751-1752, 4 vol. in-8°, traduit en français par Keralio, sous le titre de : *Voyage en Sibérie, de l'an 1733 à 1743*; Paris, 1767, 2 vol. in-8°. Gmelin a publié plusieurs dissertations et mémoires, dont une grande partie se trouve dans les *Commentaires de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg*, dans le *Commercium litterarium* de Nuremberg et dans quelques autres publications périodiques.

W. R[illegible].

Adelung, Suppl. à Jöcher. — [illegible], *Hist. [illegible] Handbuch*.

[illegible] Cet opuscule [illegible] l'inséra dans sa [illegible]

[illegible] en 1760, à Schilde (du- [illegible] en 1831. Son père, dont [illegible] de Nordgau, était lieu- [illegible] l'armée autrichienne. Il [illegible] du lieutenant-colonel [illegible] parents de la jeune fille, [illegible] aux camps. Pendant [illegible] et la Prusse, elle [illegible] de Gneisenau. Peu de [illegible], les troupes [illegible] surprises par l'ennemi ; une [illegible] pendant la nuit. Dans [illegible] enfant tomba des mains de [illegible] la route. Un grenadier le [illegible] d'être foulé aux pieds. Sa [illegible] temps après ; la femme

[illegible] nait à exécution plus tard. [illegible], il passa au service du [illegible]. Il fut placé dans un [illegible], dans lequel les [illegible] la pédantisme de la tactique [illegible] de cette époque étaient moins suivies. [illegible] son devoir à cœur, il fit une étude [illegible] de l'art de la guerre. [illegible] contre les préjugés de la [illegible] militaire, qui ne consistait que dans des [illegible], et dont [illegible] bonnes pour des revues. Gneisenau reprit en même temps ses anciennes études classiques ; les historiens étaient sa lecture favorite. Ses idées d'innovations lui avaient attiré beaucoup d'ennemis parmi ses chefs, qui ne [illegible] que la routine. Ils s'indignèrent lorsque Gneisenau conseillait d'imiter plusieurs améliorations introduites dans les armées françaises, telles que l'organisation des tirailleurs. Grâce à leur inimitié, Gneisenau ne put obtenir aucun avancement, et il se regardait comme condamné à rester toute sa vie capitaine. Enfin, en 1806, les revers des armées prussiennes, que Gneisenau avait prédits, ouvrirent les yeux aux généraux prussiens. Alors pour opérer les réformes nécessaires on s'adressa à un militaire subalterne, qui venait de passer

[illegible]

[illegible] de Leipzig [illegible] C'est lui [illegible] après la paix de 1814, il fut nommé général [illegible] Lors du retour de [illegible], il fut nommé chef d'état-major de [illegible] de Blücher. Ce dernier ayant été battu [illegible] à Ligny, [illegible] de la retraite, [illegible] à Gneisenau, de même que [illegible] aux Français la marche de [illegible] qui décida la [illegible] de se reposer [illegible] de cette journée, Gneisenau [illegible] d'un petit nombre de cavaliers, poursuivit les Français ; le butin fut immense.

[illegible]

[illegible] — *Les Chambres* [illegible] — *Eue. Poisson* [illegible] Dupuis de Saint-Hilaire [illegible] *Bibliologie russe* quelques [illegible] N. K[illegible]

[illegible]

(Marcus Antonius), rhéteur latin, [illegible] en 114, et mort en 65 avant [illegible], il fut exposé par sa [illegible] qui le recueillit, l'éleva, [illegible] l'envoya achever ses études à [illegible] quelques auteurs, il vécut [illegible]. Il avait [illegible] une mémoire étonnante, et [illegible] des lettres grecques [illegible] d'un caractère doux et facile. [illegible] exercer la profession de gram[illegible], il n'exigea jamais [illegible] ses leçons, et s'en remit à la [illegible] qui le récompensaient [illegible] d'abord dans la maison [illegible], puis dans la sienne [illegible] la rhétorique, donnant [illegible] leçons d'éloquence, et ne [illegible] jours de marché. Des hommes [illegible] son école, entre autres [illegible]. Quoique mort à un âge [illegible] laissa un grand nombre [illegible]. Ateius Capiton ne lui en [illegible] *De Latino Sermone*, en [illegible] que tous les autres [illegible] son nom étaient l'œuvre de [illegible] qu'il en soit, il ne nous reste [illegible] les écrits de Gniphon. Schütz [illegible] lui la *Rhetorica ad Heren*[illegible] bien douteuse.

[illegible] *Grammaticis*. — Macrobe, [illegible] *ad Rhet. ad Heren.* — [illegible] *de la France*, t. I.

[illegible]), peintre de l'école mi[illegible] vers 1550, vivait en 1595. [illegible] Luini. Lanzi soupçonne [illegible] bien n'être qu'un surnom, [illegible] le même que Pietro [illegible] de cette illustre famille, [illegible] de ses têtes rivaliser avec [illegible], qui lui est supérieur sous [illegible]. Quoi qu'il en soit de la [illegible], ses œuvres se font re[illegible], le goût et le fini ; les prin[illegible] les églises de Milan : à [illegible] *Pierre recevant les clefs* [illegible], à Sainte-Marie-des-[illegible] *Pierre*, à Santa-Maria-[illegible] *Lucie*, enfin à Saint-[illegible] *de Jésus-Christ* et [illegible] qu'à Santo-Giovanni-De-[illegible]

E. B—N.

[illegible] *Milanese*. — Orlandi, *Abece*[illegible] *della Pittura*. — Ticozzi, *Di*[illegible] *Guida di Milano*.

[illegible], 103[e] dairi ou empereur [illegible]

[illegible]

tard (1480), parce que [illegible] Go-Fana-Zono [illegible] revêtir la robe [illegible] par les [illegible] les entreprises [illegible] [illegible] vie, Go-Fana-Zono avait [illegible] *fils*. Le 7[e] mois de la [illegible] [illegible] faveur de son fils [illegible] kado) : il avait occupé le trône [illegible] six ans.

L. Léon de Rosny.

*Nippon-ou-dai-itsi-ran*. [illegible] *chronologique sur Japon* [illegible] trad. par J. Klaproth. — [illegible] *Japon*, trad. par [illegible]

* GO-YENYOU (ou *Yenyou II*), empereur du Japon, né la 2[e] année de l'ère [illegible] yen-bou (an 2017 de [illegible], ou 1357 de notre ère), mort le 4[e] mois de la 4[e] [illegible] année de la période [illegible] (an 2053 de [illegible], ou 1393 de J.-C.). Durant sa vie, ce prince se nommait *Wo-fito*; il était le fils aîné de l'empereur Go-Kwôgon (Kwôgon II) et de [illegible], fille de Fousi-vara-no [illegible]. Wo-fito fut proclamé dairi ou mikado de la cour du nord le [illegible] mois de la 4[e] année de l'ère [illegible] (1371 de J.-C.), à l'âge de quatorze ans et du vivant de son père. Les guerres civiles continuaient à désoler le Japon, qui était alors divisé en deux Cours (l'une au nord, l'autre au sud), ayant chacune leur souverain particulier. Cette séparation de l'empire en deux États fut une cause de guerres incessantes, d'autant plus vives que les syôgouns ou grands-généraux, qui commençaient à s'arroger le pouvoir impérial tout en feignant de reconnaître les mikados comme seuls investis de l'autorité, cherchaient souvent à envenimer les guerres civiles, afin d'y trouver quelques avantages personnels en prêtant leur secours de préférence à l'un des deux empereurs contre son concurrent. Le syôgoun Yosi-mitsou acquit, sous ce règne, un

[illegible] le 24 [illegible] [illegible] pour ses opinions, même re- [illegible] qui fut adopté [illegible] à la constitution [illegible] à ce que le roi suivit [illegible] les articles [illegible] (Séance du [illegible]) Le 3 janv. 1791 [illegible] à la constitution [illegible] Il y fut installé par [illegible] Talleyrand), sur le refus [illegible] de Sens et d'Orléans [illegible] Dans sa [illegible] avril 1791, on lit ces pa- [illegible] que vous soyez, ô mes [illegible] que vous ayez, [illegible] le cœur, si vos esprits [illegible] de son semblable [illegible] le plus doux comme [illegible] de l'Évangile?... C'est [illegible] de l'erreur. Avant [illegible] la constitution [illegible] Ils osent avancer [illegible] les évêques, dont [illegible] 1793 il fut envoyé comme [illegible] pays pour abus de pou- [illegible] brumaire an II), il re-

[illegible] la liberté et l'égalité [illegible] la liberté [illegible] françaises. Gobel fut [illegible] le 24 germinal, an II.

*Moniteur*, [illegible]

* GOBELINS (famille des), [illegible] riers, vivait au quinzième siècle [illegible] originaires de Reims [illegible] dans le faubourg Saint-Marcel [illegible] les bords de laquelle ils [illegible] depuis le nom de rivière des Gobelins [illegible] l'appelle ainsi, disent deux voyageurs hollandais qui visitèrent Paris au mois de janvier 1657, de ces fameux teinturiers flamands qui se nommaient Gobeelens [illegible] où on a fait [illegible] crut longtemps qu'on [illegible] d'un qu'à cause des [illegible] qui s'y montrent [illegible] des Gobelins [illegible] quatrième génération [illegible] pour acheter des titres et des [illegible] famille à posséder [illegible] quelques-unes des premières [illegible] En effet, en 1544, on trouve un Jacques Gobelin correcteur des comptes, puis un [illegible] Gobelin trésorier de [illegible] Claude épousa, en 15[illegible] président au parlement [illegible] d'État. Le monastère des [illegible] de la rue Saint-Jacques reconnaissait pour [illegible] datrice Anne Gobelin, femme de Charles [illegible] tourneul, chevalier, seigneur de [illegible] gouverneur de Corbie; enfin, une dame Gobelin, morte au mois de novembre 1667, avait [illegible]

(1) *Moniteur* du [illegible] brumaire [illegible]

[illegible] Lettre à M. de [illegible], 1816, in-8°.

GOBELIN (Jehan [illegible] Gilles), premier [illegible] vers 1420 (?); il vint s'établir à Paris vers 1450, sur les bords de la Bièvre, dont les eaux étaient alors estimées pour la teinture. Il se rendit si célèbre en son art, [illegible] son écarlate, [illegible] dont il se servait, eût pris son nom [illegible] le lieu où il s'établit, tout d'abord [illegible] au point que le [illegible] un palais de fées, [illegible] la folie Gobelin. [illegible] ne se réalisa pas. Jehan, [illegible] la base d'une immense fortune [illegible] par ses enfants. Par [illegible] sans doute au dicton populaire, un de ses petits-fils, Jehan Gobelin III ou Philibert II,

[illegible] son père. Pendant un voyage [illegible] de l'insurrection [illegible] la carrière militaire [illegible] de l'avancement [illegible] dans l'armée. [illegible] des armes. Sa famille [illegible] la disposition de ses biens [illegible] mai 1833, un testament par [illegible] son héritage. Il partit [illegible] et un bain qu'il prit [illegible] lui occasionna un abcès [illegible] rapidement.

[illegible] volontés, Napoléon Gobert [illegible] somme de 200,000 fr. à l'[illegible] funéraire à son père : on le [illegible] au Père-La-Chaise ; c'est un [illegible] marbre blanc élevé sur un [illegible] groupe représente le général [illegible] blessé par un homme armé [illegible]. Outre le baron Gobert don[illegible] en Bretagne aux fermiers qui [illegible] seule condition de faire ap[illegible] écrire à leurs enfants. Il dis[illegible] quelques autres legs, et réser[illegible] biens à constituer une rente [illegible] française et l'Académie des Ins[illegible] belles-lettres partageraient par por[illegible] condition que chacun de ces [illegible] formerait de leur part deux [illegible] dixièmes, l'autre d'un [illegible] annuellement, savoir par l'A[illegible] le premier à l'auteur du mor[illegible] *d'histoire de France* [illegible] précédente, et le second au [illegible] approcherait le plus ; par l'Aca[illegible] à l'auteur du *travail le* [illegible] *le plus profond sur l'histoire* [illegible] *études qui s'y rattachent*, [illegible] approcherait le plus. Tous [illegible] devaient jouir du prix [illegible] qu'un autre travail supérieur [illegible]. « J'aurais voulu, disait [illegible] dans le préambule de son tes[illegible] vie utile à mon pays : j'ai [illegible] le courage ne m'aurait pas [illegible] n'allume pas le flambeau [illegible], et toutes mes facultés, [illegible] languissent éteintes. L'étude [illegible] épuise et où je succombe. [illegible] moins soit utile à ma patrie, [illegible] mes biens ce que je n'ai [illegible] esprit ! »

[illegible] Gobert attaqua ce testa[illegible] tribunaux ; mais elle perdit son [illegible]

[illegible] qu'il fallait [illegible]

[illegible]

**GOBET** (*Nicolas*), [illegible] français, né vers 1735, [illegible] d'une famille [illegible] dans un [illegible] des [illegible] blié : [illegible] 1771, in-4° ; — [illegible] *Louis XVI à Reims* [illegible] *sur le sacre des rois de France* [illegible] *Journal* [illegible] (ce *Journal* [illegible]) [illegible] avec figures ; — [illegible] 1777, in-4° ; — *Les* [illegible] *royaume de France* [illegible] 1779, in-8° ; — *Observations de Pallas sur la formation des montagnes* ; 1782, in-12 ; — *Examen d'une dissertation sur le comté d'*[illegible] *din...* ; — *Lettres critiques sur* [illegible] *de Flandre et sur les droits du* [illegible] *ville d'Hesdin...* On n'a pas la certitude que ces deux derniers ouvrages aient été imprimés. Gobet a aussi publié : en 1772, les *Mémoires du Cardinal de La Valette*, d'après le manuscrit original possédé par le marquis de Bélisat, qui lui permit d'en prendre une copie ; — en 1772, une édition des *Mémoires de Mar*[illegible]*garet*, rédigés par Jacques Talon, son secrétaire ; — en 1777, les *Œuvres de Bernard de Palissy*, travail dans lequel Gobet fut secondé par Faujas de Saint-Fond ; — en 1777, une nouvelle édition des *Essais de J. Rey sur la recherche de la cause pour laquelle l'étain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine* ; ouvrage important pour l'hist. de la chimie. G. de F.

*Journal encyclopédique*, année 1778, t. [illegible], p. [illegible].

**GOBERT** (*Denis*), bibliographe français, né à Paris, vers 1740, mort dans la même ville, en 1781. Il était fils du suisse de l'hôtel de madame de Langeac. Employé chez Didot jeune, il se prit de passion pour les livres, parcourut les bibliothèques, entra en rapport avec les bibliophiles de l'époque, assista à toutes les ventes de livres, et y prenait des notes. Il s'était occupé de recherches sur les livres imprimés sur vélin, et en mourant il légua ses papiers à Théophile Basson. Van Praët a pu les consulter pour le catalogue qu'il a donné depuis des livres

[illegible] On y trouve les fables de [illegible] La Fontaine, de Menander, [illegible] 1596, Robert Gobin [illegible] paraître [illegible] : *[illegible] chrestiennes*; Paris, 1548, [illegible]

[illegible] E. L—R.

[illegible] Bibliothèque française [illegible] *de la France.*

[illegible] (*Henri*), sieur [illegible], poète et alchimiste français [illegible] siècle. Il descendait d'une [illegible] de robe, dont plusieurs membres [illegible] en 1614, et Louis Gobin [illegible] la charge de lieutenant [illegible] présidial de Chartres [illegible] *La mort* [illegible] 1632, in-4° ; — *Le* [illegible] *qui contient les effets de la* [illegible] *et morale*; [illegible] *de la Cour de Parlement à* [illegible] *les noms des compagnons* [illegible] 1634, in-4°. Dans la [illegible] *des philosophes* [illegible] Dufresnoy, au [illegible] une *Explication* [illegible] qui [illegible] au grand [illegible] (page 262-266). Cette [illegible] visite faite par [illegible]

[illegible]

[illegible] (*Charles*), écrivain religieux et [illegible] né à Saint-Quentin (Picardie) [illegible] à Paris, le 9 décembre [illegible] où il prit le bonnet de [illegible] fut nommé principal [illegible] le premier depuis la [illegible] par le cardinal de Richelieu [illegible] cet établissement avec [illegible] Il a laissé : *Instructions sur la piété, tirée de* [illegible] *des saints pères*; Paris, [illegible] ce livre a été réimprimé un [illegible] ; on en compte encore plus [illegible] de 1690 à 1845 ; — *Instructions* [illegible] *et sur la sainte communion*; in-12; [illegible] édition, 1725; — [illegible] *du saint-sacrement*; [illegible] édition, 1801; — *Instruction* [illegible]; Paris, 1687, 1743, in-12; *Instruction de la jeunesse*; in-12; — *Instruction sur la* [illegible]; Paris, 1689, 1690, [illegible] *chrétienne pour les* [illegible], 1682, 1729, in-12. L. L—T.

*Dictionnaire historique.*

[illegible] Chartres, en 1725 [illegible] tre de l'église [illegible]

[illegible], *Dictionnaire historique* [illegible]

[illegible] (*Joseph*) [illegible] né à Saint-Omer, vers 1600 [illegible] publia divers ouvrages [illegible] *Collectio* [illegible] 1642; in-8° [illegible]

[illegible]

[illegible] il obtint [illegible] à l'École polytechnique [illegible] comme [illegible] de cette [illegible] en France [illegible] occasion le grade de capitaine et la décoration de la Légion d'honneur. A la chute de l'empire, il [illegible] dans l'armée hollando-belge, et combattit dans ses rangs aux Quatre-Bras et à Waterloo. Après la restauration, il fut chargé de la construction de la forteresse de [illegible], travail qui l'occupa pendant huit années. En 1826 et 1827, il accompagna en Russie le prince d'Orange. A son retour, il fut chargé de construire une partie de la place de [illegible] que la révolution de septembre 1830 le trouva. Promu, le 15 octobre, colonel du génie et directeur général de ce corps, il fut nommé administrateur général de la guerre le 30 du même mois. Le 31 janvier 1831 il obtint le grade de général de brigade. Le [illegible] lui confia le portefeuille de la guerre le 24 février; mais, accusé de [illegible], il dut donner sa démission au mois de mars. La ville de Tournay le choisit bientôt pour représentant, au mois d'août; le 26 du même mois le roi Léopold le nomma inspecteur général des places fortes et du corps du génie; un mois après le roi le prit pour aide de camp.

Accrédité près de la conférence de Londres à la place de M. Van de Weyer, pendant les mois de juin, de juillet et d'août 1832, il fut nommé à son retour à Bruxelles, le 2 septembre, ministre d'É-

[illegible]

... la ... Dame poursuivirent Bénédic jusque ... sa chambre ; et comme dans l'obscurité

[illegible]

[illegible] *Collectio [illegible]* [illegible] 1703, in-4°. W. R.

[illegible] — *Biographie Médicale.*

GOCKEL (*Christian-Louis*), [illegible], né en 1662, à [illegible], près [illegible], mort le 23 août 1736, [illegible] à Iéna pendant que le [illegible]essait, et fut nommé docteur [illegible] recommandation de Volkamer, [illegible] médecin pensionné à Hersbruck. [illegible] cet emploi une réputation qui le [illegible] en 1692, à la dignité de médecin [illegible] privé du prince de Saxe-Gotha. [illegible] parmi les membres de l'Académie [illegible] la Nature, sous le nom d'A[illegible] 1711 il accepta la place de médecin [illegible] Bade, qu'il accompagna dans ses [illegible] en Italie. A Rome, le [illegible] le consulta, et s'en trouva bien. [illegible] au service du duc de Wur[illegible] il se rendit à la cour de Bay[illegible] terminer sa vie à Nuremberg. [illegible] petit nombre d'observations [illegible] l'Académie des Curieux de la [illegible] opuscules intitulés : *De Con[illegible] clinicam accomodata*; [illegible] — *De Purgantibus*; Iéna, [illegible], Iéna, 1685, in-4°. [illegible] deux fils, Chrétien-Frédéric, et [illegible], qui se firent aussi un nom [illegible]. W. R.

[illegible] *Mediz.* — *Biographie médicale.*

[illegible] (*[illegible]-Herman*), homme [illegible], né à Groningue, le 15 fé[illegible] après 1820. Il se fit recevoir [illegible] pratiqua comme avocat jus[illegible] époque il fut nommé secré[illegible]. Élu en 1797 comme dé[illegible] sa province, il fut nommé [illegible] commission chargée de rédiger le [illegible] uniforme pour toute la République [illegible] différentes provinces étaient [illegible] par des lois spéciales. En [illegible] fit partie du Directoire exécutif. [illegible] conseiller d'État. Goc[illegible] aux événements importants qui [illegible] Hollande en 1813 et en 1814. Le [illegible] le fit entrer aux états géné[illegible] réunis. En 1815, Gockinga se [illegible] ses discours énergiques en fa[illegible] pétition. Dans les sessions sui[illegible] plusieurs fois avec beaucoup de [illegible] questions financières. Ses vues [illegible] faisaient souvent combattre [illegible] présentés par les ministres; [illegible] ne fut jamais systématique, [illegible] lui paraissait comprendre [illegible], il s'y ralliait franchement. [illegible] en 1819. On a de lui : [illegible] *actuel des impositions [illegible] des Pays-Bas*; Groningue, [illegible]. E. G.

[illegible] (*Conrad*) [illegible], né en 1485, à [illegible], mort le 25 janvier 1539, à [illegible] *Officiis* [illegible] *de [illegible] philosophorum* [illegible] qualité surtout par l'active correspondance qu'il entretint avec Érasme et par la [illegible] mier lui fit d'une coupe d'argent [illegible] de 1,900 ducats qui se trouvait [illegible] mains, et qui attira au [illegible] qu'il fait cependant par [illegible].

Jöcher, *Allg. Gel.-Lex.*

GOCLENIUS (*Rodolphe*), [illegible] poëte allemand, né le 1er mars 1547, à [illegible], mort le 8 juin 1628, à Marbourg. [illegible] avoir, grâce à son âge, présidé à [illegible] doctorale de plus de six cents [illegible]. On a de lui : *Miscellanea theologica et philosophica*, 2 parties; — *Institutiones [illegible] Praxis logica*; — *Problemata logica*; — *Conciliator philosophicus*; — [illegible] *contra Casparum* [illegible] *con philosophicum Græco-Latinum*; — *Analysis in exercitationes* [illegible] *mata grammatica*; — [illegible]; — *Comment. in Ciceron.* [illegible], etc. W. R.

Jöcher, *Allg. Gel.-Lex.*

GOCLENIUS (*Rodolphe*), médecin et physicien allemand, fils du précédent, naquit en 1572, à Wittemberg, et mourut le 2 mars 1621. Il fit ses études à Marbourg, et devint docteur en 1601. Sept ans après, il obtenait une chaire de physique, à laquelle il joignit, en 1612, celle de mathématiques. Écrivain fécond et polygraphe, il a emprunté à Paracelse un grand nombre d'erreurs qu'il a propagées, soit par crédulité, soit par enthousiasme, et que le bon sens ne saurait approuver. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Aphorismi chiromantici*; Nuremberg, 1597, in-8°; — *Uranoscopia, chiroscopia, metoposcopia, ophthalmoscopia*; Marbourg, 1603, in-8°; Francfort, 1608, in-12; — *Physiologia crepitus ventris; item risus et ridiculi; et elogium nihili*; Francfort, 1607, in-12; — *De peste, febrique pestilentialis causis, subjecto, differentiis, signis*; Marbourg, 1607, in-12; — *De vita proroganda, id est animi et corporis vigore conservando et salubriter producendo*; Francfort et Mayence, 1608, in-12; — *Tractatus de magnetica curatione vulnerum, citra ullum dolorem et remedii applicationem*; Marbourg, 1608, in-8°; — *Tractatus de portentosis, luxuriosis, et monstrosis nostri sæculi conviviis*; Marbourg, 1609, in-12; — *Enchiridium remediorum facile parabilium*; Francfort, 1610, in-8°; — *Synarthrosis magnetica opposita infaustæ anatomiæ Johannis Roberti, jesuitæ, pro defensione Tractatus de magnetica vulnerum curatione*; Marbourg, 1617, in-8° — *Lu-*

[illegible] s'emparer de Kamakura, mais il échoua dans ce dessein; [illegible], gouverneur de Kyoto, ayant envoyé des troupes qui [illegible] en place celles du dairi, Daigo II [illegible] beaucoup de difficultés pour [illegible] qu'il avait [illegible] pour cette [illegible] qui [illegible] [illegible] Daigo II [illegible] la [illegible] qu'il avait à suivre pour [illegible] la [illegible] militaire toujours de plus en plus [illegible] des chefs du Kwantô. Sans [illegible] important, cette tentative [illegible] l'institution monacale du Japon, [illegible] furent arrêtés, et peu s'en fallut qu'ils ne payassent de la vie les conseils qu'ils avaient pu donner au dairi. A l'heure

[illegible] d'extraction [illegible] le même [illegible]

[illegible] Normandie. Dans le sou[illegible] probablement de cette [illegible] religieux [illegible] Médard, [illegible] du reste le même [illegible]

[illegible] que Fortunat avait composé [illegible] une vie de saint Gildard et [illegible] quorum vitam magnifico stylo [illegible] etc. [illegible] comme [illegible] les auteurs de l'*Histoire litté-raire* [illegible] dans les ouvrages de For-[illegible] fait mention de saint [illegible] supposer, pour donner raison [illegible] du onzième siècle, que Fortunat [illegible] ouvrage comprenant la vie [illegible] aujourd'hui perdu ?

Eugène de L—e.

[illegible] t. IV, p. [illegible] — Baillet, *Vies* [illegible] — *Histoire littér. de la France*. [illegible] *Bibliothèque sacrée*, [illegible]

[illegible]), poète français, vivait au [illegible] du seizième siècle. Il était [illegible] de La Châtre en Berry sous le règne [illegible]. On a de lui un poëme intitulé : [illegible] *contenant la déploration de* [illegible] *de Rome depuis sa fonda-tion jusqu'à la dernière par les* [illegible] le 6 mai 1527 ; Paris, 15[illegible] ; — [illegible] *sérieux et moral de* [illegible] ; Poitiers, 1539 ; — des épi-[illegible] recommande moins par le ta-[illegible] fait partie de cette période [illegible]

[illegible] sur l'Arioste, à [illegible]

[illegible]

[illegible] (Jean) [illegible]

[illegible] où M. *Leroux de Lincy* [illegible] in-4° [illegible] contient un [illegible] *Jean Godard*, Paris, 15[illegible] rieuse, qui fait l'éloge de la [illegible] des détails peu connus d'ailleurs sur les [illegible] de l'époque ; elle a été réimprimée dans le tome V (pag. 173) des *Variétés historiques et litté-raires* publiées par M. Fournier, et qui font partie de la *Bibliothèque elzévirienne*. Godard avait débuté dans la carrière littéraire en publiant, en 1587 : *Les Prémices de la* [illegible] 1589, petit recueil fort [illegible] dans l'édition de 1594. Il voulut briller [illegible] auteur dramatique, et il composa deux pièces qui ne sont pas sans mérite, *La Franciade*, [illegible] en cinq actes, dont le sujet est emprunté à la pé-riode fabuleuse de notre histoire [illegible] *Déguisés*, comédie également en cinq actes, [illegible] est une imitation d'une pièce de l'Arioste (*I Sup-positi*) ; elle vient de reparaître dans le t. VII de l'*Ancien Théâtre français* (édition Jannet, Paris, 1856). Ces deux pièces forment le second volume de l'édition de 1594 ; et, comme il paraît qu'elle se vendit assez mal, un libraire imagina de changer les premiers feuillets, de supprimer quelques pages où l'auteur était nommé, et de faire reparaître le tout sous un nouveau titre et comme l'œuvre d'un autre écrivain : *Meslanges poétiques, tragiques, comiques et autres di-vers*. *De l'invention de L. P. L. F.*; Lyon, 1624. Godard écrivit aussi sur la grammaire ; il fit paraître en 1620 à Lyon la première partie (et la seule qui ait vu le jour) d'un ouvrage intitulé : *La Langue françoise* ; à la fin de l'é-dition de 1618, on trouve un discours sur l'em-ploi de la lettre *h*, qui renferme des observa-tions utiles.

G. B.

[illegible] composent la [illegible]
[illegible] E. Regnard.
[illegible] des Contemporains. — [illegible] littéraire. — Bibliothèque [illegible]

[illegible] (Antoine), écrivain ecclésiastique, [illegible] 1760, mort dans la même ville, le [illegible]. Après avoir achevé ses études théo[logiques au collège] de Navarre, il devint docteur [illegible] temps après l'abbé Godard fut [illegible] promoteur du diocèse de Bourges, [illegible], chanoine et grand-archidia[cre] [illegible] lettres, et l'exercice de ses fonc[tions] [illegible] point de s'y livrer. Un ouvrage [illegible] de Castiglione, intitulé [illegible] bon citoyen, traduit de [illegible] par Parraud et publié en [illegible] par lui. Lors des élections qui [illegible] la nomination des députés aux [illegible] il fut, dit-on, un des membres [illegible] assemblée. Les ecclésias[tiques] [illegible] à cette époque accusés de ne [illegible] opposés aux mesures relatives [illegible] et à la constitution civile, [illegible] dans un écrit publié en 1791, [illegible] : Lettre de M. à M. sur la [illegible] dans l'Assemblée natio[nale] [illegible] fidèle et raisonnée des dé[libérations] [illegible] relativement aux biens [illegible] et à la religion. Cet opuscule [illegible] avec fruit par ceux qui vou[laient] [illegible] de l'Église de France. Ac[illegible], il fut arrêté au mois d'août [illegible] avec plusieurs de ses col[lègues] [illegible] sortit, on lui fit donner une [illegible] de commerce, où il ne [illegible]. Après le 9 thermidor, il [illegible] qui paraît avoir concouru à [illegible] mesure contre les prêtres [illegible] par un membre du Con[illegible]. En vertu de la constitution [illegible] demanda aux prêtres une pro[illegible], les esprits se divisèrent sur [illegible] l'abbé Godard, penchant avec [illegible] la soumission au pouvoir, fit [illegible] général des constitutions [illegible] de fidélité à la cons[titution] [illegible] ayant découvert chez lui une [illegible] qui avaient ourdi un complot [illegible], il fut obligé de se cacher. [illegible] fut accordée par le premier [illegible] avant sa mort; il ne put [illegible] possession du poste de vi[caire général du] diocèse d'Autun, auquel il ve[nait d'être nommé] par M. de Fontanges. A. R.

[illegible] CXXXVIII.

[illegible] (Pierre-François), graveur fran[çais, né] à Alençon (Orne), le 21 janvier [illegible] Saint-Denis-sur-Sarthon, le 22 [illegible] d'un ouvrier imprimeur, Go[dard] [illegible] heure son goût dans l'a[illegible] [illegible] pendant [illegible] et il [illegible] ces premières difficultés [illegible] qui le [illegible] une des victimes [illegible] il revint peu après à Alençon [illegible] [illegible] Aîné & Ainé [illegible] sur planche [illegible] sur bois debout [illegible] travaux sont [illegible] Fontaine, Alençon, an [illegible] les Fables d'Ésope, [illegible] tous les jours [illegible] Jouy ; — beaucoup [illegible] La collection d'une partie de [illegible] tante pour l'histoire de la gravure [illegible] France, a été donnée par lui à la bibliothèque d'Alençon. Godard a laissé [illegible] graphies et dessins [illegible] d'être citée. [illegible]

Journal d'Alençon, [illegible] — [illegible] vembre [illegible]. — [illegible]

GODART (Roch), [illegible], né à Ar[illegible], le 19 mars 1761, mort à Rennes, [illegible] 1834. Il s'enrôla fort jeune dans le [illegible] d'Orléans infanterie, et y fit un congé. [illegible] il reprit du service, dans un bataillon de volon[taires] du Pas-de-Calais, où il s'éleva [illegible] au grade de capitaine, puis de chef de bataillon. Après avoir fait les campagnes de Belgique, du Nord et du Rhin sous Dumouriez, Jourdan et Moreau, il devint chef de brigade, en 1796, passa en Italie, et reçut le commandement de [illegible]. En 1799, il dut rendre cette place aux Turcs et aux Russes par capitulation, et rentra en France avec son régiment. Il combattit alors en Vendée, et alla, en 1803, au camp de Bayonne. Colonel du 79e régiment de ligne, il se distingua à la bataille de Caldiero, gagnée par Masséna, en 1805. Il ob[tint] le grade de général de brigade en 1809, pour sa belle conduite à la bataille de Wagram. Il ser[vit] ensuite dans les armées d'Espagne et de Por[tugal], et fit partie de la grande armée qui [illegible] envahir la Russie. Nommé dès le commencement gouverneur de Wilna, il fit après la retraite la campagne de Saxe, et fut blessé devant Dresde. Fait prisonnier lors de la reddition de cette ville aux alliés, il fut conduit en Hongrie, d'où il ne revint qu'en 1814. Pendant les Cent Jours, l'Em[pereur] lui donna le commandement du dépar[tement] du Tarn, poste qu'il avait déjà occupé en 1811. Mis à la retraite en 1815, il se retira à Rennes, où il mourut. L. L—T.

C. Mullié, Biographie des Célébrités militaires des ar[mées] de terre et de mer de 1789 à 1850.

GODART (Jean-Baptiste), naturaliste fran[çais], né le 25 novembre 1775, à Origny-Sainte-Benoîte (Picardie), mort à Paris, le 27 juillet 1823. Il fit ses études au collége Louis-le-Grand, dont il devint sous-directeur. Il fut [illegible]

[illegible] Mais le roi ne put lui enlever [illegible] à ses travaux. Goddard [illegible] de médecine au collège de [illegible] professeur au [illegible] de l'évêque de Salisbury, [illegible] des télescopes en An[illegible] est resté attaché à une [illegible] de son invention.

[illegible] : *A Discourse concerning* [illegible] *thereof by the* [illegible], 1668, in-4°; — *A Dis*[illegible] *the unhappy condition of* [illegible] *in London*; Londres, [illegible] *College of Physicians* [illegible], 1676, in-4°; — *Arcana God*[illegible] de la seconde édition de la [illegible]; Londres, 1684, in-8°); [illegible] dans les *Philosophical* [illegible]

W. R.

[illegible] *Dictionary*. — *Bio*[illegible]

[illegible]. Voy. GODDARD.

[illegible], architecte fran[illegible], le 19 décembre [illegible] Delagardette, [illegible] 1800 les cours de l'École des [illegible] cette même année le [illegible] d'architecture, sur le pro[illegible] *des pontines et des Arts*. [illegible] aux travaux de la préfec[illegible] successivement dessina[illegible] (1809), inspecteur sous [illegible] inspecteur en chef [illegible] des travaux publics (1813). [illegible] qu'il traça pour l'ad[illegible] des églises de Paris, com[illegible] dessins déposés au [illegible] la ville. A la même époque, [illegible] de ville, et dirigea [illegible], avec M. J.-B. Le[illegible] en 1846, les travaux [illegible] du palais mu[illegible] importante, dont la [illegible] à ce dernier architecte, [illegible] de nombreux travaux de [illegible] qu'il avait relevées [illegible] la construction des [illegible] *Bonne-Nouvelle*, *Saint-*[illegible], *Saint-Pierre-du* [illegible] de la commune de Boves, [illegible] *Saint-Sulpice* [illegible] de la rue de Londres; [illegible] *enceintes des cimetières* [illegible] (1824-1829); les *plans du* [illegible], etc. M. Godde a [illegible] de la ville vers la [illegible]

ÉD. RENAUDIN.

[illegible] — *Documents parti*[illegible]

[illegible], prélat et littérateur

[illegible]

Godeau aurait [illegible] de l'Académie [illegible] premiers membres [illegible] belle [illegible] quelque [illegible] en particulier [illegible] (Mlle de [illegible]) [illegible] n'était pas [illegible] qu'il se décida [illegible] de sa fortune. [illegible] Godeau [illegible] *Benedicite* [illegible] dont la réalité historique a été [illegible] trouve dans les bio[illegible] graphes de notre auteur. [illegible] un bon mot, un [illegible] que je nommai [illegible] 1636. Plus tard, lorsqu'il lui [illegible] d'union de l'évêché de Grasse à celui de Vence, [illegible] mais le clergé de ce [illegible] à cette réunion, il renonça à Grasse pour [illegible] s'établir à Vence. Sous la régence d'Anne d'Au[illegible] triche, il eut l'honneur d'être député des États de Provence. Ce fut un digne prélat, très-appli[illegible] qué à ses devoirs pastoraux, d'une grande [illegible] reté de mœurs, d'une piété exemplaire, [illegible] laborieux, plein de zèle; il se retira dans [illegible] diocèse, où il réside régulièrement, y tint plu[illegible] sieurs synodes, et s'adonna à la [illegible] de son clergé. En un mot, en devenant évêque, il mit de côté toutes ses idées et ses habitudes mondaines qui avaient fait son triomphe dans les cercles des beaux esprits. On a rapporté cent fois une anecdote qui donne l'idée de sa modes[illegible] tie et de sa déférence : quand son *Histoire ec*[illegible] *clésiastique* commença à paraître, il se rencon[illegible] tra chez un libraire avec quelques savants, entre autres avec le père Le Cointe, de l'Oratoire. Godeau, déjà évêque à ce moment, avait eu soin de cacher toutes les marques de sa dignité. La discussion s'engagea sur le nouveau livre, sui[illegible] vant l'usage du lieu, car les boutiques de li[illegible] braire, comme on le voit par une foule de témoi[illegible] gnages contemporains, servaient souvent alors

[illegible] en 1734, comme suppléant de la [illegible]. On cite de lui : *Abrégé des* [illegible] *la Vie spirituelle, recueilli des* [illegible], *et traduit du latin de* [illegible] *des Martyrs* ; Paris, 169[illegible]. [illegible] cette traduction à [illegible] mais Moréri nous apprend [illegible] l'éloge de dom Barthélemy des [illegible] de ce prélat. — *De l'A*[illegible], traité de saint Bonaventure, [illegible] 1718, in-12. — *Parillustris* [illegible] *Despréaux Opera* [illegible] *in latinos translata* ; Paris, [illegible] pièces de vers de Boileau [illegible] ce recueil sont le *Discours* [illegible] *satires*, les douze *épîtres*, le [illegible] *l'Art poétique* ; il avait aussi [illegible] *Lutrin* ; mais il ne l'a pas im[illegible] signataire de l'approbation, [illegible] dans cette version, et [illegible] que l'expression latine rendait [illegible] sa pensée ; selon Desessarts, [illegible] *littéraires de la France*, [illegible] approcherait plus de [illegible] traduction ridicule de son [illegible] ouvrage contient la tra[illegible] de deux pièces de vers français [illegible], et en tête un petit poème [illegible] intitulé : *Umbra Godelli* [illegible]. — *Traduction en vers* [illegible] *de M. Roi sur l'étude*, im[illegible] dans les *Mémoires histo*[illegible] du mois de septembre, [illegible]

L. LOUVET.

[illegible] *littéraires de la France*. — [illegible]

[illegible] ou GUNDIPERT, roi des Lom[illegible] 661. A la mort de son père, Ari[illegible] en 661, Godebert parta[illegible] avec son frère Perthante ; il [illegible] à Pavie ; celle de Perthante [illegible] la première fois qu'un par[illegible] la monarchie lombarde. Dès [illegible] bientôt entre les deux [illegible], entre autres Gri[illegible] pour Godebert. Mais Gri[illegible] du mécontentement du [illegible] de la couronne. Il [illegible] avec une armée formidable, [illegible] de ses desseins. Go[illegible] de grandes démonstrations [illegible] pour [illegible] le duc, qui [illegible]

E. G.

[illegible] *Longob.* ; Naples, 1748.

[illegible]), née à Roves, près [illegible] vers 700. Elle fut con[illegible] évêque de Noyon, et en [illegible] (de 655 à 659). « Elle

[illegible]

[illegible] ordonna [illegible] incendie [illegible]

[illegible] la communication, [illegible] voit dans la cathédrale de Noyon [illegible] aujourd'hui [illegible] rée le 11 avril.

*Les Bollandistes.* — [illegible]

* GODEBSKI (C[illegible]), poëte polonais [illegible] Baczyn [illegible] rière du [illegible] cultiver les lettres [illegible] Kosciuszko. Il se [illegible] lever les habitants [illegible] en Wolhynie, dans le même [illegible] de la bataille de Maciejowice, où Kosciuszko [illegible] prisonnier, le 10 octobre 179[illegible] complet de la Pologne entre la Russie [illegible] et l'Autriche. Pendant que les [illegible] gres travaillaient au rétablissement [illegible] nalité, Godebski entretenait de son côté [illegible] correspondance suivie avec [illegible] France à Constantinople ; [illegible] fut interceptée par les Russes [illegible] fuit, et arriva à Dresde. [illegible] grave maladie, il [illegible] compatriotes en Italie, où se [illegible] gions polonaises de Dombrowski. Godebski ar[illegible] riva presqu'en même temps à Rome [illegible] général Rymkiewicz, qui y venait de Constanti[illegible] nople, et dont il devint l'aide de camp. [illegible] kiewicz ayant été nommé chef de la [illegible] gion polonaise, passa de Rome à [illegible] ski le suivit. Pour occuper [illegible] compagnons, il fonda et rédigea [illegible] riodique intitulé *La Décade légionnaire*, con[illegible] cernant l'art militaire et la Pologne. A l'ouverture de la campagne de 1799 contre les Autrichiens, il assista à la bataille de Legnago, où son cou[illegible] sin [illegible] fut tué. Au siége de V[illegible] grièvement blessé. Transporté dans [illegible], il y resta jusqu'à la reddition de cette forteresse aux Autrichiens. [illegible] à Paris, il ne tarda pas à entrer [illegible] dans la *Légion polonaise du Danube* [illegible] Kniaziewicz. Il se distingua [illegible] aux combats d'Offenbach, d'Hochstaedt, [illegible] à la bataille de Hohenlinden, [illegible]

[illegible] plusieurs chroniques [illegible] [illegible] Godefroi [illegible] sur le [illegible] [illegible] le siége, quand Godefroi, [illegible] ses ordres à Henri IV, fit [illegible] [illegible] marcha le premier [illegible] [illegible] renversant tout sur son pas- [illegible] ouvrir la porte de Latran [illegible] [illegible] plus tard en [illegible] [illegible] investiture du duché de Bouillon, [illegible] dépouillé lorsqu'il se révolta [illegible] son père. Étant tombé [illegible] à la suite de cet événement, [illegible] pour expier le tort d'avoir [illegible] que la plupart des chrétiens [illegible] d'autant désiré les [illegible] et délivrer le tombeau du [illegible] ses domaines, il y [illegible] [illegible] dans son âme l'ar- [illegible] aux saints lieux, dit Albert [illegible] que des œuvres de piété et [illegible] il s'associa aux princes qui, [illegible] évêque de Liége, Henri [illegible] l'idée d'introduire dans [illegible] de *Dieu* ou *tribunal* de [illegible] de substituer l'autorité [illegible] [illegible] à l'exercice barbare des ven- [illegible]. Après que le pape Urbain II, [illegible] de Clermont, eut appelé toute la [illegible], il fut un des premiers à [illegible] deux frères, Baudouin et Eus- [illegible], sous les drapeaux de la [illegible] les ressources néces- [illegible] voyage, il permit, dit Robert [illegible] de Metz de racheter leur [illegible] suzerain, pour une somme de [illegible]. Il vendit à l'évêque de Verdun [illegible] de Stenay et de Mouzon, ainsi [illegible] sur le comté que son oncle Go- [illegible] lui avait transmis. Enfin, il [illegible] duché de Bouillon à l'évêque de [illegible] la somme de 300 marcs d'argent [illegible]. Avant de partir, il s'occupa de [illegible] pieuses. Il donna aux cha- [illegible] de Saint-Servais à Maestricht, [illegible] Dieu pour son âme, le château de [illegible] la Meuse, entre Huy et Liége, [illegible] Saint-Michel d'Anvers, un cer- [illegible] prébendes, qu'il conféra à autant [illegible] chargés d'appeler sur l'expédition [illegible] la protection de l'archange, leur [illegible] des chevaliers (1). L'enthou- [illegible] la guerre sainte avait enflammé [illegible] de la société. Les nobles, les [illegible], les femmes mêmes, por- [illegible], une croix rouge sur [illegible], ne soupçonnant pas les [illegible] en marche avec leurs [illegible], leurs faucons et leurs servi- [illegible], impatients du retard causé par

(1) [illegible] dans la cathédrale d'Anvers un vi- [illegible] qui représente Godefroid [illegible] [illegible] les chanoines dans l'église.

les [illegible] d'un [illegible] Gauthier Sans Avoir. [illegible] cette troupe [illegible] fort maltraitée par les Hongrois [illegible] Dès [illegible] où l'empereur Alexis [illegible] débarrasser [illegible] séjour. D'abord [illegible] du Bosphore [illegible] fut taillée par les Turcs. [illegible] non moins indisciplinés, le premier [illegible] d'un [illegible] le commandement [illegible] de Verdun [illegible] garde les [illegible] princes et des chevaliers [illegible] vous dans les [illegible] rent, les [illegible] par l'Allemagne [illegible] les Français et les [illegible] Alpes, l'Illyrie, la [illegible] Thrace [illegible] mer. L'empereur Alexis [illegible] nement mis toutes [illegible] des croisés, parvint à [illegible] tions à lui prêter [illegible], à [illegible] ainsi avec eux dans des [illegible] réunion, il leur fournit des [illegible] port et des vivres. Sur la [illegible] croisés attaquèrent [illegible] de poste avancé d'où les Turcs [illegible] l'oc- casion d'attaquer Constantinople et de se préci- piter sur l'Europe. Le sultan [illegible], venu au secours de la place, [illegible] siége était poussé avec vigueur, lorsque [illegible] poli- tique d'Alexis vint dérober cette conquête [illegible] armes des croisés. Les habitants, [illegible] l'argent des Grecs, se rendirent à [illegible] grand mécontentement des princes [illegible]. Ceux-ci se remirent en marche à travers l'Asie Mineure, [illegible] les Turcs [illegible] sultan d'Iconium [illegible] de Dorylée; mais l'armée [illegible] grandes pertes par suite [illegible] de vivres. La division se glissa [illegible] les chrétiens. A la suite [illegible] Tancrède et le frère de Godefroid [illegible] Baudouin, ce dernier quitta les princes [illegible] ses vassaux, et s'empara de la principauté d'É- desse. La grande armée, [illegible] lors- qu'elle mit le siége devant Antioche, perdit en- core les deux tiers de ses hommes par la famine et les maladies. La ville fut prise après [illegible] mois de siége, grâce à des intelligences que Bohémond de Tarente avait su y entretenir; ce prince obtint la souveraineté [illegible] de cette ville. Les croisés continuèrent leur marche vers la Palestine, sous le commandement de Gode- froid de Bouillon, qui, par sa sagesse [illegible],

[illegible]

[illegible] l'inscription suivante :

> Hic jacet inclytus dux Godefridus de [illegible] qui totam istam terram acquisivit cultui christiano, cujus anima regnet cum Christo. Amen.

[illegible] : Ici repose l'illustre duc Godefroi de Bouillon, qui conquit toute cette terre au culte de la religion chrétienne ; que son âme règne avec Jésus-Christ. Ainsi soit-il. » Ce monument fut détruit en 1808 (1) ; mais l'épée de Godefroi se conserve encore dans l'église du Saint-Sépulcre, et les religieux de Saint-François la montrent à la respectueuse admiration des fidèles ; et c'est avec cette épée que sont admis les chevaliers du Saint-Sépulcre (2). Godefroid donna à ses nouveaux États un code de lois sages, connues sous le nom d'*Assises de Jérusalem* (3). On lui

[illegible]

(1) M. Cassas, dans son voyage en Syrie, en avait pris le dessin, qui n'a point paru dans la suite de son ouvrage, que notre artiste n'a pu achever. Un incendie a malheureusement détruit les planches gravées et inédites de ce bel ouvrage, ce qui a rendu son achèvement impossible. A. F.-D.

(2) [illegible] argent, dit l'auteur (M. A. F.-D.) d'un [illegible] en 1816 et 1817, p. 280, j'aurais pu [illegible] chevalier du Saint-Sépulcre ; mais les serments qu'il faut prononcer ne conviennent plus à nos mœurs ; je me contentai donc de baiser la longue épée de Godefroid de Bouillon et de chausser un de ses éperons de fer, qui ne sont remarquables que par leur simplicité et les souvenirs qu'ils rappellent. »

(3) Ce code a eu plusieurs éditions, parmi lesquelles on

[illegible] — Colbert [illegible]

[illegible] Cour de Rome, [illegible]

[illegible] VITERBE ou DE VITERBE [illegible] nom est *Gottfried* [illegible] chroniqueur allemand [illegible], mort en 1191. Il [illegible] de l'empereur Conrad III, [illegible] des deux empereurs Frédéric [illegible] VI. Il devint, en 1184, évêque [illegible] le latin, le grec, l'hébreu [illegible] comme ouvrage principal [illegible] universalis ou *Memoria* [illegible] commencement du monde [illegible]. Cet ouvrage, écrit moitié en [illegible] a été intitulé [illegible] d'autres disent par les [illegible] édition en a été donnée [illegible] à Bâle, en 1569, in-fol. Une [illegible] publiée à Ratisbonne en 1726; [illegible] à son second volume des [illegible] *Germanica*, et Muratori [illegible] deux dernières parties, qui ont [illegible], dans son *Thesaur.* [illegible] a laissé un manuscrit [illegible] dans la bibliothèque de Vienne, [illegible] *Regum, seu de genealogia* [illegible] *et imperatorum*, a di- [illegible] *Henricum VI.* W. R.

[illegible] — Lambecius, *Hist. Bi-* [illegible] — Fabricius, *Bibl. Latina me-* [illegible] — Jöcher, *Allgem. Gel-* [illegible]

[illegible] (*Pierre*), jurisconsulte français, [illegible] 1573. Il remplit les fonctions [illegible] du roi pour la foi au tribunal [illegible] de Carcassonne, et fut nommé, [illegible] la ville basse de Carcassonne [illegible] : *Petri Gothefredi Car-* [illegible] *dialogus de amoribus, tribus li-* [illegible] Lyon, 1552, in-18; ce livre a [illegible] à Anvers, 1584, in-16; à [illegible] in-8°; à Leyde, 1548, sous le titre [illegible] *Carcassonensis De Amori-* [illegible] — *Pet. Godefredi, Car-* [illegible], *procuratoris regii in* [illegible] *tractatus primi libri* [illegible] *de hæreticis, ne s. baptis-* [illegible] *apostatis, nominat iterare si-* [illegible] 1558, in-8°. Cet ouvrage n'est [illegible] nouvelle édition du livre publié [illegible] à Lyon en 1552, sous le titre [illegible] *Codicis, etc.*, in-f.; [illegible], Paris, 1553, in-8° de [illegible] de 200 proverbes et maximes [illegible] à la suite des adages [illegible]

Guyot de Fère.

[illegible] famille de robe, remontant [illegible] de Supignies, près Noyon, en

[illegible]

[illegible] le 17 octobre 1549, [illegible] Strasbourg [illegible] l'université de [illegible] Jean [illegible] continua ses études [illegible] Heidelberg. C'est [illegible] cette ville qu'il [illegible] en France. Il épousa, en 1579, [illegible] Ysa, d'une famille [illegible] se fit recevoir docteur en droit à Orléans [illegible] trie, en 1580 il [illegible] Genève [illegible] après il y fut [illegible] [illegible] du pays de Gex [illegible] reçut [illegible] temps après les [illegible] invasion dans le pays [illegible] Godefroy; [illegible] sur la recommandation de [illegible] de Strasbourg lui conférèrent [illegible] decins et d'histoire en mai 1591 [illegible] Il [illegible] qu'on fit des démarches [illegible] lui, afin qu'il acceptât la chaire de droit [illegible] vacante à l'université d'Altorf par la mort du célèbre Doneau. Mais les Strasbourgeois augmentèrent le traitement de Godefroy, [illegible] auprès d'eux. En 1600 [illegible] aux instances de l'électeur palatin Frédéric IV, et il se rendit à l'université d'Heidelberg, pour y professer le droit romain, mais après dix-huit mois il retourna à Strasbourg, ayant [illegible] de plusieurs tracasseries suscitées par la [illegible] de quelques professeurs d'Heidelberg. Henri IV l'engagea en 1604 à venir occuper à Bourges la chaire de droit romain, [illegible] mort de Cujas. Godefroy refusa, [illegible] dit l'année d'après à l'invitation du prince palatin, et il retourna à Heidelberg, [illegible] à la tête de la faculté de droit; il [illegible] temps le titre de conseiller du prince. Sa nouvelle position lui plut tellement, qu'il résista depuis aux invitations les plus pressantes qu'on lui adressait pour l'engager à rentrer en France. L'université de [illegible] jusqu'à 1,200 couronnes de traitement [illegible]. En 1618 Godefroy fit un court séjour à Paris, il y alla comme envoyé de l'électeur palatin Frédéric V auprès de Louis XIII. Ce roi fit présent à Godefroy de son portrait et d'une médaille en or. Peu de temps après commença la guerre de Trente Ans. Après la bataille de Prague, le prince palatin dut fuir de ses États, qui furent [illegible]



[illegible]

Ce savant jurisconsulte a laissé [illegible] un grand nombre de manuscrits, dont on peut voir [illegible] dans la *Bibliothèque historique* du Père Lelong et dans les *Mémoires* du Père Niceron.

L. L—y.

Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, t. [illegible] p. [illegible]. — Moréri, *Grand Dictionnaire historique*. — Niceron, *Mémoires*, t. XVII, p. [illegible]. — [illegible]

III. GODEFROY (*Jacques*), jurisconsulte français, [illegible] de Denis Godefroy, né à Genève, [illegible] 1587, mort [illegible] même ville, le [illegible] juin 1652. Il [illegible] le catholicisme et [illegible] à la patrie [illegible] de son père. Il y fut nommé en 1619 professeur de droit. En 1622 J. Godefroy fut élu au conseil des soixante, et en 1629 il fut appelé au petit conseil. Après avoir exercé pendant [illegible] les fonctions de secrétaire d'État, il fut élevé, en 1637, à la charge de syndic, la plus haute magistrature de la république, et à [illegible] reprises différentes, en 1641, 1645 et 1649, il fut de nouveau revêtu de cette dignité. Plusieurs fois Godefroy fut chargé de missions importantes, notamment en France, auprès du gouvernement de Louis XIII, en [illegible]. Les dernières années de sa vie [illegible] dans l'étude.

La célébrité de Jacques Godefroy comme jurisconsulte est de beaucoup supérieure à celle de son père; il égale presque celle de Cujas. L'éd[illegible]

[illegible] Jean Godefroy [illegible] de Cluny [illegible] comte de Dunois [illegible] Charles VII [illegible] de La Vigne, Pierre [illegible] Gérard [illegible] Paris, 1661, in-fol. [illegible] de la France, tome III [illegible] tome XVIII [illegible]

GODEFROY (*Denis III*), historien, fils [illegible], né à Paris, en 1653, mort dans [illegible], le 6 juillet 1719. Il fut avocat au [illegible] garde des livres et registres de la [illegible] des comptes de Paris. On a de lui : [illegible] *du clergé de la* [illegible], Paris, 1682, in-12 ; — [illegible] *de la Satire Ménippée*, avec des [illegible] de Le Duchat ; Ratisbonne [illegible] 3 vol. in-8° ; — *Remarques* [illegible] *l'histoire du roi Louis XI* [illegible] Paris, 1712 ; — une nouvelle [illegible] *Traités concernant l'histoire de* [illegible], par P. Dupuy [illegible] anciennes touchant les [illegible]

[illegible]

[illegible] de la Restauration, et a édité la *Chronique de* [illegible] Paris, 1856, in-8° [illegible] très-honorable lors du concours de 1856. G. M.

*Documents particuliers.*

[illegible]

[illegible] de petits mérveilleux [illegible] [illegible] son histoire en cantique. [illegible] Godelive fut d'abord écrite [illegible] de Ghistelles, contemporain [illegible] une autre, empruntée au [illegible] de *Godelive Boock*, [illegible] [illegible], ornée de gravures [illegible]. Cet ouvrage a été traduit, [illegible] par Louis de Baecker, grand in-4°, Bruges, 1849. Z. PIERART.

[illegible] et alia, t. I<sup></sup>. — [illegible] *Godelieve* [illegible] [illegible], 1849, in-4°.

[illegible] Voy. BARON.

[illegible] Voy. GOTTSCHALK.

[illegible], hagiographe belge, vivait vers [illegible] que par la *Vie et Relation* [illegible] du saint *Landebert* ou *Lambert*, [illegible], qui souffrit le martyre [illegible], laquelle fut composé cet ouvrage [illegible] de longues discussions entre [illegible] ecclésiastiques. De leurs contro-[illegible] que les actions de saint Lam-[illegible] Godescalc, ne sont que le [illegible] Théodoine, ancien serviteur [illegible], et son compagnon dans l'exil [illegible] à Stavelo, en 674. Dom [illegible] [illegible] le premier rédacteur des [illegible]; dom Rivet montre que [illegible] à cette relation entre 727 [illegible] : « L'ouvrage de Godescalc [illegible] les caractères des écrits de ce [illegible] en est diffus, simple, et quelque-[illegible], obscur, un peu guindé », [illegible] [Saint]). E. D.

[illegible] *Ordinis S. Benedicti*, t. III, [illegible] *De Probatis Sanctorum*, 3 nov., p. [illegible]. — [illegible] *Francorum*, [illegible]. [illegible] *scriptorum ecclesiasticorum Historia litte-*[illegible] [illegible], 17 septembre, dans *Les vies des* [illegible], *Thesaurus Monumentorum* [illegible] t. II, pars I, p. [illegible]. — Dupin, *Biblio-thèque ecclésiastique*, t. VII, p. [illegible]. — *His-*[illegible] *de la France*, t. IV, p. [illegible].

[illegible], douzième duc de Bénévent, tué [illegible] par une certaine faction après la [illegible] et en concurrence d'Andelès et [illegible] II, ses prédécesseurs détrônés. Cette [illegible] par le roi de Lombardie, [illegible] monarque envahit les États de [illegible] et l'assiégea dans Otrante. Cette ville [illegible] une longue défense. Godescalc [illegible] son épouse, Anna, avec ses fi-[illegible] se replia en combattant vers le port, [illegible] mortellement frappé. Anna gagna [illegible], et Gisulfe II reprit la couronne [illegible]. A. DE L.

[illegible] *de Benevento*, t. [illegible].

[illegible], comte de Zutphen, mort vers [illegible] d'importance historique que par un [illegible] en 1059 avec Wilhelm, évêque [illegible] cette époque, le comté de Zutphen [illegible] au nord par l'Yssel, à l'est par l'évê-[illegible], au sud par le duché de Clèves

[illegible] et à l'ouest par [illegible] [illegible], Godescalc [illegible] mourut [illegible] premier [illegible] pendant [illegible] déjà en litre à Godescalc.

[illegible] *Christ.* [illegible] *de Gueldre* [illegible].

GOUDESCARD (*Jean-François*) [illegible], ecclésiastique français, né [illegible] Rouen, le 30 mars 1720, mort à Paris [illegible] 1800. Il fut successivement [illegible] vêché de Paris, prieur [illegible] pes, près Versailles [illegible] Louvre, et prieur [illegible] lui : *Vies des Pères, des Martyrs et des* [illegible] *principaux Saints* (avec [illegible]), trad. [illegible] ment de l'angl. d'Alban Butler; [illegible] Paris, 1763, 1783, 1784, 12 vol. [illegible] ayant été publié de nouvelles éditions [illegible] ouvrage; Paris, an [illegible] ([illegible]) [illegible] Lyon et Paris, 1844, 12 vol. in-12. [illegible] un grand nombre d'[illegible] [illegible] historiens et les [illegible] curieux. — *Pièces* [illegible] *l'abbé Legros*, dans les [illegible] 1767; — une édition du traité *De* [illegible] *Fidei* de Albert [illegible] Valentin, [illegible] la *Vie des Auteurs*; Paris, 17[illegible], in-12; — une édition de l'*Anorexie* [illegible] de [illegible] avec la *Vie de l'Auteur*; Paris, 17[illegible], in-12; — *Essais historiques et critiques sur la suppression des monastères et autres établissements pieux en Angleterre*, trad. de l'angl. de l'art. [illegible] du livre I<sup></sup> de l'*Histoire ecclésiastique* de W. Dodd; Paris, 1791, in-8°; — *De la Mort des Persécuteurs*, avec des *Notes historiques*, trad. du latin de Lactance; Paris, 1797, in-8°; — *Réflexions sur le Duel et sur les moyens les plus efficaces de le prévenir*, ouvrage posthume, trad. de l'anglais de Gordon; Paris, an [illegible] (1801), in-8°. L'abbé Godescard a laissé en manuscrits : *Vie du Cardinal Polus*, trad. de l'anglais de Philips; — *Fondements de la Religion chrétienne*, trad. de l'anglais, [illegible] Challoner; — les *Sermons* de [illegible]; — *Histoire du Sacrilège* [illegible]; — la *Table alphabétique des Mémoires de Trévoux* jusqu'en 1740, et plusieurs [illegible].

*Notice sur la Vie et les Ouvrages de* [illegible], en tête de l'édition des *Vies des Pères*, [illegible] Paris, an II ([illegible]). — [illegible] *graphiques sur les* [illegible] *France littéraire*, [illegible].

GODET DES MARAIS (*Paul* [illegible]), prélat français, né à Talcy, près Blois, en juin 16[illegible], mort le [illegible] septembre 1709. Il fit ses études à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, et devint évêque de Chartres, confesseur de M<sup></sup> de Maintenon et supérieur de la maison royale de Saint-Cyr. A son élévation à l'épiscopat, il abandonna aux indigents la totalité de ses revenus



[illegible] (Bud). Voy. D[illegible]

[illegible] (Thomas), mathématicien anglais, [illegible] Philadelphie, vers la fin du dix-[illegible] siècle, mort dans la même ville, en 17[illegible]. Il exerçait dans sa ville natale la profession de vitrier. [illegible] se porta par hasard sur les mathé[illegible] [illegible] ouvrages de [illegible]. Il [illegible] [illegible] quart de cercle, [illegible] en 1730 [illegible] Logan, qui en fit part à Halley [illegible] en 1731, Halley communi[illegible] à la Société royale de Londres un [illegible] genre. Godfrey et Hadley [illegible] de l'idée, et porteront [illegible] la Société royale, qui [illegible] d'incompétence, ne lui fut pas payée en argent;

[illegible] la Risle, [illegible] et remontant, sous les ordres de [illegible] la vallée du Danube, elle [illegible] Pannonie, et se dirigea sur le Rhin, [illegible] les Alains descendaient vers le [illegible] par la vallée du Mein. La garde [illegible] était confiée à la confédération des [illegible] de l'empire. Ces derniers engagèrent les envahisseurs une lutte terrible dont les détails sont peu connus. Dans [illegible] bataille, les Vandales, vaincus, perdirent [illegible] mille hommes et leur roi, Godégisile; [illegible] auraient été détruits complétement [illegible] bientôt suivis des Suèves, n'étaient [illegible] leur secours. Les Franks succombèrent [illegible] nombre. Gondericus ou Gontharis, fils [illegible], fut déclaré roi des Vandales, et [illegible], avec les Alains et les Suèves, [illegible] le Rhin, le 31 décembre 406.

[illegible] *De Bello Vandalico*. — Grégoire de Tours, [illegible]

[illegible] (*Nicolas*), médecin français, vivait au commencement du seizième siècle. [illegible] *La Chirurgie pratique de maistre* [illegible] *Vigo*, docteur en médecine, divisée en [illegible], dont la première est nommée la [illegible] contenant neuf livres particuliers; et [illegible], dite *compendieuse*, contenant cinq [illegible] les aphorismes et canons de la chirurgie [illegible], 1531; Lyon, 1537, in-8°; — *De* [illegible] *militari*, traduit en français par [illegible], chirurgien de la ville de Lille, [illegible] titre : *La Chirurgie militaire, très-* [illegible] *tous ceux qui veulent suivre* [illegible] *temps de guerre, pareillement à* [illegible] *en condition pestilente ou dysen-* [illegible] Gand, 1553, in-12; Anvers, 1558, in-8°.

J. P.

[illegible] *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire* [illegible], tom. I, p. 381.

[illegible] (*Louis*), savant français, né à Paris, [illegible] février 1704, mort à Cadix, le 11 septembre [illegible]. Son père lui fit faire de bonnes études. [illegible] achevée, il s'adonna à l'astronomie, qu'il apprit sous Delisle. En 1725, l'Académie des Sciences l'admit parmi ses membres. [illegible] suivante une aurore boréale vint effrayer [illegible] d'ignorants. Godin lut dans une [illegible] publique de l'Académie des observations [illegible] météore, dont il donna une fausse explication [illegible] n'en contribua pas moins à rassurer [illegible]. L'histoire de l'Académie des Sciences [illegible] renouvellement de ce corps savant avait [illegible] incomplète par Fontenelle; Godin se [illegible] de la terminer. On discutait alors sur la [illegible] la Terre; sur le rapport de Godin, le [illegible] se décida à envoyer des astronomes à [illegible] et aux pôles pour déterminer la [illegible] notre globe. Il fut désigné avec Bouguer [illegible] Condamine pour aller au Pérou. Avant de [illegible] voulut consulter Halley, à Londres. [illegible] La Rochelle, le 16 mai 1735, il s'ac-

[illegible]

1734, [illegible]

[illegible] pour régler quelques [illegible] la perte de sa fille [illegible] fut enlevé par une attaque [illegible].

Godin a laissé : *Histoire de l'Académie des Sciences de 1680 à 1699*; Paris, 11 vol. [illegible]; — *Table alphabétique des matières contenues dans l'Histoire de l'Académie des Sciences depuis son établissement* [illegible] 1734; Paris, 4 vol. in-4°; — [illegible] *astronomique de La Hire*, dans l'édition de 1727, in-4°; — la *Connaissance des Temps*, années 1730, 1731, 1732 et 1733. Il a [illegible] divers *Mémoires* dans le recueil de l'Académie des Sciences; il a travaillé au *Recueil des Machines approuvées par l'Académie des Sciences*, publié par Gallon; Paris, [illegible] vol. in-4°. Il laissa inachevé un *Cours de Mathématiques* à l'usage de ses élèves.

[illegible]

[illegible] Fouchy, *Éloge de Godin*, dans l'*Histoire de l'Académie des Sciences*, 1760.

GODIN DES ODONAIS (*Jean*), voyageur français, né à Saint-Amand, en 1712, mort en 17[illegible], dans sa ville natale. C'est dans le but d'étudier à leur source quelques-unes des langues encore peu approfondies du Nouveau Monde qu'il s'associa à l'expédition que l'Académie envoya en 1735 dans l'Amérique du Sud pour mesurer les degrés du méridien près de l'équateur. Son parent, l'astronome Godin, l'un des membres de cette expédition, se l'attacha [illegible]. Parti de La Rochelle en 1735, ils touchèrent à Carthagène, où le gouvernement espagnol avait envoyé deux lieutenants de vaisseau, pour les aider dans leurs observations. Godin [illegible] en 1750 au service de l'Espagne. Godin des Odonais revint en France après un séjour de trente-huit ans en Amérique. Il [illegible] le pays, et il avait épousé, en 1741, une demoiselle de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] en 1749 le cours de l'Amazone jusqu'au Para, d'où il gagna Cayenne. Il s'y occupa de [illegible] [illegible] plan de libre navigation de l'Amazone [illegible]

[illegible] Médicos. Il devint [illegible] La *Biographie* [illegible] ouvrage suivant, mais elle omet [illegible] *Noticias singulares de al*[illegible] *succedidas em Constantinopla* [illegible] *de sua arreste entre Ylena* [illegible] *Constantinopola a Joào* [illegible]; Lisbonne, 1684. Cet ouvrage, [illegible] jamais rencontré, n'est men[illegible] Figuière, ni dans M. Ternaux [illegible] de Godinho; *Horario* [illegible] *demonstrador das 40 horas*; Lis[illegible] in-12; — *Vida e Morte do* [illegible] *D. Antonio das Chagas*, [illegible] *reformador da ordem de* [illegible], *fundador do seminario de* [illegible]; Lisbonne, 1687, in-4°. Ce travail a [illegible] en 1728 et 1761. F. Denis.

[illegible], *Bibliotheca Lusitana*. — [illegible]. — Carlos Pinto de Souza, [illegible].

[illegible] (*Christovam*), [illegible] à Evora, au [illegible] siècle, mort [illegible] 1671. Il embrassa l'ordre des [illegible] 17 juin 1617, et fut élu à trois reprises [illegible] un ouvrage [illegible] *Policia* [illegible] *conversaçam* [illegible] 1657, in-4°. F. D.

[illegible] (*Manoel*), né à Lis[illegible] siècle, mort au dix-septième, [illegible] *do naufragio da nao San*[illegible] *da perda que delle se* [illegible] 1601 (et non, comme le dit [illegible]). F. D.

[illegible] DE HEREDIA. Il vivait à Goa, où [illegible] les fonctions de cosmographe. Il a [illegible] *formação da aurea Chersoneso ou* [illegible] *de Ganges*; Lisbonne, imp. [illegible]. F. D.

[illegible] DE NIZA (*Jeronymo*), né à Lis[illegible] au dix-septième siècle. Il faisait [illegible] l'Académie d'Histoire. On a de lui : [illegible] *na morte do senhor José do* [illegible] dans les *Mém. de l'Académie* [illegible] *portugaise*, année 1725. F. D.

[illegible], *Bibliotheca Lusitana*. — [illegible] Portugueza. — [illegible].

[illegible] DE SERXAS (Le P. *Manoel*), [illegible] et poète portugais, né le 15 août 1676, [illegible] 1759. Il se rendait de Lisbonne à [illegible] son navire fut capturé par un pi[illegible] (25 juin 1725). Réduit en servi[illegible] cinq années en Afrique. De re[illegible], le 19 octobre 1731, il entra [illegible], et professa la littéra[illegible] de lui : *Panthetrix pathetica* [illegible] *senhor rey D. João V*; Lisbonne, [illegible]. Il a laissé en manuscrit : [illegible] *do Senhor* [illegible] — *Epistola* [illegible]

[illegible]

dans le tome II [illegible]

[illegible]

le 27 octobre 1811 [illegible] 1792 [illegible] à l'armée [illegible] taillon en 179[illegible] Allemagne et en Italie. En 179[illegible] de brigade. Blessé à diverses [illegible] en France en 1805 [illegible] gade en 1805. Attaché d'abord [illegible] d'état-major au maréchal Mortier, il [illegible] Espagne et en Portugal [illegible] années 1808 à 1811. Il se signala [illegible] d'Almonacid [illegible] mars 1811 [illegible] 1er corps [illegible] le 26 octobre 1811, il [illegible] qu'il avait [illegible]

[illegible] (Angleterre) [illegible] de Coventry [illegible] vil, la ville d'un bout à l'autre. [illegible]

[illegible], et bientôt après il fut nommé [illegible] commença le règne de ces [illegible] étroitement unis. Leur puissance, [illegible] sur la faveur de la duchesse de [Marlborough], commença à décliner vers 1706, [illegible] duchesse se fut aliéné l'affection de la [illegible]. Cependant, l'administration de Godolphin [illegible]; le crédit public se trouvait dans [illegible]; Godolphin avait eu [illegible] suffisance entière dans les billets de la [illegible] de l'échiquier. Godolphin et Marl[borough], voyant la reine moins bien disposée pour [illegible] vint d'associer à Godolphin [illegible], abandonnèrent tout à coup [illegible] et s'entendirent avec les whigs. En [illegible] secrétaire d'État Harley essaya [illegible] contre eux toutes les fractions [illegible]. Godolphin devina ces menées, [illegible] le renvoi de Harley, menaçant de [illegible] Marlborough. La reine dut céder; [illegible] fut profondément blessée. En 1710 [illegible] le clergé se fut déclaré contre les [illegible] commença à laisser percer sa rancune. [illegible], qui avaient une confiance absolue [illegible] de Godolphin, se concertèrent [illegible] le même jour tous leurs fonds de la [illegible] cela ne fit que différer pendant [illegible] la disgrâce du lord trésorier. Le [illegible] reçut brusquement, par l'entremise [illegible] domestique, la notification de sa des[titution] [illegible] survécut que deux ans. Nous ne [pouvons] mieux faire que de transcrire l'appré[ciation] [illegible] donnée par M. Macaulay sur [illegible] de Godolphin : « Godolphin avait été [illegible] en qualité de page, et il y avait [illegible] heure toute la souplesse et tout [illegible] d'un courtisan consommé. Labo[rieux] [illegible] et parfaitement au courant du [illegible] finances, tout gouvernement pouvait [trouver en] lui un secrétaire utile, et rien dans ses [illegible] dans son caractère ne s'opposait à [ce qu'il] servît un gouvernement quelconque. [« G]odolphin, disait le roi Charles II, ne [illegible] embarras et ne fait jamais défaut. » [illegible], pleine de finesse, est une expli[cation] [illegible] des succès extraordinaires de [Godolphin]. Il fut à différentes époques dans les deux grands partis politiques, mais il [ne partagea] jamais leurs passions. Comme tout [homme] [illegible] et prospère, il était très-dis[posé à maintenir] ce qui existait. Abhorrant les [révolutions], il abhorrait aussi les contre-révo[lutions]. [illegible] grave et réservé d'aspect, ses goûts [étaient] [illegible] bas et frivoles : tout le temps [qu'il ne consacrait pas] à vaquer aux affaires publiques, il [le passait] à faire courir des chevaux, à faire [battre des] coqs, à jouer aux cartes. » Godolphin [n'a pas] toujours trouvé des juges aussi bienveil[lants que] M. Macaulay. Swift entre autres l'a [poursuivi] de ses sarcasmes. La famille Godolphin [est éteinte] depuis 1785. E. G.

[illegible] Burnet, *History of his own times.*

[illegible] Vasa, Gustave [illegible] à [illegible] Louis XV; Paris [illegible] continué par Fleury [illegible] Chapelle, en 1748. [illegible] de Godounof [illegible] tandis [illegible]

[illegible] 1587 [illegible] à [illegible] règne. [illegible] il plaça [illegible] dignité de patriarche [illegible] il relégua à Ouglitch [illegible] en 1598 [illegible] il restait plusieurs [illegible] souverain de la Russie [illegible] le peuple. [illegible] le concours du patriarche [illegible] objet de sa longue [illegible] oublier les crimes qui [illegible]. Le bruit d'une invasion [illegible] rallier un [illegible] il lui [illegible] en 1601 [illegible] il chercha [illegible]

[illegible] (15 nov. 1792). [illegible] la mort de Louis XVI [illegible] le nouveau ministre [illegible] par une déclaration de guerre [illegible].

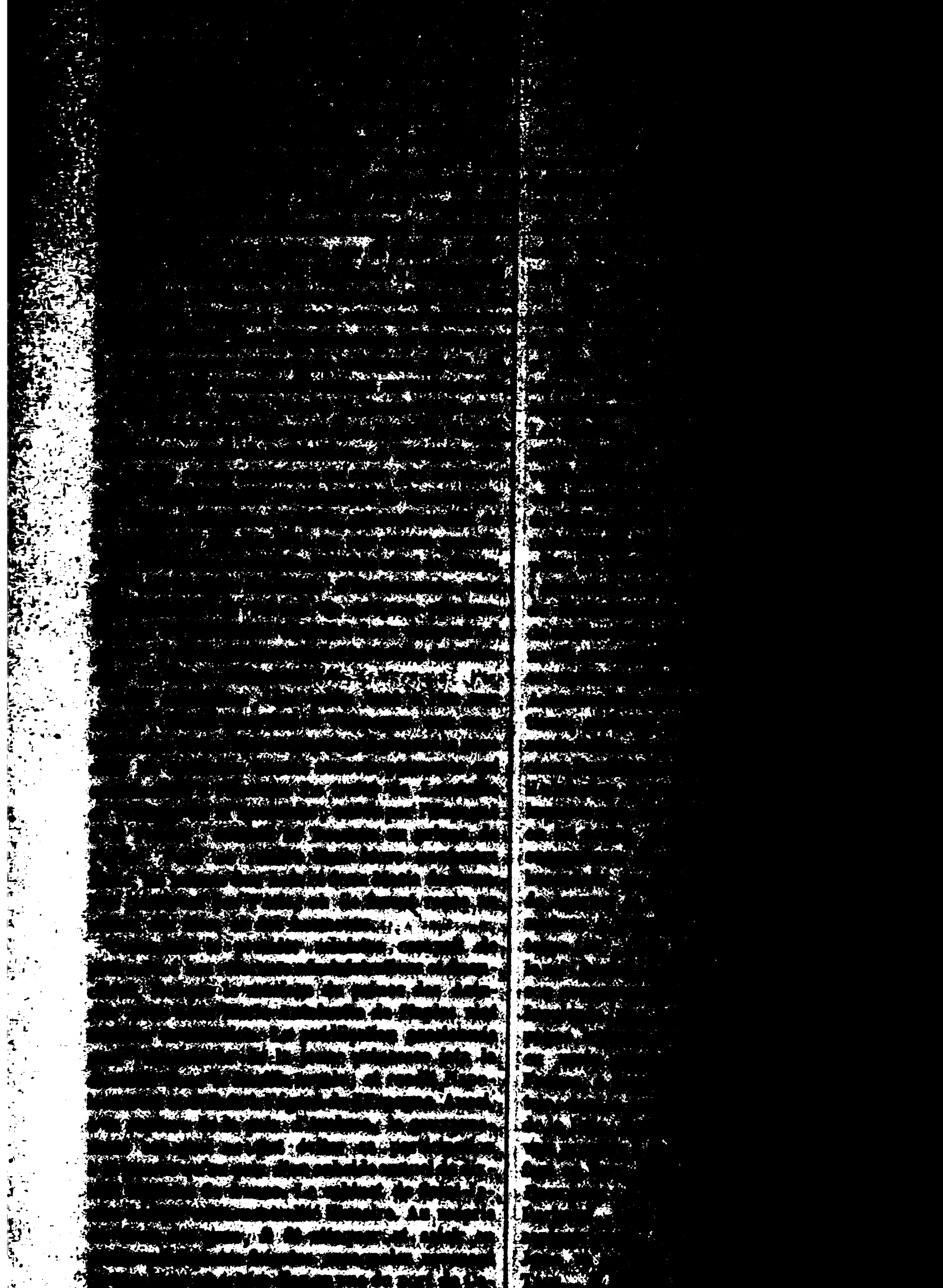
[illegible] du général Ricardos (voy. ce [illegible]) espagnoles commencèrent la [illegible] brillants succès à Mondon et à [illegible] (1793) ; mais la victoire appartint défi[illegible] France dans la campagne suivante. [illegible] paix signé à Bâle (22 juillet 1795) [illegible] déjà prince de l'Alcudia, les titres [illegible] la paix et de grand d'Espagne de pre[illegible] outre, Charles IV gratifia son [illegible] de la Toison d'Or et d'un domaine [illegible] de revenu. C'en était trop. [illegible] qui s'était tenue sur la réserve [illegible] guerre, se souleva plus violente et [illegible]. Elle avait accusé de trahison le [illegible] replaçait l'Espagne avec son alliée [illegible] la dégageant de toute obligation [illegible] guerre, qui lui débauchait ses colo[illegible] au scandale à la vue de tant de [illegible]. Nonobstant, le premier ministre [illegible] Ildefonse, 19 août 1796, un traité [illegible] offensive et défensive avec la républi[illegible]. Il profita ensuite du retour de la [illegible] augmenter la marine de l'Espagne, [illegible] son armée, affaiblie, afin de proté[illegible] relations avec l'Amérique et tirer tous [illegible] possibles des nouveaux traités.

[illegible] tâche difficile et délicate en Espa[illegible] réparer des finances obérées, relever [illegible], le commerce en souffrance et [illegible] industrie, tout en luttant contre les [illegible] de la politique extérieure et les [illegible] un parti hostile au favori. Dans une [illegible] difficile, le prince de la Paix, lou[illegible] entre deux grandes puissan[illegible] la rivalité bouleversait l'Europe, main[illegible] dans un état assez satisfaisant. Mais, [illegible] dans la faveur royale, il eut con[illegible] les partis. Les nobles, qu'irritait sa [illegible] exclusive dans le gouvernement, [illegible] à le renverser. Les novateurs, persé[illegible], lésé par la vente *des propriétés* [illegible], l'inquisition, qu'il bravait, le [illegible] et le peuple, qui lui imputait tous [illegible] lui pardonnait encore moins de s'être [illegible] irrévérencieux envers le pape, qui inter[illegible] directement dans les actes du gou[illegible] par ses bulles. Tous étaient révoltés [illegible] parvenu déployer un faste et une [illegible] qui contrastait avec la misère pu[illegible]

[illegible]

[illegible] concours d'une partie de la [illegible] prince des Asturies pour chef [illegible]. La marche des événements [illegible] aux intentions de sa [illegible].

[illegible] de la France, [illegible] soutenir la guerre avec l'Angleterre [illegible] une défense si vigoureuse qu'elle [illegible] à l'Espagne que l'île de la Trinité [illegible] rivale par le traité d'Amiens [illegible]. Il songeait à diriger une expédition [illegible] qui, par ses relations avec l'Angleterre, [illegible] mettait le gouvernement espagnol [illegible] gouvernement français. Mais Charles IV [illegible] recourir à la persuasion pour [illegible] trône sur les marches duquel sa fille [illegible]. Godoy quitta le ministère (28 mars 1798), [illegible] d'une intrigue du cabinet français. Don Francisco de Saavedra et don Gaspard de Jovellanos [illegible] ces noms) lui succédèrent, mais ne gardèrent pas longtemps leur portefeuille. Urquijo, qui [illegible] très-favorable à la révolution française, fut [illegible]



[illegible] les [illegible]; qu'il s'en aille. Je m'en [illegible] avec Charles IV et son fils, [illegible] pas entre eux et qui m'ont [illegible] »

[illegible] à Madrid dévoiler au roi, à [illegible] ministre, son protecteur, le danger [illegible] exposait, eux et l'Espagne, au trop [illegible] Aussitôt le prince de la Paix et le [illegible] de faire leurs préparatifs de départ [illegible] d'où l'on pouvait au besoin se trans[illegible] Mexique. On n'attendait que l'heure du [illegible] le prince des Asturies dévoila le [illegible] partisans. « L'infâme ! crièrent-ils [illegible] vous le voyez, il a vendu le pays, [illegible] le livrer sans défense à l'acheteur ! » [illegible] la foule, et le comte de Montijo, [illegible] le nom de l'oncle Pierre, en[illegible] la nuit du 17 au 18 mars 1802, le [illegible] Au jour, la foule pénètre [illegible] palais du prince de la Paix, aux cris [illegible] Godoy ! Le prince, qui se tenait ca[illegible] grenier, sous un tapis, y fut dé[illegible] de faim, après trente-huit [illegible] de sa retraite et accablé de coups, [illegible] insultes d'une foule exaspérée, [illegible] des pierres, et fut même atteint [illegible] coup d'épée à la poitrine. Mais Char[illegible] du danger que courait le favori [illegible] en faveur de son fils, en lui [illegible] pour condition de sauver Godoy. Au [illegible] vœux, Ferdinand se rendit à la de[illegible] Godoy, qu'il fit amener devant lui : « Sais[illegible] dit-il, que je suis ton roi, roi d'Espagne [illegible] ? — « Et comment se portent les [illegible] Votre Majesté ? » répondit le prisonnier. [illegible] ordonna de conduire Godoy au château [illegible] et de l'y garder étroitement, pro[illegible] le livrer aux tribunaux et d'en ob[illegible] justice. Sur ces entrefaites Murat [illegible] Madrid, à la tête de 30,000. Pendant [illegible] partait pour Bayonne, le grand-[illegible] réclama Godoy de la junte, qui [illegible] et l'envoya avec dona Josefa [illegible] de Castillo-Fiel, à Bayonne, [illegible] la nouvelle abdication de Char[illegible] faveur de Napoléon. Godoy partit en[illegible] Compiègne, puis pour Marseille avec [illegible] et l'ex-reine, qu'il suivit enfin à [illegible] naguère possesseur des riches duchés [illegible] de l'Alcudia, de Soto-Roma et de deux [illegible] somptueux palais de Madrid, complé[illegible] Godoy ne vécut que des bienfaits [illegible] amis. « Je suis cause de tous tes [illegible] lui disait Charles IV, qui lui voua [illegible] la plus tendre amitié. Le prince [illegible] habitèrent ensemble le palais [illegible] La comtesse de Castillo-Fiel, qui les [illegible] avec ses deux fils, y remplit les [illegible] de dame d'honneur de l'ex-reine Louise. [illegible] les deux fils que lui avait donnés [illegible] qu'il épousa publiquement après la [illegible] doña Thereza, Godoy élevait encore dans le même palais [illegible] sa fille [illegible] morte dans un couvent [illegible] Godoy, qui ne [illegible] vint à Paris en 18[illegible] rue de La Rochefoucauld [illegible] qui lui avait [illegible] pu suffire à l'éducation de sa famille [illegible] de Louis-Philippe une pension [illegible] à Paris qu'il publia ses Mémoires [illegible] assez diffus et médiocres, dont Godoy [illegible] l'auteur nominal.

*Cuenta dada de la Vida politica de [illegible] principe de la Paz, o sean Memorias* [illegible] *por la historia del* [illegible] de Borbon; Madrid, 1836-[illegible], [illegible] vol. in-8°; [illegible] quatre volumes, trad. [illegible] français; trad. en allem. par [illegible] en anglais, 1836; [illegible] *Vida y* [illegible] *de* [illegible] Godoy [illegible] Madrid, 1844, [illegible] vol. — Toreno, *Guerra* [illegible] de España, t. I[illegible] et V. — [illegible] *Biographie* [illegible] *contemporains*. — [illegible] *Conversations-Lexikon*. — [illegible] *Encyclopédie des Gens du Monde*, art. Godoy.

* **GODRAN** (*Charles*), poète latin moderne, né à Dijon, dans les premières années du [illegible] siècle, mort en février 1577. Sa vie est peu connue. L'on sait toutefois qu'il [illegible] chanoine de la Sainte-Chapelle au lieu de sa naissance. Les ouvrages qu'il a laissés ne manquent pas de mérite : *De Auspicato regis Caroli IX in urbem Divionem, hanc atque feliciter* [illegible] *capti, Ingressu Euphemia, sive gratulatorium carmen*; Dijon, 1564, in-4°; — *Epicedium* [illegible] *praematuram, et omnibus aequis deplorandam, mortem Francisci a Lotharingia, Guisiani ducis, adjectis aliquot ex iis quae* [illegible] *ita pridem scripsit, episcopus Regiensis*; 1563, ibid., in-4°; — *Historia Crucis dominicae, quam Passionem vocant, versibus heroicis expressa ex D. Joannis 18 et 19 capitibus, adjectis aliquot per transennam ex sacris litteris*; ibid., 1565, in-4°. L'auteur ajouta 500 vers à cette pièce; l'année suivante il la fit réimprimer sous ce titre : *Speculum Crucis*; ibid., 1566, in-4°; — *Mysterium Evangelicum, in dialogos distributum*; ibid., 1569, in-4°; — *Judith viduae Historia, heroicis versibus expressa*; ibid., 1569, in-4°; — *Susanna, Helchiae filia, Tragico-Comoedia, ex cap. XIII Danielis*; ibid., 1571, in-4°; — *Tobiae Nephtalii, Raphaele Archangelo praenuntio, felix Epithalamium, in argumentum feliciss. epithal. Caroli IX ac Isabellae Austriacae*; ibid., 1571, in-4°; — *Sacrificii Abrahami Hypotyposis, sive imaginaria repraesentatio*, etc.; ibid., 1572, in-4°.

Louis Lacour.

Papillon, *Bibliothèque des Aut. de Bourg.*, t. I, p. [illegible].

**GODWIN** (*le comte*), homme d'État anglais, né vers la fin du dixième siècle, mort le 7 avril 1053. Il était fils de Wulfnoth, le child (fils du chef) des Saxons méridionaux, qui, [illegible] les persécutions dirigées contre lui par Edric Streona, sous Ethelred II, s'était révolté contre

[illegible]

[illegible]. En 1036, après la mort de [illegible] réussit à [illegible] de la couronne [illegible]. On [illegible] à la voir [illegible] le repos [illegible] Godwin et Harold [illegible] l'administration du royaume; il [illegible]. Peu de temps après, [illegible] avec Alfred, archevêque [illegible]. Celui-ci [illegible] le comte du meurtre d'Alfred. Godwin se présenta devant les juges, [illegible] contre lui, et fut acquitté [illegible] par son serment. La [illegible] la doctrine [illegible] toujours un problème. Il a pu [illegible] Alfred, mais c'est Harold seul qui est responsable de la mort de ce prince. Pour [illegible] du reste entièrement le roi de son [illegible], Godwin lui fit présent d'un vaisseau, tout resplendissant d'or, monté par 80 guerriers, dont chacun portait un bracelet d'or pesant 16 onces.

Survint la mort de Hardicanute, en 1042. Godwin usa de toute son influence pour faire monter sur le trône Édouard, le frère d'Alfred. Cependant, avant de se prononcer en sa faveur, il exigea d'Édouard qu'il promît d'épouser Édith, fille de Godwin. Le mariage eut lieu en effet deux ans après. Mais le roi ne fut toujours

[illegible]

[illegible] faits. Sa réconciliation [illegible] et Godwin; ce dernier [illegible] changea, après avoir donné [illegible]. Il ne survécut qu'un an [illegible] de sa fortune. Aux [illegible] de [illegible] suivante, il tomba subitement [illegible] à la table d'Édouard, et il [illegible] jours après. Pendant le règne, [illegible] Édouard ayant fait allusion au [illegible], Godwin aurait de nouveau [illegible] qu'il n'y avait pris aucune part; Il [illegible] le faire mourir, s'il était [illegible] qu'il aurait avalé le morceau qu'il [illegible] sur son assiette. À peine l'eut-[illegible] à sa bouche, qu'il serait tombé [illegible] histoire a été évidemment inventée [illegible] de Godwin fut donné à son [illegible] (Voy. ce nom). Presque tous les historiens [illegible] du onzième siècle représentent [illegible] un monstre de cruauté et de [illegible], comme le remarque le docteur [illegible] assertions peuvent être [illegible] soupçonnées de partialité [illegible] que Guillaume le Conquérant et [illegible], qui devaient récompenser leur [illegible] la mémoire du père de [illegible] chroniqueurs le représentent [illegible] père du peuple; inaccessible seulement [illegible] de troubles. Guillaume de [illegible] ne sait lui-même ce qu'on doit croire [illegible] de ces appréciations contradictoires: [illegible] je soit, tous les historiens s'accordent [illegible] le courage indomptable de Godwin.

E. G.

[illegible]. — Ingulfus. — Lingard, *Hist. d'An-* [illegible]

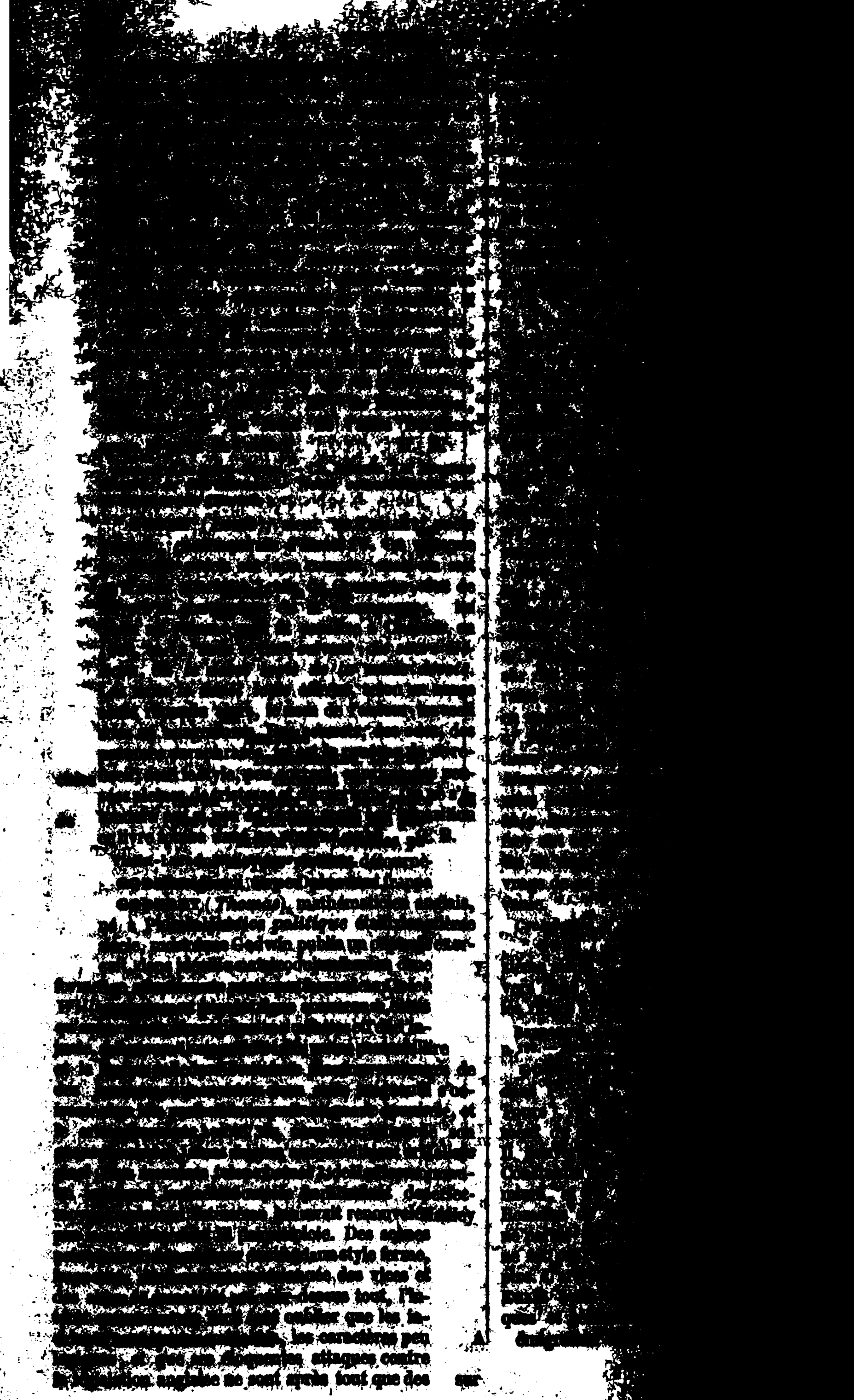
[illegible] (*Thomas*), prélat anglais, né à [illegible], dans le Berkshire, en 1517, mort en [illegible] élevé au collége de La Magdelaine [illegible], où il se fit agréger en 1544. Il fut [illegible] embrasser le protestantisme, quitta [illegible], il ouvrit une école à Brackley, dans le [illegible] Northampton. Sous le règne de Marie, [illegible] exposé aux persécutions, il quitta son [illegible] pratiquer la médecine à Oxford. [illegible] d'Élisabeth, il entra dans les [illegible] de Bullingham, évêque de Lin[illegible] conduisit auprès de la reine, qui admira [illegible] et l'en récompensa par le doyenné [illegible] du Christ, en 1565, et l'année suivante [illegible] de Canterbury. Godwin fut nommé [illegible] de Bath et Wells, et il aurait peut-[illegible] à une plus haute dignité, s'il n'eût [illegible] mariage, encourut la disgrâce [illegible].

[illegible], *Oxonienses*. t. I. — *Biographia Bri-* [illegible]

[illegible] (*Francis*), historien ecclésiastique [illegible] anglais, fils du précédent, né à Having-[illegible] dans le comté de Northampton, en 1561, mort [illegible] 1633. Il fut admis, en 1578, au [illegible] de l'église du Christ (Oxford), dont son [illegible] doyen, et se fit recevoir bachelier ès arts (1580) [illegible] (1583) [illegible]. Il remplit diverses [illegible] qu'il [illegible] de [illegible] *Antiquaries*, qui lui [illegible] Llandaff. [illegible] faite dans le [illegible] qu'en effet [illegible] de Hereford. On a [illegible]: *A Catalogue of the Bishops of England since the first planting of Christianity in this Island*, [illegible] history of [illegible] memorable [illegible], 1601; [illegible] publia une nouvelle édition de cet ouvrage [illegible] et la trouvant très-incorrecte, il en [illegible] [illegible] quer [illegible]. Cette traduction a été [illegible] une continuation, par Will. [illegible] bridge, 1743, in-fol.; — *Rerum Anglicarum Henrico VIII, Edwardo VI, et* [illegible] *Annales*; 1616, in-fol.; [illegible] 1628, in-4°; traduit en anglais par Morgan Godwin, fils de Francis, 1630, in-fol.; — *Nuncius inanimatus in Utopia*; [illegible]; — *A Computation of the value of* [illegible]; 1630; — *The Man in the Moon, or a Discourse of a voyage thither by Domingo Gonsales*; 1638, in-8°. C'est la relation d'un voyage imaginaire, écrite par Godwin lorsqu'il étudiait à l'université, et [illegible] bliée qu'après sa mort. Dans [illegible] on trouve une traduction du *Nuncius inanimatus*.

*Biographia Britannica*. — Chalmers, *General biographical Dictionary*.

GODWIN (*William*), célèbre [illegible] et romancier anglais, né à Wisbeach, dans le comté de Cambridge, le 3 mars 1756, mort à Londres, le 7 avril 1836. Son père, placé à la tête d'une congrégation dissidente, le destina au ministère ecclésiastique. Après avoir reçu une [illegible] cation à Norwich, il entra dans le collége théologique indépendant de Hoxton, et le quitta pour devenir, en 1778, ministre d'une congrégation dans le voisinage de Londres. Il remplit ces fonctions pendant cinq ans jusqu'à ce qu'un grave changement dans ses opinions religieuses, qui [illegible] calvinisme rigide [illegible] déisme, lui rendit impossibles ses [illegible] prédicateur. Il les abandonna, et [illegible] à Londres, demanda au métier d'auteur des moyens d'existence. Ses débuts [illegible] *Esquisses historiques*, qu'il publia sous forme de sermons, [illegible] [illegible] plus d'une fois [illegible] [illegible]. Il s'indigna contre un état social [illegible] [illegible] réformer des abus dont il [illegible] [illegible], et en [illegible], lui fut le sujet d'un livre qu'il publia au commencement de



trad. en franç., 1830, 4 vol.

... *of man*; Londres, 1831, in-8°; — ... (roman); Londres, 1832, 3 vol. — *Lives of the Necromancers*; Londres, 1 vol. in-8°. Léo Joubert.

*Revue*, années 1828, 1831, 1832. — *English* (*Biography*).

(*Mary*), femme du précédent, plus connue sous son nom de famille de Wollstone-

... plus facile de le donner que de le suivre. Elle fit, en 1792, la connaissance du peintre suisse Fuseli. Quoiqu'il fût marié, elle éprouva et manifesta pour lui un amour auquel Fuseli, ...

[illegible]

... *Wrongs of Woman*, a été traduit en français par B. Ducos, sous le titre de *Maria, ou le malheur d'être femme*; Paris, 1798, in-12. [illegible]

[illegible] *Biographical Dictionary*.

GODWIN (*Miss Mary*). Voy. [illegible]

GODWIN (*George*), architecte et littérateur anglais, né le 28 janvier 1815, à Brompton, dans le Middlesex. [illegible] de la Belgique et de la France, [illegible] et retournant à leur [illegible], la plupart des membres de la Société des Antiquaires, [illegible] de la Société royale. [illegible] travaux de construction et de [illegible] ont fait [illegible]. A l'exposition universelle de 1851, il fit partie du jury pour la [illegible] employées dans les bâtiments. Parmi les publications de Godwin, on remarque : *An Appeal to the Public on the subject of Buildings*, 1837; — *The Chur-* [illegible]

[illegible] — *Epistola ad Mart.* [illegible], publiée par [illegible], dans ses [illegible].

[illegible] (*Severin*), né en 1563, mort le 9 avril [illegible]. *Dissertatio de cerebro* [illegible].

W. R.

[illegible] (Jean-Guillaume DE), jurisconsulte [illegible] allemand, né en 1683, [illegible], mort en 1745. Il fit ses études [illegible]; après être d'abord [illegible] la théologie, il s'adonna à la jurisprudence. [illegible] il fit un voyage en Hollande, [illegible] en Allemagne, accompagnant comme [illegible] de M. de Bulow. En 1717 il [illegible] professeur de droit à l'université de [illegible], sur la recommandation de Leibnitz, [illegible] d'abord engagé Goebel à collaborer à [illegible] de Brunswick. En 1730 il reçut [illegible] Charles VI des lettres de noblesse, [illegible] peu de temps après une [illegible]. Ses ouvrages traitent pour la plupart de [illegible] de droit public; ils étaient très-estimés [illegible] de leur publication; aujourd'hui [illegible] de l'intérêt pour les historiens. [illegible] ouvrages sont : *Commentarius de* [illegible] *Imperii Romani origine*; [illegible], 1710, in-8°; Leipzig, 1785, in-4°; — [illegible] *Imperii* [illegible], 1718, in-4°; c'est une histoire [illegible] de l'origine et des progrès de l'autorité [illegible] peu à peu par les princes de l'Empire; [illegible] *Nobilitatis Germanicae*; Helmstaedt, 1719, in-8°; — [illegible]; ibid., 1723, in-4°; — *Helmstaedtische* [illegible] (Loisirs de Helmstaedt), ainsi [illegible] titre de *Abhandlungen aus dem Staatsrecht und der Geschichte* (Dissertations sur le droit public et l'histoire); Helmstaedt, 1735-[illegible] vol. in-4°; — *Commentatio de* [illegible]; Helmstaedt, 1748, in-4°; [illegible] dans cet ouvrage une histoire très-détaillée [illegible] dans l'antiquité et dans les temps modernes; — *Recherche des causes de la présente guerre entre Sa Majesté l'Impératrice de la grande Russie et la Porte Ottomane*; 1737, in-4°; — *De l'Origine de la dignité électorale de la Maison de Bavière*; — [illegible]; [illegible], 1738. On a encore de Goebel plus de [illegible] dissertations spéciales. Il a aussi publié [illegible] les Œuvres de Horn. [illegible] (*Voy.* ce nom).

E. G.

[illegible], *Vita Goebelii*, 1745. — Jöcher, *Allg. Gelehrten-Lexicon*.

[illegible], (*Jean-* [illegible]), [illegible] allemand, [illegible] mort le 7 [illegible] à l'université de Leipzig, il revint [illegible] natale, où il exerça pendant dix ans les fonctions [illegible] de recteur et [illegible] de recteur du Lycée. M. Goebel a publié un nombre [illegible] allemands et en latin [illegible] a traité [illegible] logie, de pédagogie, de philosophie [illegible] logie. Nous citons de lui les écrits suivants : [illegible] ([illegible]); Liegnitz, 1770; [illegible]; ibid., 1773; — [illegible] (Du Début des [illegible]) [illegible] l'Immortalité de l'Âme); ibid. [illegible]

Meusel, *Lexicon* [illegible].

GOEBEL (*Justin*), [illegible] jurisconsulte et historien [illegible] (Hesse), vers le commencement du [illegible] siècle, mort en avril 1567, à Francfort. [illegible] reçu docteur en droit à Goslar. De là il se rendit à Francfort-sur-le-Main, où il fut appelé aux fonctions de syndic de la ville. [illegible] de Brunswick le [illegible] donna le titre de conseiller. Les principaux ouvrages de Goebel sont : [illegible] (Préséance des [illegible]); Francfort, [illegible]; — *Prosopographiae libri IV*; Mayence, 1537, in-8°. C'est un des premiers ouvrages [illegible] plaques qui aient paru dans [illegible]; — *Narratio de bello* [illegible] *Brunswicensi* [illegible] Hildesheimensem, [illegible] inséré dans le tome II [illegible] *Rerum Germanicarum* de Schardt; — [illegible] *Judicii Camerae* [illegible] *Quaestiones*, *Pax publica*, [illegible]; Francfort, 1565, in-fol. Cet ouvrage est un recueil de [illegible] concernant le droit public de l'Empire; — [illegible] (Origine des Princes de Brunswick); Francfort, 1566, in-fol.; — *Chronica* [illegible]

[illegible]

... commissaire à Halberstadt, puis directeur de la [illegible] à Ulrich, dans la province de [illegible]. En 1780, il fut nommé conseiller [illegible] et des domaines à la chambre de [illegible], en 1788 commissaire royal d'[illegible] au conseiller du département des impôts à Wer[illegible], en 1793 conseiller intime des finances à [illegible], et, enfin, en 1803 conseiller intime [illegible] à Fulda. [illegible] en 1788 [illegible] par Frédéric-Guillaume II, il [illegible] de Göcking de [illegible] Il se retira de la vie publique, et se fixa d'abord à Berlin, puis à [illegible], en Silésie, où il [illegible] de la jeune princesse de [illegible] se fait remarquer par une [illegible] et un ton agréable et [illegible] le plus souvent portent [illegible] : « à Fritz » et « à mon [illegible] ». Ses Épigrammes (*Sinngedichte*, Halberstadt, 1772-1778) et ses fables satiriques [illegible] se font remarquer surtout par les [illegible] encore rares à cette époque, et par un [illegible] énergique. Wieland prisait

[illegible]

Adol[illegible]
maison de [illegible]
Goe[illegible]
C'est une [illegible]

[illegible] a conservé les [illegible] de [illegible]; [illegible] sur les pieds de derrière, à la tête couverte d'une couronne d'or et le corps divisé en carreaux [illegible] et blancs. En tous cas, Goeli paraît avoir habité les bords du Rhin; il nomme les [illegible] dans une de ses chansons « *[illegible] Rine* [illegible] *werde unt owen* »; ailleurs il se [illegible] que les paysans qui l'entourent sont à [illegible] français « *halp Franzois* », preuve qu'il [illegible] dans le voisinage de la France. Leur [illegible], ajoute-t-il, les rend courtois « *[illegible] ze courtois* »; ceci nous permet de penser que notre Goeli (*her Goeli*) n'était pas [illegible] qu'un bon gentilhomme, puisque les [illegible] de son village le supplantaient auprès [illegible] belles, grâce à leur bourse, mieux garnie. [illegible], lui-même ne paraît pas avoir reçu une [illegible] bien supérieure à celle de ses rustiques rivaux; ses poésies, quoique harmonieuses [illegible] rimées, ont quelque chose de rude et [illegible] ainsi dire de campagnard. On a de lui [illegible] chansons (*Lieder*), que nous a conservées le manuscrit Manesse. Alexandre Pey.

[illegible], *Museum für altdeutsch. Lit. und Kunst*; [illegible] — V. d. Hagen, *Minnesinger*; Leipzig, t. IV,

[illegible] (*André Ottomar*), médecin allemand, né le 2 février 1671, à Nienburg sur la [illegible] (principauté d'Anhalt), mort à Francfort-sur-l'Oder, le 12 juin 1744. Il étudia au gymnase [illegible], et passa de là à Berlin, comme gouverneur des fils de Kang de Nidda, premier [illegible] de l'électeur de Brandebourg. Il se [illegible] ensuite à Francfort-sur-l'Oder, où il exerça la médecine pendant quatre ans. Au bout de ce [illegible], il vint prendre ses degrés à Halle, puis [illegible] pour la Hollande, et passa une année à [illegible] et à Amsterdam. Après son retour en Allemagne, il exerça de nouveau la médecine à [illegible]. Appelé comme professeur suppléant d'anatomie à Halle, puis à Duysbourg comme professeur ordinaire, il finit par se fixer, avec le [illegible] père, à Francfort-sur-l'Oder, où il remplit [illegible] temps les fonctions de médecin pensionné. [illegible] principaux ouvrages sont : *Epistola [illegible] refutatur præjudicium medicos [illegible] olim objectas conditionis et servus*; Leipzig, 1705, in-4°; — *Oratio de [illegible] medicinæ corpore resarciendo per chirurgiam et pharmaciam postliminio revocandam*; Halle, 1709, in-4°; — *De requisitis [illegible] professoris*; Halle, 1709, in-4°; — *[illegible] Artificum curandi providentiam uteri [illegible]*; Halle, 1710, in-4°; — *De Veritate [illegible] diversionis veterum per revellentia [illegible] derivantia curandi operandi rationis [illegible]*; Halle, 1712, in-4°; — *Historia [illegible]*, etc.; Halle, 1713, in-8°; traduit en [illegible] par Eydous, avec l'Histoire de la Chi-

[illegible] 1713, [illegible] *[illegible] De medico [illegible] [illegible] quorundam [illegible]*; [illegible] l'Oder, 1714, in-4°; — *De [illegible] [illegible]*, [illegible] *neque [illegible]*, [illegible] *corpi*; Halle, 1717, in-4°; — *De [illegible] ægrotandi in [illegible]*; Francfort-sur-l'Oder, 1717, in-4°; — *[illegible] Medicinæ universalis*, etc.; [illegible] 1719, 1720, 3 vol. in-4°; — *[illegible] historiam, litterariam scriptorum [illegible] [illegible] medicinæ [illegible] [illegible] illustrare [illegible]*; Francfort-sur-l'Oder, 1735, in-4°. Goelicke a [illegible] outre un grand nombre de [illegible] divers recueils scientifiques. [illegible] *[illegible]* [illegible] médicale.

GOELNITZ (*Abraham*), [illegible] né à Dantzig, dans le [illegible] après 1642. Après avoir [illegible] partie de l'Europe, il devint [illegible] de Danemark Christian IV. On a de lui : *[illegible] Belgico-Gallicum*, [illegible] *Belgium*, *Hispaniam*, [illegible] *[illegible] Sabaudiæ*; Leyde, 1631, in-12; [illegible] dam, 1655, in-12. Cet ouvrage, [illegible] nombreuses erreurs, mérite encore [illegible] sulté, fut traduit par Coulon, [illegible] *Ulysse français*; Paris, 1643, in-12; — *[illegible] pendium geographicum*; Amsterdam, [illegible] 1649, in-12; Wittemberg, 1671 et 1678, in-12. L'Espagne est la partie la plus [illegible] dans cet abrégé; — *Princeps ex [illegible] cito, curata [illegible] deformatus*; Leyde, 1636, in-12. K. G.

König, *Bibliotheca vetus et nova*.

GOMBOCZY (*David*), médecin hongrois, né en 1708, à Rosnau, dans le district de [illegible] vivait encore en 1775 : on ignore l'époque de sa mort. Il étudia à [illegible], où il [illegible] le titre de docteur. Il se [illegible] et reçut en 1741 les titres de [illegible]. On a de lui : *Disp. de Syllogismo*; [illegible], 17[illegible]; — *De Peripneumonia*; [illegible], 17[illegible]; — *Von der Heilung der Pest* (Sur la guérison de la Peste); [illegible], 17[illegible], in-8° (en [illegible]); — *Praxis medica* [illegible] [illegible] (avec [illegible] de lieu et d'époque); — *[illegible] chymistische und [illegible] Schriften* (Un grand nombre d'écrits sur l'alchimie et toute espèce de sciences). W. R.

[illegible], *[illegible] Historiæ Hungar.*, [illegible] s. 67. — Adelung, *Supplément à Jöcher*.

GOENNER (*Nicolas-Thaddée*), jurisconsulte et publiciste allemand, né le 18 décembre 17[illegible], à Bamberg, mort à Munich, le 18 avril 18[illegible].

[illegible]

[illegible] Utrecht, 1776, 2 vol. in-8°. C'est [illegible] sa propre bibliothèque, qu'il [illegible] 1774. E. G.

[illegible] Biographisch [illegible]

[illegible] (Jean-Jacques), théologien fran[çais, né] à [illegible], village d'Alsace, le [illegible] 1771, mort à Paris, le 21 juin 1835. Il [fut élevé] dans le culte de la confession d'Augs[bourg, fit] ses études à l'université de Stras[bourg, qui] comptait alors parmi ses professeurs [illegible] Schweighaeuser. Ces maîtres illustres [illegible] les amis de Goepp, qui répondit à [illegible] par des progrès rapides. Le jeune [illegible] se préparait à la carrière évangélique, [et avait] déjà débuté dans la prédication, lors[que les] événements de la révolution l'enlevèrent [à ses] études. Nommé secrétaire du [illegible] de Strasbourg, il eut le courage [illegible] à la tyrannie sanguinaire d'Euloge [illegible] (voy. ce nom). Heureusement le dé[cret d'a]oût 1793, qui mettait tous les Français [de dix-huit] à vingt-cinq ans en réquisition pour [le service] militaire, le déroba à la vengeance de [illegible]. Goepp dut, ainsi que tous les autres [illegible], quitter Strasbourg pour se rendre à [l'armée du] Rhin. [illegible] capitaine, il partit le 10 [illegible] avec son bataillon pour défendre le Fort-[illegible] contre les Autrichiens. Après la capitulation [de cette] place, Goepp fut dirigé sur [illegible], où il resta deux ans. Rendu à la liberté [en] 1795, il donna sa démission de [illegible], employa quelques mois dans l'ad[ministration] de l'armée, et alla, vers la fin de 1796, [terminer] à Strasbourg ses études théologiques. [illegible], il accepta la place de précep[teur des] enfants de M. Champy, riche maître de [forges] à Framont. Pendant les six ans qu'il [demeura] dans cette famille, il se fortifia dans [la langue] française, qui jusque là lui avait été [moins familière] que l'allemand; il eut aussi des [relations] avec le respectable Oberlin, [pasteur au] Walbach, à deux lieues de Framont. [Lorsque] le gouvernement eut réorganisé le [culte protestant] en Alsace, Goepp fut appelé en [1802 à la] place de pasteur de l'église française de [Strasbourg]. Il fut nommé secrétaire du lycée [de cette] ville en 1802, supérieur du séminaire [de Saint-]Thomas en 1809, et enfin pasteur de [l'église] de la confession d'Augsbourg à Paris en [illegible]. Il inaugura avec Boissard (voy. ce nom) [l'église] de la rue des Billettes, et partagea les [illegible] travaux de son confrère pour l'organisation [de] la nouvelle église. Il en rédigea et pu[blia avec] lui en français les livres liturgiques. [Indépendamment] de ses fonctions évangéliques [illegible] consistoriale des Billettes, il [illegible]

[illegible] des départements [illegible] tranger; et, [illegible] Goepp [illegible] Nîmes. Cet événement avait causé [illegible] indignation en Angleterre [illegible] Goepp répondit à la société [illegible] en la remerciant de ses offres de [illegible] étrangers. Cette démarche [illegible] du gouvernement [illegible] qui firent donner à Goepp la croix de [la Légion] d'honneur en 1831. En 1832 il [illegible] Philippe, la mission de bénir à Compiègne [le] mariage de la reine des Belges, [illegible] cette occasion officier de la Légion d'honneur. Les travaux qui [illegible] l'éloignèrent pas des lettres et de la [illegible] dès sa jeunesse avait eu beaucoup [illegible] pour lui; mais il fit [illegible] fication des lecteurs, et n'écrivit [illegible] des sujets religieux; ses ouvrages (allemands et français) sont nombreux. [illegible] funèbres, parmi lesquels [illegible] vants, qui ont été [illegible] de la [illegible] lande (1831); du comte de [illegible] (1834); de Gustave, comte de Schlabrendorf [illegible]; de J.-G. Treuttel (1834) [illegible] de [illegible] Goepp [illegible] chrétiens [illegible] in-8°. — Recueil de Cantiques [illegible] chrétiens [illegible] Prières à l'usage [illegible] des exercices et [illegible] (avec Boissard), Paris, 1831, in-12. — [illegible] [illegible] Strasbourg [illegible] par le pasteur, trad. allemande et française [illegible]

[illegible] et gravé par [illegible] A. DE L.

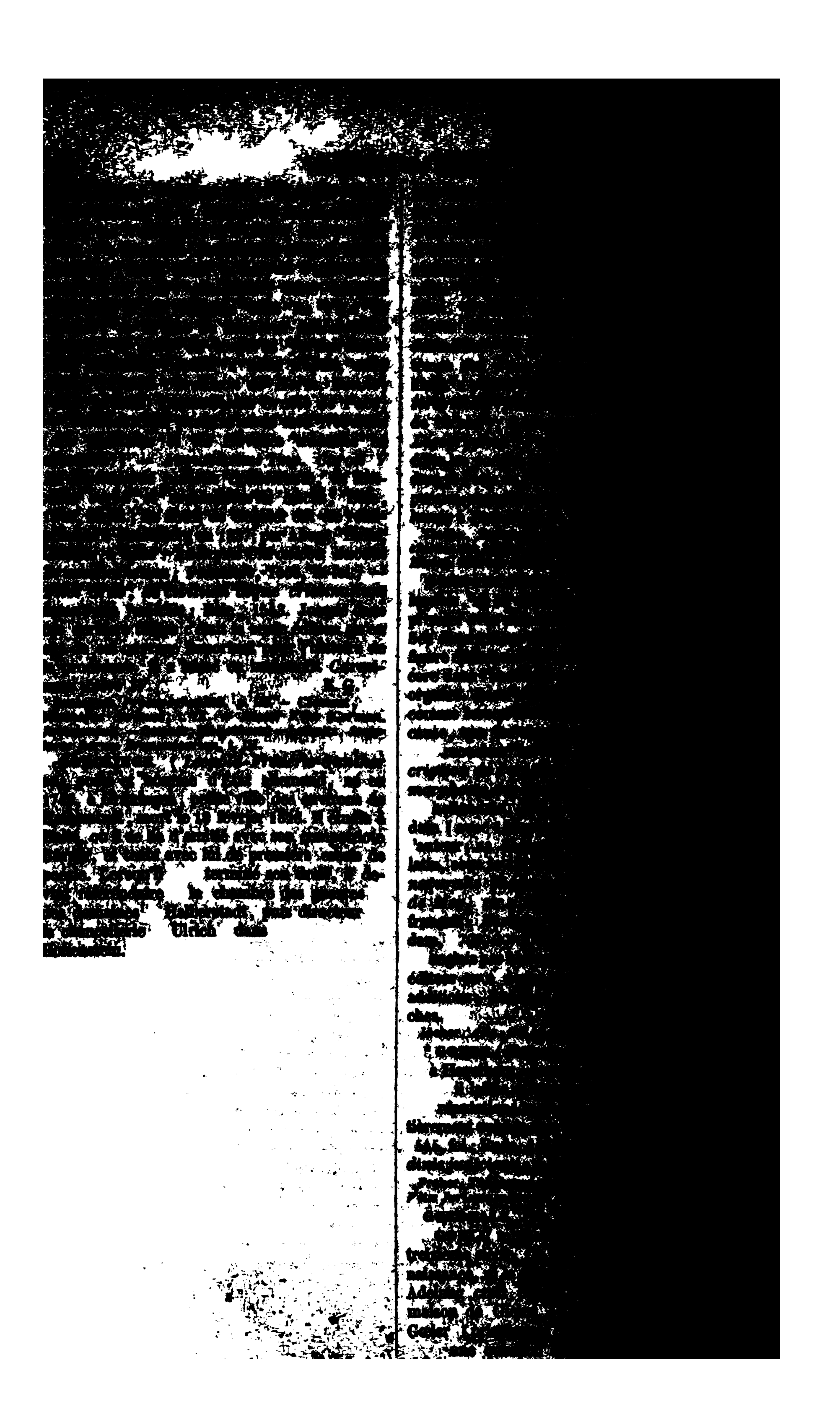
[illegible] — Renou, [illegible] à l'histoire des Pays-Bas, t. IV.

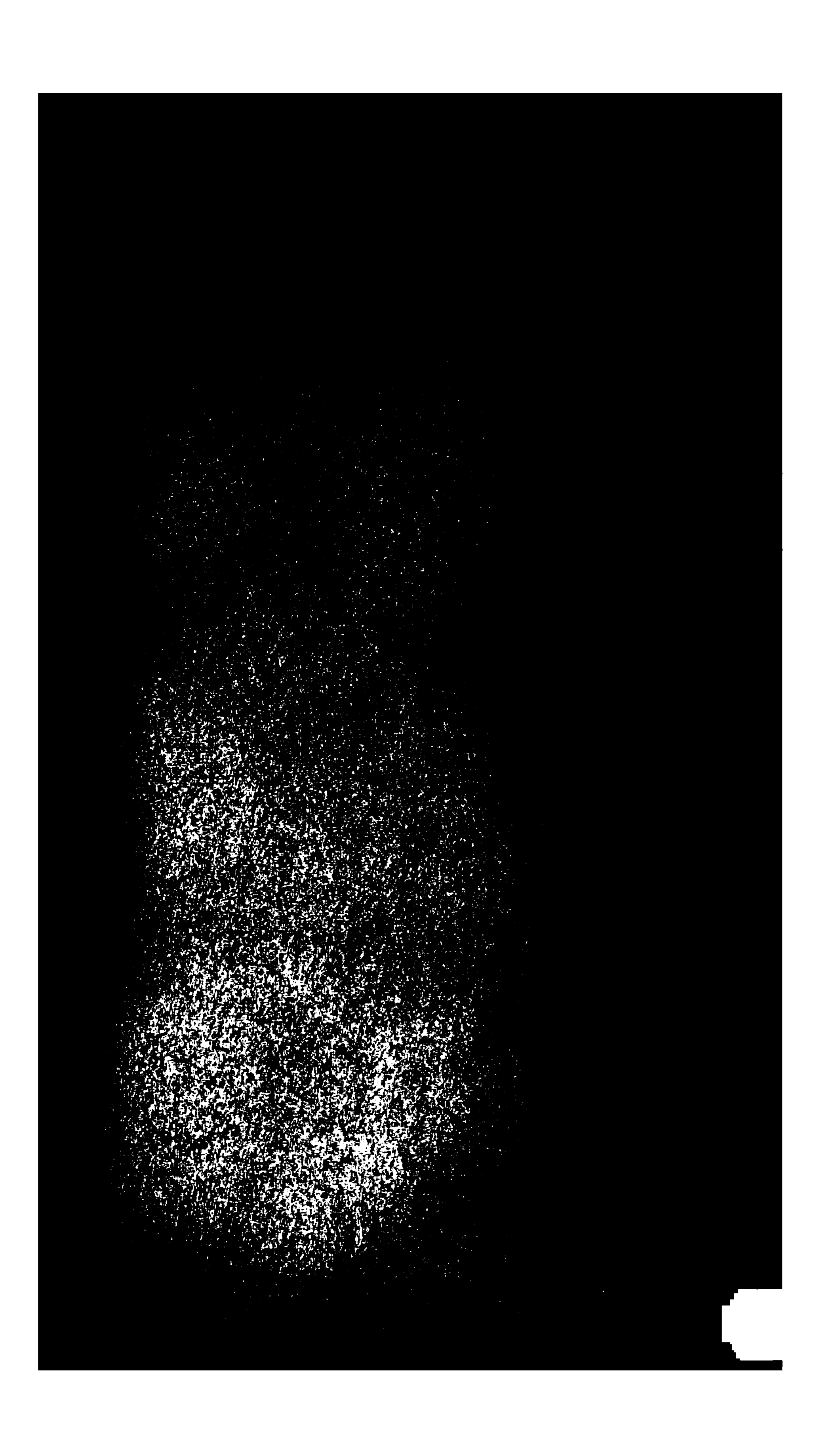
[illegible] (Jean-Auguste), philologue allemand, né [illegible] 1769, à Frankenhausen (Saxe) [illegible]. Il fit ses études à l'université de [illegible] nommé recteur de l'école de la ville [illegible] en 1795, il passa [illegible] au lycée de Zerbst en 1800. En [illegible] appelé à Schwerin comme directeur [illegible] appelé plus tard le *Fridericianum*. [illegible] infatigable, cet établissement [illegible] comme un modèle; il s'y attacha [illegible] une chaire à l'université de Kiel [illegible] infirmités, causées par un travail [illegible] le forcèrent à demander sa retraite [illegible] quelque temps la culture des lettres [illegible] un moyen de se distraire [illegible]; mais bientôt il vit arriver la [illegible]. Goerenz était un des connaisseurs les plus experts de la langue latine. Il s'est [illegible] attaché à l'étude de Cicéron; les [illegible] a données des ouvrages philosophiques [illegible] cet auteur marquent une nouvelle [illegible] l'interprétation de Cicéron; elles [illegible] les travaux d'Orelli. Goerenz [illegible] tous les leçons de beaucoup de [illegible]; il choisissait les meilleures avec un [illegible]; ses remarques grammaticales sont [illegible] que sûres. Son principal ouvrage [illegible]: *Ciceronis Opera philosophica* (De [illegible], De Finibus et Academica); Leipzig, [illegible], 3 vol. in-8°. E. G.

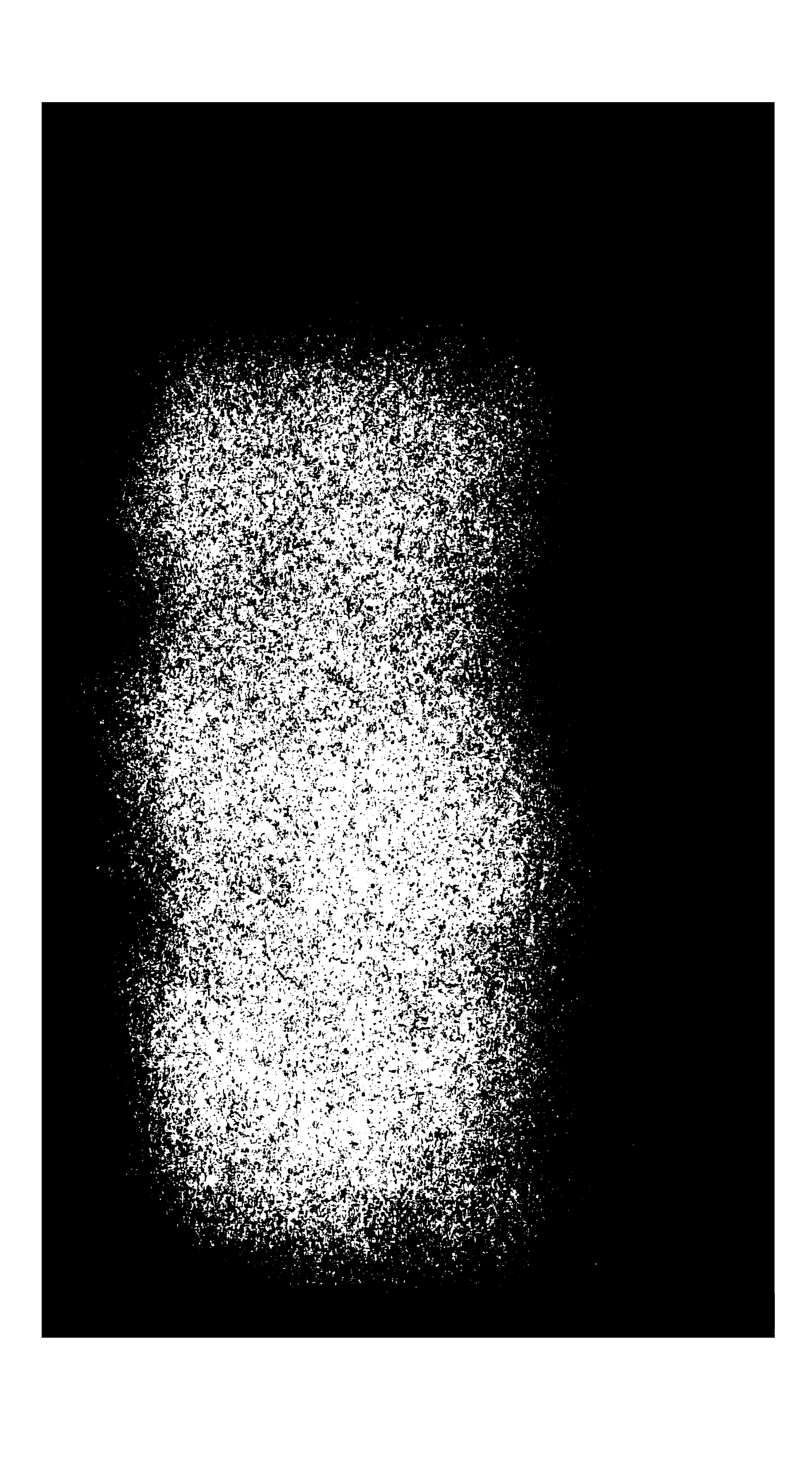
[illegible] *Lexikon der Gegenwart*.

[illegible] et non GEORGEY (*Arthur*), général [illegible], né le 5 février 1818, à Toporcz, dans le [illegible] Zips (haute Hongrie). Sa famille, noble [illegible], possédait, depuis 1240, la seigneurie [illegible]. Son grand-père, officier supérieur [illegible] autrichienne, avait été tué dans une [illegible] contre les Français. Arthur Gœrgei, destiné à la carrière militaire, reçut, par les soins [illegible] une éducation forte, qui développa [illegible] physiques et morales, et le prépara [illegible] vie des camps. Après avoir fait ses [illegible] classiques au collége évangélique d'Eperies, [illegible] reçu à l'école militaire de Tuln. En [illegible] il acheva des cours qui exigeaient [illegible] trois ans. Il inspira à ses professeurs [illegible] telle satisfaction que l'un d'eux, le recommandant au ministre de la guerre, remarqua [illegible] ce jeune homme de dix-sept ans [illegible] y avoir l'étoffe d'un général [illegible] à entrer dans les gardes [illegible]

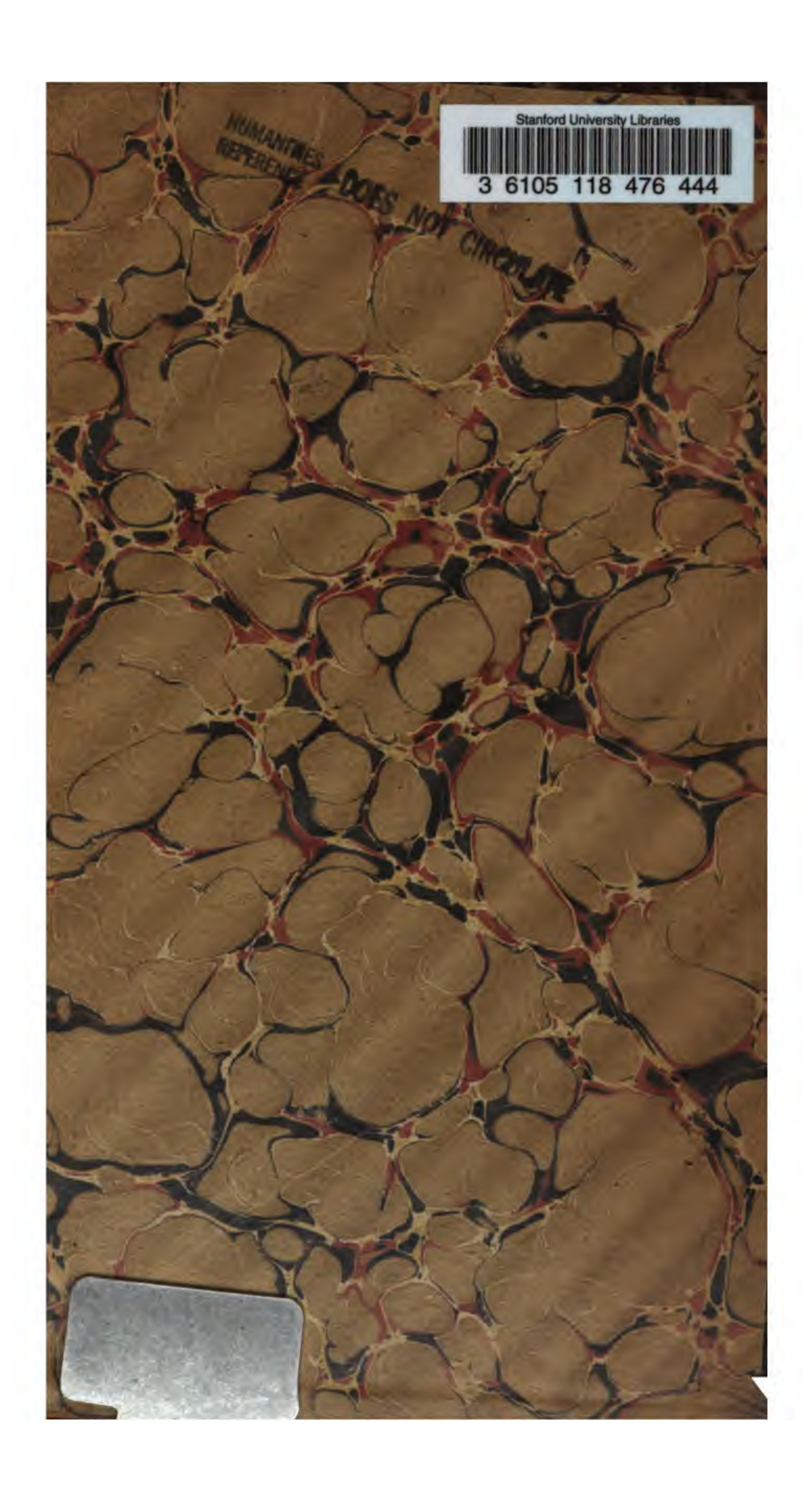
[illegible]











Stanford University Libraries
3 6105 118 476 444
HUMANITIES
REFERENCE
DOES NOT CIRCULATE